This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491221

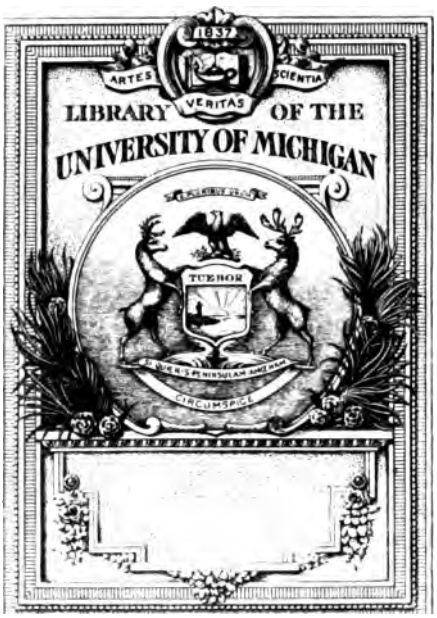
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

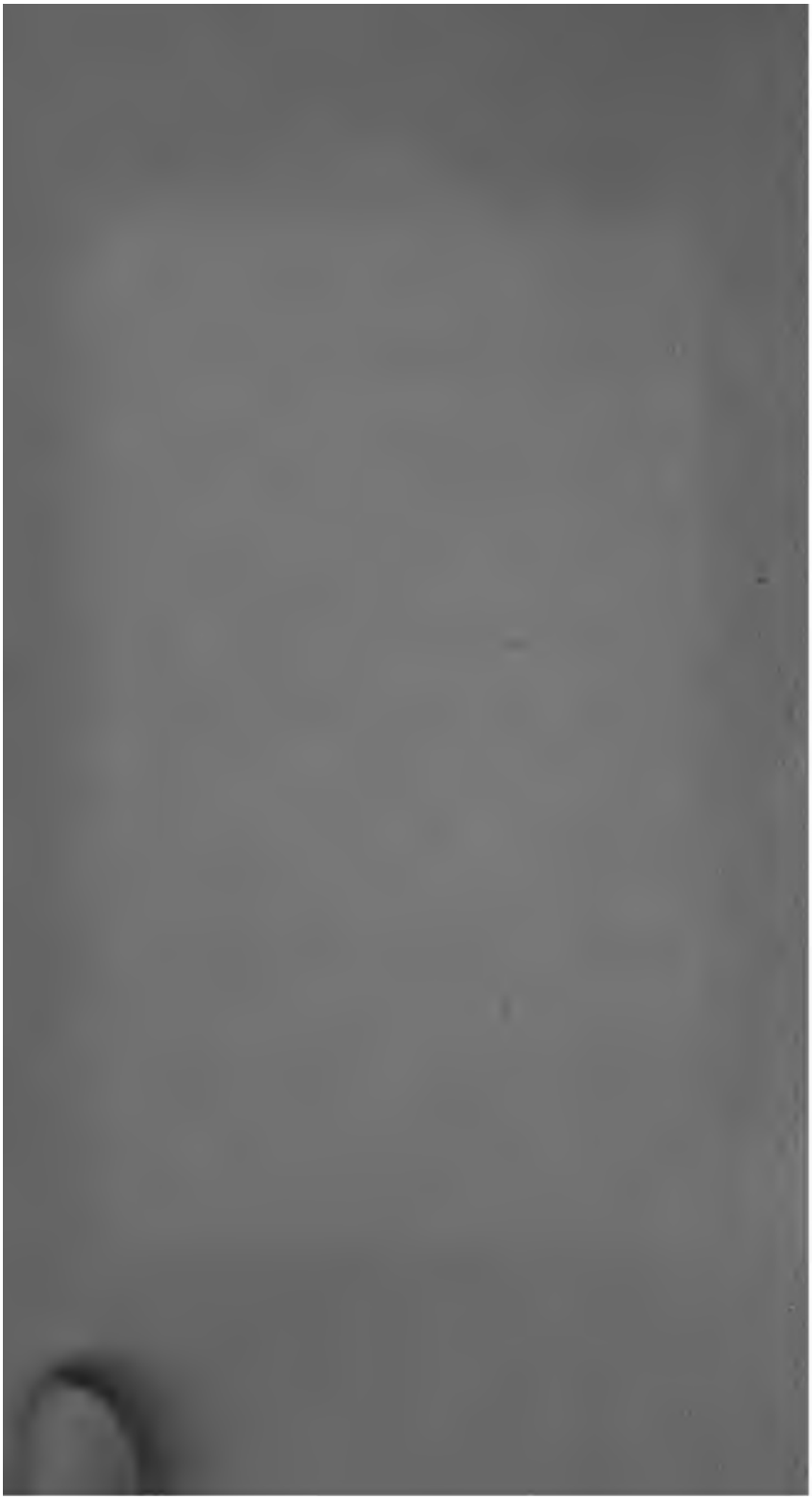

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

AMIENS,

IMPRIMERIE DE DUVAL ET HERMENT, IMP. DE L'ACADÉMIE,
PLACE PÉRIGORD, N.° 1.

MDCCCXLVII.

Lud. Com
Nijhoff
10L10_28
16253

DISCOURS

SUR LA

CULTURE DES BEAUX-ARTS,

PRONONCÉ PAR M. DAMAY,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE,

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 31 AOUT 1845.

MESSIEURS,

Un beau spectacle offert à la méditation est celui des rôles divers distribués aux différents génies par l'activité de l'esprit humain. Quand on se sépare un moment de la passion du jour, qu'on s'élève au-dessus du nuage dont l'intérêt individuel couvre toujours un peu les plus claires vues, on contemple avec admiration toutes ces cohortes de législateurs, de politiques, d'économistes, de théologiens, de philosophes, dans lesquelles chacun semble avoir sa tâche imposée, son idée à produire et à pousser pour la faire vaincre, vastes ruches où ne manquent ni les bourdonnements ni les piqûres, en attendant le miel but de tout ce travail.

Ce n'est pas au miel encore que nous en sommes, confessons-le. Ainsi, la politique destinée à mettre l'or-

dre au monde, fait elle-même bien du bruit en plus d'un lieu. Nos économistes sont loin d'être en paix avec la pratique, sur leur fameux *laissez faire et laissez passer*. Les cultes les plus charitables se maltraitent un peu trop, ce semble, en famille. Quant à la philosophie, ne subit-elle pas, pour demeurer orthodoxe, le sort de ce voisin de Sganarelle (1), qui veut mettre la paix au ménage, et ne réussit qu'à se faire battre des deux côtés ?

Je le dis sans amertume, car il n'y a point à perdre l'espérance. Et cependant bénissons la bonne nature d'avoir, dans un jour d'indulgence, formé pour ceux qui ont soif de paix et d'amour, comme un sol neutre, hors de la mêlée et de la poussière, fraîche Oasis où s'offrent toujours de doux fruits, et dont les ruches ont déjà leur miel. Je parle, Messieurs, de la *culture des beaux arts*, tâche la moins grave dans le labeur de l'humanité, mais à qui la destinée de celle-ci ne doit pas moins de gratitude peut-être qu'aux plus sérieux travaux de ses sages et de ses penseurs.

Ce thême est un sermon pour des convertis, je le sais, dans une académie qui .comprend les beaux arts sous sa tutelle, et dont le juste empressement couronne aujourd'hui même le statuaire compatriote (2) qui s'est si heureusement révélé. La cité a aussi bien des fidèles à leur culte, témoin la prospérité croissante des associations qui se partagent le domaine des beaux-arts, et où l'entraînement gagne jusqu'au sexe timide et mo-

(1) Dans le *Médecin malgré lui*.

(2) M. Forceville.

deste le mieux formé pour en goûter et en faire éprouver les charmes. Pourtant il n'est pas rare encore de rencontrer des tiédeurs, des préventions peut être, et même d'austères et respectables inquiétudes.

Ce sont là, disent-elles, des inutilités brillantes et non productives, grand reproche aujourd'hui ! des jeux agréables, mais en dehors des plaisirs de l'intelligence ; un culte tout sensuel, propre à détourner l'attention de l'homme des misères salutaires de sa destinée ; coupe empoisonnée où les générations s'enivrent, et qui les conduit, chancelantes dans leurs chaînes de fleurs, à l'oubli de la liberté.

Ecartons vite ce dernier reproche, avec l'histoire elle-même. Des peuples y sont vus, sans contredit, tomber dans la servitude, habiles à manier le pinceau et à toucher la lyre. Mais pour imputer à qui de droit l'abattement des courages, demandons ce que faisaient alors, pour fortifier les âmes, les graves penseurs, écrivains, orateurs, ministres des dieux, ces guides de l'esprit public. Interrogeons la littérature, le conseiller si justement responsable de la société. Et puis les exemples plus significatifs que les théories : Ainsi quand le despotisme ingrat des Médicis opprime Florence, quel front voyons-nous repousser le joug ? Quelle main tenter de le briser ? Quel génie épuiser toutes les ressources de la science militaire et du courage, contre la coalition d'un empereur et d'un pape ? Le front d'un artiste, Messieurs; la main et d'un peintre, et d'un statuaire, et d'un architecte, et d'un poète : car elle cueillait toutes ces palmes ! le génie de Michel-Ange. !

Plus près, lorsque 89 ramène en Europe l'ère de la liberté, où sonne sa première heure ? au centre de

l'empire des arts. Plus près encore, à la deuxième heure, à qui 1830 porte-t-il sa couronne? A un prince que les arts montraient comme leur ami et leur protecteur ; au roi qui les fera ministres de ses libérales inspirations, pour secouer de dessus Versailles la poussière des temps despotiques et en faire le temple de toutes les gloires de la patrie.

« Les beaux-arts ont pour domaine l'*univers sensible.* » Eh ! sans doute : mais ce domaine est-il donc tant à mépriser?

Je n'entends pas rabaisser celui de la pure intelligence. Par la seule puissance de l'esprit, quand un atome animé étudie l'univers où il est comme perdu, pénètre ses lois, s'approprie les forces de la nature pour s'en défendre contre elle même, au sein de tous les dangers dont elle le menace, certes, il y a de la grandeur dans cette lutte inégale.

L'étude du monde moral grandit l'homme encore, alors que constatant la règle en lui-même, il pose la borne à ses propres passions, et déduit toutes les lois de l'association humaine du dogme naturel *du juste.*

Enfin, il s'élève au plus haut de ses forces, au de-là peut être, quand il dirige l'effort de sa faible vue jusqu'au principe des mondes, et, dans sa curiosité inquiète, fait descendre jusques dans la nuit de la tombe le flambeau vacillant de la raison.

Honneur donc aux sciences qui nous mettent, jusqu'où elles peuvent, en participation de l'intelligence suprême. Mais honneur aux beaux-arts : car ils sont un reflet du pouvoir créateur qui ne s'est pas montré si dédaigneux, ce semble, du monde matériel et sensible.

Que sont en effet tous ces soleils qui brillent à la

voûte céleste ? Qu'en savons-nous que ce que nos sens nous apprennent ? Sans eux, comment faire dans l'immensité ces excursions qui nous énorgueillissent ? Saurions-nous seulement qu'il est d'autres hommes ? Peut-être, répond le somnambulisme triomphant. A la bonne heure. Mais avec nos sens, nous en sommes sûrs, sans dormir. Nous les touchons. Nous les aimons. Nous en sommes aimés. Nous entrons en possession de nos meilleurs biens sur la terre.

On fait une objection aux arts de viser *au beau* avant tout. Adorateurs de l'*utile*, prenez garde : le beau n'est-il pas le dernier terme en beaucoup de choses, et dans toutes, le meilleur des moyens ?

Pour éprouver ce qu'il vaut, il y aurait une épreuve à faire : l'enlever de partout, et voir ce qui resterait ; voir ce que deviendraient mille choses, graves ou non, où nous ne sentons plus, par habitude, l'artifice qui les embellit.

Tout d'abord périrait un art bien cher aux filles d'Eve. Allons : brisons ces miroirs conseillers de la beauté. Plus de dentelles, de diamants, de tissus soyeux. Plus de modes nouvelles qui font renaître sous une autre forme. L'art de la parure est supprimé.

La grave justice elle-même avait recours à un digne appareil. A quoi bon, sévère Déesse, vous couvrir ainsi de velours, d'or et d'hermine ? Vous êtes assez respectable par vous-même, dans l'ordre intellectuel.

Orateur que suit la foule, la vérité n'a besoin ni de fard, ni de parure. Quoi ! toutes les pompes humaines du langage, toutes les finesses d'une dialectique éblouissante, toute la magie de la passion même,

dans la chaire et sous ce sévère habit ! Eloquent Dominicain, irrésistible Lacordaire, contente-toi donc d'être vrai, charitable et simple... Ah ! plusieurs le font tous les jours : mais la foule empressée, je ne la vois plus.

Je la retrouve dans ce temple antique où nous appelle une douce harmonie. Là, sur les murs de splendides tableaux. Partout de l'or, des fleurs, des statues. Mille feux brillent sur l'ombre du sanctuaire. Des voix mélodieuses s'élèvent. L'orgue tour-à-tour pleure et chante, et les longues files des vierges passent avec des chants célestes, tandis que l'encens monte et enivre l'air... Votre cœur s'oppresse ; vos yeux se lèvent ; vos genoux fléchissent..... Penseur austère, ton anathème contre l'art sensible, où est-il ?

La foi elle-même se garde bien de le prononcer. Elle adopte tout l'homme tel que Dieu l'a fait. Elle consacre entre le corps et l'âme comme un hymen fidèle, et défend, par son plus cher dogme (1), à la mort impitoyable de rompre éternellement leur nœud. C'est qu'elle honore le beau, partout où elle en voit l'empreinte. Aussi ses plus glorieux pontifes s'élevant au-dessus d'uu rigorisme étroit, accueillaient-ils, sous le manteau de l'art, ses plus profanes productions. Parcourons l'Italie : tout l'olympe païen y a trouvé refuge jusques chez ses vainqueurs. Un saint pape le premier avait été l'hôte de cette Vénus un peu vagabonde qui vint un instant charmer notre Louvre à la suite de nos drapeaux victorieux. Et jusqu'aux trois Grâces, savez-vous où elles sont encore réfugiées, les déesses déchues, voilées, dans

(1) Celui de la résurrection des corps, qui réduit tant l'importance de la question sur la différence des deux substances.

leur dénûment, de leur seule beauté? Dans la cathédrale de Sienne, Messieurs, dans la sacristie des chanoines de ce saint lieu.

Mais quoi! l'indulgence du ciel pour le beau visible n'éclate-t-elle pas dans toute la création; dans toutes ces parures, toutes ces élégances prodiguées, auprès desquelles les nôtres ne sont rien; dans les suaves parfums que la corolle des fleurs exale, et les couleurs si brillantes qui la décorent; dans tous ces fards jetés à profusion jusques sur les insectes; dans ces enluminures merveilleuses qui font des oiseaux comme des fleurs volantes?... Car c'est là, voyez-vous, le grand artiste: c'est Dieu!... Dieu, le premier statuaire, quand il forme l'homme du limon; le plus grand architecte, quand il bâtit la terre, demeure de l'homme, et courbe au-dessus la voûte du ciel; le plus habile des peintres, quand, avec les sept nuances de l'arc en ciel, sa palette, il colore ces horizons, ces mers, ces monts, ces ciels inimitables; le plus puissant des musiciens enfin, disposant de gammes sans limites, depuis le chant de ses oiseaux et le murmure des ondes et des ombrages, jusqu'aux grands bruits des tempêtes, aux roulements et aux éclats du tonnerre, immense orchestre dont nos Meyerbeer et nos Rossini s'inspirent, sans sans pouvoir l'égaler!...

Et maintenant les beaux arts ne parlent-ils donc qu'aux sens, et point à l'intelligence et à l'âme?

La méprise naît du charme extérieur qui les environne. Mais qui pourrait ne voir que de la pierre taillée, à la voûte des temples, que ce soit Saint-Pierre de Rome ou le Parthénon? sous les arcs de triomphe de

Napoléon ou de Constantin ? en face des statues que la France reconnaissante élève partout à ses héros et à ses bienfaiteurs ? Qui ne comprend les hautes leçons vivantes sur la toile, dans tous ces tableaux des maîtres, je prends au hasard :

Le *serment des trois Sauveurs de la Suisse* (1), souvenir qu'il te faut garder, nation généreuse !

Hippocrate (2) dont le pur patriotisme repousse les présens du dispote étranger ;

Et Socrate (3) recevant la coupe que le fanatisme païen le condamne à boire, et vers laquelle, sublime pensée ! il étend comme une main indifférente, tout préoccupé de la vérité philosophique qu'il poursuit ;

Quoi encore ? *Brutus*, celui de Lethière, où l'on voit la victoire du citoyen sur le père, mais victoire pleine d'angoisse, pour l'honneur de l'humanité ;

Léonidas aux thermopyles, que le pinceau de David traçait, en 1813, pour la France découragée ;

Une seule citation encore : Ce tableau du *déluge* où Regnault a vaincu le Poussin lui-même par la pensée : l'épisode est celui d'une mère qui périt en soulevant son nouveau-né au-dessus des flots : Comment mieux exprimer ce que la terrible colère d'en haut, qui persiste, avait d'irrévocable ?

Non, ce n'est pas là seulement de la couleur et de la forme ! c'est la figure animée, dans le monde moral,

(1) Par Steube, en 1824. Acheté par le Roi, alors duc d'Orléans.

(2) Par Girodet.

(3) Par David.

du vrai, du beau, du juste ; et ne pourrions-nous pas dire que la force logique conduit à les réaliser en actions, à les incarner en soi-même ? Les beaux arts ne prétendent pourtant pas au rang de panacée sociale universelle. Mais accordons leur qu'ils élèvent les penchants, et les épurent. A titre de parure seulement, ils écarteraient déjà de ce qui peut souiller.

Ainsi le comprenaient bien les anciens, dans leur gracieuse mythe des Muses vierges sans tache. Ils avaient fait Dieu des beaux-arts le soleil qui éclaire et féconde. Dans leur bon temps, la lyre d'Amphion bâtissait des villes. Et plus près de nous, Fénélon qui nous montre Apollon fait homme, réduit à garder les troupeaux d'Admète, et chassant d'autour de lui la barbarie et la brutalité, ne nous assure-t-il pas que *bientôt, avec leurs flûtes, les bergers étaient devenus plus heureux que les Rois.*

Comme définition du bonheur des artistes, je confesserai bien que l'apologue du bon évêque exagèrerait un peu, mais pas autant qu'on le pourrait croire : que manque-t-il en effet dans leur destinée ?

Ce n'est pas la gloire : leurs grands noms brillent sur la nuit du passé d'un éclat que le temps semble aviver encore. Leur lustre s'étend à quiconque les a honorés. Ainsi l'histoire associe les souvenirs de Phidias et de Périclès. Elle enregistre avec honneur le mot de l'empereur Maximilien qu'il *peut faire à volonté des nobles et non pas un Albert Durer.* Elle passe bien des choses à François Ier, pour avoir pressé dans ses bras Léonard mourant. Mais écoutez : les rives du Rhin retentissent encore des acclamations qui saluaient l'effigie de Bethowen. Des rois et des reines étaient dans la foule,

inclinés les premiers devant la majesté du génie (1).

Cependant les dieux vivent d'encens, mais non pas leurs ministres. Le siècle, par un retour sur ses propres faiblesses, pardonne à l'artiste qui le charme, son penchant pour les couronnes d'or. Il les lui donne, avec de tels témoignages d'admiration et de tendresse que l'or se dissimule sous tant de fleurs et de bravos.

Oui, les artistes s'élèvent dans l'estime publique, à mesure que la raison qui toujours marche, s'est plus avancée vers l'aristocratie des mérites vrais. Comme Christine de Suède, cette reine qui se fit honneur de toucher la main du Guerchin, qui avait, dit-elle, *fait tant de belles choses*, notre temps serre la main de ses artistes. Il applaudit quand le signe de l'honneur récompense la pureté et l'élévation du talent de Ponchard. Un des regrets de Napoléon à Ste.-Hélène, où il en eut plus d'un, le grand empereur, n'était-il point de n'avoir pas décoré Talma ?

Au reste, la valeur de l'art pour l'artiste, est surtout dans l'art lui-même.

Je n'entends faire allusion ici ni à l'indépendance, dont il a meilleure part ; ni aux consolations qu'il y puise contre tant d'infortunes qui troublent la vie, ou se cachent dans le cœur ; ni aux vertus que le culte du beau développe, l'élévation des idées, la dignité fière, le dévouement des amitiés, l'entraînement des sacrifices généreux.

Je prends l'art en lui seul, dans ses actes, et ce

(1) Le roi et la reine d'Angleterre ont assisté aux fêtes données pour l'érection de la statue de Bethowen.

qui me frappe comme un privilège unique, c'est l'heureux sentiment lié à ses créations mêmes.

Partout ailleurs quel mélange d'amertume ! Prenons les professions les plus hautes, celles du médecin, du prêtre, du magistrat, du militaire. En elles sont assurément de beaux devoirs à remplir, et qui encouragent : mais que le bien y est souvent pénible et même cruel à faire ! C'est pour nous étourdir sans doute que nous chantons si haut les victoires : Sous les plus beaux lauriers, j'aperçois toujours trop de sang répandu.

Rien de pareil dans les beaux-arts, fées toutes favorables, qui ne révèlent leur pouvoir que par la bienfaisance et le plaisir.

Sachons le comprendre : jouir ce n'est pas avoir, mais sentir. Que ne possèdent-ils donc pas ces inspirés d'un art qui fait naître tous les sentiments dont il soit donné à notre âme de tressaillir !

Les échos de cette salle où je parle s'en souviennent : ici même, dans nos solennités musicales, plus d'un instrument habile, (nommons Kontsky ou Hermann,) nous a tenus sous son charme. Comment l'artiste parvenait-il, puissance de l'art ! par le son qui vibre, à dérouler tant de poèmes divers, si clairement expressifs pour le cœur? c'est, n'en doutons pas, qu'il s'enivrait le premier à ses accords, et que retentissaient d'abord en lui-même ces mélodies où tour à tour parlent, dans toutes leurs nuances, toutes les vives et douces émotions, passion, pitié, souffrance, amour, dédain, prière, désir, plaisir, bonheur !... A quelle fortune humaine appartient-il de prodiguer ainsi les trésors de la vie ?

Si le feu de la création, dans d'autres arts, a moins

d'entraînement et d'ardeur, il a des délices plus contenues, plus prolongées pour mêler leurs illusions au travail.

Autour du peintre, devant sa toile, combien d'apparitions ravissantes ! car rien qui ne subisse la loi magique d'un pinceau et de quelques couleurs broyées ; rien au monde, si grand qu'il soit, si sacré, si orgueilleux, si timide, si mystérieux, si pudique, rien de ce qu'il aime, de ce qu'il appelle, qui résiste à l'évocation.

Est-ce la richesse et son éclat ? A lui les châteaux, les vêtements d'or, les pierreries, les chevaux, les meutes, les pages, et la châtelaine, s'il lui plaît.

Est-il amant de la belle nature ? En dépit de l'industrie qui l'exile, des voies de fer qui la mutilent, elle revient d'aussi loin qu'il commande, et la voilà devant lui jeune et pure, ciel bleu, mers calmes ou agitées, forêts profondes, fleuves sinueux, routes qui s'égarent, horizons sans noire fumée.

S'il se complait aux grandeurs terrestres, que d'empereurs et rois à sacrer ! que de courtisans à courber devant la puissance !

A-t-il l'humeur guerrière ? Alignez-vous et marchez, soldats de la France : De Marengo à la Smala le général Vernet ne vous conduit qu'à la victoire.

Mais son cœur s'élève plus haut encore. Au ciel même est l'image qu'il poursuit. Il aspire à la beauté idéale et suprême. Qu'il soit donc Raphaël, et du ciel descendra, sous des traits chéris, la vision qu'il appelle. ô qui pourrait dire tout le charme du travail pour l'artiste, sur cette ressemblance adorée ! Qui pourrait comprendre, quand il dépose palette et pinceaux près du modèle, l'ineffable illusion qui lui montre sa Forna-

rine comme transfigurée sous l'auréole de la pudeur divine, de la céleste virginité !...

. . . . . .

Je m'arrête, Messieurs, car si ce n'est pas assez pour ma thèse, c'est trop pour ceux qui m'écoutent. Dans cette séance que j'avais le devoir d'ouvrir, je me ferais, en prolongeant ce discours, une part léonine, et je n'ai rien du droit qu'il faudrait pour m'en justifier.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE,

PENDANT L'ANNÉE 1844-1845,

PAR LE SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

Le règlement qui veut qu'une analyse de vos travaux vous soit présentée annuellement, dans cette séance solennelle, ne pèse pas moins, croyez-le bien, sur celui qui la fait que sur ceux qui l'écoutent. Si je ressens quelque peine à provoquer l'impatience d'auditeurs venus ici pour entendre de belles pages et de beaux vers, je n'en éprouve pas une moindre à la pensée de mutiler, de torturer vos ouvrages. La rose, la fleur d'oranger, soumises à l'alambic, peuvent perdre leur éclat et leurs couleurs, mais leurs précieux parfums, leurs suaves odeurs sont conservés; et je vous le demande, quels parfums reste-t-il aux extraits que je suis forcé de faire? Les plus maltraités de mes collègues sont certainement ceux que je couche impitoyablement sur mon lit de Procuste, non pas, hélas! pour les agrandir, mais pour en faire des pygmées.

Que ceux donc sur qui vont tomber mon scalpel et mes ciseaux veuillent bien me le pardonner : notre charte academique commande, il lui faut obéir, quelles qu'en puissent être les conséquences.

Les collègues, que la mort ou d'autres circonstances avaient séparés de nous, venaient d'être remplacés lorsqu'un nouveau vide est survenu dans nos rangs. L'un d'eux, à jamais regretté, va recevoir d'un ami, de celui qui lui a succédé, pendant quelques mois seulement, un hommage auquel tous vous vous êtes associés.

Les deux cours fondés par l'Académie, celui de droit commercial, en faveur des jeunes gens qui se destinent au négoce, à l'industrie; celui de lecture musicale, dans un intérêt de moralisation et de sage délassement, professés ou dirigés avec le même dévoûment par MM. Hardouin et Decaïeu, ont été suivis avec le même succès.

L'Académie a continué ses paisibles et utiles travaux : vos séances ont été constamment remplies par la lecture de nombrenx rapports, de substantiels mémoires, c'est parmi ces derniers que je prendrai ceux dont je vais esquisser l'imparfaite ébauche.

Dans un mémoire sur le développement de la lumière, M. Pollet vous a rappelé qu'on avait soumis les rayons du soleil à de nombreux essais, qu'on les avait pour ainsi dire torturés, pour les contraindre à se dénaturer et à fournir, par les modifications qu'on leur imposait, des données plus ou moins probables sur leur origine. Tandis que l'esprit de l'homme errait dans des régions inconnues, la lumière artificielle qui, durant la nuit, nous restitue, du moins en partie, les

bienfaits du jour, demeurait négligée, livrée à l'oubli. Il n'y a pas plus d'un demi-siècle qu'on s'est enfin demandé comment il se fait qu'une bougie allumée répand de la lumière. Ce fut l'invention de l'éclairage au gaz qui appela les recherches des savants sur la structure et la lumière des flammes. A la suite d'un sérieux examen, Davy formula les idées qui passèrent bientôt pour l'expression la plus exacte de la vérité. La flamme est considérée comme une matière gazeuse échauffée par sa propre combustion, au point d'être lumineuse, et dont la température égale au moins la chaleur blanche des corps solides. Des objections faites à cette supposition, si naturelle qu'elle paraisse, donnent à penser que les idées émises par l'illustre physicien anglais sont inexactes peut-être, ou tout au moins incomplètes. Depuis l'époque où Davy les a proposées, la science a marché à pas de géant et a centuplé son domaine ; l'électricité surtout s'est enrichie d'un nombre infini d'acquisitions : de nos jours, il est incontestablement établi que sa puissante influence contribue à la presque totalité des phénomènes de la nature. Lorsque le fluide électrique assiste à toutes les combinaisons chimiques comme effet et comme cause, ne pouvait-on pas espérer d'obtenir une explication plus rigoureuse des propriétés de la flamme, en faisant intervenir l'électricité, au lieu de se borner à la chaleur, dont l'influence est reconnue insuffisante? Une des plus belles expériences qu'on ait faites avec la pile ayant pleinement confirmé la constitution toute matérielle de l'étincelle électrique, la présence de l'électricité dans la flamme cesse d'être une conjecture que des analogies manifestes rendent infiniment probables, c'est une vé-

rité que l'expérience soutient de son irrécusable autorité.

M. Pauquy vous a entretenus des modifications que des botanistes du premier ordre ont apportées à l'arrangement des plantes cultivées dans le Jardin des Plantes de Paris, classées, jusque dans ces derniers temps, d'après la méthode de Jussieu, et sur l'opportunité d'opérer des changements analogues au jardin botanique de notre ville. Il a rappelé les caractères des trois principaux systèmes adoptés successivement : celui de Tournefort, qui n'a considéré que la fleur et le fruit; celui de Linnée, qui consiste à compter et à mesurer des étamines et des pistils, et celui de Jussieu, qui seul embrasse l'ensemble de la plante, l'étudie dans ses développements, et forme de toutes les plantes similaires des groupes ou familles dont le nombre s'élève aujourd'hui à 296, réparties en 15 classes. M. Pauquy examine les classifications que MM. Brongniart, Adrien de Jussieu et Richard proposent de substituer à la méthode naturelle. La première est regardée par tous les botanistes et par son auteur lui-même comme une sorte de ballon d'essai, où les données de la science présente ont été outrepassées, au point d'exciter une certaine rumeur parmi les élèves et les amateurs. La classification de M. Adrien de Jussieu manque de clarté; établie sur des caractères dissemblables et qui ne sont pas comparables entre eux, elle sort entièrement des règles indispensables à toute bonne classification. Enfin, la méthode de M. Richard, bonne pour faciliter l'étude des familles aux élèves en médecine, est reconnue comme n'étant pas d'une parfaite exactitude. Au milieu de l'incertitude qui règne en-

core sur la classification la plus rationnelle, M. Pauquy propose de faire subir à la méthode de Jussieu quelques changements qu'il croit tout-à-fait indispensables. Ils consisteraient à subdiviser en deux classes la première classe de la méthode naturelle, à réunir en une seule les troisième et quatrième, puis les cinquième, sixième et septième, puis enfin les neuvième, dixième et onzième; il arrive ainsi à ne faire que onze classes des quinze classes de Laurent de Jussieu.

M. Tavernier vous a fait assister aux principales transformations de l'art de guérir, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nous. Mystique et superstitieuse à son origine, la médecine devint philosophique avec Pythagore, avec Hippocrate, le père vénéré des sciences médicales. Mais la lumière dont elle brillait alors ne jeta qu'un éclat passager, et bientôt ce n'est plus la Grèce qui éclaire le monde, c'est Alexandrie qui acquiert une immense célébrité; Rome même, cette reine orgueilleuse, est obligée d'appeler de l'Egypte les savants et les philosophes; Galien, élève de l'école d'Alexandrie, ne lui appartient que par son séjour dans cette capitale du monde. Rome, en un mot, n'eut pas d'institution médicale. Passant de la médecine ancienne à ce qui ne fut plus l'art médical, mais à ce qui en tint lieu pendant les temps de barbarie, M. Tavernier remarque avec chagrin que tandis que les princes chrétiens restaient indifférents aux travaux de l'esprit, les califes fondaient des académies et cette école de Cordoue, si renommée dans le monde entier. Ce n'est qu'au XIIIe siècle que cesse la longue léthargie de l'art médical, et qu'apparaissent les écoles de Montpellier et de Paris. Les sciences ont épuisé leurs plus mauvais jours;

l'imprimerie est découverte, et l'heureuse alliance qui s'établit entre les sciences et la religion hâte les progrès des connaissances humaines. La France échappe aux réformes de Paracelse, ce novateur fougueux, cet enfant de l'alchimie, qui se disait le roi des médecins grecs, latins, français et italiens, et qui vint mourir misérable et méprisé dans un hôpital de Strasbourg. Plus tard, Harvey découvre la circulation du sang, Haller crée la physiologie et pose la limite définitive entre la médecine ancienne et la médecine moderne; puis arrive, au commencement de ce siècle, la chimie pneumatique parlant par la voix imposante de Lavoisier et de Fourcroy; puis le système de Brown qui règne quelque temps; puis, enfin, la doctrine de Broussais, qui, fondée sur les lésions organiques, ramènera nécessairement et toujours à l'étude vraie de la nature. M. Tavernier n'hésite point à attribuer à Broussais l'heureuse barrière qui a empêché les rêveries de l'homœopathie de faire irruption en France, et il espère que, grâces au bon esprit des médecins français, les buveurs d'eau ne passeront jamais la frontière.

Au nombre des causes auxquelles M. Hippolyte Henriot attribue la décadence de l'industrie amiénoise, il signale la distinction qui existe, depuis cinquante ans, d'une manière si tranchée, et qu'on ne rencontre point ailleurs, entre l'industrie et le commerce, entre le fabricant et le négociant. Des ouvriers probes et intelligents, mais privés des capitaux nécessaires pour créer de grands établissements, ont monté un grand nombre de petites fabriques où se travaillaient principalement le coton et la laine et les tissus unis. Au lieu

d'expédier eux-mêmes leurs produits au dehors, ils les vendaient, pièce à pièce et au comptant, aux négociants; ceux-ci, qui les achetaient bruts, les faisaient teindre et apprêter, et en faisaient l'objet de leur commerce. On ne peut méconnaître que ce système ne soit profondément vicieux, puisqu'il met en présence deux intérêts hostiles, qu'il grève le produit industriel de deux bénéfices au lieu d'un, et surtout parce qu'il prive l'industrie de cette unité d'action qui est la première condition de force et de durée. Ce système a pourtant procuré, pendant plus de trente ans, à l'industrie et au commerce d'Amiens, une prospérité presque non interrompue. Mais il arriva un moment où, sous peine de végéter et de s'éteindre, l'industrie dut, par suite du progrès et de la concurrence, améliorer, innover et lutter sans cesse. Amiens a-t-il bien compris, bien observé cette loi inexorable? M. Hippolyte Henriot ne le croit pas. Lorsque Roubaix, quoique placé dans des conditions moins favorables, étudie, organise, exploite toute industrie nouvelle et réalise déjà d'immenses bénéfices, Amiens en est encore à rechercher ce qu'il est à propos de faire. Ainsi, sauf quelques établissements exceptionnels, notre industrie manufacturière se traîne péniblement à la remorque du progrès, et glane à peine là où d'autres font d'abondantes moissons. Toutefois, quelque grave que soit la situation de l'industrie amiénoise, elle est loin d'être désespérée; il ne dépend que de nos concitoyens de la relever bientôt plus florissante que jamais. A la fabrication des tapis, à la filature du lin, qui prennent chaque jour une nouvelle extension, M. Hipp. Henriot voudrait qu'Amiens joignît encore le tissage de cette

dernière matière. Mais ce tissage ne peut se passer du système Jacquart, devenu aujourd'hui l'âme de toute nouveauté industrielle ; et bien qu'Amiens compte plus de deux mille métiers à la Jacquart, l'éducation publique est encore à faire, les préjugés de l'ouvrier contre toute inovation sont encore à vaincre. M. Hipp. Henriot émet le vœu qu'il soit créé à Amiens, par les soins de l'administration municipale, une école du système Jacquart, où la pratique puisse être jointe à la théorie, la démonstration au précepte ; il souhaite, enfin, que notre ville secoue le joug humiliant de la routine et ne tremble plus sur son avenir.

M. Creton ayant à examiner un mémoire de M. Raoul Duval, sur la propriété forestière en France et sur les moyens d'en arrêter les défrichements, a eu l'occasion d'émettre ses propres idées sur cette importante question. Aux bonnes raisons que donne M. Duval pour favoriser les défrichements, M. Creton en oppose de non moins puissants pour les prohiber, dans de certaines limites ; et ces raisons, il les puise dans la nécessité, pour une nation, de se perpétuer sur le sol qu'elle occupe, dans cette loi suprême, le salut du pays. Il démontre en effet qu'à l'exception des terrains forestiers fortement inclinés, il en est bien peu dont le sol défriché ne fût plus productif qu'avant le défrichement. Les forêts de l'Etat, déchargées de tout impôt et placées dans les conditions les plus favorables, ne donnent annuellement que 22 fr. 74 c. par hectare. La prohibition ou la restriction des défrichements ne lui paraissent pas constitner un droit rigoureux qui porte atteinte à la propriété ; il lui semble, au contraire, que la prohibition en matière forestière, qui existe en France

depuis cent cinquante ans, est le droit écrit, le droit commun, parce qu'une nation ne peut être tenue de voter son agonie et sa mort. Il dit à ceux qui tiennent des bois de leurs ancêtres, comme aux nouveaux possesseurs : Voyez à quelles conditions ont acquis, ont possédé vos pères; prenez vos contrats, et lisez les lois sous l'empire desquelles vous avez acheté; vos plaintes ne sont pas plus fondées que ne le seraient celles des riverains des cours d'eau navigables qui réclament contre les servitudes de halage, etc. M. Creton voudrait que, dans chaque département, il n'y eût de défrichement possible que lorsque la superficie forestière, comparée à celle des terres arables, aurait atteint une proportion déterminée; que toutes les demandes formées, dans le cours d'une même année, fussent classées, selon l'étendue des bois qui existeraient dans chaque arrondissement, puis dans chaque canton, puis dans chaque commune, et qu'enfin, en cas de concours entre les propriétaires d'une même commune, le droit de défricher fût admis dans la proportion des bois respectivement possédés.

M. Dubois vous a communiqué les observations qu'il a recueillies pendant le voyage qu'il a fait récemment en Afrique. Il a pu se convaincre dans tout le pays qu'il a parcouru, à Philippeville, à Constantine, à Bône et à Alger, que le sol de l'Algérie possédait une force, une richesse de végétation incalculables, mais que pour en tirer parti, il fallait beaucoup de temps, beaucoup de bras, et surtout beaucoup d'argent. Là, comme ailleurs, ce sont les plaines qui offrent le sol le plus fécond: mais ces plaines sont marécageuses, et le premier soin de celui qui veut les exploiter, c'est

de se débarrasser des eaux surabondantes, et ensuite, de les défricher à une grande profondeur, pour en extraire les broussailles qui les encombrent. Les hauteurs présentent encore de plus grandes difficultés au défrichement. La culture suivie par les Arabes est appropriée à leurs besoins si restreints et à leur paresse. Ils choisissent tous les ans, sur les pentes des montagnes, un terrain pas trop rapide, mais à l'abri des inondations; ils l'écorchent avec une méchante charrue attelée de deux petits chevaux maigres et efflanqués; ils sèment du blé, de l'orge, des fèves, et se confient à la Providence. La moisson faite, la terre est abandonnée à elle-même, et bientôt toute trace de culture a disparu. L'Arabe ne plante pas d'arbres; il place son camp près d'un olivier, d'un palmier, mais jamais l'idée ne lui viendra de favoriser la reproduction de l'arbre qui l'abrite. Point d'arbres fruitiers, point de légumes; pour nourriture, des galettes d'orge, du couscoussou bouilli avec du lait, des dattes qu'on lui apporte du désert; pour boisson, l'eau du torrent. L'Arabe n'est point cultivateur, il est pasteur, et rien de plus. Ses troupeaux sont nombreux et constituent toute sa richesse. La culture des Européens n'est pas beaucoup supérieure à celle des Arabes. Sans doute ils ont de meilleurs instruments, ils labourent mieux, mais aussi ils escomptent la fertilité du sol, ils récoltent des céréales cinq ou six ans de suite. La culture maraichère est seule très-avancée dans le voisinage des grandes villes : quand nos hortillons font deux, trois ou quatre récoltes dans le cours d'une année, on ne peut être surpris de voir le même résultat en Afrique. Après avoir indiqué les cultures auxquelles les colons

doivent principalement se livrer, M. Dubois rappelle que toute médaille a son revers; celui de l'Afrique, c'est une sècheresse dévorante, ce sont les sauterelles. Il a compris que les sauterelles eussent été une des plaies de l'Egypte, quand il a vu le soleil obscurci par des avalanches de ces insectes. Quant à la colonisation, il n'y en a point encore en Afrique, à part quelques exceptions trop rares. Il n'y a encore qu'une armée et une population avide et rapace qui la suit, pour exploiter ses besoins et ses vices.

Admis dans le sein de l'Académie, M. Bouthors y retrouve des juges qui l'ont autrefois couronné, et des collègues qui viennent de lui accorder leurs suffrages; il se félicite de pouvoir acquitter deux dettes à la fois. Après avoir exposé ses idées sur l'objet de l'institution de l'Académie et sur l'efficacité des résultats qu'elle peut produire, M. Bouthors déclare que, devenu indifférent aux travaux d'imagination, il se livre aujourd'hui exclusivement à l'étude de l'histoire et de l'antiquité. La découverte de quelques vieux parchemins a fait de lui un paléographe, un archéologue et un feudiste. Il a essayé de réhabiliter quelques-unes des institutions de nos ancêtres, et de démontrer que l'unité se fait jour dans le pêle-mêle de dispositions les plus confuses et les plus contradictoires, et que ces coutumes si diverses apparaissent comme la conséquence d'un système politique fortement organisé : selon lui, l'influence du sol sur la législation n'est nulle part plus évidente que dans nos coutumes. Dans les villes fermées et les bourgs, aussi bien que dans les vallées marécageuses et les plaines stériles, la possession collective jouît de tous les priviléges et de tous les avan-

tages d'une organisation municipale. L'égalité fait la loi des partages, et le patrimoine de la famille passe du père aux enfants sans intermédiaire. — Dans les campagnes, la possession individuelle est subordonnée à une foule de devoirs et de prestations serviles ; le droit civil interdit l'aliénation de l'héritage, et ne laisse pas même la liberté de le diviser entre les enfants ; le possesseur ne peut disposer que de ses acquêts, et à sa mort, tous ses immeubles font retour au domaine du seigneur, qui en donne l'investiture à l'héritier auquel la coutume le réserve. M. Bouthors indique, en terminant, les considérations d'un ordre élevé, dans lesquelles il faut chercher les motifs de la distinction établie, par le droit civil, entre la possession bourgeoise et la possession rurale.

Le passé, s'est demandé M. Damay, dans sa réponse à M. Bouthors, n'est-ce pas toute la science? Le problême de la sûreté du progrès dans le développement de la civilisation, ne serait-ce pas, que de ce qu'elle acquiert, rien ne se perdit jamais? Ce but n'a pu encore être touché. La *tradition* nous a valu cette masse d'erreurs et de superstitions qui circulent sur tous les points du globe. L'époque des *manuscrits*, bien que meilleure, livre la science humaine au petit nombre, qui nécessairement la mesure à son intérêt. L'*imprimerie* a été un succès immense ; mais il faut reconnaître que, malgré des progrès certains, elle est encore, pour le plus grand nombre, comme si elle n'existait pas ; d'un autre côté, combien de travaux accomplis pour le bien de l'humanité ; combien de faits précieux se trouvent oubliés, perdus et de plus en plus recouverts de cette poussière que le temps, Vésuve in-

tarissable, ne cesse de répandre sur nous! Honneur donc au courage qui a fait retrouver, sous la cendre, tant d'Herculanum intellectuels, et su ramener à la lumière leurs trésors enfouis! Toutefois, parmi les explorateurs du passé, M. Damay blâme ceux qui ne demandent pas si c'est utile, si c'est beau, mais si c'est vieux, et qui forment, de ces nouveautés fossiles, des entassements prétendus historiques, d'où toute philosophie, tout intérêt humanitaire sont bannis. Il adresse un reproche plus grave au système de l'histoire fataliste, pour qui tout se justifie, parce que tout s'enchaîne, qui sait trouver successivement bons, quoique se dévorant l'un l'autre, et l'invasion romaine, et celle des barbares, et la féodalité, et les croisades, et le despotisme de Louis XIII; glorifiant tout au nom de la *nécessité*, leur souveraine. M. Damay loue les auteurs qui, comme M. Bouthors, font dominer, dans leurs écrits, le sentiment de la moralité la plus élevée, qui savent allier le respect d'un culte vénérable au sentiment de la dignité humaine, et se gardent bien d'étendre leur vénération jusqu'aux gothiques abus qu'ils ont à retracer.

M. Quenoble s'est proposé de comparer les deux législations anglaise et française sur les jeux de hasard. La première déclare nulles toute créance, toute obligation contractées pour argent perdu au jeu; elle poursuit non seulement les joueurs, mais tous les assistants, mais le perdant lui-même, auquel elle inflige une amende égale à cinq fois le montant de sa perte. La législation française est plus simple : au civil, point d'action pour une dette de jeu, pas même pour la répétition de ce qui aurait été volontairement payé, à

moins qu'il n'y ait dol ou suspicion ; en matière criminelle, emprisonnement et amende contre ceux qui ont tenu une maison de jeu, et une faible amende de 6 à 10 fr. contre ceux qui tiennent dans les rues, chemins ou lieux publies, des jeux de hasard. Prohiber le jeu, tel est certainement le but des deux législations ; mais les moyens d'y parvenir appartiennent à des points de vue bien distincts. Pour qu'un système de législation fût efficace, dit M. Quenoble, il faudrait qu'il fût établi sur les principes fondamentaux du vrai ; mais qu'est-ce que le juste et le vrai pour les disciples de Condillac, de Kant, de Bentham et de de Maistre ? Les uns interrogent la raison et la conscience ; les autres nient la conscience et mutilent la raison ; les derniers n'avouent la conscience et ne reconnaissent la raison que pour les avilir et les détrôner. Trois codes criminels, dont l'un serait l'ouvrage d'un Kantiste, l'autre d'un disciple de Bentham, le troisième d'un admirateur de de Maistre, ne se ressembleraient pas plus que ne sont identiques entre eux le principe du devoir, le principe de l'intérêt et le principe théocratique.

Selon les théologiens, le sort est une chose destinée, de sa nature, à connaître la volonté de Dieu, et conséquemment une chose religieuse ; ils en concluent que tout jeu de hasard, par la profanation qu'il renferme, est un vice intrinsèque qui ne saurait engendrer aucune obligation, même dans le for intérieur.

C'est le principe de la législation anglaise, comme il avait été celui de nos anciennes ordonnances sur le jeu.

La législation anglaise, en traquant les joueurs, en

prodiguant les pénalités, a dépassé le but; notre législation, en dédaignant, en méprisant le jeu, en lui refusant dans tous les cas son appui, a disposé d'une manière plus sage, plus morale et plus conforme à l'opinion publique.

M. Dauphin vous a présenté, sur le *Purgatoire* du Dante, un travail analogue à celui qu'il vous avait présenté l'année dernière sur l'*Enfer*. Cette analyse a pour but de mettre à nu le plan et les ressorts du poëme, d'éclairer les faits contemporains, de faire connaître les personnages mis en scène, de rappeler enfin les croyances du moyen-âge et sa théologie scholastique. Le Purgatoire, dans le poëme du Dante, est une montagne qu'il suppose précisément à l'antipode de Jérusalem. Le Dante y est parvenu en perçant les entrailles de la terre, où le poète a placé son Enfer. De la base au sommet, il règne, à divers étages, des plateformes circulaires où s'accomplissent les épreuves expiatoires; au pied de la montagne sont disséminées plusieurs classes de pécheurs qu'un repentir *in extremis* a sauvés de la damnation éternelle, et qui attendent le moment d'être admis aux saintes purifications. Celles-ci varient, sur chaque terrasse, dans l'ordre des fautes à expier, les âmes s'épurant à mesure qu'elles approchent de la cime du mont. Au sommet est placé le Paradis terrestre, où fleurit l'arbre de la science, où se manifeste sous des figures saisissantes l'union de l'ancienne et de la nouvelle loi. Dans ce lieu, où l'on sent un avant-goût des béatitudes célestes, le poète s'arrête avec complaisance; il multiplie ses peintures sublimes dans l'espace de huit chants entiers, comme s'il essayait ses fortes ailes pour son dernier voyage à

travers les sphères. Le Dante avait eu Virgile pour guide lorsqu'il traversait l'Enfer et gravissait la montagne du Purgatoire. Mais au moment où il met pied dans le Paradis, qui est interdit au poète païen, c'est Stace qui remplace Virgile auprès du Dante, Stace que les deux voyageurs avaient rencontré parmi les prodigues, initié à la foi chrétienne, pénitent régénéré et prenant son essor vers les cieux. C'est ce dernier qui va introduire le Dante dans le Paradis.

M. Mathieu a entrepris de montrer que s'il est vrai, en ce qui concerne les minéraux, les végétaux et les animaux, que la nature ne procède que par voie de gradation, ce principe cesse d'être applicable à l'homme, quant à son être moral. Sous ce dernier rapport, l'homme diffère tellement de tous les êtres visibles, qu'en arrivant à lui, la gradation dont on avait supposé l'existence doit nécessairement se trouver interrompue. Ses preuves, M. Mathieu les puise dans un seul caractère distinctif, aussi merveilleux qu'important, qui n'appartient qu'à l'homme seul, dans la Réflexion, cette puissance d'action de l'âme sur elle-même, qui fait qu'elle se voit, qu'elle se parle, s'écoute, s'interroge, se répond, se modifie et réunit en elle l'effet et la cause. Quel que soit l'objet sur lequel se portent les forces humaines, la Réflexion les combine, les augmente et leur fait produire les plus grands effets. Le génie lui doit l'excellence de ses œuvres ; le goût les règles les plus sûres ; le Parnasse ses lois, et c'est de son foyer que partent ces rayons qui éclairent tout l'empire des lettres. Chez les animaux, les manières d'agir et l'existence de la réflexion sont incompatibles. Quant à l'homme, il réfléchit, il

est perfectible, donc sa nature diffère essentiellement de celle de l'animal, donc, entre l'animal et lui, point de gradation possible. Cette conséquence n'est pas l'effet d'un sentiment d'orgueil. Faut-il la rejeter quand elle nous élève? l'adopter quand elle nous abaisse? Agir ainsi ne serait plus de l'humilité, ce serait de l'absurdité. L'homme debout sur le globe qui l'emporte à travers l'espace, élevant vers le ciel un regard où brille un feu divin, entouré d'êtres soumis à son empire, est, aux yeux de M. Mathieu, plus grand que ce globe lui-même, dont il pèse la masse et mesure la vitesse; plus grand que ces autres globes semés autour de lui, parce qu'il se voit et que ces globes ne se voient pas, et parce que la puissance de se voir, la Réflexion, est le plus grand, le plus étonnant, le plus rare des priviléges. L'homme est un animal raisonnable, dit Aristote; c'est une âme servie par un corps, dit Platon; c'est une intelligence servie par des organes, dit M. de Bonald; malgré ces oracles prononcés par des esprits de cette trempe, M. Mathieu hasarde aussi sa définition, qu'il croit plus rapprochée de la vérité : l'homme est le seul de tous les êtres visibles qui puisse dire à lui-même, à ses semblables : je suis un esprit servi par un corps.

Ma tâche est finie; c'est maintenant à des collègues plus heureux que moi qu'il appartient de réveiller l'attention. C'est à ceux qui vont produire leurs propres œuvres, à ceux qui vont lire de nobles strophes sur la victoire d'Isly, que je laisse le soin de dédommager l'assemblée, je n'ose pas dire de l'ennui, mais tout au moins du peu d'intérêt d'un compte-rendu.

ANALYSE D'UN MÉMOIRE

INTITULÉ :

SUR LE

DÉVELOPPEMENT DE LA LUMIÈRE,

PAR UN NEWTONIEN,

PAR M. POLLET.

MESSIEURS,

Un auteur dont le nom m'est inconnu m'a récemment adressé un mémoire sur la théorie de la lumière. En se déclarant chaud partisan des idées newtoniennes, il cherche contre le système des ondulations quelques arguments décisifs. Je m'abstiendrai soigneusement de vous répéter ses doléances sur la ruine de son hypothèse chérie. Pour vous donner une idée des regrets, j'ose dire exagérés, qu'il en éprouve, je ne saurais mieux comparer sa douleur qu'à celle d'un père au lit de mort de son fils. Heureusement, il se console par l'espoir d'une résurrection prochaine. « La science, dit-il, subit l'empire de la mode, et, » comme cette dernière, elle tourne dans un cercle. » Toute question débattue à une époque, et qui pa- » raissait résolue de manière à ne pouvoir plus être

» remise sur le tapis, se relève quelque temps après, » et finit presque toujours par triompher des objec- » tions sous lesquelles on s'était efforcé de l'ensevelir. » Tel sera sans doute le sort réservé à la théorie de » l'émission. » Pour hâter autant qu'il est en lui cette époque de réhabilitation, il multiplie ses expériences, et demande au travail l'énergie qui lui fait supporter, oublier son cuisant chagrin. Les résultats de ses efforts persévérants me paraissent le tenir encore bien éloigné du but scientifique auquel il veut atteindre. Je ne pense pas que les changements qu'il propose au système newtonien soient propres à entraîner beaucoup de convictions, ni que l'on accepte comme préférable aux mouvements ondulatoires du fluide éthéré un mode de propagation formulé en ces termes : « Si nous plon- » geons dans un flacon plein d'oxigène un fil de fer » roulé en hélice et portant à son extrémité un mor- » ceau d'amadou enflammé, la combustion du fer ne » tardera pas à se produire en développant une quan- » tité de lumière considérable, et en même temps, on » remarquera que le fer en combustion projette de » tous côtés de petits globules enflammés qui viennent » s'incruster au travers des parois du flacon. Chacun » de ces globules enflammés est lui-même le centre » d'un mouvement qui détermine la projection de par- » ticules de plus en plus ténues, lesquelles finissent » ainsi par arriver à l'organe de la vue. » L'idée de ne nous faire voir un morceau de fer rouge qu'en introduisant dans notre œil des molécules de ce fer incandescent me semblerait difficilement admissible.

Mais, Messieurs, le mode de transmission de la lumière est chose toute différente de la cause même qui

produit la lumière. Veut-on que la sensation nous arrive par des particules que lanceraient les corps lumineux? Encore faudra-t-il assigner la puissance qui, arrachant la matière à son inertie, lui communique la faculté passagère d'imprimer aux atômes lumineux leur incalculable vitesse. Veut-on, au contraire, que la vision résulte des agitations ondulatoires de l'éther? La même difficulté subsistera toujours, puisque de pareilles agitations supposent la préexistence nécessaire de mouvements vibratoires dans les molécules des corps pondérables.

Des observations de l'auteur naît, à cet égard, une théorie également compatible avec l'une et avec l'autre doctrine. Elle a pour elle une excessive simplicité; elle rend compte de faits inexpliqués jusqu'alors; elle se fonde sur des analogies manifestes et sur des preuves expérimentales d'une irrésistible évidence; enfin, elle resserre les liens étroits qui unissaient entre eux les agents impondérables de la nature, je veux dire la chaleur, la lumière, le magnétisme et l'électricité. Peut-être ce dernier avantage m'a-t-il disposé à une trop facile indulgence pour quelques lacunes : j'ai la conviction que les phénomènes du monde matériel, au milieu de leur variété, de leurs caprices apparents, ne sont néanmoins que les conséquences et le développement régulier d'une loi posée par le Créateur; et nous nous laissons si aisément séduire par des explications conformes à nos propres vues! Quoi qu'il en soit, cette partie du mémoire m'a paru capable d'intéresser l'Académie; dès-lors, j'ai regardé comme un devoir de lui en présenter l'analyse.

Les phénomènes qui nous touchent de plus près, que

nous pouvons observer incessamment et reproduire à notre gré pour en étudier à loisir et les lois et les causes, attirent en général notre attention moins vivement que ceux qui, placés loin de nous, ne sauraient se prêter à une investigation aussi facile et aussi sûre. A combien d'essais n'a-t-on pas soumis les rayons du soleil? On les a, si j'ose ainsi parler, torturés de toutes les façons, pour les contraindre à se dénaturer et à fournir, par les modifications qu'on leur imposait, des données plus ou moins probables sur leur origine. Non content de les disséquer eux-mêmes, l'homme a voulu s'élever jusqu'à leur source, et il s'est égaré dans d'interminables débats sur la nature du soleil, sur l'atmosphère qui l'enveloppe, sur les changements qu'il paraît éprouver. Tandis que son esprit errait dans ces régions inconnues, la lumière artificielle, qui, durant la nuit, nous restitue, en partie du moins, les bienfaits du jour, demeurait négligée, livrée à l'oubli. Il n'y a pas plus d'un demi-siècle qu'on s'est enfin demandé comment il se fait qu'une bougie allumée répand de la lumière. Pour conduire à cette question, si naturelle pourtant, il n'a pas fallu moins qu'une de ces découvertes qui, promettant dans un art une révolution complète, provoquent l'examen par le désir du perfectionnement. Ce fut l'invention de l'éclairage au gaz qui appela les recherches des savants les plus distingués de l'Angleterre sur la structure et la lumière des flammes. A la suite d'un sérieux examen, Davy formula sa manière de voir sur le fait principal et sur les particularités qu'il présente. Ses idées, adoptées par tous les physiciens d'Europe, ont passé depuis pour l'expression la plus exacte de la vérité.

La flamme est considérée comme une matière gazeuse échauffée par sa propre combustion au point d'être lumineuse, et dont la température égale au moins la chaleur blanche des corps solides. Un corps solide interposé dans une flamme la refroidit en s'échauffant lui-même. S'il a une masse considérable, la chaleur qu'il emprunte à la flamme se propage dans ses nombreuses molécules, qui n'en reçoivent individuellement qu'une faible portion : la température du corps solide n'éprouve ainsi qu'une élévation lente et peu sensible, en sorte qu'il devient pour la flamme la cause d'un refroidissement énergique. Voilà pourquoi les toiles métalliques serrées empêchent l'inflammation de s'étendre à travers leur tissu. Que la masse du corps solide soit, au contraire, fort petite: il aura bientôt pris, sans refroidir sensiblement la flamme, la température élevée qu'elle possède: devenu alors incandescent, il joindra son éclat à celui de la matière gazeuse. Voilà pourquoi le gaz hydrogène carboné, le phosphore, le zinc projettent des flammes si brillantes : des matières solides s'y trouvent momentanément suspendues. L'hydrogène, l'oxide de carbone ne donnent qu'une faible lumière, parce que rien de solide ne traverse le jet enflammé.

Plusieurs objections peuvent être opposées à cette interprétation, si naturelle et si complète qu'elle paraisse.

Lorsqu'on fait circuler un fluide élastique à travers un tube de porcelaine chauffé au rouge blanc, ce fluide quitte le tube sans être devenu lumineux. Une seule circonstance existe où des gaz semblent devenir incandescents sous l'influence d'une chaleur forte et su-

bite : c'est le cas où on les comprime dans le briquet pneumatique. Mais cette incandescence apparente n'a jamais été réalisée que sur l'oxigène, l'air et le chlore, substances incombustibles. Encore M. Thénard s'est-il assuré que la lumière observée ne provient pas véritablement du gaz, mais de la graisse dont on enduit le piston pour en assurer le jeu. Admettre qu'un fluide aériforme s'échauffe en brûlant au point de devenir lumineux, c'est donc faire une hypothèse qui, loin d'être autorisée par des faits positifs, est repoussée par toutes les analogies.

Dira-t-on que la chaleur développée par la combustion d'un gaz est infiniment supérieure à celle qui se communique à un tube de porcelaine chauffé au rouge blanc? D'abord, cette supériorité serait au moins douteuse pour le plus grand nombre des gaz. A coup sûr, elle est incontestable pour l'hydrogène, dont la flamme, plus chaude que le plus violent feu de forge, fond des matières infusibles par tous les autres moyens. Mais n'est-il pas singulier que ces flammes exceptionnelles, dont la température dépasse tout ce que nous pouvons atteindre en ce genre, jettent une lumière à peine visible? Et la lueur pâle qu'elles répandent ne confirme-t-elle pas les objections qui s'élèvent contre l'idée d'attribuer à la chaleur seule le vif éclat de jets moins échauffés?

A la vérité, aucune matière solide ne se dépose dans la flamme de l'hydrogène. Mais l'acide hydrosulfurique laisse déposer du soufre, l'hydrogène arseniqué laisse déposer de l'arsenic. Pourquoi donc ces deux fluides n'ont-ils qu'une flamme bleuâtre presque insensible? Et si la présence d'un corps solide en sus-

pension est la cause du brillant éclat de certains gaz, d'où vient l'énorme augmentation d'intensité que subit la flamme de l'hydrogène bi-carboné lorsqu'on entoure le jet embrasé d'une cheminée de verre? D'où vient l'augmentation plus prodigieuse encore que cette lumière éprouve, lorsque la flamme est dirigée dans un flacon d'oxigène pur? La combustion devient alors plus complète; le charbon, consumé presque tout entier, ne se dépose plus qu'en parcelles peu nombreuses; à sa place est un gaz, l'acide carbonique résultant de sa combinaison avec l'oxigène. D'après la théorie de Davy, la lumière ne devrait-elle pas être infiniment moins vive?

En présence de pareilles objections, on est obligé de reconnaître que le phénomène de la flamme, considéré comme le résultat de l'incandescence d'un fluide aériforme, au milieu duquel se dépose une matière solide en particules très-petites, ne reçoit point ainsi une explication satisfaisante, et que les idées émises par l'illustre physicien anglais sont inexactes peut-être, ou tout au moins incomplètes.

Depuis l'époque où Davy les a proposées, la science, marchant à pas de géant, a centuplé son domaine. Dans chacune des parties qui la composent, l'observation est venue ajouter de nombreux documents aux faits antérieurement constatés; mais, au milieu de ce mouvement, l'électricité surtout s'est enrichie d'acquisitions dont l'importance et le nombre ont dépassé tout ce qu'il eût été permis d'espérer du progrès le plus rapide. Au commencement du siècle dernier, cet agent n'était connu que par la propriété que le frottement donne au verre et à la résine d'attirer les corps lé-

gers. De nos jours, il est incontestablement établi que sa puissante influence contribue à la presque totalité des phénomènes de la nature. Des causes autrefois distinctes viennent peu à peu se ranger parmi les effets de cette puissance universelle, dont elles ne sont que des modifications plus ou moins profondes. C'est ainsi que, sous la main d'Ampère, les aimants se sont transformés en courants électriques; c'est ainsi que, par les travaux d'une foule de savants, l'affinité chimique semble près de s'anéantir, pour se confondre à son tour dans l'immense série des effets dus à l'électricité. Du moins est-il certain que le fluide électrique excite ou favorise la plupart des combinaisons; que, par une action opposée, il dissocie des éléments dont l'union intime ne cède que péniblement à d'autres moyens. Il est certain encore que jamais combinaison ou décomposition ne s'opère sans provoquer un développement considérable d'électricité. Ainsi le fluide électrique assiste à tous les phénomènes chimiques, comme effet ou comme cause. Ne peut-on pas dès-lors espérer d'obtenir une explication plus rigoureuse des propriétés de la flamme, en faisant intervenir l'électricité qui, sans doute, y réside, au lieu de se borner à la chaleur, dont l'influence est reconnue insuffisante?

Parmi les nombreuses expériences auxquelles s'est livré l'auteur, dans le but d'éclairer cette question, je choisirai la suivante, parce qu'elle est d'une exécution facile, et qu'elle réunit, si je ne me trompe, tous les caractères d'une démonstration complète.

Un jet de gaz s'élève par un orifice étroit. Après l'avoir allumé, l'on suspend vers la pointe supérieure du dard de flamme un fil de platine; un autre fil du

même métal s'introduit dans le jet, à son origine. Si l'on attache les deux fils aux rhéophores d'un galvanomètre, l'aiguille aimantée s'agite aussitôt, et, par une série d'oscillations décroissantes, elle va s'arrêter enfin dans une position nouvelle : la déviation qu'elle éprouve manifeste un courant énergique.

Les travaux des physiciens nous ont appris qu'un circuit métallique est traversé par un courant, lorsqu'un échauffement inégal de ses parties contraint le calorique à se propager dans sa masse : rompant l'équilibre des fluides électriques, la chaleur les entraîne avec elle dans le mouvement qui l'emporte. Mais dans l'expérience qui fait actuellement l'objet de notre examen, le courant qui agite l'index magnétique ne saurait être le simple résultat de l'échauffement des fils de platine. On ne parvient, en effet, à créer dans un circuit des courants thermo-électriques qu'en opposant à la marche de la chaleur quelque obstacle qui la ralentisse ; en la forçant, par exemple, à traverser une spirale très-serrée, ou bien encore en échauffant un point où deux métaux appartenant au circuit sont soudés l'un à l'autre, tandis qu'une soudure semblable demeure à la température de l'atmosphère. Rien de pareil n'existe dans la disposition que j'ai décrite. Et d'ailleurs, il est un caractère qui distingue essentiellement les courants ordinaires de ceux que la chaleur excite. Les premiers traversent les liquides, et quand on les dirige dans l'eau, ils la décomposent en ses deux principes, s'ils ont une énergie suffisante. Les autres, quelle que soit l'intensité qu'ils manifestent dans un conducteur métallique, s'arrêtent brusquement lorsqu'on cherche à les en détourner pour les conduire

dans une masse fluide. Rien de plus aisé que d'appliquer ce caractère au courant de la flamme. Au lieu d'unir aux rhéophores d'un galvanomètre les fils de platine destinés à le transmettre, on les plonge dans une eau légèrement acidulée : aussitôt une foule de bulles gazeuses, apparaissant contre les deux fils, annoncent une décomposition du liquide. En sorte que l'on réalise un appareil fort simple, jouissant de la propriété singulière de produire d'un côté de la vapeur d'eau par la combustion du fluide aériforme qui l'alimente, tandis qu'il sépare d'un autre côté les éléments de l'eau qu'on lui présente toute formée.

La présence de l'électricité dans la flamme n'est donc plus une simple conjecture que des analogies manifestes rendent infiniment probable ; c'est une vérité que l'expérience soutient de son irrécusable autorité. Mais avoir confirmé par une preuve directe un fait qu'il était à peu près impossible de révoquer en doute, ce n'est pas encore établir l'importance de ce fait comme élément d'une théorie dont il formerait le point de départ. La chaleur et l'électricité se trouvent indubitablement réunies dans la flamme. La lumière qui les accompagne est-elle un effet de leur influence égale et simultanée, ou si l'un des deux agents contribue seul, ou tout au moins avec une efficacité prépondérante, à la production de la lumière, quel est celui qui remplit ainsi le rôle principal? Pour découvrir la solution de ce problème, on compare, d'un côté, les déviatoins de l'index galvanométrique sous l'influence de flammes obtenues avec des gaz très-différents par leur nature ; d'un autre côté, les écarts que cet index éprouve sous l'action d'un même gaz brûlant d'une

manière plus ou moins complète, et, par suite, avec un éclat plus ou moins vif. On reconnaît de cette manière que le courant qui fait tourner l'aiguille prend une intensité croissante, non pas quand la flamme acquiert plus de chaleur, mais quand elle jette un plus brillant éclat. Ainsi, la lumière de la flamme et l'énergie du courant qui la traverse ont une liaison, une dépendance mutuelles, qui est loin d'exister entre la lumière et la chaleur de cette même flamme. En attribuant à la chaleur tout l'effet lumineux, Davy avait donc omis l'élément le plus essentiel, pour ne se préoccuper que d'une cause véritablement accessoire : si l'on veut arriver à une explication plus réelle et plus complète, c'est dans les principes de l'électricité qu'il faut la rechercher. Quelques effets bien connus de la pile voltaïque facilitent beaucoup cette recherche, et conduisent, pour ainsi dire, forcément à une théorie très-plausible.

Lorsqu'un fil conducteur non interrompu réunit les deux pôles d'une pile, les fluides électriques incessamment renouvelés se rejoignent à travers ce fil, sans que le mouvement rapide qui les porte l'un vers l'autre se trahisse au dehors par aucun phénomène apparent. C'est là du moins ce qui arrive lorsque le fil conjonctif a des dimensions suffisantes pour livrer un facile passage à toute la matière électrique développée dans l'instrument ; mais les résultats sont tout différents si quelque portion du circuit, se réduisant à un diamètre trop faible, ne permet plus aux fluides un écoulement instantané : arrêtées dans leur marche, les électricités s'accumulent, se pressent, font effort pour jaillir par d'autres voies ; une lutte s'établit entre elles

et la matière pondérable qui leur résiste. De là, une agitation violente dans les molécules du conducteur; et cette agitation se communiquant au fluide éthéré, se transforme en chaleur ou en lumière. Ainsi se trouvent expliqués tout à la fois l'échauffement, l'incandescence d'un fil métallique interposé dans le circuit de la pile, et la nécessité constatée par l'expérience d'employer un fil très-fin pour réaliser ces effets.

Les mêmes considérations peuvent s'appliquer au cas où un conducteur composé de deux parties séparées par un court intervalle établit entre les extrémités de l'appareil une communication imparfaite. Les fluides électriques, amenés séparément dans les points les plus rapprochés des deux fils, s'y condensent, et, par leur attraction mutuelle, cherchent à se frayer un chemin pour se réunir. Quand leurs efforts sont devenus assez puissants pour triompher enfin de la pression que leur oppose l'atmosphère ambiante, ils jaillissent l'un vers l'autre : alors ils déchirent en quelque sorte les conducteurs dont ils se détachent avec violence et dont ils entraînent quelques parcelles. Celles-ci doivent être douées d'une chaleur intense, par suite de la vive agitation qui leur est imprimée; aussi marquent-elles leur passage par l'apparition instantanée d'une étincelle.

Cette constitution toute matérielle de l'étincelle électrique est pleinement confirmée par l'une des expériences les plus belles que l'on ait faites avec la pile. Un globe de verre est armé de deux armures métalliques. La première est munie d'un tube à robinet que l'on peut visser à la machine pneumatique, afin de faire le vide à l'intérieur du ballon. Elle porte, en outre, une tige qui se termine à quelque distance du centre par

une petite capsule. La seconde armure est traversée à frottement dur par une tige également terminée par une capsule. On arme l'une et l'autre capsule d'un cône en charbon fortement calciné et éteint dans le mercure ; on pousse la tige supérieure pour que ces cônes se touchent par leurs pointes, et, après avoir fait le vide, on met les deux armures en communication avec les deux pôles d'une pile énergique. Aussitôt les pointes rougissent. On peut alors les écarter graduellement par le mouvement de la tige supérieure, et l'intervalle qui les sépare ne cesse pas d'être sillonné par des jets lumineux fort intenses. L'éclat qui remplit le globe est éblouissant et n'a rien de comparable, si ce n'est l'éclat du soleil lui-même. J'ai pu réaliser cette expérience, il y a deux ans : le cabinet de physique où se fait le cours communal était plongé dans l'obscurité la plus complète au moyen des volets dont les fenêtres sont garnies. Le globe lumineux y répandit une clarté suffisante pour qu'il devînt facile de lire dans toutes les parties de la chambre. J'aurais vivement désiré vous rendre témoins de ces effets : mais la pile qui venait d'être rétablie s'est depuis affaiblie par l'usage, en sorte qu'elle ne fournit plus qu'une incandescence faible et peu durable.

En lançant ainsi de la lumière, les charbons ne demeurent pas intacts, bien qu'ils soient dans le vide. Celui qui communique au pôle positif s'arrondit et se creuse ; l'autre, au contraire, s'allonge par le dépôt de particules nouvelles sur son extrémité. Il est donc incontestable que des parcelles arrachées au premier servent de véhicule à l'électricité, qui les abandonne en entrant dans le second.

L'application de ces principes à la flamme se présente d'elle-même. Un jet de gaz embrasé est traversé par un courant électrique : donc il devra jeter de la lumière dans les circonstances ou un conducteur unissant les pôles d'une pile devient lui-même incandescent.

Un fil métallique non interrompu ne rougit pas, s'il n'oppose par la petitesse de son diamètre une résistance au mouvement des fluides électriques. Pareillement, un jet de gaz ne prend un vif éclat que s'il est très-délié. Dans l'éclairage ordinaire, des trous capillaires sont distribués à d'égales distances sur la circonférence d'un cercle horizontal : le cylindre enflammé qui nous procure une si brillante lumière n'est donc en réalité qu'un assemblage de jets linéaires juxtaposés, et chacun de ces jets satisfait à la condition essentielle qui a été formulée. Que l'on compare l'éclat de ce système avec celui du gaz oléfiant, lorsqu'il brûle sur toute la largeur d'une éprouvette; que l'on compare encore la flamme qui s'élève librement en s'éparpillant de toutes parts, et celle qu'une cheminée de verre contraint à se resserrer dans un petit diamètre : il sera impossible de ne point reconnaître une différence marquée dans l'intensité de la lumière, et de ne point admettre la nécessité de réduire ainsi la flamme aux moindres dimensions pour en obtenir le plus haut degré d'éclairement.

Tous les corps ne prennent pas un éclat égal sous l'influence de la pile : une conductibilité assez forte est nécessaire. C'est ainsi que les cônes de charbon placés dans le vide ne projettent qu'une lumière peu intense, lorsque le charbon s'est éteint spontanément : lorsqu'on

fait usage de charbons éteints dans le mercure, la lumière est extrêmement vive. Or, des parcelles de mercure arrachées à ces charbons établissent entre les deux pointes une communication métallique infiniment plus parfaite que la conduite opérée par de simples particules de charbon. De même, le pouvoir lumineux d'une flamme sera d'autant plus grand que le courant auquel la combustion donne naissance trouvera des conducteurs plus parfaits. L'hydrogène est un mauvais conducteur : l'eau qui résulte de sa combustion ne possède elle-même qu'une conductibilité fort restreinte. Il en résulte que ce gaz doit brûler avec peu d'éclat, bien qu'il produise une quantité fort grande de fluide électrique. Qu'un fil de platine soit interposé dans la flamme : ce fil, excellent conducteur, sera porté par le courant à l'incandescence, effet qui ne se réalise point lorsqu'on remplace le métal par une matière isolante.

Ainsi s'explique la lueur pâle de l'acide hydrosulfurique. Un corps solide infiniment délié se dépose bien dans le jet embrasé, mais ce corps est du soufre, l'une des substances les moins conductrices que nous connaissions.

Ainsi s'explique encore la brillante lumière du gaz oléfiant. Des parcelles de charbon traversent la flamme qu'elles éclairent, non-seulement parce qu'elles se déposent, mais parce qu'elles fournissent une chaîne conductrice, un facile passage à l'électricité en mouvement.

Cette chaîne doit néanmoins, nous l'avons vu précédemment, demeurer fort étroite pour que le courant la porte à l'incandescence. Aussi les toiles métalliques, en coupant la flamme, réduisent-elles à l'obscurité la

plus complète la portion du jet qui les a traversées. Dans la théorie de Davy, cet effet résulterait du refroidissement occasionné par le tissu. Mais, s'il en était ainsi, la flamme reparaîtrait avec tout son éclat lorsque la toile aurait pris elle-même une température élevée. Cependant l'affaiblissement de la lumière dure aussi long-temps que la toile demeure au milieu du jet, alors même qu'une épaisse fumée démontre la décomposition du fluide élastique et, par conséquent, l'existence d'une forte dose de chaleur. De graves objections s'élèvent donc ici comme sur d'autres points contre la théorie de Davy, tandis que la théorie électrique de notre auteur ramène tous les faits à des principes généraux et bien constatés.

Je m'arrête, Messieurs, dans cette analyse, qui, malgré moi, s'est prolongée outre mesure. Il fallait des détails assez étendus pour vous permettre d'apprécier le mérite d'un système naissant. Ce système n'est pas, sans doute, à l'abri de toute contestation, mais je pense qu'il se présente entouré de probabilités assez fortes pour mériter l'examen des savants, et qu'à ce titre, il était digne de fixer quelques instants votre attention.

EXPOSÉ

DE

QUELQUES MODIFICATIONS

APPORTÉES A LA

MÉTHODE NATURELLE DE JUSSIEU,

PAR M. PAUQUY, DOCTEUR EN MÉDECINE.

MESSIEURS,

LES classifications inconnues, nous pourrions même dire inutiles dans le début de la botanique, ne parurent que lorsqu'on sentit la nécessité de distinguer et de reconnaître un plus grand nombre de plantes jusqu'alors nouvelles ou inconnues. A cette époque de la science, elles se multiplièrent tellement que nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer, ceux qui voudraient en avoir une idée, aux ouvrages d'Adanson et de Linné. Trois cependant se partagent encore le monde botanique et ont survécu à toutes les autres. Parmi ces dernières, on peut citer avec éloge, la méthode de notre compatriote Tournefort, comme aussi le système

si ingénieux, si vrai, et si poétique de Linné. Mais avouons-le, celle qui domine aujourd'hui est la méthode naturelle de Jussieu qui, chaque jour mieux appréciée, tend partout à se substituer à celle de l'illustre suédois.

En effet, la méthode naturelle de Jussieu met à profit tous les rapports d'organisation qui existent entre les végétaux. Dans les deux autres, celles de Tournefort et de Linné, on perd de vue que les plantes sont des êtres vivants, bien qu'on le sente, en effet, dans les écrits philosophiques de Linné, on l'oublie quand on ne fait que lire l'exposition de ses genres ou de ses espèces, et compter mécaniquement ou mesurer des étamines et des pistils. Peut-on se le rappeler davantage, quand avec Tournefort on s'arrête souvent à la forme d'une corolle. Dans la méthode naturelle, au contraire, on est naturellement occupé de l'ensemble, on est conduit à comparer la plante au berceau avec la plante pubère ou adulte. La manière dont elle est nourri dans les premiers instans annonce quels seront ses développemens, et réciproquement ses développemens bien observés annoncent ce qu'elle était en sortant de la semence. Car un accord admirable règne entre tous les organes de la même plante; entre les divers états par lesquels elle passe de la plus étonnante concentration au plus étonnant développement, celui qui possèdera bien la méthode naturelle en voyant une plante un instant, sait par ce quelle est ce qu'elle fut et ce qu'elle sera, il distinguera la place qu'elle occupe dans l'immense étendue du régne végétal, dans la grande chaine des êtres organisés et dans l'ordonnance générale de la nature.

Cet ordre, nuancé des productions de la nature est, sans aucun doute, le plus parfait ; mais pour l'établir on sent qu'il a fallu réunir à la connaissance entière de toutes les espèces connues, une étude approfondie de leur organisation, et y joindre même pour mettre chacune à leur place, ce discernement exquis qui n'appartient qu'à un petit nombre d'hommes. Aussi cette méthode, que repoussent les gens superficiels ou ceux qui, de toutes leurs facultés, ne voudraient mettre en jeu que leur mémoire, est-elle de toutes la plus entraînante pour les hommes qui veulent s'occuper avec fruit de la science des végétaux.

La méthode naturelle ou pour mieux dire la méthode de Jussieu, car malgré les tentatives antérieures de Linné et d'Adanson, ce savant est le seul qui ait fait assez pour que cette méthode datât de son époque, se compose donc de végétaux réunis par groupes, que l'on désigne sous le nom de familles, familles qui s'élèvent aujourd'hui au nombre de 296..

Ainsi, Messieurs, l'œuvre remarquable de Jussieu, ce monument souvent modifié, mais toujours respecté, élevé à la gloire française, ne consiste donc pas seulement dans le court tableau qu'on présente souvent comme son résumé, tandis qu'il n'en est que la clé systématique. Aussi, pour avoir une idée nette, précise de la méthode naturelle, faut-il, si on ne peut se livrer à l'étude beaucoup trop vaste et trop longue de toutes les familles, en étudier au moins quelques-unes avec soin et se bien pénétrer de cet ensemble de caractères qui les constitue. Car alors seulement on pourra, par analogie, juger des autres et comprendre nettement ce qu'on entend par famille. Si nous nous empressons d'établir ainsi une dis-

jonction marquée entre les familles et le court tableau qui les réunit, c'est que comme nous le verrons tout à l'heure, les progrès de la science sont venus faire une part bien différente à ces deux parties de la méthode de Jussieu.

En effet, toutes les familles ont été conservées avec les changements qu'amènent nécessairement les progrès de la science, soit en apprenant à connaître à fond des plantes qui n'étaient qu'imparfaitement étudiées, soit en en faisant découvrir un grand nombre de nouvelles pour lesquelles il faut ou former des cadres nouveaux ou élargir les anciens; au contraire, quand au tableau dont nous avons parlé, et qui sert à coordonner les familles, il a été souvent attaqué, non dans sa division fondamentale, admise universellement, mais dans ses divisions secondaires tirées de l'insertion des étamines par rapport à l'ovaire, ainsi au moment où les caractères que l'on en tire étaient encore regardés comme les plus solides et les plus invariables, on arguait déjà : 1.° de l'extrême difficulté que les commençants éprouvaient pour déterminer le mode et la nature de l'insertion; 2.° des dissidences d'opinion qui existaient alors entre un grand nombre de botanistes, pour fixer les limites des trois espèces d'insertion généralement admises. On pourrait aujourd'hui reprocher à cet arrangement systématique d'admettre beaucoup d'exceptions, comme aussi dans les insertions des étamines au-dessus et autour de l'ovaire (étamines périgynes ou épigynes), de passer de l'une à l'autre position par une série de nuances telles, qu'il est difficile en certain cas de se prononcer d'une manière affirmative sur leur position réelle par rapport à cet organe. C'est

ce qui, dans ces derniers temps, a fait réunir entre elles les insertions des étamines au-dessus et autour de l'ovaire, par MM. Brongniart et de Jussieu fils, ce que ces savans ont exprimés en supprimant le terme épigyne par lequel on désignait autrefois le premier mode d'insertion et en donnant au second périgyne une signification toute différente et plus étendue.

Ces modifications amenées par les progrès survenus dans la science et suite d'observations plus étendues, ont fait admettre un mode nouveau d'arrangement pour le jardin des plantes de Paris, que M. Brongniart a divisé en 296 familles et en 68 classes. L'adoption, à Paris, de cette nouvelle méthode, les changements apportés par d'autres savans botanistes, et par M. Adrien de Jussieu lui-même, aux bases secondaires de la méthode de son père, rendent la classification de notre jardin des plantes, mis, il y a quelques années, au niveau de celui de la capitale, non-seulement en arrière des progrès amenés par le temps, mais le privent encore de cette précision, de cette vérité toujours si désirables dans les sciences, puisqu'on y trouve comme désignation des classes des termes aujourd'hui devenus peu précis ou pourvus d'un double sens, ce qui peut nuire beaucoup aux commençants.

C'est pourquoi dans leur intérêt comme dans celui des personnes qui cultivent la botanique dans notre ville, j'avais pensé qu'il serait peut être opportun de saisir le moment où l'administration pourvoie si généreusement au remplacement des étiquettes du jardin, pour chercher à modifier la classification actuelle en substituant à des termes privés, aujourd'hui de précision et de vérité, des désignations beaucoup plus claires,

beaucoup plus simples et surtout plus vraies. Ce n'était toutefois que fort de l'assentiment de M. Barbier, et me confiant entièrement dans le concours qu'il m'avait bien voulu prêter, que je n'avais point craint de me livrer à un travail rendu nécessaire par l'état actuel de la science. Que si je croyais qu'il fallût se borner à un simple changement, c'est que pour suivre le mode de classification adopté à Paris, il aurait fallu transplanter toutes les plantes du jardin, c'est qu'en outre il pouvait, selon moi, y avoir danger à introduire chez nous et prématurément une méthode basée en quelques points sur l'induction plutôt que sur une observation réelle, une méthode d'ailleurs qui s'éloignant beaucoup des idées communément admises en botanique, pouvait éloigner de l'étude de cette belle science un grand nombre d'élèves ou d'amateurs. Pourquoi d'ailleurs aurais-je cherché à trop innover quand en modifiant seulement les bases secondaires de Jussieu, je pouvais atteindre le but que je me proposais.

Guidé par une sage prudence, je pensais devoir me renfermer dans ce qui était utile, car je tenais plus à l'approbation des hommes sages et modérés qu'aux éloges de quelques hardis novateurs. Cette approbation, je chercherai toujours à me la concilier en maintenant autant qu'il me sera possible, la science dans la vérité, en cherchant à lui conserver sa dignité et en ayant toujours pour elle, non ce servilisme, mais ce respect que devraient lui porter tous ceux qui sont chargé de son enseignement.

Ainsi, comme on peut le pressentir, ce sont ces modifications que je n'avais fait qu'indiquer dans un de mes discours d'ouverture au cours de botanique, que

je me propose de développer et de prouver par des faits, par l'état de la science elle-même et par d'imposantes autorités. Car ce que je n'aurais pu faire avec avantage pour la science devant un public même éclairé, il me semble le pouvoir faire aujourd'hui que je porte la parole devant des hommes qui s'intéressent à ses progrès et qui se recommandent par leur haute instruction.

Mon but serait de démontrer :

1.° Que tous les botanistes célèbres qui ont adopté les familles de Jussieu se sont cru légitimement fondés à abandonner les classes de cet auteur pour leur en substituer d'autres, ce qu'ils ont exécuté plus ou moins heureusement, mais en faisant subir aux familles un plus ou moins grand déplacement, et en les éloignant de l'ordre qui avaient dû leur être primitivement assignées par le fondateur de la méthode naturelle.

2.° Que me fondant sur les mêmes motifs que les botanistes précédens, et abandonnant comme eux les classes de Jussieu, j'ai pu en recourant à d'autres divisions que les leurs, donner, non une méthode, mais constituer un arrangement très simple qui m'a permis de respecter entièrement l'ordre des familles de Jussieu, tel que ce célèbre botaniste l'a établi lui-même.

« Laissons d'abord parler M. Richard : une des plus » grandes difficultés, dit cet auteur, attachée à la » méthode de Jussieu, est sans contredit l'insertion re- » lative des étamines employées comme bases des dif- » férentes classes. Les caractères que l'on en tire sont, » nous sommes loin de le contester, les plus solides ;

» les plus invariables, mais l'extrême difficulté que les » commençants éprouvent pour déterminer le mode et » la nature de l'insertion, comme aussi les dissidences » qui existent encore parmi les botanistes, pour fixer » les limites des trois espèces d'insertion généralement » admises, nous ont engagé à chercher dans d'autres » considérations les bases nouvelles de notre classifica- » tion. Or, après l'insertion relative des étamines, nous » ne connaissons point de caractères plus fixes, plus » généraux que ceux que l'on peut tirer de l'adhérence » ou de la non adhérence de l'ovaire avec le tube du » calice. C'est pourquoi nous croyons devoir remplacer » les classes de Jussieu par un ordre artificiel, dont les » caractères seront spécialement tirés de l'adhérence ou » non adhérence de l'ovaire avec le tube du calice, » c'est-à-dire de l'ovaire libre ou supère Eleuthérogynie » adhérent ou infère Symphysogynie, classification déjà » employée par quelques auteurs.

» Cependant nous sommes loin d'ignorer que ce prin- » cipe tout général, et bon qu'il paraisse, soit sujet » à quelques observations qui semblent au premier coup » d'œil en détruire l'uniformité, et que plusieurs fa- » milles extrêmement naturelles réunissent des genres » à ovaire libre ou adhérent, telles sont les Rham- » nées Mélastomées ou d'autres, entièrement formées » de genres à ovaire semi-adhérent Saxifragées, etc.; » mais cette classification a sur celle de Jussieu l'avan- » tage d'être plus facile dans l'usage, en ce qu'il est » sans contredit toujours aisé de déterminer si une » plante a ou n'a pas l'ovaire libre. »

Aussi se guidant sur le principe général que nous venons dénoncer, M. Richard, quoique divisant d'abord

le règne végétal à l'exemple de Jussieu, en *Acotylédonés*, *Monocotylédonés* et *Dicotylédonés*, qu'il partagent de même en *Apétalés*, *Monopétalés* et *Polypétalés*, substitue bientôt aux trois classes de Jussieu, fondées pour chacune de ces divisions premières sur l'insertion relative des étamines en hypogynes, périgynes et épigynes, les deux classes suivantes : *Ovaire libre ou Eleuthérogynie*, *Ovaire adhérent ou Symphysogynie*. Cet auteur supprime aussi, comme la plupart des botanistes, la 15.e classe de Jussieu, et réunit les *Apétalés diclines aux Apétalés hermaphrodites*.

M. Adrien Jussieu, dans l'exposé des familles naturelles, procède aussi comme son père, du simple au composé. Commençant par les végétaux *Acotylédonés*, et finissant par les *Dicotylédonés;* mais lui aussi rejette et abandonne au moins en grande partie l'insertion des étamines comme base des quinze classes par lesquelles il remplace celles de son illustre père. Il va même plus loin, car dans les divisions qui les précèdent, au lieu de conserver l'ordre établi par le fondateur de la méthode nouvelle en Dicotylédonés apétales, monopétales, polypétales et diclines; il croit à cette série devoir substituer la suivante : *Diclines Apétalés*, *Polypétalés* et *Monopétalés;* il se fonde sur ce que ces dernières plantes lui semblent offrir par la soudure intime des parties de leurs fleurs, un degré de composition supérieure à celles des divisions précédentes, ce qui leur mériterait en conséquence la nouvelle place qu'il leur assigne comme la plus élevée dans l'ordre de composition des végétaux.

Il divise donc ainsi le règne végétal.

. Végétaux *acotylédonés*.

Monocotylédonés qu'il divise en *Apérispermés* ou *Périspermés*, selon qu'il se trouve ou non dans la graine une corps annexe du cotylédon. Ces derniers sont en outre partagés en *Apérianthés* ou en *Périanthés*, selon que les plantes présentent ou non une enveloppe particulière distincte, nommé *Périanthe* par Linné.

Dicotylédonés, comprenant d'abord les *Apétalés diclines* et les *Apétalés hermaphrodites*.

Puis les *Polypetalés* se divisant en cinq classes, la première fondée sur la place qu'occupe la graine dans le péricarpe, en y joignant cette circonstance que l'imbryon est entouré d'un périsperme farineux; la seconde et la troisième sont formées par les plantes à étamines *hypogynes*, divisées ensuite d'après l'insertion de leurs graines dans le péricarpe *Placentation axile* ou *pariétale*; la cinquième classe renferme les plantes à étamines épigynes et périgynes, confondues ensemble sous le titre de *périgynes* seulement.

Enfin les *Monopétalés* se partagent d'abord en *hypogynes à corolle régulière* ou *irrégulière* et en *périgynes*.

Ce tableau par lequel M. Adrien de Jussieu a essayé de remplacer les classes fondées par son illustre père, est établi sur des caractères trop dissemblables pour pouvoir être facilement comparés entr'eux, delà vient sans doute qu'il paraît trop compliqué pour quelques savants et qu'il semble pour d'autres s'éloigner des règles d'une bonne méthode : 1.° en ce que les caractères des différents groupes du même ordre ne sont point de la même nature, de la même importance, ce qui empêche qu'ils soient comparables entr'eux; 2.° en ce qu'il présente tantôt des caractères tirés d'un état particulier de la

graine, que l'élève n'est point apte à reconnaître, tantôt et simultanément d'autres caractères établis d'après la fleur et le fruit, parties d'un végétal qu'il est si rare de rencontrer en même temps dans les conditions convenables ; 3.° en ce que deux des classes ont pour termes de désignation le mot Périgyne conservé quoique pris dans un tout autre sens que celui qu'y attache la plupart des botanistes, ce qui pourrait induire en erreur les élèves et les amateurs en botanique.

M. de Candolle partant aussi de ce même principe, que les divisions secondaires de Jussieu ne sont point exactes, créa une autre méthode, il admet cependant la grande division des végétaux en trois embranchements, savoir : les végétaux *cellulaires ou inembryonés acotylédonés ;* les végétaux *vasculaires ou embryonés*, qu'il divise en végétaux *endogènes ou Monocotylédonés*, et en végétaux *exogènes ou Dicotylédonés*. Jussieu avait cru, comme nous l'avons dit, devoir commencer la série des familles naturelles par les plantes dont l'organisation est la plus simple ; celles des Algues, des Champignons, etc., afin de s'élever graduellement vers celles où cette organisation est la plus complète.

M. de Candolle suit, au contraire, une marche inverse, il prend pour point de départ les familles qui ont le plus grand nombre d'organes, et ces organes bien séparés, bien distincts les unes des autres ; puis il voit graduellement ces organes se souder, se confondre, disparaître petit à petit, et l'organisation se réduire aux conditions indispensables à la manifestation de la vie ; en conséquence, M. de Candolle commence par les *Exogènes ou Dicotyldonés*, partagés d'abord en deux groupes, selon qu'ils ont un Périanthe double ou

simple ; les premiers se divisant ensuite ainsi qu'il suit :

Les *Thalamiflores*, qui ont les pétales distincts et les étamines insérées sur le réceptacle.

Les *Caliciflores*, qui ont les pétales libres ou plus ou moins soudés, et les étamines insérées sur le calice.

Les *Corolliflores* ayant les pétales soudés et les étaminex insérées sur la corolle.

Les *Exogènes* à périanthe simple, formant un seul groupe, sous le nom de *Monochlamydés.*

Les *Endogènes ou Monocotylédonés* formant aussi un seul groupe.

Puis arrivent les *Cryptogames* divisés :

En *Ethéogames ou semi-vasculaires*,

Et en *Amphigames ou cellulaires* seulement.

Quant à la classification introduite aujourd'hui dans le jardin des plantes de Paris par M. Adolphe Brongniart, laissons parler l'auteur lui-même. « Appelé, » dit-il, par l'extension donnée à l'école botanique du » Muséum, à la replanter en entier dans l'hiver de » 1842 à 1843, j'ai longtemps hésité si je me confor- » merais complètement à une des méthodes suivies, ou » si, profitant des idées déposées dans certains ouvra- » ges et de quelques recherches particulières, je me » déciderais à m'écarter en quelques points des ou- » vrages connus, j'ai été conduit à adopter ce dernier » parti par suite de la suppression que je voulais opé- » rer de la division des Dicotylédones apétales et de » la fusion des familles qu'elle comprenait parmi les » Polypétales, car il me semble qu'il devra arriver un

» moment où tous les botanistes reconnaîtront la né-
» cessité de cette fusion. Mais un jardin botanique ne
» se modifie pas comme l'ordre d'une collection de
» plantes desséchées ou les pages d'un catalogue, et de
» même qu'il est quelquefois pendant longtemps en ar-
» rière des travaux nouveaux, il doit, dans certains
» cas, devancer les changements qui se préparent dans
» la science. Cette disposition des familles Apétales par-
» mi les Polypétales, contrairement à tout ce qui avait
» lieu jusqu'ici, m'obligeant à modifier toutes les clas-
» sifications déja admises, j'ai fait tous mes efforts
» pour améliorer le groupement des 296 familles en
» en formant 68 classes naturelles. »

M. Adolphe Brongniart procède comme de Jussieu dans son exposé du règne végétal en partant des plantes les plus simples pour s'élever à celles dont l'organisation est la plus complète.

Ainsi, il commence par les *Cryptogames* qu'il partage en *Amphigènes* et en *Acrogènes*.

Puis viennent les *Phanérogames* d'abord *Monocotylédones* divisées en deux groupes, les *Périspermées* et les *Apérispermées*.

Les *Dicotylédones* se partagent ensuite ainsi qu'il suit :

1.° En *Augiospermes* d'abord Gamopétales à *étamines périgynes* ou *hypogynes*; puis en Diapétales à *étamines hypogynes* ou *périgynes*.

2.° En *Gymnospermes*

Nous passerons sous silence, comme on le pense bien, les 68 classes naturelles qui viennent s'ajouter à ce tableau et doivent en former le complément.

Maintenant laissons de nouveau parler M. Adolphe Brongniart.

« Enfin, dois-je le dire, en indiquant les caractères des classes dans lesquelles j'ai groupé les familles » et les divers caractères plus généraux d'après lesquels j'ai rapproché ces classes, je dois faire remarquer que ces caractères sont ceux qui appartiennent à la majorité des plantes de chacun de ces » groupes et non des caractères absolus et sans exception. » C'est, sans aucun doute, cet aveu de l'auteur et la connaissance de quelques caractères peu certains qui auront fait dire de ces classes ou de ces groupes naturels intermédiaires entre les grandes classes et les familles, groupes déjà tentés par MM. Bartling et Lindley, botanistes anglais, par M. de Candolle, que ces rapprochements indiqués par ces auteurs étaient souvent heureux, mais qu'il ne trouvait point, selon lui, l'opinion générale des savants assez formée sur ces tentatives pour qu'on pût les introduire, soit dans les jardins botaniques particuliers, soit dans les ouvrages élémentaires.

M. Richard, en parlant de l'application à la méthode naturelle des groupes intermédiaires aux familles et aux classes, dit « que les essais qu'il a lui-même tentés » jusqu'à présent ne lui ont pas encore permis d'arriver à des résultats satisfaisants, et qu'il lui en semble de même de ceux des autres; cependant il pense » que les esprits justes et élevés qui comprennent bien » les principes sur lesquels repose la classification naturelle des végétaux doivent s'occuper avec persévérance de ce point important de la philosophie de la » science botanique. »

Enfin, citons l'opinion de M. Adrien de Jussieu sur le même objet. « M. Lindley, dit ce savant botaniste, » a distribué toutes les familles en une assez grande » quantité de groupes qui en comprennent chacun un » petit nombre. Il donne à ces groupes que M. Adol- » phe Brongniart désigne sous le nom de classes le » nom d'alliances. Dans l'ouvrage le plus complet qu'on » possède aujourd'hui sur les genres, M. Endlicher a » essayé aussi de réunir les familles en groupes plus » élevés. Tout récemment enfin, dans la nouvelle plan- » tation du jardin des plantes de Paris, M. Adolphe » Brongniart a groupé 296 familles en 68 groupes dont » il a tracé les caractères. On doit espérer que de ces » savans essais et des perfectionnemens que recevra » l'étude de la botanique finira par sortir une classifi- » cation naturelle ; mais il faut attendre ces perfec- » tionnements et la sanction du temps pour fixer dé- » finitivement cet ordre tant recherché. Il faut que » ces groupes, classes ou alliances, comme on voudra » les appeler, aient été légitimés par l'assentiment gé- » nérel, et leurs caractères bien arrêtés pour que de » leur comparaison on en puisse déduire un système » général. »

Pour nous résumer sur chacune de ces classifications méthodiques, qui toutes ont pour point de départ les familles naturelles de Jussieu, on voit :

1.° Que celle de M. Adolphe Brongniart, établie dans le jardin des plantes de Paris est regardé, par tous les botanistes et par son auteur lui-même, comme une sorte de ballon d'essai où les données de la science présente ont même été outrepassées, d'où l'espèce de sensation qu'elle a produit à Paris même parmi les

élèves et les amateurs, d'où aussi l'opinion des savants eux-mêmes qui, quoiqu'en en consacrant les principes, pensent que les essais des groupes tentés jusqu'alors ont été peu satisfaisants et demandent que le temps vienne les légitimer. Ajoutons, en outre, que beaucoup des caractères sur lesquels se trouvent établies les autres grandes divisions, tirées soit de l'etat de la graine, soit du mode d'insertion relative des étamines, bien qne vraies sans aucun doute, sont d'une application impossible ou au moins très-difficile pour l'étude.

2.° La méthode de M. Richard, bonne, comme nous l'avons vu, pour faciliter l'étude des familles aux élèves en médecine, car les classes en sont fondées sur un caractére plus saillant que l'insertion des étamines par rapport à l'ovaire, c'est-à-dire sur l'adhérence ou la non adhérence de l'Ovaire au tube du calice est reconnue par l'auteur lui-même pour n'être pas toujours d'une parfaite exactitude, puisqu'il est des familles ou l'Ovaire est demi-adhérent Saxifragées, et d'autres familles qui comprennent des plantes qu'on n'a pu disjoindre, qui ont l'Ovaire adhérent ou libre Rhamnées Mélastomées, etc.

3.° Pour la méthode de M. de Candolle, elle est, sans contredit, la plus simple, la plus claire et la plus satisfaisante, car étant basée sur les différentes parties de la fleur, elle offre des caractères faciles pour l'étude. Seulement elle diffère plus que toutes les autres de celle de Jussieu, puisqu'elle commence, contrairement à celle de cet auteur, par les Renonculacées, plantes comprises parmi les Dicotylédonées polypétales et finit par les Algues, ce qui fait que la méthode de Jussieu,

commançant par procéder, comme on l'a vu plus haut, du simple au composé. Celle de de Candolle part au contraire des végétaux dont l'organisation est la plus complexe pour descendre toujours dans l'ordre de l'organisation jusqu'à celle des plantes qui le sont le moins.

Dans ces diverses classifications, les familles principales de Jussieu n'ont point été sensiblement changées dans leur nature ; mais on doit bien entrevoir qu'elles l'ont été dans quelques-uns de leurs rapports naturels, et cela parce que chacun de ces auteurs ayant créé ses classes sans tenir compte de la disposition primitive des familles, il a fallu en disjoindre un plus ou moins grand nombre et cela en divers sens dans chacune de ces méthodes pour pouvoir les faire rentrer normalement dans les classes établies.

Quant à nous, au contraire, on verra qu'il a dû en être autrement ; forcé par un jardin, déjà planté d'après la méthode de Jussieu, de respecter les dispositions assignées à chacune des familles par cet illustre auteur, il nous a fallu voir si nous pourrions former des classes précises et vraies en respectant l'ordre des familles naturelles. Ce n'est donc point une méthode nouvelle que nous avons cherché à créer, c'est seulement un problème que nous avons été appelé à résoudre ; savoir : substituer des classes vraies, précises, basées sur des caractères faciles à saisir par les élèves, à des classes devenues aujourd'hui fausses, pour la plupart, et reconnues, de tout temps, peu propres à favoriser l'étude ; et cela sans changer, ni altérer, en quoi que ce fut, l'ordre des familles. C'est donc ce problème dont il me faut vous faire connaître la solution.

Toutefois, avant de donner l'exposé des modifications que j'ai cru devoir apporter aux classes de Jussieu, qu'il me soit permis de fixer un instant votre attention sur la différence qu'il y a entre l'insertion relative et l'insertion absolue des étamines. Dans l'insertion absolue, on indique l'organe différent qui porte les étamines, tandis que dans l'insertion relative, on signale seulement les points différens d'un même organe d'où naissent les étamines; ainsi, pour ne parler que de l'insertion relative des étamines par rapport à l'ovaire, on sait que les organes mâles peuvent être placés au-dessous, autour, ou au-dessus de l'organe femelle.

A la série de nuances que présente l'insertion relative et qui toutes lui appartiennent en propre, on peut concevoir à quel degré de doute et d'incertitude elle doit conduire, dans quelque cas, sur son caractère réel. Car sans signaler que dans l'Hypogynie et la Périgynie il arrive quelquefois que les étamines puissent avoir des rapports directs avec l'ovaire, c'est-à-dire adhérer à sa base ou à son pourtour, on sait encore qu'il y a des plantes faisant partie d'une même famille appartenant par cela même à une seule classe, dont les unes paraissent périgyniques et les autres hypogyniques, et cela par le fait de l'insertion de leurs étamines. Ces organes s'insérant dans les unes tout à fait à la base de l'enveloppe florale au point où celle-ci se confond avec le réceptacle, et dans les autres sur un point plus élevé et tout à fait distinct de cette même enveloppe. Ainsi, pour ne citer qu'un groupe naturel dans la famille des Liliacées, les Lis et la Tulipe pourraient passer pour hypogyniques et la Scille serait périgynique.

Mais il surgit encore, pour l'insertion relative, une autre difficulté. Comment, en effet, l'élève pourrait-il savoir si dans les fleurs unisexuées les étamines doivent être hypogynes ou épigynes, c'est-à-dire placées au-dessous ou au-dessus de l'ovaire; ces fleurs ne manquent-elles point d'un caractère de rapport qui existe et qu'il peut saisir plus ou moins aisément la fleur hermaphrodite, rapport, au contraire, qu'il ne pourrait deviner ou reconnaitre dans les autres que guidé par une induction savante et comparative que lui refusent ses faibles connaissances.

Enfin, ces rapports de deux organes différens dans la fleur hermaphrodite, pour être plus faciles à saisir, en sont-ils plus certains, plus définis, c'est ce dont il est permis de douter quand on voit deux des botanistes les plus distingués n'être point du même avis. Ainsi, l'insertion serait périgynique pour de Jussieu toutes les fois que les étamines adhéreraient à la partie libre de l'enveloppe florale que l'ovaire soit d'ailleurs libre ou adhérent. M. C. Richard, au contraire, n'admet l'insertion périgynique que pour celles de ces plantes où l'ovaire est libre, il range dans l'épigynie, contrairement à de Jussieu, toutes celles de ces plantes dont l'ovaire est adhérent, que leurs étamines soient insérées au sommet de l'ovaire ou sur la partie libre et supérieure de l'enveloppe florale.

L'insersion absolue prenant, au contraire, toujours pour point de départ un organe différent, on conçoit qu'elle ne puisse donner lieu à aucun doute. Ainsi, tantôt les étamines naissent du point d'où sortent les autres organes de la fleur sans contracter d'adhérence avec aucun d'eux; elles sont alors insérées sur le ré-

ceptacle (Torus), et cette insertion peut recevoir le nom de *Torique*. D'autre fois contractant adhérence avec un des organes de la fleur, les étamines prennent insertion sur lui ; elles peuvent se souder avec la corolle, l'ovaire ou le calice, l'insertion peut donc être *Corollique*, *Gynique*, *Calicique*.

Relativement à l'insertion des étamines sur la corolle, si l'on remarque que l'insertion générale de ces deux organes est toujours la même quand il s'agit d'un organe semblable ; il sera facile de comprendre que les étamines et la corolle font partie d'un même système. On en devra conclure que cette insertion ne peut être considérée que comme secondaire. Ce fait apparaît dans tout son jour par la nécessité où s'est trouvé de Candolle de partager en deux séries distinctes des plantes qu'il eut dû placer sous le nom collectif de corolliflores ; on sait que ce nom est applicable à toutes les plantes à corolle staminifère, il a dû le refuser à celles qui offrent une insertion calicique pour le laisser seulement à celles dont l'insertion est torique consacrant ainsi qu'il y avait force majeure de faire le sacrifice de cette insertion si secondaire des étamines à la corolle à deux insertions absolues, plus générales, plus distintes, et respectant les rapports naturels des plantes.

Si donc la soudure des étamines avec la corolle ne constitue pas une insertion distincte, on voit dès-lors que celle-ci ne peut plus varier que la connexion des étamines avec l'ovaire et avec le calice. Ces deux insertions existent en effet. Mais s'il en est une qui soit plus importante et qui doive de beaucoup l'emporter sur l'autre, c'est l'insertion calicique que l'on trouve souvent isolée, tandis que l'insertion gynique peu con-

mune est même douteuse dans un état d'isolement. En effet, cette insertion est liée dans le plus grand nombre des cas avec la soudure des étamines à un point donné de l'enveloppe florale.

Ces prémisses établies, il est facile de voir que des trois insertions absolues, deux seules insertions calicique et torique fournissent les caractères les plus certains et les plus généraux. Aussi remplacerons-nous par elles les Hypogynes, Périgynes et Epigynes de Jussieu, et prendront-elles rang parmi les autres modifications qui nous ont semblé devoir être apportées à la méthode de Jussieu, modifications dont nous allons faire l'exposé.

Comme de Jussieu, dont j'ai conservé toutes les divisions sauf les classes qu'il m'a fallu établir d'après d'autres caractères, j'ai admis des végétaux.

Acotylédonés partagés aujourdh'ui en deux classes par suite des progrès de la science, savoir : les *Amphigènes* et les *Acrogènes*, selon que les organes reproducteurs de ces plantes naissent au sommet d'un axe, d'une tige ou que dépourvus d'axe ou de tige ils croissent du centre à la circonférence.

Monocotylédonés divisés en *Apérianthés* et *Périanthés*, selon que les organes essentiels de la fleur (les étamines et les ovaires) sont pourvus d'une enveloppe régulière ou qu'ils en sont privés.

Dicotylédonés. Parmi eux viennent les Apétalés formant un seul groupe.

Puis les *Monopétalés* partagés en *Toro corolli-staminie* et en *Calici corolli-staminie* selon que dans ces plantes les corolles et les étamines ensemble ou séparément

sont portées sur le réceptacle ou insérées sur le calice.

Les *Polypétalés* divisés en trois classes comprenant : la première, les plantes qui offrent un disque épigyne sur lequel ou autour duquel sont insérées les étamines *Disco pétali-staminie ;* la deuxième, celles qui ont les étamines portées sur le réceptacle *Toro pétali-staminie ;* la troisième, celles qui les ont soudées au calice *Calici pétali-staminie* ; enfin le dernier groupe qui correspond à la 15.e classe de Jussieu renferme les plantes dicotylédonées unisexuées et porte le nom d'*Idiogynie.*

TABLEAU COMPARATIF

de la Méthode de Jussieu et des modifications apportées à ses classes, en conservant chaque Famille dans l'ordre où elles ont été classées par l'illustre auteur de la Méthode naturelle.

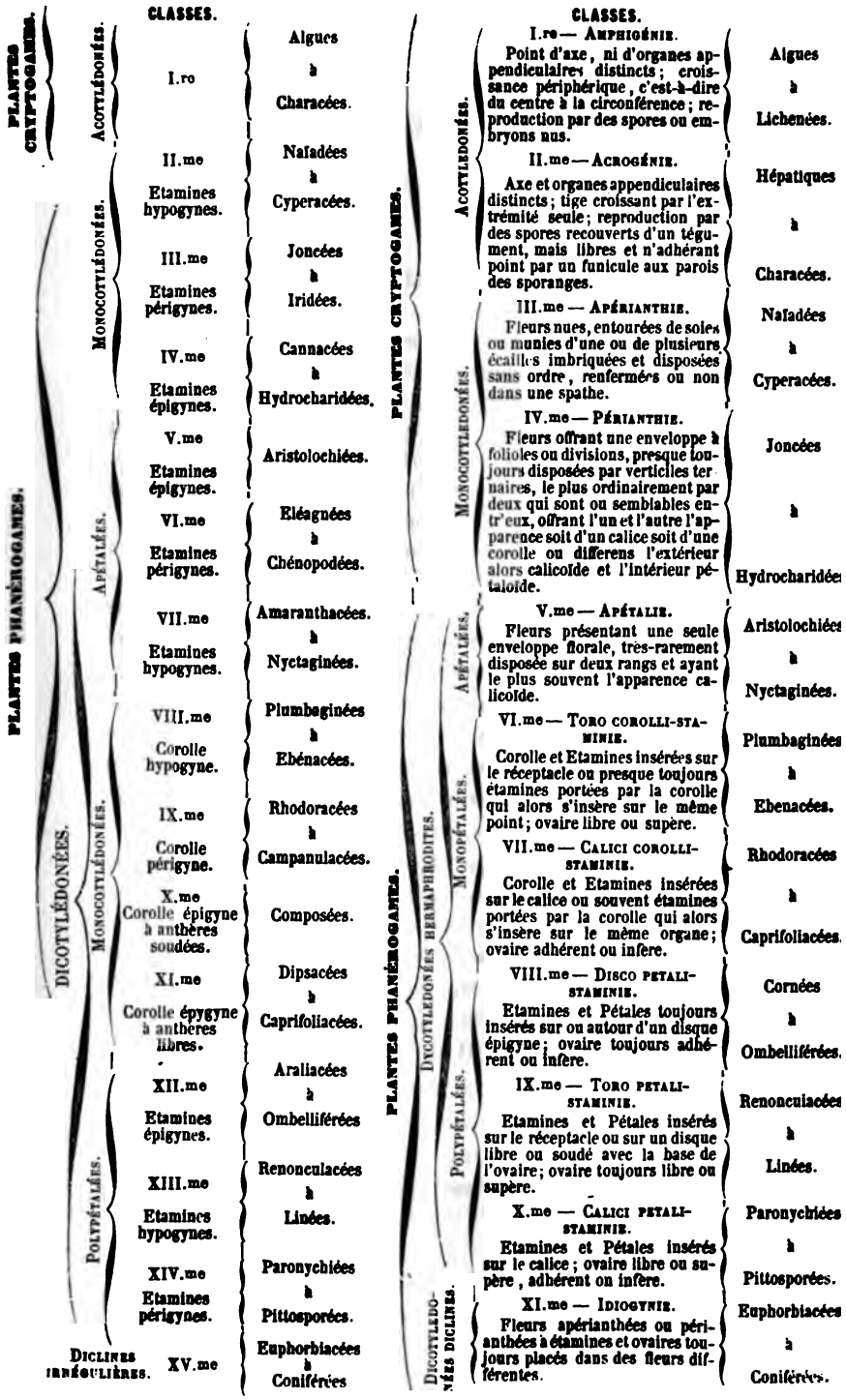
CLASSES.
PLANTES CRYPTOGAMES.
Acotylédonées.
I.re
Algues à Characées.
Monocotylédonées.
II.me
Naïadées à Cyperacées.
Etamines hypogynes.
III.me
Joncées à Iridées.
Etamines périgynes.
IV.me
Cannacées à Hydrocharidées.
Etamines épigynes.
PLANTES PHANÉROGAMES.
Apétalées.
V.me
Aristolochiées.
Etamines épigynes.
VI.me
Eléagnées à Chénopodées.
Etamines périgynes.
VII.me
Amaranthacées à Nyctaginées.
Etamines hypogynes.
DICOTYLÉDONÉES.
Monocotylédonées.
VIII.me
Plumbaginées à Ebénacées.
Corolle hypogyne.
IX.me
Rhodoracées à Campanulacées.
Corolle périgyne.
X.me
Corolle épigyne à anthères soudées.
Composées.
Polypétalées.
XI.me
Dipsacées à Caprifoliacées.
Corolle épigyne à anthères libres.
XII.me
Araliacées à Ombelliférées
Etamines épigynes.
XIII.me
Renonculacées à Linées.
Etamines hypogynes.
XIV.me
Paronychiées à Pittosporées.
Etamines périgynes.
Diclines irrégulières.
XV.me
Euphorbiacées à Conifères
CLASSES.
PLANTES CRYPTOGAMES.
Acotylédonées.
I.re — Amphigénie.
Point d'axe, ni d'organes appendiculaires distincts; croissance périphérique, c'est-à-dire du centre à la circonférence; reproduction par des spores ou embryons nus.
Algues à Lichenées.
II.me — Acrogénie.
Axe et organes appendiculaires distincts; tige croissant par l'extrémité seule; reproduction par des spores recouverts d'un tégument, mais libres et n'adhérant point par un funicule aux parois des sporanges.
Hépatiques à Characées.
Monocotylédonées.
III.me — Apérianthie.
Fleurs nues, entourées de soies ou munies d'une ou de plusieurs écailles imbriquées et disposées sans ordre, renfermées ou non dans une spathe.
Naïadées à Cyperacées.
IV.me — Périanthie.
Fleurs offrant une enveloppe à folioles ou divisions, presque toujours disposées par verticilles ternaires, le plus ordinairement par deux qui sont ou semblables entr'eux, offrant l'un et l'autre l'apparence soit d'un calice soit d'une corolle ou différens l'extérieur alors calicoïde et l'intérieur pétaloïde.
Joncées à Hydrocharidées
PLANTES PHANÉROGAMES.
Dicotylédonées hermaphrodites.
Apétalées.
V.me — Apétalie.
Fleurs présentant une seule enveloppe florale, très-rarement disposée sur deux rangs et ayant le plus souvent l'apparence calicoïde.
Aristolochiées à Nyctaginées.
Monopétalées.
VI.me — Toro corolli-staminie.
Corolle et Etamines insérées sur le réceptacle ou presque toujours étamines portées par la corolle qui alors s'insère sur le même point; ovaire libre ou supère.
Plumbaginées à Ebenacées.
VII.me — Calici corolli-staminie.
Corolle et Etamines insérées sur le calice ou souvent étamines portées par la corolle qui alors s'insère sur le même organe; ovaire adhérent ou infère.
Rhodoracées à Caprifoliacées.
Polypétalées.
VIII.me — Disco petali-staminie.
Etamines et Pétales toujours insérés sur ou autour d'un disque épigyne; ovaire toujours adhérent ou infère.
Cornées à Ombelliférées.
IX.me — Toro petali-staminie.
Etamines et Pétales insérés sur le réceptacle ou sur un disque libre ou soudé avec la base de l'ovaire; ovaire toujours libre ou supère.
Renonculacées à Linées.
X.me — Calici petali-staminie.
Etamines et Pétales insérés sur le calice; ovaire libre ou supère, adhérent ou infère.
Paronychiées à Pittosporées.
Dicotylédonées diclines.
XI.me — Idiogynie.
Fleurs apérianthées ou périanthées à étamines et ovaires toujours placés dans des fleurs différentes.
Euphorbiacées à Conifères.

NOTE DU TABLEAU PRÉCÉDENT.

Les Etamines considérées par rapport aux divers organes de la fleur ou à son support, présentent une insertion absolue ou relative. Si, comme nous avons cherché à le démontrer, l'insertion absolue des Etamines est toujours vraie et facile à distinguer quand elle a lieu sur le calice ou sur les torus (réceptacle), il en est autrement quand elle est relative, surtout par rapport à l'ovaire. Delà la difficulté de bien reconnaître quelquefois les différents modes d'insertion de ces organes employés par de Jussieu, et de toujours en bien assigner les véritables limites. Ainsi l'insertion épigynique ou hypogynique devient impossible à déterminer de la part des élèves pour les plantes des familles placées sous ces titres, et qui ont des fleurs unisexuées, Aroïdées, Typhacées, Cypéracées, etc.

D'autres fois, dans des plantes appartenant à une même famille et placées sous un seul de ces titres, on voit les unes présenter l'insertion périgynique et les autres apparaître avec une insertion hypogynique, ce qui se présente dans les Asparaginées, Colchicacées, Liliacées, Chénopodées, etc.

Enfin l'insertion épigynique qui se montre franchement dans les Orchidées et les Aristolochiées s'altère tellement et le plus ordinairement par la soudure des organes mâles, soit simultanément avec le périanthe et l'ovaire, soit avec le calice seulement quand l'ovaire est tout-à-fait recouvert par cet organe, qu'elle finit par pouvoir être réputée absolument périgynique ou mixte, c'est-à-dire tenir de l'insertion périgynique d'une part et de l'insertion épigynique de l'autre.

Si c'est un principe généralement admis que dans toute bonne classification les caractères des différens groupes d'un même ordre doivent être de même nature, de la même importance, et par conséquent comparables entre eux, il me semble avoir satisfait à cette condition. Ainsi, pour toutes les classes de Phanérogames, c'est-à-dire de plantes à fleurs visibles. J'ai pu, en évitant l'insertion des étamines par rapport à l'ovaire, tirer pour toutes mes divisions, mes caractères d'un seul organe, la fleur. Ainsi, pour les *Phanérogames Monocotylédonées,* je les ai partagé en deux groupes selon que les organes sexuels, parties essentielles indispensables de la fleur, étaient ou non pourvus d'une enveloppe régulière. Pour les *Dicotylédonées,* je les ai divisé en trois groupes d'après l'insertion des étamines sur un disque épigyne constant, sur le réceptacle ou sur le calice. Si ces divisions, comme j'aime à le croire, sont fondées sur des caractères précis, clairs, faciles, et qu'on puisse aisément comparer entre eux; sur des caractères qui ne laissent aucune incertitude, sur des caractères enfin que l'élève ou le simple commençant puissent facilement comprendre et reconnaitre, je m'estimerais heureux, puisque j'aurais atteint le but que je me proposais.

Mais au seul énoncé de ces quelques modifications tentées dans l'intérêt de ceux qui veulent s'initier à l'étude des plantes et entreprises dans l'intention de mettre un jardin déjà classé à la hauteur où la science le voudrait aujourd'hui, il me semble voir se produire une multitude d'objections. Ainsi, pour n'aborder que les principales, parmi ceux qui voudraient voir les sciences rester stationnaires ou se résumer en un pro-

gramme uniforme. Les uns se demanderont quelle utilité il peut y avoir à changer une classification pour si peu; d'autres, sans plus ample examen, se déclareront contre une œuvre créée dans le pays et qui n'aura point reçu sa sanction d'un corps savant très-haut placé. D'autres plus progressifs se diront : si un changement est reconnu nécessaire que n'importe-t-on chez nous ce qui, en ce genre, existe à Paris.

A ces hommes qui repoussent tout progrès, tout mouvement dans la science, je leur répondrai que c'est du choc des opinions que naît la vérité : que si longtemps les sciences sont restées stationnaires, cela n'a pu dépendre que du principe qu'ils voudraient voir sanctionner à nouveau, qu'il n'appartient à aucun homme d'immobiliser la science ou de créer des entraves à l'intelligence de son semblable. Qu'enfin en voulant toujours imposer les idées anciennes on empêcherait tout perfectionnement, toute découverte dans les arts et les sciences, et que pour ne parler de la botanique, s'il en eut toujours été ainsi, on se serait privé de ce système de Linné qui offrent le sceau du génie, comme de la méthode de Jussieu qui porte avec elle le cachet d'une rare sagacité et d'une savante observation.

Quant à mon arrangement, si je m'empresse de reconnaître, avec les premiers, qu'il est peu de chose, qu'il ne constitue pas une méthode nouvelle, mais qu'il est une simple modification apportée à la méthode d'un de nos plus grands maîtres. Je ne voudrais point cependant qu'on s'étayât de cet aveu pour enlever à cette modification le degré d'utilité par lequel elle se recommande; utilité bien réelle sans doute si, comme

tout le démontre, elle substitue des termes précis, clairs, positifs, vrais, à des expressions devenues fausses ou équivoques; si enfin elle repose sur des caractères facilement applicables à l'étude des plantes.

Avec les seconds, je consacre qu'il ne faille point laisser introduire trop facilement des méthodes nouvelles, de ces méthodes surtout qui, au lieu de rendre la science plus précise, semblerait venir mettre tous les principes admis en question; mais lorqu'il s'agit pour les provinces de simples changements favorables aux études, lorsque ces changements sont l'œuvre d'hommes qui ont doté leur pays d'ouvrages utiles, pourquoi leur refuser le droit de cité? Pourquoi, luttant contre un juste et noble sentiment de nationalité qui devrait se traduire pour chaque ville comme pour le pays tout entier, en appeler sans cesse à la capitale?

Ne serait-ce point dans ce moment, mieux peut-être que dans tout autre, dans ce moment où Paris semble, au détriment de nos provinces, vouloir tout centraliser, vouloir abaisser sinon détruire nos institutions scientifiques qu'il conviendrait de s'arrêter dans un pareil mouvement. Aussi s'il m'était permis de donner un conseil, m'empresserai-je de détourner d'une telle voie ceux qui, pour tous et toujours, voudraient qu'on en appelât à un tribunal trop haut placé. N'allez point, leur dirais-je, en saisissant l'Académie des sciences de si minimes objets, nous exposer aux risées de cet illustre aréopage. Inconséquens que nous serions, nous plaignant sans cesse d'une centralisation qui nous opprime ne nous hâtons point, d'en resserrer et d'en multiplier les liens et nous déclarant mille fois moins instruits que nous ne saurions l'être, n'autorisons point ces hommes de la

science vis-à-vis desquels nous irions faire appel à nous considérer comme les barbares et les ilotes de la science.

Quant à l'opinion des troisièmes, permettez, Messieurs, que je ne la partage en aucune manière. Dépourvus de ces riches ressources de la capitale, faudrait-il donc, pour paraître plus riches que nous ne le sommes, nous couvrir des oripeaux d'un vain luxe qui ne sauraient nous rendre que ridicules. Non, Messieurs, au lieu d'en appeler sans cesse à Paris, sachons quelquefois être nous; au lieu de nous amoindrir soutenons-nous noblement, élevons nos institutions en raison de ce que peuvent nous permettre nos ressources. Pour nous, dès-lors, ces institutions nous intéresseront davantage, et pour l'étranger elles auront ce caractère de grandeur qui naît de la vérité.

Rendre la science claire, précise, facile à comprendre, et l'élever en même temps à l'exacte vérité, tel est, Messieurs, ce me semble, le devoir de tout homme chargé de son enseignement. Pénétré de cette idée, c'est donc l'arrangement que je viens de vous soumettre que je me propose de suivre pour faire, dans le cours dont je me trouve chargé, l'exposition de la méthode d'un de nos plus célèbres botanistes, je veux dire de la méthode de Jussieu. Il ne faut donc plus s'étonner dès-lors si j'ai pu avoir le désir de voir introduire, dans le jardin botanique de notre ville, cette utile modification, modification d'où serait né, selon moi, un double avantage pour les élèves et les amateurs en botanique, celui de voir l'exemple réuni au précepte, et pour l'école botanique celui non moins grand d'être vraie, tandis qu'elle manque aujourd'hui, pour ses classes, de l'exactitude que les savans seraient en droit de réclamer.

Chargé, à titre de suppléant, de l'enseignement de la botanique, je craindrais faillir à mon devoir si je ne suivais la science dans ses nouveaux développemens. Honoré de la mission qui m'est confiée, je me croirais indigne de la remplir si, entièrement lié par des travaux anciens, je ne devais être que l'interprète d'idées plus que vieillies, d'idées déjà repoussées par le temps. Auteur de LA FLORE du pays, ouvrage que vous-même, Messieurs, avez couronné, ne mériterais-je pas entièrement de vos honorables suffrages si, reculant devant les moyens qui peuvent me permettre de perfectionner ce travail, j'avais à me faire, chaque jour, l'application de ce vers d'Ovide :

Meliora video, probo que, deteriora sequor.

DE LA

CULTURE EN AFRIQUE,

CE QU'ELLE EST,

CE QU'ELLE DEVRAIT ÊTRE,

PAR M. AMABLE DUBOIS.

MESSIEURS,

Ceux qui ont lu tout ce que l'on a écrit, depuis quinze ans, sur l'Algérie, ont dû être étonnés des contradictions flagrantes dans lesquelles sont tombés tous les écrivains. Les uns ont prétendu que le sol africain était totalement infertile, qu'il ne rendrait jamais, à proportion des sacrifices qu'il exigerait pour être mis en culture ; les autres présentaient ce sol comme comparable à celui de la terre promise, et comme devant produire sans donner aucune peine. Tous se sont trompés : Le sol africain n'est pas infertile ; bien au contraire, il possède une force, une richesse incalculables ; mais pour en tirer un parti avantageux, il faudra beaucoup de temps, beaucoup de bras et surtout beaucoup d'argent.

L'été dernier, j'avais parcouru une partie de la Provence : cette année, en me rendant à Marseille, j'avais

continué cette excursion. Si dans quelques parties j'avais trouvé que cette province méritait tous les éloges qu'on lui a prodigués, dans la plupart des lieux que j'avais parcourus, je n'avais trouvé qu'un sol dénudé, dont l'aridité irréparable fatiguait la vue et attristait l'âme ; des moissons chétives, des prairies desséchées, des montagnes dont le roc était totalement dépouillé ; partout des oliviers, rien que des oliviers au pâle feuillage, dont les troncs contournés attestaient qu'ils avaient eu souvent à souffrir des rigueurs de nos hivers.

En allant de Marseille à Toulon par les gorges d'Ollioules, j'avais admiré avec quel art, avec quel courage, la main de l'homme avait réparé en quelques points les désastres produits par le déboisement inconsidéré des montagnes ; des murs en terrasse soutenaient les terres qu'on avait apportées de très-loin ; le moindre filet d'eau recueilli avec soin entretenait une fraîcheur indispensable. De Toulon à Hyères, je traversai les bassins dont la belle culture, la végétation riche et abondante, justifiaient tous les éloges donnés à la nature provençale. Hyères avec ses jardins en amphithéâtre, ses vergers d'orangers, ses champs de grenadiers, ses eaux vives sillonnant le sol de toutes parts, et ses places plantées avec des palmiers ; Hyères m'avait fait oublier tout ce qui, jusque-là, avait affligé mes regards. Mais quand, embarqué à Marseille, je revis ces bastides sans arbres et sans verdure ; quand, saluant d'un dernier regard le sol de la patrie, je ne pus reposer mes yeux que sur des rivages dépourvus de toute végétation, le découragement s'empara de moi, et je m'attendais à ne trouver en Algérie que la continuation de ce même spectacle.

Heureuse erreur ! après soixante-quatre heures de traversée, la brise de terre vint nous apporter les parfums des genêts et de toutes les plantes balsamiques de la montagne : Ranimés par ses odeurs pénétrantes, nous nous élançons sur le pont et nous voyons devant nous un rideau de verdure qui laissait à peine apercevoir la couleur du sol. Aussitôt debarqué, je parcourus en hâte le rivage de la mer, je gravis les hauteurs, je m'élançai dans les plaines, je descendis dans les prairies et sur les bords des torrents ; partout une végétation luxuriante. Qu'elle fût aidée ou non par la main des hommes, la nature se montrait partout généreuse et prodigue. Le lendemain je recommençai mes courses de la veille ; plus calme par la jouissance même, je pus raisonner mes impressions, et, bien convaincu que la terre d'Afrique devait être fertile, je recherchai comment on avait pu lui dénier cette richesse, et quelles causes avaient pu donner lieu de croire qu'elle serait improductive. Mon opinion fut bientôt formée et tout ce que je pus voir en allant de Philippeville à Constantine, à Bône, à Alger, et dans toute la plaine de la Mitidja, ne fit que me confirmer dans ce que j'ai dit plus haut, que l'Algérie contenait dans son sein tous les éléments d'une grande richesse, mais qu'il fallait les en extraire à force de temps, de bras et d'argent.

Dans tous les pays, ce sont les plaines et les vallées qui offrent le sol le plus riche et le plus fécond en culture : il en est ainsi en Afrique. Mais ces plaines sont marécageuses ; un sol argileux et plastique ne permet pas à l'eau de s'imbiber rapidement ; des brouillards épais, des vapeurs pestilentielles s'élèvent de terre, cachent tout-à-coup le soleil, et donnent lieu à des fièvres

tenaces, qui, par leurs assauts répétés, usent les forces et déciment les colons assez imprudents pour s'y exposer. Les Arabes le savent bien, et leurs cultures ne descendent jamais dans la plaine. On conçoit, dès-lors, que le premier soin de celui qui veux l'exploiter, doit être de se débarrasser de ces eaux surabondantes, par des travaux de desséchement toujours très-coûteux et souvent très-difficiles à effectuer par le défaut de pente suffisante. C'est ainsi que l'on a procédé à Bône, auprès de Constantine, dans les marais de l'Hammau, et surtout dans la belle prairie de la Mitidja. Quand le sol est assaini, il faut le défricher à une grande profondeur pour le débarrasser des scilles, des asphodèles, des broussailles qui l'encombrent, et ce travail est plus long et plus pénible que le défrichement d'une forêt. Beaucoup de colons s'y sont ruinés ; ils sont revenus en France, après avoir perdu tout leur argent et une partie des membres de leur famille.

Quand aux hauteurs, la difficulté n'est pas moins grande. D'abord elles sont presque toutes la propriété des Arabes ; c'est là que sont placés leurs goums ; c'est là que tous les ans, ils défrichent le terrain qui doit les nourrir. C'est là que pâturent leurs immenses troupeaux, et malheur à ceux qui viendraient les déposséder d'un droit dont ils jouissent depuis des siècles. Là aussi le desséchement est difficile ; les broussailles et les palmiers nains offrent des difficultés considérables ; si l'on veut conserver au sol quelque fraîcheur, il faut défoncer profondément ; car sans cela les moissons périraient sur pied ; le défaut de bois de construction, la rareté des bras qui fait élever le prix de la main-d'œuvre, et jusqu'à présent l'ignorance et la pauvreté

des colons, toutes ces causes réunies expliquent très-bien les désappointements qu'ont dû éprouver ceux qu avaient pensé qu'en Afrique il n'y avait qu'à semer sur le sol pour récolter d'abondantes moissons. Mais que des mains patientes et habiles s'emparent de ce terrain, qu'elles procèdent lentement et avec persévérance, qu'elles étudient bien le sol et le climat, et qu'elles ne croient pas pouvoir importer en Algérie la culture, les méthodes et les assolements suivis chez nous, et elles obtiendront des résultats merveilleux, qui les indemniseront largement de leurs travaux et de leurs souffrances.

La culture suivie par les Arabes est appropriée à leurs besoins si restreints, et à la paresse qui en est la conséquence. Tous les ans, ils choisissent sur les pentes des montagnes, un terrain pas trop rapide, mais à l'abri des inondations. Ils l'écorchent avec une méchante charrue, attelée de deux petits bœufs maigres et efflanqués. Si une broussaille résiste et offre quelque difficulté, on détourne la charrue, et on la fait plus loin reprendre son sillon. Dans ce terrain ainsi retourné, on sème du blé, de l'orge, des fèves et l'on se confie à la Providence. La récolte faite, la terre est abandonnée à la nature, qui bientôt à fait disparaître toute trace de culture.

L'on conçoit qu'avec une telle culture, les récoltes ne soient pas brillantes. Cependant le grain est bon, lourd en farine, et quand il est moulu avec soin, il donne une farine un peu jaune, mais formant un pain savoureux et nourrissant. Les Arabes ne se donnent pas tant de peine ; le grain, moulu grossièrement, est pétri en galettes de quinze centimètres environ de grandeur sur trois d'épaisseur, le plus souvent ils se con-

tentent de manger l'orge ; ils vendent leur blé, dont il se fait maintenant un grand commerce.

L'Arabe ne plante pas d'arbres ; il placera son camp près d'un olivier sauvage, d'un palmier, d'un noyer ; mais si d'instinct, il sent le besoin de conserver cet ombrage solitaire, jamais l'idée ne lui viendra de favoriser la reproduction de l'arbre qui l'abrite ; point d'arbres à fruits, point de légumes : toute sa nourriture consiste dans ses galettes d'orge, dans le couscousson bouilli avec du lait, dans les dattes qu'on lui apporte du désert ; sa boisson c'est l'eau de la source ou du torrent, c'est le lait de ses troupeaux.

L'Arabe n'est point cultivateur, il est pasteur et rien de plus. Ses troupeaux sont immenses et constituent toute sa richesse ; la race de ses moutons est belle et bien établie ; la laine, commune il est vrai, mais longue, forte et assez soyeuse, est l'objet d'un grand commerce ; j'ai fait route avec des négociants de Marseille et de Bordeaux qui allaient en acheter, et qui m'ont affirmé en avoir, depuis plusieurs années, vendu beaucoup dans tout le midi de la France, et même à Paris. La race bovine est petite, elle ressemble à la race suisse réduite dans ses proportions ; il n'est pas douteux pour moi que si elle était soignée et améliorée, elle ne devînt plus forte et bonne laitière. Mais l'on comprendra facilement qu'il n'y a point d'amélioration possible quand on conserve tous les taureaux et tous les béliers, et surtout quand, pendant quatre mois de l'année, ces malheureux troupeaux n'ont de nourriture que juste ce qu'il faut pour ne pas mourir.

La nature ne peut produire sans se reposer : cette loi est universelle. Dans nos pays du Nord, c'est l'hiver

qui est le moment de ce repos ; l'absence du soleil et de la chaleur vivifiante, arrête la végétation et donne à la terre le temps de recomposer de nouvelles richesses alimentaires. Dans le Midi, ce n'est plus l'absence du soleil, c'est sa trop grande ardeur qui suspend la végétation et la rend impossible ; quand vient le mois de juin, tout est brûlé, l'herbe se dessèche, et si le vent du désert aide à cet effet désastreux, tout devient pour ainsi dire le désert lui-même. C'est alors que les bestiaux errent tristement, cherchant une nourriture absente, et ils sont obligés d'attendre que les pluies torrentielles de septembre viennent rendre à la terre un des éléments de sa fécondité.

Encore si les Arabes avaient le soin de récolter quelque peu de ces fourrages admirables qui se trouvent dans toutes les vallées, et presque jusqu'au sommet des montagnes ! Mais non, ils les laissent brûler par le soleil, ou s'ils les coupent, c'est pour les vendre aux Européens mieux avisés. Il en résulte que les troupeaux passent alternativement d'une nourriture très-abondante à une diète presque absolue ; leur viande est dure, coriace, et imprégnée d'une odeur peu agréable. Les chèvres et la volaille sont nombreuses, mais pas mieux soignées ; l'Arabe vend les œufs, amène, quand il peut, ses chèvres à la ville voisine où on les trait matin et soir, et vend les peaux de celles qui meurent, pour faire les outres qui servent à transporter tous les liquides.

Quelques Arabes ont des troupeaux considérables de dromadaires. Tous ont au moins un cheval, un âne, un mulet ; tous ces animaux sont mal soignés et livrés au travail beaucoup trop jeunes. Partout et dans tout

on retrouve l'Arabe avec sa paresse, son insouciance, que nous regardons comme des besoins de sa vie. Ceux qui habitent des gourns ne sont pas plus avancés que ceux qui campent sous la tente, ceux-ci ont peut-être même quelque chose de plus vif, de plus animé, par le besoin sans doute de s'ingénier à chaque campement, pour pourvoir aux nécessités de la vie quotidienne.

Et cependant il y a un spectacle saisissant à parcourir ces contrées à demi-sauvages, à voir de loin ces troupeaux errants, gardés par un pasteur enveloppé de ses longs vêtements blancs, immobile contre le tron d'un olivier, appuyé sur son long bâton recourbé, image vivante de ces vieux patriarches dont nous entretient l'Ecriture sainte. Depuis Moïse, combien de révolutions, combien de peuples se succèdent les uns aux autres. L'Afrique elle-même n'a-t-elle pas été occupée par les Carthaginois, par les Romains, par les Turcs, et cependant le peuple arabe est resté toujours le même ; retiré sur ses montagnes, il semble indifférent à tout ce qui se passe à ses pieds, et regarder ces conquérents qui se remplacent, comme les flots du torrent qui viennent chasser les flots qui les précèdent. Notre domination nouvelle sera-t-elle plus stable? et faut-il regarder comme une prophétie ce que me disait un ouvrier arabe à Blidah : Nous travaillons pour vous, mais nous rentrerons un jour dans ces maisons que vous élevez à votre usage.

La culture des Européens n'est pas beaucoup supérieure à celle des Arabes : sans doute, ils ont de meilleurs instruments, des chevaux plus vigoureux ; sans doute, ils labourent mieux, défrichent et retournent le

sol avec plus de soins et à une plus grande profondeur ; mais aussi ils escomptent la fertilité de la terre, ils récoltent des céréales cinq ou six ans de suite avant de laisser à la nature le soin de réparer leurs fautes, en recouvrant le champ abandonné par une prairie naturelle. Peu ou point de bestiaux, pas de prairies artificielles, pas de racines, pas de plantes textiles. J'ai trouvé pourtant sur presque tous les points, poussant naturellement : le sainfoin, la luzerne, la vesce, le trèfle et le lin. La culture maraichère est seule très-avancée au voisinage des grandes villes. Si nos hortillons ne sont pas embarrassés pour faire donner au deux, trois et même quatre récoltes, dans le cours d'une année, serait-on surpris de voir le même résultat obtenu en Afrique, lorsque les bons soins et l'intelligence sont aidés par un sol riche et puissant, par un soleil ardent, des nuits douces, et de l'eau que des moyens simples et ingénieux conduisent au pied de chaque plante. J'ai vu dans les jardins maraichers tous les légumes que l'on cultive en France ; seulement, en général, je ne les ai pas trouvés aussi bons, et peut-être cela est-il dû à une végétation trop vive, à une maturité trop prompte.

Il en est de même des arbres fruitiers. J'ai trouvé les pommes généralement mauvaises, amères et cotonneuses. Peut-être ne faudrait-il sous ce ciel ardent cultiver que les espèces contenant beaucoup d'eau, de végétation, les pommes jûteuses et les poires fondantes. Ce qui me fait croire que ce raisonnement est juste, c'est que les fruits rouges sont bons, que les abricots et surtout les pêches sont d'un goût fin, et que les melons sont délicieux.

Tous les colons se livrent à beaucoup d'essais sur lesquels je reviendrai tout à l'heure. Mais, comme cultivateurs, ils auraient tort de se livrer en grand à la culture des céréales. Jamais ils ne pourront lutter de bon marché avec les Arabes, qui ne dépensent rien pour faire produire, qui récoltent peu, il est vrai, sur chaque hectare, mais qui récoltent en quelque sorte *gratis*. La véritable culture du colon, c'est la culture pastorale, des troupeaux nombreux, variés, des bœufs, des moutons, des chevaux : leur élever à peu de frais de simples hangars, récolter en temps utile du foin pour l'été ; consacrer quelques hectares à la pomme de terre, qui, en certains moments, viendra, mêlée au foin, donner aux bestiaux le loisir d'attendre le retour de la végétation ; ne conserver surtout que les animaux qui doivent propager et régénérer la race, telle doit être la marche du colon qui ne veut pas enfouir en pure perte son argent sous le sol. La race mérinos s'acclimaterait facilement en Algérie, qui a tant de rapports avec l'Espagne. La laine s'écoulerait en France, qui n'en produit pas assez pour les besoins de ses fabriques. Les bœufs pourraient être salés et servir à l'alimentation de notre marine, et à l'exportation ; quant aux chevaux, pendant longtemps ils auront une grande valeur ; car les bons chevaux sont rares, et la guerre, si elle dure longtemps, laissera peut-être à peine les éléments nécessaires pour reconstituer la race déjà appauvrie.

Ce qu'il faut surtout à nos colons, c'est d'étudier le pays qu'ils vont habiter. Il faut laisser derrière soi toutes les idées du climat et de la culture d'Europe. Les saisons ne sont pas les mêmes : il faut au moins

pendant un an suivre pas à pas les changements atmosphériques, savoir ceux qui sont accidentels et ceux qui reviennent à des époques déterminées. Il faut par des épreuves, savoir si l'on doit livrer la semence à la terre avant ou après la saison des pluies ; s'il est utile de remuer souvent le sol, s'il y a plus d'avantage à faire des prairies artificielles qu'à se fier à la nature pour recouvrir la terre dépouillée. Ce ne serait pas trop que toute l'expérience et la sagesse de Mathieu de Dombasle pour de telles études. Jugez de ce qui advient quand nos colons sont presque tous des hommes n'ayant jamais cultivé, ou n'ayant point su réussir dans leur propre pays.

Le gouvernement, et avec raison, s'est vivement préoccupé de la question forestière. Sans admettre que l'Algérie soit complètement dépourvue de forêts, on ne peut nier qu'elles soient très-rares, et presque toutes dans un état de délabrement qu'il sera difficile de faire disparaître. Des pépinières sont formées partout : à Bone, à Philippeville, à Alger, des hommes habiles sont chargés de les soigner, d'acclimater de jeunes plantes, et de les céder ensuite pour les plantations particulières. Celles-ci se multiplient. S'il en est qui ont été faites sans soin et sans intelligence, j'en ai pu voir d'admirablement dirigées et qui promettent d'excellents résultats. Partout on essaye des cultures industrielles, et c'est là surtout que sont pour notre France d'outre-mer les éléments de sa prochaine prospérité. Je ne parle pas des orangers et des grenadiers, qui réussissent sur tous les points que j'ai parcourus. Mais le tabac, le coton, le café, le mûrier, l'olivier, la canne à sucre et la vigne ont été plantés avec des succès variés, mais presque toujours certains.

Le tabac est d'une excellente qualité ; sa végétation est merveilleuse, et il pourra remplacer le Virginie et le Havane.

Au centre de la Mitidja, à Bouffarik, on a essayé le coton, la canne à sucre et le café. Les deux premiers ont très-bien réussi ; leur culture se répandra sans nul doute, et dans peu d'années la France aura sur ses marchés un nouvel élément de concurrence. Quant au café, la culture a échoué. Peut-être faut-il mieux choisir sa localité, peut-être ne pourra-t-il s'acclimater que sur le versant méridional de l'Atlas, si nous devons un jour l'occuper.

Les plantations de mûrier sont déjà considérables ; avant quatre ans, on pourra multiplier les magnaneries ; les soies que l'on obtient peuvent lutter avec nos soies du midi de la France ; elles viendront sur nos marchés remplacer les soies d'Italie, et empêcher nos départements du Nord de se livrer à des plantations de mûriers, toujours chanceuses et presque chaque année improductives.

L'olivier et la vigne prospèrent en Afrique. Moi qui n'avais vu que les oliviers chétifs de la Provence, gelés régulièrement une fois tous les dix ans, et dont j'avais pu apprécier cette année même le peu de résistance aux intempéries de nos hivers, quelle n'a pas été mon admiration en trouvant en Afrique des oliviers à l'état sauvage, dont les vieux troncs avaient poussé leurs vigoureuses racines dans les sillons d'un amphithéâtre romain. Hélas ! les hommes ont été plus cruels que les temps : les pierres de l'amphithéâtre ont été enlevées pour édifier une caserne, et les arbres séculaires ont probablement servi à réchauffer les pâtres arabes, depuis que j'ai vu gisant à terre, leurs cadavres ornés encore de feuilles et de fleurs.

C'est à regret, ai-je dit, que l'olivier végète en France ; il pousse en Algérie avec vigueur ; la vigne au contraire se plaît dans nos provinces du Midi, de l'Est et du Centre, et si elle se développe rapidement en Afrique, il paraît prouvé qu'elle ne peut y donner un vin propre à la boisson habituelle. Des raisins secs et des vins cuits, comme les vins d'Espagne et de Portugal, voilà ce qu'il faut attendre d'elle. Pourquoi l'Algérie et la France ne feraient-elles pas un échange utile à l'une et à l'autre? Pourquoi ne pas laisser à l'une le soin de nous fournir l'huile d'olive, qui nous manque, et assurer à l'autre un immense débouché pour les vins qui l'encombre? Ainsi cesseraient les plaintes vraies au fond, quoiqu'exagérées, de nos départements vinicoles ; ainsi deux parties du même empire verraient augmenter leur prospérité, leurs richesses, en évitant une concurrence ruineuse. L'interdiction de la culture de la vigne en Algérie, en tant qu'elle doit servir à faire du vin, ne serait pas plus illégale que l'interdiction du tabac en France, et faite, au début de la colonie, avant qu'il y ait des droits acquis, elle ne blesserait en rien des intérêts qui n'auraient pas eu le temps de naître.

Toute médaille a son revers : celui de l'Afrique, c'est une sécheresse dévorante, ce sont les sauterelles. Celles-ci naissent, dit-on, dans le désert : ou cela n'est pas, ou le désert n'a jamais été ce que nous avons toujours pensé, une vaste plaine de sable, sans végétation aucune ; autrement les sauterelles n'y vivraient pas vingt-quatre heures. Je crois plutôt qu'elles naissent sur le versant méridional de l'Atlas, qu'elles y vivent tant que la végétation suffit à leur appétit vorace, et

qu'après la fécondation et la ponte, elles viennent plus au Nord trouver la nourriture et un tombeau ? Pourquoi, cette année leur passage au Nord a-t-il été plus précoce ? N'est-il pas à craindre que la ponte ne se soit effectuée dans les pays qu'elles ont visités, et que l'an prochain, au lieu d'une émigration, il y ait une acclimatation fatale ? Je l'ignore, mais ce qui est trop certain, ce sont les dégats que les sauterelles occasionnent. Là où elles s'abattent, la couleur du champ à disparu ; quand elles se relèvent, il n'y a plus rien que le sol dépouillé de toute végétation. Quand elles ont dévoré les moissons, elles s'attachent aux arbres, font disparaître toutes les feuilles et entament même, dit-on, leur écorce. Nous nous sommes si souvent moqués dans notre enfance des sauterelles formant une des plaies d'Egypte qu'il faut les avoir vues pour croire à ces nuages épais, à ces avalanches d'insectes cachant le soleil, et vous frappant au visage, comme la neige frappe le voyageur perdu dans les Alpes.

La sécheresse a trois causes dépendant l'une de l'autre, mais qui agissent séparément ou ensemble : l'ardeur du soleil, le vent du midi, ou sirocco, et le dessèchement des sources. Ces trois causes, dont chacun conçoit l'influence, sont hors de la portée de l'homme : il faut s'y soumettre ; seulement des plantations intelligentes et le boisement des montagnes avoisinant les sources peuvent en diminuer les effets. Et d'ailleurs, s'il n'est pas possible d'empêcher les sources de tarir pendant les ardeurs de l'été, l'art donne des moyens nombreux de recueillir l'eau en la saison favorable et de la réserver pour les moments opportuns.

Les Romains, ces grands maîtres en fait de coloni-

sation, et qui étaient loin de croire que pour fonder une colonie, il fallait exterminer les habitants et livrer aux flammes les villages, les moissons et les arbres ; les Romains ont laissé partout en Afrique des traces de leur passage. Ces traces, ce sont des citernes : à Stora, à Philippeville, à Constantine, à Bone, on retrouve à chaque pas des citernes immenses. Se promène-t-on sur les hauteurs qui environnent ces villes, voit-on dans un endroit circonscrit, souvent auprès d'un vieux tronc d'arbre, une place dont la végétation paraît plus vigoureuse, on peut y creuser avec assurance, la pelle viendra bientôt heurter contre la voûte d'une citerne.

Les Arabes, j'entends ceux des villes, n'ont pas négligé cette leçon ; ils ont le plus grand soin de recueillir les eaux pluviales ou celles provenant d'un mince filet d'eau. Combien de fois dans les montagnes, errant seul dans un petit sentier à peine tracé pour moi, et probablement bien connu de l'indigène, mon pied a-t-il heurté une pierre recouvrant une petite source claire et limpide ! Ces hommes si dédaigneux de tout ce qui ressemble à notre civilisation, qui ne trouvent pas extraordinaire qu'on coupe leurs arbres, qu'on brûle leurs moissons, ne concevraient pas qu'on pût détruire une source, ou le puits ou le bassin qui servent à désaltérer leurs bestiaux. Ce sont là des exemples à imiter et que la nécessité fera suivre.

Plus tard on fera plus. Ces fleuves rapides, ces torrents impétueux qui dévastent tout dans leur cours désordonné, seront un jour soumis à un joug sévère. On creusera leur lit, on recueillera les eaux surabondantes dans des bassins à écluses ; on fera pour l'Algérie ce que les Pharaons faisaient pour l'Egypte en creusant

le lac Mœris ; nous avons ri aussi avec Voltaire, du fleuve du Jourdain qu'il aurait pu franchir d'un seul bond ; mais s'il avait vu seulement la Saffas aujourd'hui passée à gué sur quelques pierres, et le lendemain présentant une largeur de vingt mètres sur quatre ou cinq de profondeur, il aurait conçu tous les dégats qu'elle pouvait commettre, et quels éléments de richesse ses eaux, alors si terribles, pourraient développer, si des travaux habiles les emmagasinaient en quelque sorte, pour être distribuées peu à peu et selon les besoins de chacun.

Si j'arrête là ce que j'ai à dire sur la terre d'Afrique, ce n'est pas que j'aie épuisé toutes les questions intéressantes qu'elle présente quant à sa culture ; mais il faudrait maintenant examiner la convenance et l'utilité des grandes ou des petites concessions, la marche suivie pour favoriser la colonisation dans les différentes provinces : ce serait aborder la question politique, et je dois ici m'en abstenir. Je dirai seulement qu'il n'y a point encore de colonisation en Afrique ; à part quelques exceptions beaucoup trop rares, il n'y a encore qu'une armée, et qu'une population avide et rapace qui la suit, pour exploiter ses besoins et ses vices.

DISCOURS

SUR L'IMPORTANCE

DES ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES,

PAR M. BOUTHORS.

MESSIEURS,

Si le premier sentiment et le premier devoir de ceux à qui vous ouvrez les portes de cette enceinte fut toujours de vous exprimer leur reconnaissance, combien ce désir et ce besoin doivent être impérieux pour moi qui retrouve, au milieu de vous, des collègues dont j'ai eu le bonheur de mériter les suffrages et des juges auxquels je dois mes seuls titres à cette honorable distinction. Je viens donc, Messieurs, vous remercier de cette double faveur. Puissé-je acquitter, par l'expression de ma vive gratitude, les deux dettes à la fois : la dette ancienne qui remonte à dix-huit ans, et la dette nouvelle qui date de quelques jours à peine.

Votre vote, Messieurs, a sans doute aussi été déterminé par l'espérance que je prendrais une part active à vos travaux ; c'est pourquoi je m'empresse de vous faire connaître le genre d'études auquel je consacre

mes loisirs, afin que vous sachiez jusqu'à quel point je puis seconder vos intentions.

Permettez-moi d'abord de vous exposer mes idées sur l'objet de votre institution et l'efficacité des résultats qu'elle doit produire.

Semblables aux différents corps d'états travaillant à l'édification d'un même monument, les différentes classes de l'Académie, dans l'accomplissement de leurs tâches respectives, poursuivent en réalité le même but. L'une défend les intérêts de l'agriculture et du commerce ; l'autre applique à leur développement les découvertes de la science ; la troisième cultive l'éloquence, la poésie et les beaux-arts ; la quatrième, appelant à son secours la philosophie, exhume des siècles passés des préceptes et des exemples pour l'instruction des siècles à venir. Ainsi, Messieurs, vos efforts combinés tendent à un seul et même résultat, le progrès de la civilisation. Tout en favorisant l'accroissement du bien-être matériel, vous ne perdez pas de vue les besoins de l'intelligence et l'aliment qu'elle réclame ; car, vous l'avez bien compris, Messieurs, l'intelligence n'est pas destinée uniquement à servir les projets de nos modernes utilitaires, elle a aussi, dans l'ordre moral, une mission de haute importance à remplir : c'est à elle qu'il appartient de faire aimer la vertu, d'exalter l'héroïsme, de préconiser la gloire. L'éloquence, la poésie et les beaux-arts sont les moyens qu'elle emploie pour arriver à ce but.

L'intelligence, lors même qu'elle s'exerce à des travaux purement littéraires, fait une chose utile et profitable ; car, par l'impulsion qu'elle lui donne, elle met l'ame en contact avec les idées grandes et généreuses

et la préserve de l'atteinte glaciale des préoccupations de la vie positive. Dans la jeunesse, l'intelligence subit l'entraînement des inspirations poétiques. Mettant en œuvre toutes les ressources de l'imagination, toutes les séductions du langage, elle transporte, pour ainsi dire, au milieu du monde réel, un monde idéal qu'elle peuple d'illusions et d'espérances. Mais il vient un moment où, aux rêves poétiques de la jeunesse, succèdent les études sérieuses de l'âge mûr. Alors l'intelligence cherche moins à séduire par le prestige des formes oratoires qu'elle ne vise à convaincre par la force et la solidité des raisonnements.

Il y a donc, entre la littérature et la philosophie, une relation telle, que l'une conduit nécessairement à l'autre. Or, interdire à la jeunesse comme une chose futile les délassements littéraires, c'est, selon nous, Messieurs, compromettre l'avenir de celui qui est frappé de cette interdiction. Ne pas vouloir que l'arbre développe les fleurs renfermées dans ses bourgeons, n'est-ce pas le condamner à ne jamais porter de fruits?

Messieurs, si j'avais eu l'honneur d'être admis dans vos rangs quinze ans plus tôt, il est probable que j'aurais voulu appartenir à la troisième classe de l'Académie, à celle qui a écrit sur son programme les mots: *Poésie, Eloquence, Beaux-Arts;* mais aujourd'hui que je suis devenu aussi indifférent que j'étais passionné pour les travaux d'imagination, je vous prie de permettre que je réserve tous mes efforts pour l'étude de l'antiquité et de l'histoire.

Ne me demandez pas par quel concours de circonstances je suis arrivé à répudier ainsi l'objet de mes premières affections. Le hasard, ou pour mieux dire la

découverte de quelques vieux parchemins, a fait de moi, successivement, un paléographe, un archéologue et un feudiste. Dix années d'études, commencées d'abord à bâtons rompus, puis reprises et suivies avec persévérance, m'ont conduit à entreprendre la publication des *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, lourd fardeau qui pèsera de tout son poids sur le reste de ma vie.

Soyez-en bien persuadés, Messieurs, je ne me suis pas condamné à un aussi pénible labeur uniquement pour faire connaître les usages bizarres et la simplicité des anciens temps, mais bien pour essayer, selon mes forces, de réhabiliter quelques-unes des institutions de nos ancêtres. Dans ce pêle-mêle de dispositions si confuses, si contradictoires en apparence, l'unité se fait jour, ces coutumes si diverses, lorsqu'on les étudie avec quelque attention, apparaissent comme la conséquence d'un système politique fortement organisé.

La coutume, qu'il serait si naturel de croire émanée de l'autorité qui recueillait les profits de ses prescriptions fiscales, la coutume n'est rien moins que l'expression de la volonté capricieuse des seigneurs. La coutume, toujours non écrite, se manifeste par la bouche de ceux-là même qu'elle assujettit à leur domination. Elle se révèle, dans les solennités du plaid général, par une sentence rimée, par un proverbe, par une formule ; et, au moyen d'un symbole qui lui conserve une forme sensible et matérielle, elle se perpétue, de génération en génération, dans la mémoire du peuple.

Le peuple, non pas parce que la souveraineté réside en lui, mais parce qu'il est le dépositaire de la loi,

le peuple répond à toutes les questions que le juge a mission de résoudre. S'agit-il de déterminer le châtiment des attentats contre la personne, il formulera la peine du talion par ces paroles énergiques : *Vie pour vie, membre pour membre.* Pour fixer les principes de la compétence des tribunaux criminels, il dira : *Nul ne peut être jugé que par ses pairs,* belle maxime qui peut-être a donné naissance à la plus précieuse de nos institutions judiciaires, celle du jury.

L'influence du sol sur la législation n'est nulle part mieux démontrée que dans nos coutumes, car la condition des personnes varie selon les nécessités physiques du lieu qu'elles habitent. Dans les villes fermées et dans les bourgs, il se forme des communautés d'artisans unies entre elles par le lien de la garantie mutuelle et de la protection réciproque; de même, dans les vallées marécageuses et dans les plaines stériles couvertes de bruyères, il se forme des associations de pasteurs qui mettent en commun leur territoire, leurs troupeaux et leur énergie pour se soustraire à l'onéreuse protection d'un seigneur; mais dans les campagnes où le sol, pour la commodité de la culture, est divisé en une infinité de parcelles, la délimitation des propriétés est aussi le signe, sinon de la servitude, du moins d'une liberté plus restreinte. — Ici la possession individuelle est subordonnée à une foule de devoirs et de prestations serviles; là, au contraire, la possession collective jouit de tous les priviléges et de tous les avantages d'une organisation municipale.

La commune, c'est-à-dire la jouissance du sol en commun, est la conséquence de l'état pastoral, car rien n'est moins compatible avec l'exercice du droit de

pâturage que la possession à titre singulier. L'appropriation individuelle qui a commencé par le manoir, par l'étroit espace réservé à l'habitation du père de famille, s'est étendue peu-à-peu dans la plaine et a fini par envahir la forêt. La plaine, quand elle a été soustraite au domaine public, pour constituer le domaine privé des races conquérantes, fut d'abord livrée à des colonies d'esclaves qui la défrichèrent et la mirent en culture. La part de labeur affectée à chaque famille a déterminé ces divisions territoriales dont la trace s'est perpétuée jusqu'à nos jours; mais aussi la condition des premiers colons a marqué leur possession d'un certain cachet de servilité dont celle-ci n'a jamais entièrement perdu l'empreinte, car c'est par allusion au travail quotidien des serfs *ruptuarii* que le nom de *possession roturière* est resté pour désigner celle de leurs descendants.

Le droit civil, si nous faisons abstraction de l'état des personnes pour le considérer dans son application à l'agriculture et au commerce, le droit civil n'est pas le même dans les villes que dans les campagnes. Dans les villes, tout se mobilise pour faciliter les transactions. La propriété foncière n'y est que l'objet accessoire de la fortune des habitants; l'égalité fait la loi des partages, et le patrimoine de la famille passe du père aux enfants, sans intermédiaire, en vertu de la maxime : *le mort saisit le vif.* — Dans les campagnes, au contraire, où tous les efforts du travail ont pour but l'agrandissement et la fixité de la possession, le droit civil interdit l'aliénation de l'héritage, et ne laisse pas même la liberté de le diviser entre les enfants. Le possesseur ne peut disposer que de ses acquêts, et, à sa mort, tous ses immeubles sans distinction font retour

au domaine du seigneur, qui en donne l'investiture à l'héritier auquel la coutume les réserve.

Je le demande, Messieurs, est-ce qu'un pareil état de choses ne fait pas supposer une cause plus intelligente que la tyrannie des seigneurs? Peut-on dire que, par pur caprice, elle se serait montrée libérale dans les villes et oppressive dans les campagnes? Non, certes, il n'en peut être ainsi. C'est donc dans des considérations d'un ordre plus élevé qu'il faut chercher les motifs de la distinction établie par le droit civil entre la possession bourgeoise et la possession rurale. Les intérêts rivaux de l'agriculture et du commerce ne peuvent s'accommoder d'un système uniforme : ce qui est utile à l'une est souvent préjudiciable à l'autre. L'emphythéose, c'est-à-dire le bail à long terme, si favorable aux intérêts de l'agriculture, sera toujours nuisible aux intérêts du commerce, parce qu'elle est un obstacle à la libre disposition de l'immeuble qui en est grevé. L'homme des villes doit pouvoir disposer de ses immeubles pour réparer les suites d'une spéculation malheureuse; mais l'homme des champs, qui ne peut jamais attendre de la fortune plus que les promesses d'une année d'abondance, ne doit pas non plus risquer plus que les chances d'une année de disette. Le droit civil lui permet, pour faire face à ses besoins, de disposer de ses acquêts, mais il lui interdit l'aliénation de son héritage, qu'il considère comme un dépôt dont il n'a que l'usufruit. S'il gère avec maladresse ou imprévoyance, au moins il ne compromet ni l'avenir de ses enfants, ni l'exploitation qu'ils sont appelés à diriger à leur tour.

N'allez pas induire de ces prémisses que je voudrais

voir la propriété foncière replacée sous la protection de la féodalité et de la main-morte. Non, Messieurs, non. Sans qu'il soit besoin de recourir au passé, il y a assez de ressources dans le présent pour nous mettre en garde contre les éventualités et les périls de l'avenir. La loi, si elle est impuissante pour arrêter des divisions et des morcellements qu'elle-même favorise, peut au moins mettre un terme aux spéculations de l'agiotage qui donne aux terres une valeur vénale hors de proportion avec le revenu. Elle peut encore augmenter la durée du bail à ferme; car, sans la fixité du domaine, l'agriculture n'est plus un art, mais un trafic qui, par les mutations fréquentes et l'inconstance des possesseurs, ne permet ni l'application des bonnes méthodes, ni la tradition des bons exemples.

Je pourrais multiplier ces aperçus généraux, mais je m'arrête pour ne point anticiper sur les communications que j'aurai encore à vous faire si vous daignez m'y encourager. Par les observations qui précèdent, vous pouvez apprécier l'importance de la publication que j'ai entreprise et la direction qu'elle a donnée à mes études. Il se peut que je m'abuse sur l'utilité des enseignements que j'ai cru y découvrir; mais, même en en restreignant l'application à l'histoire, elle offre encore un intérêt immense, incontestable, car elle permet d'étudier, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, les mystérieux ressorts de l'organisation féodale.

Permettez-moi, Messieurs, en terminant, d'exprimer une réflexion inspirée sans doute par les souvenirs que ce lieu me rappelle, Dans cette même enceinte siége une autre société pour laquelle, je dois le dire, j'é-

prouve les plus vives sympathies. Il faut que je me fasse une sorte de violence pour ne pas me croire au milieu d'elle, puisque, à mes côtés, je retrouve des collègues qui, comme moi, ont l'honneur d'appartenir à la Société des Antiquaires de Picardie. Ai-je besoin d'ajouter que l'attention bienveillante dont vous m'honorez en ce moment ne fait que me rendre encore l'illusion plus complète?

RÉFLEXIONS

SUR LES

LOIS ANGLAISE ET FRANÇAISE,

RELATIVES AU JEU,

PAR M. QUENOBLE,

PRÉSIDENT A LA COUR ROYALE D'AMIENS.

MESSIEURS,

Les deux numéros du *Journal de la Société de la Morale Chrétienne*, qui m'ont été confiés, contiennent peu d'articles dignes de fixer votre attention.

Il en est un cependant qui, (sous l'influence, peut-être de mes préoccupations habituelles), m'a paru pouvoir servir de texte à une lecture utile.

Cet article a pour objet la législation anglaise sur les jeux de hasard.

Notre époque se recommande par des investigations aussi graves que nombreuses. L'étude des législations comparées occupe une place nécessaire dans ces laborieuses recherches; il est peut-être utile de ne procéder à cette étude que par abstraction; cela aura, au moins pour vous, le mérite d'une spécialité mieux appréciable; pour moi, l'avantage d'être moins exposé à

transgresser les limites de mes forces. Toutefois, et sans sortir du cercle raisonnable que je me suis tracé, après vous avoir dit quelle est la législation anglaise sur le jeu, quelle est la nôtre sur la même matière, je déduirai de la comparaison que j'aurai faite la conséquence qui me paraît être la plus juste.

La législation anglaise, en *matière civile*, déclare nulles toute obligation, toute créance, toute hypothèque quelconques contractées pour argent perdu au jeu. Il y a plus, elle dispose que toute somme de 250 fr. ou plus, perdue au jeu et payée, peut être réclamée au gagnant, qui est obligé de la rendre, et que si le perdant ne l'a pas réclamée dans l'espace de trois mois, toute autre personne peut poursuivre le gagnant, non-seulement pour la somme perdue, mais pour une somme triple de celle-ci, auquel cas elle attribue au poursuivant la moitié de cette triple somme, aux pauvres l'autre moitié.

Il y a plus encore : dans les actions de cette espèce, on peut poursuivre tout membre de la chambre des lords ou de la chambre des communes, sans que le membre de l'une ou de l'autre chambre, qui est en butte à cette poursuite, puisse demander un abri aux priviléges du parlement.

Vous devinez, Messieurs, par les dispositions que je viens de vous faire connaître, la sévérité nécessaire du droit pénal.

En effet, les teneurs de jeux sur les places publiques, dans les rues ou promenades, sont, par ce seul fait, considérés comme vagabonds, et traités comme tels.

La police a le droit, sur la plainte de deux pro-

priétaires, d'entrer de force dans les endroits signalés comme maisons de jeu, de briser les tables et instruments, de saisir l'argent et toutes les valeurs qui s'y trouvent, et de conduire en prison *tous* les assistants. Alors commencent des poursuites contre ceux-ci indistinctement : les directeurs de la maison de jeu sont condamnés à un emprisonnement de six mois et à une amende de 2,500 fr. ; les autres personnes, même les curieux, sont condamnés à une amende de 125 fr.

Mais là ne se bornent pas les rigueurs de la loi : elle poursuit ceux qui perdent 250 fr. en une séance ou 500 fr. en un jour, et leur inflige une amende de cinq fois le montant de la perte.

Et comme si elle était fatiguée de punir, elle crée une classe de suspects ; elle permet d'exiger caution de ceux qui sont soupçonnés de vivre du jeu.

Par une exception bizarre, que je ne dois pas omettre, le jeu, qui est si énergiquement défendu *circa omnes*, est permis aux domestiques, apprentis et ouvriers, un seul jour dans l'année, le jour de Noël, mais seulement dans la maison de leurs maîtres et en leur présence.

Telles sont les dispositions de la législation anglaise.

La nôtre est plus simple, (je dirai ultérieurement si elle me paraît meilleure) c'est *brevitas imperatoria*.

Au civil, point d'action pour une dette de jeu.

Point d'action, même pour la répétition de ce qui a été volontairement payé, à moins qu'il n'y ait eu dol ou escroquerie.

En matière criminelle, l'art. 410 de notre Code pénal punit d'un emprisonnement de deux mois au moins et de six mois au plus, et d'une amende de 100 fr. à

6,000 fr., ceux qui auront tenu une maison de jeu. L'art. 475 punit d'une amende de 6 à 10 fr. ceux qui auront tenu, dans les rues, chemins ou lieux publics, des jeux de hasard.

Vous êtes sans doute frappés, Messieurs, comme nous l'avons été, des différences que présentent ces deux législations; on peut affirmer que si leur intention est identique, celle de prohiber le jeu, les moyens d'y parvenir appartiennent à des points de vue bien distincts.

C'est sans doute par la loi que le pouvoir exerce plus particulièrement la mission de déclarer, d'une manière impérative, dans la sphère de l'ordre public, les principes du juste et de l'injuste, du bien et du mal; c'est même là l'un de ses devoirs les plus impérieux. Ce devoir sagement rempli, on comprend l'influence puissante et directe que peut exercer le législateur sur les opinions et les mœurs.

Mais pour que le système qu'il veut fonder soit efficace, c'est aux principes fondamentaux du vrai qu'il faut d'abord remonter; or ces principes n'ont-ils pas toujours été un objet de controverse, pour ne pas dire davantage? Demandez plutôt à l'école de Condillac et de Kant, aux disciples de Bentham, et puis aux prosélytes de de Maistre. Demandez-leur ce que c'est que le juste et le vrai, et comment il est donné à l'homme de le reconnaître. Les uns interrogent la raison et la conscience, les autres nient la conscience et mutilent la raison; les derniers n'avouent la conscience et ne reconnaissent la raison que pour les avilir et les détrôner.

Trois codes criminels, dont l'un serait l'ouvrage d'un

Kantiste, l'autre d'un disciple de Bentham, le troisième d'un admirateur des Soirées de Saint-Pétersbourg, ne se ressembleraient pas plus que ne sont identiques entre eux le principe du devoir, le principe de l'intérêt et le principe théocratique.

Si de ces généralités nous descendons au sujet qui nous occupe, nous voyons, non sans quelque tristesse, que le jeu, lui aussi, a eu sa part dans ces incessantes dissidences.

Selon les théologiens, le sort est une chose destinée de sa nature à faire connaître la volonté de Dieu, et conséquemment une chose religieuse; or c'est en faire une profanation criminelle que de l'employer à un usage aussi profane et aussi puéril que le jeu; ils concluent que tout jeu de hasard, par la profanation qu'il renferme, à un vice intrinsèque qui ne saurait engendrer aucune obligation, même dans le for intérieur.

C'est le principe consacré par la législation anglaise, comme il l'avait été par nos anciennes ordonnances, entre autres par celle de janvier 1629, qui ne déclarait pas seulement nulles toutes dettes contractées pour jeu, mais qui déchargeait les joueurs de toute obligation civile et naturelle.

J'ai hâte de dire que l'opinion n'avait pas ratifié ces sévérités, et qu'il est même remarquable que le tribunal des maréchaux, juge des questions d'honneur, autorisait même l'action en justice jusqu'à concurrence de 1,000 livres.

Pothier, l'homme de bien. l'homme religieux, mais aussi le jurisconsulte peuple et philosophe, disait dans un langage qui n'appartient qu'à lui :

« C'est sans raison que les théologiens prétendent que

le sort est en soi quelque chose de religieux. Il est vrai que les apôtres l'ont employé à cet usage pour l'élection de saint Mathias à l'apostolat ; mais c'est par une inspiration particulière ; cet exemple ne peut être tiré à conséquence ; et un collateur, qui aurait aujourd'hui recours à la voie du sort, pour connaître la volonté de Dieu sur le sujet qu'il doit nommer à un bénéfice vacant, serait regardé comme extravagant. Dieu dirige le sort d'une manière naturelle, comme il dirige tous les autres événements, et la conséquence nécessaire n'est pas que le sort soit quelque chose de religieux, et que ce soit une profanation d'une chose religieuse que de s'en servir au jeu. — S'il m'est permis, ajoute-t-il, de dire mon avis, j'incline à penser que ceux qui ont perdu, sur leur parole, à des jeux défendus, sont obligés, dans le for de leur conscience, de payer, et que celui qui a gagné n'est pas obligé de restituer. »

Il est incontestable que le jeu est un de ces inconvénients inséparables d'une grande société, une de ces maladies incurables contre lesquelles il n'y a que des palliatifs. Qui oserait même affirmer qu'il n'est pas un besoin de notre nature? Dans tous les cas, il est certain qu'exercé par des personnes honnêtes, dans des proportions qui ne peuvent pas gêner leurs facultés, il n'a rien que n'approuve la bonne foi.

C'est sous l'influence de ces idées pratiques que nos législateurs modernes ont pensé que le jeu, considéré comme délassement, n'était pas du ressort des lois, auxquelles il échappait par son peu d'importance ; que considéré comme spéculation, il offrait une cause trop vicieuse pour légitimer une action en justice.

Ils ont pensé que si le joueur, plus sévère à lui-même que la loi, s'est tenu pour obligé dans le for intérieur ; si, fidèle à sa passion et délicat dans ses égarements, il acquittait ce qu'il avait témérairement engagé, il ne devait pas être reçu à répéter ce qu'il avait spontanément payé.

Je doute que la législation anglaise, en traquant les joueurs, en les poursuivant de ses pénalités et de ses suspicions, en intéressant la délation, en contredisant la conscience du joueur qui s'est spontanément acquitté, n'ait pas dépassé le but qu'elle se proposait. La loi gouverne mal si elle gouverne trop.

Je crois que notre législation, en dédaignant ou méprisant le jeu, en lui refusant, dans tous les cas, son appui, en laissant d'ailleurs à l'action publique le soin de le poursuivre et de l'étouffer dans ses repaires, a disposé d'une manière plus sage, plus morale et plus conforme aux mœurs et à l'opinion publique.

DISCOURS

SUR LA

RÉFLEXION CONSIDÉRÉE

COMME L'UN DES

CARACTÈRES DISTINCTIFS DE L'HOMME,

PAR M. MATHIEU.

MESSIEURS,

Telle est la multitude des êtres qui nous entourent, telle est la diversité de leurs manières d'exister, que pour rendre plus facile l'étude qu'il en veut faire, l'homme a dû les classer d'après leurs principaux traits de ressemblance. Delà, les trois règnes de la nature; delà, dans chacun de ces règnes, des classes, des ordres, des genres, des espèces, des variétés; classification qui montre les admirables facultés de discerner, de comparer et d'abstraire, dont est doué l'esprit humain.

Mais quelque admirables qu'elles soient, ces facultés ne peuvent répondre à l'inépuisable fécondité de la nature. A mesure qu'il avance dans l'étude des sciences naturelles, à mesure qu'il donne à ses examens plus de profondeur, l'homme reconnaît l'insuffisance des limites qu'il s'est efforcé de tracer. Sur ces limites mêmes, signes et moyens de séparation, des êtres

nouvellement découverts, ou des êtres déjà connus, mais mieux observés, viennent s'emparer d'une position qu'il est parfois impossible de leur faire abandonner. Envain le naturaliste fait subir des modifications à sa méthode; envain il augmente le nombre de ses divisions; à la difficulté surmontée succède une difficulté nouvelle; et son esprit, vaincu par ces obstacles renaissants, se lasse plutôt de modifier que la nature de fournir. C'est alors qu'il s'arrête, étonné de la gradation qu'il aperçoit, et qu'il s'écrie dans son admiration : la nature dans ses œuvres procède par voie de transition ; *natura non facit saltus.*

En supposant ce principe vrai dans son application aux minéraux, aux végétaux, aux animaux, on se tromperait cependant, si l'on prétendait qu'il est vrai dans tous les cas, et qu'il est applicable à l'homme lui-même quant à son être moral. Sous ce dernier rapport, l'homme diffère tellement de tous les êtres visibles, qu'en arrivant à lui la gradation dont on aurait jusque-là supposé l'existence, devrait nécessairement se trouver interrompue. C'est de cette vérité que, sans énumérer la plupart des preuves dont il serait possible de l'appuyer, j'entreprends aujourd'hui d'effleurer l'examen, en ne considérant dans l'homme intellectuel qu'un seul caractère aussi merveilleux qu'important, et qui n'appartient qu'à lui seul.

On le nomme Réflexion ; et le sens de ce mot doit m'occuper d'abord, car s'il faut toujours être clair, il le faut principalement en matière de ce genre.

Qu'est-ce que la Réflexion?

Serait-ce la méditation?... Mais la méditation comprend la Réflexion.

Serait-ce l'attention ?... Mais on peut être attentif sans réfléchir.

La Réflexion, dit le code du langage, est une action de l'esprit qui pense mûrement et plus d'une fois à quelque chose ; définition qui nous montre la pensée, soumise, pour ainsi dire, à cette action de l'esprit, comme le fruit à l'action de la lumière, se développant peu à peu, prenant sa forme et sa couleur, et parvenant ainsi à sa parfaite maturité. Développement successif de la pensée, action itérative de l'âme, tels sont les caractères que cette définition nous fournit ; et sans en contester la convenance avec notre sujet, nous voudrions cependant, par le moyen d'un nouveau trait, déterminer, d'une manière plus précise encore, le sens du mot qui nous occupe.

Dans l'ordre physique, il désigne un phénomène qui nous montre, dans le mouvement des corps, un changement de sens, parfois un retour direct vers le moteur ; le seul de tous les phénomènes naturels qui permette à l'œil de se voir ; le seul qui multiplie de telle sorte les images d'un même objet, qu'il devient impossible d'assigner à cette multiplication d'autre limite que la portée de notre vue ; phénomène enfin que l'on a cru pouvoir comparer à ce qui se passe dans l'âme, sauf l'imperfection inévitable de toute comparaison entre la matière et l'esprit.

Dans l'âme en effet se manifeste une espèce de mouvement différent des autres par le sens, se dirigeant, pour ainsi dire, de la circonférence au centre, et revenant ainsi vers son point de départ. Par ce mouvement, l'œil intellectuel se considère, l'âme se voit dans ses impressions et ses actes, et le phénomène se

multiplie aussi longtemps que le permet notre force morale.

De semblables rapports ont fait donner à ce phénomène le nom de Réflexion, et ce nom s'applique, tantôt à la puissance de l'âme qui le produit, tantôt à l'action de cette puissance, et tantôt à son effet; le premier de ces trois sens est celui qui nous convient.

Nous considérerons donc la Réflexion comme une puissance d'action de l'âme sur elle-même, principalement comme la puissance de se voir, car les actions subséquentes supposent cette première action; et nous avons à peine ajouté ce caractère à ceux dont nous avons parlé d'abord, que déjà nous nous trouvons en présence d'une merveille.

Tout agent dans la nature exerce son action sur une substance différente de la sienne; et si l'on voit quelquefois des êtres agir sur eux-mêmes, ou bien leur action n'est pas immédiate, ou bien ce sont des êtres composés dont les parties agissent les unes sur les autres.

L'action directe d'une substance sur elle même, que nous chercherions envain dans le monde physique, et qui surprend notre intelligence, l'esprit humain la découvre en lui cependant, et ne peut l'y découvrir que par cette action même.

En l'exerçant, il aperçoit bientôt les phénomènes intérieurs dont il est l'objet: luttes de la volonté, perception du témoignage des sens, travail de l'intelligence, il voit tout; avide de savoir, il cherche à pénétrer plus avant dans les mystères de son être; et le voilà se parlant, s'écoutant, s'interrogeant, se répondant, se modifiant, réunissant en lui la cause et l'effet, l'observateur et l'observé, la science, le sujet de la science

et les moyens de l'acquérir ; le voilà se mettant dans son propre creuset, travaillant à son analyse, se faisant à lui-même sa psycologie, non pas en soumettant une faculté inférieure à l'examen d'une faculté supérieure, mais ne laissant rien en lui de si intime, de si excellent, jusqu'à sa réflexion même indéfiniment prolongée, reproduisant tout et se reproduisant elle-même, qui ne devienne l'objet de ses réflexions et de ses jugements. Possesseur, pour ainsi dire, d'un miroir merveilleux où toutes ses actions viennent se peindre elles-mêmes par leur propre lumière, et rayonnent ensuite vers leur centre, il ne peut faire un mouvement sans l'apercevoir aussitôt, et sans que cette perception ne se réfléchisse également, donnant ainsi, dans l'unité de son essence, des signes d'une incompréhensible pluralité.

Je n'entreprends pas, on le conçoit, d'expliquer ces signes de pluralité, et cette réunion dans l'âme du principe et de l'objet de l'action, que la Réflexion nous fait voir ; j'ai seulement voulu les indiquer pour justifier l'épithète de merveilleuse donnée tout d'abord à la puissance de réfléchir ; et le langage qui doit nécessairement refléter les principales vérités psychologiques vient à l'appui de cette indication.

Sans parler des verbes que les grammairiens appellent réfléchis, parce que le sujet en est en même temps le régime, ne dit-on pas tous les jours que l'on est vis-à-vis de soi-même, que l'on tient conseil avec soi-même, et souvent même n'emploie-t-on pas le pluriel pour énoncer le jugement qu'une délibération a précédé?

Le langage moderne présente une foule de locutions de ce genre, et le langage ancien ne peut en être dépourvu, puisque les vérités psychologiques que l'homme

porte avec soi, sont de tous les temps et de tous les lieux; et quoique les philosophes de l'antiquité ne se soient pas servi de la même figure, et n'aient pas employé, comme les philosophes modernes, le mot *réflexion*, leur langage cependant doit présenter les traces d'un phénomène qu'ils ne pouvaient ignorer.

Chez eux l'action itérative de l'âme, l'un des caractères de la réflexion morale, supposant toujours une action première faite ou reçue, comme la réflexion physique suppose l'incidence, est fréquemment exprimée; et, quand ils emploient les mots *recogitare*, pour rendre l'action de rassembler les idées, *rursus perpendere*, *pensare*, celle de les peser, *reputare*, celle de les purifier, pour ainsi dire, et de les séparer de tout ce qui n'est pas elles, c'est toujours d'une action répétée qu'il s'agit, ainsi que l'indique d'ailleurs la particule qui précède plusieurs de ces mots.

Les prépositions συν chez les Grecs, et *cum* chez les Romains, sont des signes d'union et de pluralité; unies à un mot, elles en modifient le sens d'une manière qui se rapporte à ce que nous avons avancé. Des verbes νοειν et *scire*, par exemple, signifiant penser et savoir, elles font συννοειν et *conscire*, exprimant aussi les actions de penser et de savoir, mais avec réflexion, mais par la réflexion, mais avec les pronoms personnels ἑαυτῷ, *se*, sous-entendus; ainsi des noms εἰδησις et *scientia*, signifiant science ou vue, car la vue, le regard, est l'action principale de l'intelligence, elles forment συνειδησις et *conscientia*, qui signifient conscience, c'est-à-dire une science de soi-même, que l'on acquiert avec soi-même, sur le témoignage de soi-même, une science de la science, une vue de la vue.

Action réfléchie, souvent aussi manifestée dans les deux langues par l'identité du régime et du sujet; et la fameuse maxime *γνωθι σαυτον*, *nosce teipsum*, si souvent répétée par les maîtres les plus célèbres et même par les oracles, maxime qui n'est autre chose qu'une invitation solennelle faite à l'homme de réfléchir, exprime bien en même temps l'action de l'être pensant sur lui-même, et l'extrême importance que les philosophes des anciens jours attachaient, avec raison, à cette action de l'esprit.

Je dis avec raison; car, si le langage ancien, comme le langage moderne, nous fait apercevoir à chaque instant les admirables effets du phénomènes de la réflexion; si, comme nous l'avons vu, rien n'est plus merveilleux que ce caractère de l'esprit humain, rien aussi n'est plus important; et soit que nous considérions la Réflexion comme agissant sur l'être réfléchissant lui-même, sur ses facultés, sur la manière dont elles opérent, soit que nous la suivions dans les différents degrés de perfectionnement qu'elle procure aux ouvrages de l'homme; toujours nous la verrons, sous chacun de ces aspects, se présenter à notre examen comme un caractère de la plus haute importance.

Si l'âme se manifeste à elle-même sa propre existence, c'est par la Réflexion; et telle est la force du témoignage qu'elle se rend à ce sujet, que l'on essaierait en vain de le détruire.

J'enlève, dit Broussais, un peu de matière sur le cerveau d'un malade, et ce malade qui ne parlait plus commence à parler; donc son âme c'est son cerveau... Donc, aurait-il été forcé d'ajouter, les progrès de l'esprit humain sont les progrès du cerveau; donc le cer-

veau s'est trompé quand il a cru, pendant six mille ans, qu'il était au service d'une âme ; donc, toute la différence entre les plus beaux génies et la brute consiste dans un cerveau d'une plus grande capacité, d'une organisation plus délicate ; donc le caractère d'unité que l'on admire dans leurs ouvrages ne se trouvait pas dans les auteurs ; donc l'esprit, c'est la matière, la Psychologie, c'est l'Anatomie ; donc il faut changer le langage ; donc enfin une série de conséquences, toutes plus étranges les unes que les autres, qu'il serait trop long d'énumérer et que chacun aperçoit.... Donc cependant, aurait dit, en présence du même fait, un autre que Broussais, l'âme, pour parler, doit trouver dans le cerveau les conditions nécessaires au concours dont elle a besoin.

Si l'homme perd quelquefois la connaissance de ce qui se passe en lui-même, lorsque ses organes subissent une grave et subite perturbation, il n'en est pas de même lorsqu'il survient dans son organisme des modifications moins importantes. La Réflexion alors lui fait apercevoir l'action qu'exerce sur sa parole, non seulement sur sa parole extérieure et sonore, mais sur sa parole intérieure et silencieuse, que l'esprit seul entend, et que nous nommons la pensée, l'état de son cerveau, soit qu'il précipite, dans une excitation dont l'âme se défie, le cours de la parole, soit qu'il le rende plus lent et plus pénible, à cause de la fatigue et du relâchement de son tissu ; dans le premier cas, l'âme cherche à modérer, et dans le second, à ranimer l'activité cérébrale. Moteur intelligent, uni d'une manière inexplicable à un mécanisme merveilleux, elle examine et l'action qu'elle en reçoit, et les liens qui

l'y attachent, et les ressorts dont cette machine se compose ; examen qui prouve d'une manière invincible qu'elle ne peut être la machine elle-même, et que l'être qui juge ainsi de ses rapports avec un organe en est essentiellement différent.

L'âme s'apercevant par la Réflexion comme une cause distincte du corps, a donc pu se dire à soi-même : Je pense, je suis pensante, je suis ; et c'est parce qu'elle est capable de comprendre ces derniers mots, qu'elle a été capable de recevoir le langage et d'exprimer clairement sa pensée.

Le langage, en effet, c'est le verbe, et les noms ne font pas plus le langage que les pierres ne font l'édifice. Sans le ciment qui les unit, sans leurs rapports de forme et de position, sans leur conformité avec le plan, les pierres, entassées au hasard, ne présenteraient à l'œil attristé que confusion et que désordre. Il en serait de même des noms, et sans l'affirmation des rapports qui se trouvent entre eux, entre les idées qu'ils représentent, le langage serait incohérent et confus, si toutefois on pouvait encore l'appeler un langage ; ce serait un cahos où brillerait à peine une faible lueur. Mais le verbe est la lumière qui vient l'éclairer, l'ordre qui vient le débrouiller. Le verbe est l'expression de l'être, des qualités et des rapports des êtres ; et comme ces rapports et ces qualités n'existent pas en réalité sans les substances qui les possèdent, tout verbe comprend, dans son sens, le verbe substantif, sans lequel il n'y aurait plus de verbes, et par conséquent point de langue. La langue repose donc tout entière sur le verbe être, et le verbe être lui-même sur la puissance de la réflexion qui permet à l'homme de le comprendre.

L'expression ou l'affirmation de l'être, de ses qualités et de ses rapports, c'est-à-dire de ce qui est, c'est-à-dire de la vérité, voilà donc le but du langage, le but auquel l'âme s'efforce d'atteindre. Elle voit ses idées, les compare, en affirme le rapport, elle pense; de deux pensées comparées elle en déduit une troisième, elle raisonne; puis, avec les résultats de ses raisonnements, coordonnés, disposés par séries, elle forme la science. Telle est sa marche, soit qu'elle s'appuie sur l'expérience comme en physique, sur le témoignage comme en histoire, sur la liaison nécessaire des idées comme en mathématique; et dans cette marche la Réflexion non-seulement l'observe, la suit, la soutient, la rectifie, mais lui fournit les moyens d'avancer.

On conçoit en effet que toutes les vérités ne peuvent être le résultat du raisonnement, puisque le raisonnement suppose l'existence de vérités préalablement admises sans raisonner. Autrement, il serait impossible de raisonner, ou bien il faudrait raisonner à l'infini sans jamais arriver aux points de départ. Ces points de départ ne sont autre chose que des faits, visibles à la plupart des esprits, généralement admis comme incontestables; et sans rechercher ici quel doit être le premier de tous, chacun sait que les faits attestés par le sens intime, par la Réflexion, sont de la plus haute évidence, et qu'ils exercent sur l'âme un tel empire, que celle-ci ne peut presque jamais leur refuser son adhésion.

Forte de ces vérités premières et de celles qu'elle obtient en les décomposant, l'âme exerce sa faculté de raisonner, et bientôt la Réflexion, manifestant à l'âme toutes les opérations de ce genre, permet au raisonne-

ment d'agir sur lui-même, et de tracer ses propres règles.

Ainsi se forme la logique dont nous n'avons pas à suivre les développements ; il nous suffit de voir que la Réflexion est comme la base de cette science qui ne pourrait exister sans elle.

Il en serait de même de la morale ; car, si c'est en vertu de sa puissance de réfléchir que l'âme peut se dire à elle-même : je pense, c'est aussi en vertu de cette même puissance qu'elle peut se dire : je veux, et qu'elle voit parconséquent et sa volonté, et le but que sa volonté se propose, but qui doit toujours être le bien comme celui de l'intelligence est le vrai. Sans ce témoignage que l'âme se rend à elle-même sur sa volonté et sur son but, que deviendraient la conscience et ses arrêts? Que deviendrait la morale? Que deviendrait le bonheur?... Est-il besoin d'insister davantage, et faut-il passer en revue toutes les facultés de l'âme, pour faire voir combien la Réflexion leur est nécessaire ?

La Réflexion semble les surpasser toutes, pour ainsi dire, en ce sens qu'elles les aperçoit toutes, les distingue, les centralise, et les appelle successivement au travail, non-seulement sur un même sujet qu'elle leur représente sous toutes ses faces, comme le forgeron présente le fer aux marteaux qui le frappent, mais encore sur elles-mêmes et sur leur action ; de sorte qu'elle les développe en augmentant leur force d'une manière indéfinie ; sous ce rapport, on peut la regarder comme la source de la perfectibilité.

Avec son secours, quelle force ne déploie pas la

volonté, le premier de tous les moteurs, le seul moteur véritable à proprement parler, s'il n'est comparé qu'à des moteurs matériels indignes de ce nom, le seul capable d'imprimer un mouvement qu'il n'a pas reçu, le seul dont l'impulsion n'est pas soumise aux lois observées dans la transmission du mouvement des corps! Quelle pénétration n'acquiert pas l'intelligence, et quelles vérités ne parvient-elle pas à découvrir! Un monde de prodiges s'ouvrirait devant nous, si nous voulions la suivre dans ses découvertes. Excitée par la volonté, développée par la Réflexion, nous la verrions devenir la première de toutes les forces et commander aux éléments; nous verrions le plus terrible, le feu, servir comme un instrument docile à l'exécution de ses desseins; nous la verrions indiquer une direction à la foudre, la diviser, l'emprisonner, et la lancer ensuite comme un messager plus prompt que la lumière pour transmettre au loin sa pensée; nous verrions l'eau se composer et se décomposer à son gré, les images réfléchies des corps cesser d'être fugitives, et la nature qui jusque-là servait de modèle, forcée de devenir artiste à son tour, et de graver elle-même ses propres ouvrages, en faisant un burin d'un agent insaisissable; nous verrions la terre étonnée de présenter à sa surface ce qu'elle renfermait dans son sein; d'étroits et d'inébranlables sillons se prolongeant au loin, pardessus les fleuves, à travers les montagnes; sur eux, l'homme parcourant son domaine, et faisant traîner son char par un nuage brûlant, rapide comme l'oiseau, fort comme un tourbillon capable d'entraîner une armée; nous verrions les cieux s'abaisser, pour ainsi dire, afin d'approcher leurs mondes à la portée de nos

regards; nous entendrions l'astronome appeler dans les profondeurs de l'espace une planète inconnue dont il proclame l'existence, dont il a déterminé d'avance la position, la masse, les mouvements, et l'astre, obéissant à sa voix, répondre comme aux premiers jours : me voici. Sur quelle série de merveilles déjà produites, et de merveilles espérées, j'aurais à promener vos regards, sur la terre et dans le ciel, si la nécessité de me renfermer dans mon sujet ne me forçait pas de vous l'indiquer seulement comme un effet de cette perfectibilité que donne la Réflexion.

Quel que soit l'objet sur lequel les forces humaines se trouvent dirigées, la Réflexion les combine, les augmente et leur fait produire les plus grands effets. Le génie lui doit l'excellence de ses ouvrages, le goût ses règles les plus sûres, l'éloquence ses principes, le Parnasse ses lois, et c'est de son foyer que partent ces rayons qui éclairent tout l'empire des lettres. A sa lumière, la sensibilité morale se développe, se perfectionne; l'amour du beau transporte les esprits; la matière se soumet aux formes que lui donne la pensée; elle en devient l'expression, et les Beaux-Arts prennent leur essor.

Mais en considérant l'importance de ses effets n'oublions pas qu'elle ne les produit que d'une manière progressive. Avant d'imprimer le respect et l'admiration par la majestueuse figure de son Jupiter Olympien, le ciseau de Phidias aura brisé plus d'une ébauche, et ce n'est pas sur une première toile que le pinceau de Raphaël a soulevé dans les airs la divine transfiguration. C'est par des efforts répétés, des tentatives multipliées, et parfois infructueuses, que l'homme parvient aux ré-

sultats que nous admirons ; bien éloigné, sous ce rapport, des animaux dont la manière toute différente d'agir nous démontre avec évidence, que ce caractère de la Réflexion, le plus merveilleux comme le plus important des caractères, n'appartient qu'à l'homme seul.

Au lieu d'être l'objet de longues études comme celui de l'homme, au lieu de se développer par des améliorations successives, le travail des animaux se montre d'abord dans toute sa perfection ; et jamais, dans la longue suite des siècles, aucun changement ne s'y fait remarquer.

Les abeilles de nos jours construisent encore leurs alvéoles comme elles les construisaient du temps de Virgile, et comme elles les construiront dans les siècles à venir ; c'est, et ce sera toujours le même plan, toujours la même dimension, et toujours la même forme ; et, ce qui nous paraît très-remarquable, c'est que nulle autre forme, dans une construction de ce genre, ne pouvait mieux ménager la matière et l'espace ; de manière qu'en faisant des cellules hexagones, terminées en pyramide, ces mouches industrieuses ont résolu tout d'abord un problème dont les géomètres furent longtemps à donner la solution.

Le plus habile de nos tisserands serait-il capable, je ne dis pas de faire une toile d'araignée, mais seulement d'indiquer la manière dont l'araignée de nos jardins doit s'y prendre, pour tendre, entre les arbres d'une allée, son premier fil ? Peut-être son embarras serait grand. Pour l'insecte, au contraire, point de difficultés ; et, quand il n'aurait jamais vu de travail de ce genre, quand il n'aurait jamais communiqué avec des insectes de son espèce, il va, sans hésiter, sus-

pendre et former ce délicat tissu dont il doit occuper le centre, et que le vent et la pluie ne détruiront pas.

Il faut une boussole au marin pour se guider sur l'Océan ; encore se trompe-t-il quelquefois de route ; en faut-il une au pigeon pour se conduire dans sa navigation aérienne, dans cet océan de l'atmosphère plus vaste encore que le premier ? Transporté dans une prison obscure, à plusieurs centaines de lieues de son pays, voyez-le, lorsqu'il recouvre tout-à-coup sa liberté, s'élever dans les airs, tourner sur lui-même ; une minute ne s'est pas écoulée, et déjà son parti est pris ; le voilà qui s'élance dans l'espace, et décrit, par son vol rapide, celle de toutes les lignes qu'il était possible de prendre, qui conduit le plus directement à son nid.

Que d'exemples de ce genre on pourrait citer encore, et dans lesquels on ne sait ce que l'on doit admirer le plus, ou la difficulté de l'entreprise, ou la faiblesse apparente de l'être qui la surmonte !

Ils prouvent bien que l'intelligence des animaux serait, sous beaucoup de rapports, au-dessus de la nôtre, si leur conduite était le résultat de leurs réflexions ; et s'ils n'étaient pas dirigés, dans ce que nous appelons leur instinct, par une intelligence supérieure qui les a parfaitement organisés pour la fin qu'elle se proposait.

Leurs manières d'agir, et l'existence de la réflexion chez eux sont incompatibles ; et cette vérité se montre à tout observateur attentif. C'est pour cela sans doute que Rousseau a dit : L'homme qui réfléchit est un animal dépravé ; et c'est aussi pour cela que nous disons : L'homme réfléchit, l'homme est perfectible, donc sa nature diffère essentiellement de celle de l'animal, donc, entre l'animal et lui, point de gradation possible.

Conséquence certaine, et que l'on aurait tort de rejeter comme l'effet d'un sentiment d'orgueil..... Il ne s'agit ici, ni d'orgueil, ni d'humilité ; il s'agit de la vérité ; et quand la vérité se montre avec d'inimitables caractères, le premier devoir d'un esprit droit n'est-il pas de lui rendre hommage ? Faut-il la rejeter, quand elle nous élève ? L'adopter, quand elle nous abaisse ? Agir ainsi, ne serait plus de l'humilité, ce serait de l'absurdité.

Aussi, ne craindrons-nous pas de le dire, l'homme debout sur le globe qui l'emporte à travers l'espace, élevant vers le ciel un regard où brille un feu divin, entouré d'êtres soumis à son empire, nous paraît plus grand que ce globe lui-même dont il pèse la masse et calcule la vitesse, plus grand que ces autres globes semés autour de lui comme une brillante poussière, parce qu'il se voit et que ces globes ne se voient pas ; et parce que la puissance de se voir, la Réflexion, est le plus grand, le plus étonnant et le plus rare des priviléges.

En vain objecterait-on que l'animal peut être dressé, qu'il est capable d'acquérir par une éducation suivie, des connaissances qu'il n'aurait jamais eues sans elle, et que l'on parvient par ce moyen à lui faire donner des preuves d'une intelligence étonnante. Nous sommes loin de nier ces résultats, et nous faisons observer que ce n'est pas l'animal qui les obtient en se modifiant lui-même, mais que c'est l'homme, intelligence supérieure, qui les amène et les combine en modifiant l'animal, en produisant chez lui des liaisons d'idées dont l'effet est facilement prévu ; l'idée de coups à recevoir, par exemple, dans une circonstance donnée, ou d'une

nourriture abondante à consommer dans une autre. Tous les ressorts qui font mouvoir l'instinct de l'animal, sont mis en œuvre par l'homme pour se faire obéir; et, si le maître cesse d'agir, l'élève a bientôt oublié les leçons qu'il a reçues; il ne les transmet jamais à ses semblables, ne va jamais au-delà, et toute sa science, s'il la conserve, meurt avec lui.

Qu'il y a loin de cette science purement mécanique, de ces pensées confuses, de ces lueurs de raisonnement, avec la pensée clairement exprimée par le langage, avec cette action progressive de l'être intelligent sur lui-même, avec la Réflexion?..... La distance est immense, il faut en convenir.

Et l'on en conviendrait effectivement, ajoute ici le partisan de la gradation continue, s'il n'existait que des hommes de génie; mais l'enfant?... mais l'insensé?... mais l'idiot?...

Quand il s'agit de comparer des êtres, il faut les prendre complets, et non dans un état qui les empêche de présenter tous les caractères de leur espèce. Irez-vous, pour déterminer le genre d'une plante, chercher dans une cave un individu faible, étiolé, sur lequel les caractères distinctifs ont disparu? Ou bien choisirez-vous un embryon composé de rudiments imperceptibles. Ce n'est pas ainsi que la science a coutume de procéder. Il faut, nous l'avons vu, pour le libre exercice des facultés de l'âme, pour l'exercice de ces facultés qu'elle possède en puissance, même lorsqu'elle ne peut en produire les actes, que les organes auxquels elle est unie se trouvent dans les conditions exigées pour l'exercice régulier de leurs fonctions; c'est une conséquence de son union avec le

corps. Choisir, pour juger de cet être intelligent, des individus dépourvus de ces conditions nécessaires, qui se trouvent ou qui sont tombés dans une situation tout-à-fait exceptionnelle, c'est prendre un point de vue capable de tromper.

Le discernement d'ailleurs que fait l'homme de ce qui sort de son état normal, de ce qui rend son être incomplet, prouve en lui le sentiment de l'ordre et la puissance qu'il a de se voir et de se juger. Et puisque cette puissance lui donne un caractère d'une si grande importance, puisqu'il est le seul, entre tous les êtres qu'il aperçoit, capable de se dire à soi-même : Je suis un esprit servi par un corps, pourquoi prétendrait-il continuer une gradation à laquelle s'oppose la singularité de sa nature, et voudrait-il se ranger parmi les animaux dont il diffère essentiellement par ce qu'il trouve en lui de plus considérable. Le classificateur ne doit pas être classé.

Certainement, il tient à la chaîne des êtres visibles par la matière organisée dont il est en partie formé; mais celui qui reconnaît l'existence de cette chaîne, qui la suit dans ses développements, qui la construit par la pensée, est nécessairement supérieur aux éléments dont elle se compose. Pendant que son corps la touche, son esprit, libre dans son essor, plane sur elle et la juge; il la considère comme la réalisation d'une pensée créatrice, comme soutenue par une invisible main; en dehors d'elle par la Réflexion, il la soulève pour ainsi dire, et l'offre à son auteur comme un effet merveilleux d'une puissance infinie, effet lui-même plus merveilleux encore, puisqu'il est capable d'un tel acte et de s'apercevoir en le faisant.

En vain aurait-il voulu, dans son vol au-dessus de cette chaîne immense, chercher un être qui fut, ou son image, ou son modèle ; aucun n'est capable de le connaître ; aucun ne se connaît ; nulle part la Réflexion.

Et l'on voudrait qu'il cessât d'apercevoir la différence, nous dirons même l'opposition de sa nature avec celle des animaux ; qu'il méconnut sa dignité ; qu'il vint, repliant ses ailes brillantes, se placer obscur et immobile à côté de l'un de ces êtres rampants et qu'il dise : Regardez ; moi aussi je prouve la gradation. *Natura non facit saltus.*

Loin de nous cette triste pensée, la Réflexion, nous l'avons vu, repousse cette application de principe ; elle nous défend de dégrader à ce point un être de cette excellence, d'éteindre dans la boue sa divine lumière, et d'enchaîner ainsi l'explorateur des mondes, le citoyen de l'immensité.

NOTICE

SUR

M. LOUIS ROUSSEL,

PAR M. RAOUL DUVAL.

MESSIEURS,

A mesure que nous avançons dans la vie, l'expérience qui nous vient avec l'âge nous accoutume à cette idée, que la destinée humaine est une succession de plaisirs et de souffrances, de satisfactions et de regrets; si quelque bonheur nous arrive, nos regards inquiets se portent sur l'avenir, et au travers du voile mystérieux qui l'enveloppe, nous craignons, souvent à bon droit, d'entrevoir quelque douloureuse compensation. Pourtant, Messieurs, chaque homme, s'il maintient sa vie dans le cercle borné de la famille, peut avoir ses instants de pure jouissance. — Qu'il se renferme dans le présent, et il lui sera parfois donné de goûter sans trouble le bien qu'il y rencontre. Son horizon est étroit, plus facilement le ciel en sera d'azur et le soleil sans nuage; mais c'est un privilége que cette espèce d'isolement peut seul conférer et dont ne

jouit point l'existence collective et multiple des sociétés telles que la nôtre. Nous vivons, Messieurs, dans chacun de nos collègues; dans chacun d'eux aussi nous sommes vulnérables, et quand vos fêtes annuelles vous réunissent ici, il est bien rare qu'une pensée de deuil ne vienne pas en attrister les joies. — Presque toujours une voix s'élève pour dire, non pas à vous qui en connaissez, qui en sentez l'étendue, mais à cette assemblée bienveillante qui nous écoute, les pertes regrettables que l'Académie a faites. Cette voix, ce sera aujourd'hui la mienne. A moi, nouveau venu dans vos rangs et qui n'ai fait qu'y passer, vous avez confié la mission douce et triste de ramener un instant parmi vous un collègue que la mort vous a ravis, un homme plein de cœur et de raison, que dans cette cité chacun a connu, que beaucoup ont aimé, que tous ont estimé; un de ces hommes rares, en un mot, dont le nom vient se placer dans toutes les bouches quand il est question d'honneur, d'intelligence et de courage. Oh! je vous remercie, Messieurs, d'avoir transmis au successeur de M. Roussel, parmi les droits de son héritage, celui de glorifier sa mémoire! Obligé d'abdiquer tous les autres, j'ai pu, grâce à vous, conserver celui-là, et je vais en user pour exprimer une fois encore les regrets universels qui se sont fait entendre quand nous l'avons perdu. — Ce ne sera point un panégyrique, ce ne sera pas même un éloge : ce ne sera qu'un récit, auquel chacun de nos auditeurs pourrait, j'en suis sûr, ajouter une page.

Cette mort, en effet, n'est pas de celles où l'oubli vient après le deuil, et où s'effacent presque aussitôt les derniers vestiges d'un passé que la tombe a reçu

tout entier; non, Messieurs, il n'en est point ainsi dans de telles circonstances. Quand le temps, ce grand consolateur de toutes les souffrances morales, a dans son vol effleuré de son aile nos regrets les plus amers, il emporte avec lui la douleur, mais il nous laisse le souvenir. C'est dans ces moments de calme qu'on juge et qu'on apprécie mieux l'homme utile et dévoué qui n'est plus. C'est alors qu'en jetant les regards autour de soi, on sent plus vivement le vide qu'a laissé sa disparition. — Ces impressions, Messieurs, vous les éprouvez certainement aujourd'hui, vous parmi lesquels M. Roussel, grâce à la variété de ses études, à la puissance de son organisme intellectuel, avait le privilége de représenter à-la-fois l'Université, le barreau et la magistrature. — Chacune de ces trois carrières avait été successivement la sienne; et telle était, Messieurs, l'admirable docilité avec laquelle son esprit obéissait aux ordres de sa volonté, que dans ces trois positions si diverses, il apparut toujours comme une intelligence supérieure, à la différence de celles qui, trop souvent, perdent en profondeur ce qu'elles gagnent en surface. — Voué d'abord à l'instruction publique, il s'y était livré avec cette ardeur sans réserve que les âmes de sa trempe envisagent comme un devoir, jamais comme un effort. Sa jeunesse tout entière se passa dans les colléges, sans que le monde pût réussir à le distraire des occupations souvent bien pénibles auxquelles il s'était consacré. — Je lui ai parfois entendu dire, avec une simplicité dont il ne faisait point parade, que, dans le cours de plusieurs années, alors que, devenu censeur des études, sa responsabilité était pour ainsi dire tout entière envers lui-même, une seule

fête, pendant une seule heure, l'avait séparé de ses élèves; et cette heure il la regrettait, Messieurs! Une pareille abnégation ne devait pas rester complètement stérile pour lui; car il n'est pas de devoir qui, par un accomplissement aussi exact, n'élève l'âme ou n'agrandisse l'intelligence : c'est un bénéfice moral qui, dans le présent et dans l'avenir, dédommage l'homme de mérite auquel les autres récompenses ont fait défaut. — Ainsi M. Roussel, qui, pendant longtemps avait vu se développer sous ses yeux les progrès et les résultats de l'éducation publique, comprenait et expliquait mieux que personne le rôle immense qu'elle est appelée à jouer dans l'œuvre de la civilisation moderne. — L'éducation publique c'était pour lui un foyer ardent d'où s'élancent inépuisables les rayons de lumière qui viennent éclairer la marche de l'humanité. — Que ne doit-on pas attendre, en effet, de cette grande impulsion commune qui saisit et rassemble les générations presque à leur naissance, et dont tous les efforts tendent à établir la variété des idées avec l'unité des sentiments? N'est-elle pas le moyen le plus sûr de faire entrer au fond de tous les cœurs l'amour du pays, la religion du devoir, l'attachement à la famille, le culte de la divinité? L'exemple de nos égaux, de nos pareils, sera toujours le plus énergique des enseignements, et protégés par une surveillance vigilante, les bons exemples se propagent et fructifient; sur-le-champ flétris, les mauvais sont frappés de stérilité et d'impuissance. — Voilà, pour le cœur humain, quelques-uns des avantages de l'éducation publique. — Bien précieuses aussi sont les habitudes qu'elle enracine dans nos esprits. — L'échange des idées, la lutte des opi-

nions, la libre discussion des principes, le contrôle de leurs applications, ce sont là les bases de son enseignement, c'est-à-dire qu'elle nous apprend à transporter dans l'ordre intellectuel l'irrésistible puissance de l'association.

M. Roussel était vivement frappé de ces considérations, et par une conséquence rationnelle, il ne voulait pas que les germes d'intelligence heureusement fécondés pendant la jeunesse pussent jamais retomber dans l'isolement et s'y dessécher. — Aussi toutes les œuvres entreprises, toutes les institutions fondées à cette fin étaient-elles sûres d'obtenir sa sympathie et son concours. — Vous en avez pu juger, Messieurs, lorsque le temps l'eut ramené parmi nous, au sein de son pays natal, et tari enfin pour lui cette source de regrets que l'absence de la patrie ouvre toujours au cœur de ses enfants. — Riche de la science qu'il avait amassée, il n'en était point avare, et je n'ai pas besoin de rappeler avec quel dévoûment désintéressé notre regretté collègue, enfin reconquis au professorat, enseignait à cette ville industrielle les utiles notions du droit commercial. — Ce cours si intéressant, fondé sous vos auspices, ne périra point avec lui, nous en avons l'assurance; le collaborateur qui s'était associé à sa pensée en a recueilli l'héritage : bientôt nos élèves négociants comprendront peut-être mieux qu'ils ne le font aujourd'hui l'importance de cet enseignement; et ainsi, même au-delà du tombeau, M. Roussel aura encore rendu un éminent service à ses concitoyens.

Appelé parmi vous depuis longtemps, il se montrait fier de vous appartenir; car il n'était pas de ces esprits superficiels qui, laissant tomber un regard dédai-

gneux sur les Académies départementales, méconnaissent sans examen la portée de leur mission ou l'efficacité de leurs efforts. — Dans son opinion sagement raisonnée, l'influence qu'elles exercent était pour le pays un inestimable trésor, précisément parce qu'elle a sur celle des grandes compagnies savantes l'avantage d'être plus immédiate et plus locale. — Comme un de vos derniers directeurs qui me permettra, à moi qui déjà ai beaucoup reçu de lui, de lui emprunter encore ses heureuses expressions, M. Rousset se disait que vos travaux *popularisent la science, la font descendre des hauteurs de la théorie, en préparent, dirigent, propagent les applications, et par mille voies faciles la font entrer dans la vie pratique* (1).

Quelques années avant l'époque où il pouvait apprécier ainsi des travaux auxquels lui-même participait, une révolution s'était faite dans son existence. Des déceptions qu'un homme de sa valeur n'aurait pas dû rencontrer l'avaient déterminé à quitter l'Université. Mais il n'était pas, vous le savez, de caractère à se laisser accabler par un mécompte, et il se prit à reconstruire courageusement sa vie. Déjà parvenu à son âge mûr, depuis longtemps professeur, il n'hésita point à se refaire écolier, et avec cette ténacité qui mène infailliblement au succès, il reporta sur l'étude du droit toutes les forces de son esprit. Ce qu'il fut au barreau, Messieurs, je ne vous l'apprendrai pas. La profession de l'avocat a ce bel avantage qu'elle s'exerce au grand jour de la publicité, qu'elle met en relief tous les mérites comme elle signale tous les défauts.

(1) Discours prononcé par M. Hubert, à la séance publique de 1840.

— M. Roussel sortit honorablement de cette épreuve, et personne au Palais n'a oublié la sagacité avec laquelle il creusait l'examen de ses affaires, la clarté qu'il portait dans leur exposé, la loyauté complète dont il empreignait toujours leur discussion. — Esprit vif et pénétrant chez lequel la rapidité de la pensée exagérait facilement l'ardeur de l'expression, chez lequel aussi (pourquoi ne le dirais-je pas?) la concision souffrait parfois de l'abondance des idées, il a dans ses luttes quotidiennes rencontré des adversaires, des approbateurs, des critiques et jamais un ennemi. — C'est qu'aux yeux de tous, Messieurs, il était le *vir bonus*, l'homme loyal et sincère, que l'on combat, dont on triomphe si l'on peut, mais qu'on estime dans la défaite aussi bien que dans la victoire.

La confiance publique ne pouvait manquer à un tel homme; elle ne lui manqua pas en effet, et nous pouvons dire, sans crainte de contradiction, qu'en tout temps, sous tous les rapports, il l'a complètement justifiée. — Au milieu de cet orage soulevé par une tentative insensée et dans lequel périt une dynastie, M. Roussel, au nom de sa ville natale, au nom de l'autorité provisoire, accomplit dans l'intérêt du salut commun plus d'un mandat périlleux, et de ce que font en pareil cas les hommes d'énergie et d'action il n'oublia rien, si ce n'est de demander sa récompense. — Le danger passé, il se renferma dans l'exercice de sa profession et dans l'accomplissement des devoirs municipaux qu'un choix flatteur ne tarda pas à lui imposer.

Dix ans s'écoulèrent ainsi jusqu'au moment où il vint prendre place dans la compagnie judiciaire qui ressen-

tira longtemps sa perte. — Dirai-je que son entrée y fut accueillie par un assentiment unanime? Non, Messieurs; ce serait trahir la vérité, et la vérité sur M. Roussel est assez honorable pour qu'on ne craigne pas de la dire tout entière. Son arrivée parmi nous froissait de légitimes prétentions, elle ajournait la récompense due à des titres conquis dans la magistrature; elle soulevait des appréhensions qui s'attachaient non à son caractère, mais à ses habitudes. — Personne, assurément, ne mettait en doute sa capacité; mais on se demandait avec quelque inquiétude si l'ancien avocat, franchissant tout d'abord les degrés inférieurs de notre hiérarchie, saurait se plier tout d'abord aussi aux exigences de ses nouvelles fonctions. Le barreau et la magistrature ne poursuivent, il est vrai, qu'un seul et même but, la découverte et le triomphe du bon droit. Mais leurs traditions et leurs allures sont si différentes! — Chargé de faire valoir à l'appui de sa cause tous les arguments de bonne foi qu'elle peut invoquer, l'avocat les rassemble, les coordonne et les développe, plutôt qu'il ne les pèse; souvent même il doit s'attacher à des motifs de doute et d'hésitation qui lui suffisent pour le succès. — Appelé à prononcer, le magistrat, au contraire, s'exerce à discerner les raisons capitales au milieu des considérations secondaires, à les comparer entre elles, et à faire sortir de cet examen l'élément décisif du jugement qu'il lui faut rendre. — Pour l'avocat, champion valeureux du bon droit qu'il croit toujours défendre, l'éloquence, l'entraînement, la passion sont des armes tout à-la-fois légitimes et redoutables; il lui est permis d'unir la dague avec l'épée. Le juge qui, placé au milieu des

émotions contraires dont on l'assiège, n'a pour guider sa marche que le flambeau de sa raison, ne doit jamais laisser s'en obscurcir la clarté. — Il lui faut donc rester calme et froid; il lui faut écarter avec fermeté toutes ces impressions violentes, tous ces ébranlements du cœur qui pourraient égarer son intelligence. — J'arrête ici le parallèle. Cette esquisse abrégée me suffit pour faire comprendre l'espèce d'alarme qu'avait fait naître dans quelques bons esprits la nomination de M. Roussel. — Les conjectures heureusement ne tiennent jamais contre les faits, et il lui était réservé de nous montrer par un nouvel exemple ce que l'ordre judiciaire aura toujours à gagner, quand avec discernement et réserve on ouvrira ses rangs supérieurs aux membres du barreau qui auront fait vaillamment leurs preuves. Peu de mois s'étaient écoulés que déjà notre nouveau collègue avait acquis chez nous droit de cité et rendait à la toge du magistrat tout l'honneur que lui-même en avait reçu. — Vif et rapide quand il formulait son opinion, il savait se faire calme et modéré pour la soutenir. Logicien toujours habile, il avait voulu cesser, il avait cessé d'être le luteur ardent à la contradiction. — Son exquise intelligence l'avait averti qu'il est des qualités qu'un changement de position peut transformer en défauts, et sa ferme volonté avait retranché de ses habitudes tout ce qu'il eût été dangereux de conserver. — De fortes études, des principes bien arrêtés, le savoir du jurisconsulte, et par-dessus tout, le vrai bon sens, cette qualité si rare que l'on croit si commune, constituaient pour lui d'inépuisables ressources. — Il nous a laissé un travail maintenant rendu public et qui peut en fournir la mesure. — Les Cours

royales avaient récemment à préparer par leurs avis la révision de notre système hypothécaire. — Qu'on lise le rapport que M. Roussel fit alors à sa compagnie, et l'on reconnaîtra avec quelle sûreté de vues, avec quelle netteté de principes, au milieu des difficultés sans nombre de cette matière ardue, il organise les deux réformes qu'appellent instamment les besoins du crédit immobilier, c'est-à-dire une publicité plus grande, une transmission plus facile des titres hypothécaires.

Si je parle de ce qu'il fut comme magistrat civil, encore moins puis-je oublier en lui le président d'assises, dévoué à ses laborieuses fonctions jusqu'au milieu des douleurs qui déjà présageaient sa mort. J'aimerais à m'étendre sur ce sujet et à vous détailler les mérites divers qu'ont signalés chez lui des débuts trop tôt, hélas ! interrompus. — Je me bornerai à vous faire connaître une partie de sa manière. — Le débat contradictoire des Cours d'assises est, chacun le sait, le crible où s'épure enfin la vérité. Tout doit rester dessus ou passer à travers, rien ne doit tomber à côté. Le fait le plus petit en apparence contient parfois le germe d'une démonstration tout entière. Il est donc essentiel de ne rien omettre. Mais pour dégager la vérité, il est plus essentiel encore de faire tout venir à point, de mettre tout à sa place : c'est le premier et le plus difficile mérite du président. M. Roussel le sentait, et son esprit abondant, naturellement ami des développements, avait entrepris de se faire analytique et classificateur. Sa mémoire vaste et sûre lui donnait pour arriver à ce résultat de merveilleuses facilités. — Lorsque, au milieu des complications d'un débat animé, venait à se glisser presque inaperçu

quelque indice léger de culpabilité ou d'innocence, indice précieux, mais étranger à la discussion du moment, il se gardait bien de le relever sur-le-champ, il le plaçait comme en dépôt dans un des replis de sa pensée, et quand arrivait enfin l'instant favorable, il l'y retrouvait sans effort, mettait en lumière ce fait nouveau pour tous excepté pour lui, en pressait les conséquences, et parvenait souvent à en faire jaillir la vérité.

Ainsi, vous le voyez, Messieurs, un temps bien court avait suffi à l'homme public pour révéler d'éminentes qualités. L'homme privé avait eu toute sa vie pour faire apprécier les siennes. Aussi n'est-il presque personne qui de ces dernières ne puisse rendre témoignage ; c'étaient, vous le direz avec moi, une sensibilité profonde que le seul récit d'une noble action émouvait jusqu'aux larmes, une sûreté complète de relations, une loyauté inaltérable, une franchise à toute épreuve, une fidélité inviolable à ses affections.

La sincérité d'âme, la vivacité des sentiments ont quelquefois leurs dangers. Elles exposent à des entraînements que notre collègue ne savait pas toujours éviter et qui lui donnaient des torts légers, ignorés de lui-même, parce qu'ils étaient involontaires. Mais quand il vous avait froissé par un mot un peu rude, quand on s'était éloigné mécontent, il venait plus tard vous rechercher avec une bonne foi si naïve, il vous tendait la main avec une simplicité si confiante, qu'on ne songeait même pas à la repousser, et qu'en faveur de l'or pur, on oubliait sans peine ce petit grain d'alliage. Aussi M. Roussel, qui s'était fait de nombreux amis, n'en a, que je sache, jamais perdu un seul, et

avec beaucoup d'entre eux, il pouvait échanger le mot de Montaigne : *L'amitié ressemble aux vieux livres, c'est la date qui la rend précieuse.*

Tels étaient, Messieurs, dans leur ensemble, l'esprit élevé, le loyal caractère auxquels j'ai cherché à rendre hommage. De cet homme de bien, de ce collègue que vous regrettez, je n'ai plus maintenant qu'un mot à dire : Professeur, avocat, homme privé, magistrat, s'il a conquis tant d'affections, c'est que toujours et pour tous, il eut le sentiment profond de la justice.

UNE VIEILLE HISTOIRE,

PAR M. HIPPOLYTE HENRIOT.

Par un tiède jour de printemps,
A Salamanque, autrefois, sur la rive
Que baigne du Tormès l'eau claire et fugitive,
Se promenait un de ces jeunes gens,
Hidalgos sans le sou, mais dans leur indigence
N'enviant de trésors que ceux de la science :
Aux gymnases publics afin d'avoir accès
Gratis (Or on sait bien que ce n'est pas l'usage)
Du gentilhomme Imberbe ils se font les valets,
Et l'y suivent portant, en guise de laquais,
Son scientifique bagage :
Il se promène donc le digne jouvenceau,
Au soleil, dans un vieux manteau
Encore tout souillé de l'hivernale boue,
Quand l'accoste un plaisant qui la main sur la joue,
(Vingt témoins à l'entour regardaient en riant)
S'est écrié soudain : — Seigneur étudiant !

Une abeille me fit tantôt à la figure,
Une douloureuse piqure,
Mais il dépend de vous d'en amortir l'ardeur:
Permettez seulement Seigneur,
Que sur votre manteau, pour m'en frotter la joue,
Je prenne un peu de boue :
Tous guettaient sur son front un air déconcerté,
Mais ouvrant avec majesté
Les maigres plis de sa mauvaise cape
Dont un poudreux nuage au même instant s'échappe,
Au railleur l'Hidalgos réplique sans courroux,
De quelle année en voulez-vous ?

Gouvernemens d'échus, c'est bien là votre histoire.
Des taches et même des trous,
Vous en avez pour tous les goûts,
Et vous en tirez presque gloire.

L'HOMME HEUREUX.

Fatigué des grandeurs, saturé de plaisirs,
Le sultan Abul Far désormais sans désirs
Dépérissait d'ennui : Ce monstre à face jaune
Le jour à ses côtés s'assayait sur son trône,
A la chasse, au sérail, à table le suivait,
Et la nuit s'installait encore à son chevet :
Rien n'amusait Abul, rien ne pouvait lui plaire :
Or, si d'après les lois régissant la matière,
Un homme ne peut pas toujours vivre et maigrir,
Abul devait bientôt mourir :
A sa cour vient dans l'occurrence
Un Derviche, un oracle en sagesse, en science :

— Sa hautesse ne guérira
Que lorsqu'elle revêtira
Dit-il, (en cet endroit s'assombrit son visage)
La chemise d'un homme heureux :
Il a dit, et déjà, chercheurs officieux,
Nombre de courtisans de se mettre en voyage :
— Où découvrir, se disaient-ils entre-eux,
Cette précieuse ordonnance ?
Ils vont chez la richesse, il vont chez la puissance,
Mais qu'y rencontrent-ils?... lâches voluptueux
Portant avec dégoût le fardeau de la vie,
Ambitieux trompés que dévorent l'envie,
Les regrets, les soucis, les désirs effrénés,
En un mot des mortels les plus infortunés :
En descendant l'échelle, ils trouvent des misères
Qui sans avoir même solemnité,
N'en tortureront pas moins, vigilantes mégères,
La triste humanité :
Aussi bientôt force leur devait être
De retourner près de leur maître
Sans le tissu dont le secours
Pouvait seul conserver ses jours :
Ensemble ils s'y rendaient dans un morne silence,
Et la royale résidence
Déjà se montrait à leurs yeux,
Lorsqu'en traversant une plaine
Du midi la brûlante haleine
Leur porte les refrains gaîment harmonieux
D'une voix énergique encore que lointaine :
Ils approchent : c'était un pauvre laboureur
Qui malgré soleil et poussière,
Le front ruisselant de sueur,

Chantait en travaillant sans relâche à la terre :
La joie et le bonheur rayonnent dans ses yeux :
—Tu te trouves donc bien heureux?
Disent les pélerins en s'arrêtant à peine :
— Heureux! oui, certes, je le suis,
Exempt d'ambition, de regrets, de soucis,
On le serait à moins, mordienne!...
Tout ici bas me tourne à bien,
J'ai de jolis enfants, une excellente femme
Que je chéris du fond de l'âme,
Je suis fort, bien portant et ne manque de rien :
Le travail n'est-il pas la première richesse?...
Grâce à lui, quelquefois je donne encore du pain
Aux malheureux mourant de faim :
Avec cela comment engendrer la tristesse?...
Sur quoi les courtisans certains d'avoir trouvé
L'heureux prescrit par l'ordonnance,
Le dépouillaient déjà, malgré sa résistance,
Déjà tous s'écriaient : le sultan est sauvé!...
Mais on se tait soudain : ô mécompte! ô surprise!
L'heureux n'avait pas de chemise.

LES LUNETTES DE MATHURIN.

Voici, Monsieur, un papier cacheté
Par le facteur rural à l'instant apporté,
Et qu'il m'a dit de vous remettre :
Ainsi parlait à Monsieur Marcelin,
Son fermier, le gros Mathurin,
En lui présentant une lettre :

— Elle vient de Bordeaux : C'est mon fils qui m'écrit,
Dit Monsieur Marcelin : Mais où sont mes lunettes?
Ah! probablement dans l'habit
Que je portais hier en lisant les gazettes :
Va me les chercher, mon garçon :
— Très-volontiers, Monsieur, mais pour quelle raison?
— Pour la raison, faut-il donc te le dire?
Que sans elles je ne puis lire :
En faisant la commission,
Et le reste du jour, voire la nuit entière,
Car il n'en ferma la paupière,
Mathurin ruminait : — Je saurai lire aussi,
Dieu merci!!...
Et sitôt que du jour l'aube vient à paraître,
Voilà que Mathurin
Qui pour mieux surprendre son maître,
Ne souffla mot de son dessein,
De la ville prend le chemin :
D'un pas leste et rapide il franchit la distance,
Une étape, et si grande est son impatience,
Que chez l'opticien il s'est tout droit rendu :
Monsieur, Monsieur, dit-il, il me faut des lunettes,
Je ne marchande pas, mais qu'elles soient parfaites,
Pour lire au mieux, bien entendu :
Nous trouverons aisément votre affaire,
Dit le marchand, et Mathurin
Un livre en main,
De mettre sur son nez une première paire,
De la bien essayer, puis une autre, et puis trois,
Et quatre, et cinq, toutes de choix,
Sans qu'aucune arrive à lui plaire ;
Sur quoi l'industriel à la fois intrigué
Et fatigué

Que de telle sorte on méprise
Une pareille marchandise,
Vers notre liseur fait un pas,
Regarde dans son livre et voit avec surprise,
Qu'il est à contre-sens, soit le haut par en bas :
Mon brave homme, dit-il, vous ne savez pas lire ;
— Eh ! pardi, si je le savais,
Croyez-vous que j'achèterais
Des lunettes, Monsieur? — et le marchand de rire,
Mais de rire si fort, qu'à cet accès joyeux
Mathurin, rouge de colère,
Jette avec de gros mots les lunettes à terre,
En fait mille morceaux, et sans autres adieux,
Prétend se remettre en voyage,
Et retourner à son village :
Mais comme on juge en France aussi bien qu'A Berlin,
Sur un bel arrêt Mathurin
Dut débourser blanche monnaie :
Qui casse les verres les paye,
Et ce ne fut tout, car après
Il dut encore payer les frais.

L'APPRENTI SORCIER.

(IMITÉ DE GOETHE.)

Un élève en sorcellerie
A son maître surprend un jour
Quelques paroles de magie
Et veut aux éléments commander à son tour :
Là se trouve un bâton : au bâton il ordonne
D'aller lui chercher en personne

De l'eau : Cet ordre étrange à l'instant s'accomplit,
Et l'écolier s'énorgueillit
De son pouvoir cabalistique :
Mais de son zélé serviteur
Quand il veut arrêter le travail hydraulique,
Il cherche, cherche encore la formule magique
Et s'écrie, ah ! Dieu, quel malheur,
Je ne m'en souviens plus : alors dans sa frayeur
D'un grand coup de hache il partage
En deux morceaux le damné de bâton,
Mais voilà qu'ils sont deux au lieu d'un à l'ouvrage,
A l'envi se hâtant, versant l'onde à foison,
Jusqu'à submerger la maison.
Trop heureux l'imprudent s'il échappe au naufrage.
Du temps qui court à combien d'écoliers
Se pourrait appliquer ce conte fantastique !..
En avons-nous des apprentis sorciers
En industrie, en politique,
En poésie, en peinture, en musique
Et cœtera,
Et Dieu sait, mais pour moi je frémis quand je pense,
Où leur orgueilleuse ignorance
Avec eux nous conduira.

MAITRE AU LOGIS,

COMÉDIE EN UN ACTE ET EN VERS,

IMITÉE DE L'ALLEMAND,

PAR M.r A. BREUIL.

PERSONNAGES.

M. DE NANGÉ.

M.me DE NANGÉ.

VICTOR, leur fils.

CAROLINE, femme de Victor.

ADAM, jardinier, au service de M. de Nangé.

Un Domestique.

Le scène se passe dans un jardin attenant à la maison de M. de Nangé.

MAITRE AU LOGIS,

Comédie en un acte et en vers.

Le théâtre représente un jardin. Sur le premier plan, à gauche du spectateur, est un berceau bien ombragé ; dans le fond, à droite, se trouve un joli pavillon.

SCÈNE PREMIÈRE.

M. DE NANGÉ, *assis dans le berceau, et tenant un livre à la main ;* ADAM, *portant un paquet sous le bras, et regardant* NANGÉ, *qui ne le voit pas.*

NANGÉ.

Lire sous ce berceau, c'est un enchantement !

ADAM.

C'est ce que me disait cet homme si savant
Qui vint vous voir, monsieur, la semaine dernière.

NANGÉ.

Ah ! mon ami Verval, le célèbre antiquaire,
Qui, des dames sans cesse accusant les défauts,
Me soutient que l'hymen n'est fait que pour les sots.
C'est un fou, n'est-ce pas? qu'en dis-tu?

ADAM.

Moi, je pense
Que quelquefois.....

NANGÉ.

(Il se lève, après avoir posé son livre sur le banc du berceau.)

Tel homme est riche de science,
Qui peut être très-pauvre en fait de jugement.
Libre à lui de trouver le célibat charmant,
Mais qu'il comprenne au moins que dans le mariage
D'autres peuvent avoir le bonheur en partage.
Depuis que j'épousai madame de Nangé,
Combien en ma faveur le destin a changé !
Enfant, je fus soumis par ma mère imprudente,
A l'injuste pouvoir d'une bonne méchante.
Ensuite, je passai sous le joug des pédans ;
Je croyais secouer mes chaînes à vingt ans,
Je rêvais le plaisir succédant à l'étude :
Chimère ! on me gardait une épreuve plus rude,
Et, voulant m'assurer un emploi lucratif,
Dans de tristes bureaux on me retint captif.
Personne, au moins, sur moi, maintenant n'a d'empire,
Au sein de ma famille, à l'aise je respire ;
Aux autres, à mon tour, je puis dicter ma loi,
Car enfin, mon garçon, je suis maître chez moi.

ADAM.

Chez vous, sans contredit, monsieur, vous êtes maître,
Mais.....

NANGÉ.

Quoi ! de mon pouvoir tu douterais, peut-être?...

ADAM.

Non vraiment.

NANGÉ.

Dis-moi donc, qu'as-tu là sous le bras?

ADAM.

Monsieur, c'est....

NANGÉ.

Mais encor?..... ne parleras-tu pas?

ADAM.

C'est un petit paquet, que, ce matin, madame
M'a dit d'aller chercher.....

NANGÉ.

Comment, c'est pour ma femme!

ADAM.

J'apporte en même temps la facture à monsieur.

NANGÉ.

Serait-ce, par hazard, un schall à rouge fleur,
Dont, après maint débat, j'ai défendu l'emplette?

ADAM.

C'est le schall.

NANGÉ.

Quoi vraiment ! à mon tour, je m'entête :
Tu vas le reporter bien vite au magasin.

ADAM.

Et madame au pays me renverra demain.

NANGÉ.

Tu parles-là, mon cher, avec extravagance ;
On ne peut te punir de ton obéissance ;
D'ailleurs, pour que mes gens soient bannis de chez moi,
On ne peut se passer de mon avis, je croi.

ADAM.

Sans doute... et... cependant, monsieur, la pauvre Adèle
Qui, cinq ans, vous servit avec le plus grand zèle,
De la maison, peut-être, aujourd'hui sortira.

NANGÉ.

Qui dit cela ?

ADAM.

Madame.....

NANGÉ.

Adèle restera.

ADAM.

Que j'aime à recevoir de vous cette promesse !
Vous savez à quel point Adèle m'intéresse ;

Vous me dotez avec l'étang et les deux prés,
Si je l'épouse.....

NANGÉ.

Eh bien, vous vous épouserez !

ADAM.

Quoi ! parce qu'il survient une femme de chambre
Qui se mijote avec l'eau de Cologne et l'ambre,
Fait la grimace, et sait, arrivant de Calais,
Divertir ma maîtresse avec trois mots d'anglais,
Cette intrigante ici sera la bienvenue,
Et pour elle on mettra les autres dans la rue !

NANGÉ.

Mais que diable ! faut-il encor te rèpéter,
Maraud, que ton Adèle au logis doit rester?
N'ai-je pas dit : Je veux ?

ADAM.

Pardon pour ma franchise.
Vous vouliez marier mademoiselle Elise
A monsieur de Verteil qui demande sa main ;
Madame, cependant.....

NANGÉ.

..... S'oppose à cet hymen,
Oui ; mais je saurai bien braver sa résistance :
Verteil sera mon gendre, et plus tôt qu'on ne pense.

ADAM.

De monsieur votre fils vous parlerai-je encor ?
Cinq ans déjà passés, ce bon monsieur Victor,

Par une froide nuit, à l'insu de son père,
Quittant cette maison, partit pour l'Angleterre.
Ce jeune homme souvent de là vous écrivait;
Touché de sa douleur, de son amer regret,
Vous vouliez le revoir, l'embrasser; mais madame,
En disant qu'il fallait plus de fermeté d'ame,
A juré que son fils n'aurait point de pardon.....

NANGÉ.

Il l'obtiendra : je suis maître dans la maison·

ADAM.

Si monsieur accomplit ce qu'il vient de promettre,
Certes, l'on conviendra qu'il est ici le maître.
Que ferai-je du schall? dois-je le reporter?
(*A part*).
Dans son ordre voyons s'il saura persister.

NANGÉ (*embarrassé*).

Ce schall..... dis-tu?

ADAM (*à part*).

Déjà son courage chancelle.

NANGÉ.

Mais je ne voudrais pas pour une bagatelle
T'attirer aujourd'hui des reproches fâcheux,
Et, dans ton intérêt, je crois qu'il serait mieux
De porter sur-le-champ ce schall à ta maîtresse.
Tu souris?..... mais, morbleu! j'agirai sans faiblesse;
Dans un instant j'irai le lui redemander.

ADAM (*en sortant et à part*).

Madame est maintenant sûre de le garder.

SCÈNE II.

NANGÉ, *seul*.

Le marchand a vendu, le payer c'est justice.
De mes trois cents écus je fais le sacrifice ;
Madame de Nangé, par là, ne pourra plus
A d'avares calculs imputer mon refus ;
Mais elle se verra forcée à reconnaître
Qu'en reprenant le schall je veux agir en maître,
Et qu'un mari, le chef de la communauté,
Au sein de son ménage a pleine autorité.
Ce schall, me dira-t-on, que vous voulez reprendre,
Qu'en ferez-vous ?..... parbleu, je le pourrai revendre,
Ou j'en ferai cadeau, pour lui servir d'atours,
A quelque Esmeralda dansant aux carrefours ;
Je consens même encor qu'un voleur me le happe,
Qu'il se perde, pourvu qu'à madame il échappe !... .
(*Après une petite pause*).
Tu crois qu'il te suffit de former un désir,
Pour que ton cher époux s'empresse d'obéir !.....

SCÈNE III.

UN DOMESTIQUE, NANGÉ.

LE DOMESTIQUE.

Pour arroser ses fleurs, madame va descendre
Et dit que, sans retard, monsieur doit aller prendre

Les grands arrosoirs verts, et porter l'eau.....

NANGÉ.

J'y cours.

(*Il sort ainsi que le domestique.*)

SCÈNE IV.

CAROLINE (*entrant par le côté opposé à celui par lequel* NANGÉ *vient de sortir.*) — VICTOR (*sortant du pavillon après l'avoir fermé.*)

VICTOR.

Eh bien ! dis, Caroline, espères-tu toujours ?

CAROLINE.

Victor, plus que jamais, car j'ai su si bien faire,
Que je suis maintenant au mieux avec ta mère.
Oui, pour me retenir, madame de Nangé
De sa femme de chambre apprête le congé,
Dans sa place elle veut m'installer ce soir même :
Qu'en dis-tu ?

VICTOR.

C'est charmant, et ma joie est extrême.

CAROLINE.

Sans soupçonner en moi la femme de Victor,
Elle m'a dit vingt fois que j'étais un trésor,
Qu'elle avait rencontré la perle des soubrettes.

VICTOR.

Merveilleux ! les Nangé sont nés pour tes conquêtes.
Ensuite.....

CAROLINE.

Elle ne m'a donné que peu d'instants ;
Mais pour l'étudier, je n'ai point perdu temps.
J'ai d'abord deviné ses faibles, ses caprices,
Puis, par l'emploi discret de certains artifices,
J'ai su dans sa faveur me placer bien avant.

VICTOR.

Oh ! je n'ai pas de peine à te croire, vraiment :
Est-ce que ce talent, ces manéges de femme,
N'ont pas aussi trouvé le chemin de mon ame!

CAROLINE.

Penser ainsi, Victor, c'est une grave erreur ;
Grâce à d'autres moyens, j'ai captivé ton cœur.
Mon art est moins borné que tu ne l'imagines ;
Tout ne t'est pas connu des ruses féminines ;
Celles que, ce matin, j'ai mises à profit,
Forment un code à part, pour Victor inédit.
Voulons-nous sur un homme exercer notre empire,
Il faut que la douceur vers nous d'abord l'attire ;
Puis, pour consolider notre possession,
Vient à notre aide un peu de contradiction.
On doit d'un choc léger surtout tenter l'épreuve,
Quand de la bonté d'ame en résulte la preuve.
Par exemple, messieurs, quand de vos traits piquants,
Nous pouvons, par un mot, défendre les absents.

Aux femmes, par hazard, aspirons-nous a plaire,
Il nous faut suivre alors un système contraire,
Qui, flattant leur esprit toujours malicieux,
Peut seul nous préserver d'un mécompte fâcheux.
Pour elles, la douceur, c'est fade mignardise ;
La bonté les ferait crier à la sottise ;
Essayer de prêter au prochain notre appui,
Quand les traits médisants tombent, pleuvent sur lui,
Fi donc ! d'un tel secours l'on nous ferait un crime.
Pour être aimable, il faut achever la victime,
Et l'instant qui la voit immoler sans pitié,
De deux femmes souvent fait naître l'amitié.

VICTOR.

A ces naïfs aveux j'étais loin de m'attendre,
Et je vois que de toi je puis beaucoup apprendre.
Près de ma mère, as-tu, ma chère, par hazard,
Pu mettre en action les règles de ton art ?

CAROLINE.

Oui certes. Le succès passe mon espérance,
Et de la théorie il prouve l'excellence.

VICTOR.

Ah ! je suis curieux.....

CAROLINE.

..... Ecoute..... tout d'abord,
Ta mère m'a parlé du baron de Rigord,
Qui de me présenter avait eu l'obligeance ;
C'est, dit-elle, un vieux fat, rempli d'extravagance,

Qui de ton faible père exploitant le défaut,
Le domine souvent beaucoup plus qu'il ne faut.

VICTOR.

A ce discours, au moins, Caroline s'est tue,
Des bontés du baron elle s'est souvenue.

CAROLINE.

Oh ! ma reconnaissance est grande, assurément,
Mais j'ai dû la garder pour un autre moment :
Le silence aurait fait échouer ma tactique,
Il fallait de ta mère approuver la critique ;
Aussi, renchérissant sur ses expressions,
J'ai ridiculisé ce Nestor des lions. —
Restait à m'expliquer au sujet de ton père.....

VICTOR.

Qu'as-tu dit?

CAROLINE.

Qu'un mari n'a rien de mieux à faire,
Quand, par hazard, sa femme a tant d'habileté,
Que de se distinguer par sa docilité.

VICTOR.

Caroline, c'est mal ! ma mère, je parie,
Aura goûté fort peu cette plaisanterie.

CAROLINE.

Erreur ! elle a trouvé le mot charmant, divin ;
Avec affection elle m'a pris la main,
En disant : Que d'esprit a la petite folle !

VICTOR.

Ah ! oui da !

CAROLINE.

De l'anglais tu sais qu'elle raffole :
J'ai dû m'en souvenir durant notre entretien.
En anglais l'on médit, en vérité, fort bien.

VICTOR.

Trop bien ! le sifflement de ce maudit langage
De celui des serpents est la parfaite image. —
Voyons : te reste-t-il à faire quelque aveu ?

CAROLINE.

Non, ma confession est au bout, grâce à Dieu ;
Pour obtenir pardon devant toi je m'accuse.

VICTOR.

Les méfaits sont nombreux.

CAROLINE.

Mon but est leur excuse ;
Un instant, si j'ai pu parler contre mon cœur,
C'était pour assurer notre commun bonheur.
Mais, Victor, conviens-en, d'un rôle difficile,
Je me suis acquittée en comédienne habile.

VICTOR.

Ne te hâte pas trop de vanter ce talent,
Car nous ne sommes pas encore au dénoûment.

CAROLINE.

On vient, je crois que c'est la principale actrice ;
Il nous faut disparaitre et fuir dans la coulisse.

(VICTOR *rentre dans le pavillon, et* CAROLINE *sort par le fond du théâtre, à droite*).

SCÈNE V.

M. DE NANGÉ, M.me DE NANGÉ.

(*Ils arrivent par le fond du théâtre, à gauche ;* M. DE NANGÉ *porte de chaque main un arrosoir*).

M.me DE NANGÉ.

Comment, mon bon ami, si tel est mon plaisir,
Mes gens de ma maison ne pourront pas sortir ?

NANGÉ.

Mais ta femme de chambre est une fille honnête.

MADAME.

Cela se peut.

NANGÉ.

Travail, fidélité parfaite,
Ne sont-ce pas pour toi des titres suffisants ?

MADAME.

Non.

NANGÉ.

Adèle chez moi te sert depuis cinq ans.

MADAME.

Cinq ans j'ai bien voulu conserver cette Adèle ;
Maintenant je la chasse et veux me passer d'elle ;
Voilà tout : est-ce clair ?

NANGÉ.

..... Oui, mais dans ma maison,
Pour renvoyer les gens, il faut quelque raison.

MADAME.

Dans ma maison, monsieur, pour être bien servie,
Je puis donner congé quand il m'en prend envie.
Rien ne peut désormais ébranler mon dessein.

NANGÉ.

(*Il pose à terre les arrosoirs en respirant avec effort, puis il dit avec un ton radouci* :)

Voyons, tu ne veux pas qu'Adèle soit sans pain,
Je connais ton bon cœur, et je sais quel empire.....

MADAME.

Oui, tu me juges bien ; mais, faut-il te le dire,
Adèle est sur le point de s'engager ailleurs.
Puis-je contre leur gré garder mes serviteurs ?

NANGÉ.

Adèle.....

MADAME.

Adèle ici ne paraît pas contente,
Et..... voir les gens bouder est chose fatigante.

NANGÉ.

Sans doute, mais encore.....

MADAME.

Elle dit hautement
Que le service lasse et devient un tourment,
Quand dans une maison la dame est la maîtresse.

NANGÉ.

Comment ! il se pourrait ! oh ! quelle hardiesse !

MADAME.

Que depuis le cocher jusques à mon époux,
Au bruit de mon tambour je vous fais marcher tous.....

NANGÉ.

C'est trop fort. Sans retard je lui ferai connaître
Qui, céans, a le droit de commander en maître.

MADAME.

Mais enfin, grâce à Dieu, l'on remplace aisément
Une femme de chambre.....

NANGÉ.

On peut en trouver cent,
Et.....

MADAME.

Le hazard m'a fait rencontrer une fille,
Qui, par l'honnêteté, par la décence brille ;

Elle s'exprime bien, parle anglais à ravir,
Et, sans gages meilleurs, offre de me servir.

NANGÉ.

Allons, je le permets, engage-la bien vite,
Et puisque Adèle mène une telle conduite,
D'ici, dès ce soir même, elle peut détaler,
Et n'épousera pas mon brave jardinier.

MADAME.

Mon ami, j'ai déjà retenu la personne.

NANGÉ.

Quoi déjà ! tu... vraiment, ce n'est pas bien, ma bonne ;
Il fallait ce matin me consulter d'abord.

MADAME.

Entre nous, maintenant, mon cher, tout est d'accord.
Du reste, cette enfant te plaira, je le gage ;
Et puis..... elle demande à t'offrir son hommage.....

NANGÉ.

Elle a du savoir-vivre.....

MADAME.

Oh ! tu seras ravi !
Dans de bonnes maisons elle a déjà servi.
(*Après une légère pause*).
Caroline a longtemps habité l'Angleterre.

NANGÉ.

A dire vrai, cela ne m'intéresse guère ;
Est-ce un titre à tes yeux ?

MADAME.

Oh ! non pas, mais, pourtant
A ce séjour se lie un hazard étonnant.
Sache que chez Victor, chez notre fils lui-même,
Caroline a servi.

NANGÉ.

Ma surprise est extrême.
Chez Victor ?

MADAME.

Chez Victor. A Londres.

NANGÉ.

Alors je crois
Que tu ne peux garder cette fille chez toi.

MADAME.

Si Victor est ingrat, si Victor est coupable,
Devons-nous de ses torts la rendre responsable ?

NANGÉ.

Des fautes de Victor il s'agit bien, vraiment.
(Tu le juges d'ailleurs un peu sévèrement.)
Mais, là, de bonne foi, penses-tu *qu'une fille,*
Par son honnêteté, par sa décence brille,
Et mérite, en un mot, quelque prix Monthyon,
Lorsqu'elle va servir chez un jeune garçon ?

MADAME.

Un moment ! garde-toi d'un soupçon téméraire.
Sache que notre fils n'est plus célibataire ;
Victor, mettant le comble à son égarement,
A Londre est marié sans notre assentiment.

NANGÉ.

Victor est marié? mais c'est abominable.
Quoi ! sans me demander avis au préalable !
Et l'on agit ainsi dans ma maison, chez moi !

MADAME.

Je ne te comprends plus : dis donc, hors de chez toi.
Aurais-tu de ton fils oublié l'aventure ?
Victor, épris des vers, de la littérature,
Rêvait et les succès et la gloire d'auteur ;
Nous, loin de caresser cet espoir séducteur,
Dont souvent, à vingt ans, un jeune homme se berce,
Nous voulions qu'il suivît la route du commerce ;
Mais monsieur le rimeur, abdiquant la raison
Sans *ton consentement* s'enfuit de la maison.
Voilà cinq ans, je crois, que son absence dure.

NANGÉ.

Sans mon consentement..... c'est la vérité pure.

MADAME.

Parce que sur ses torts ouvrant enfin les yeux,
Il t'écrit sur vélin quelques mots doucereux,
Toi, déjà tu voudrais accueillir ce rebelle,
Comme s'il eût été toujours un fils modèle.

NANGÉ.

Mais sa lettre exprimait un si vif repentir.

MADAME.

Cela ne prouve rien : sa lettre peut mentir.
Si ses torts lui causaient une douleur sincère,
N'en aurait-il point fait confession entière?
Or, c'est un pur hazard qui nous a, ce matin,
A tous deux révélé cet hymen clandestin;
Pas un mot de cela dans sa lettre hypocrite!

NANGÉ.

Oui, c'est là, j'en conviens une indigne conduite.
Il ne reparaîtra jamais devant mes yeux,
C'en est fait.....

MADAME.

..... Bien, Nangé, cet arrêt rigoureux
Sied à la fermeté d'un père de famille.
D'un pardon sans motif que penserait ta fille?
Ta fille qui, coupable aussi d'entêtement,
Se permet, malgré moi, d'écouter un amant.

NANGÉ.

Cet amant, après tout, à sa main peut prétendre;
Il est digne.....

MADAME (*l'interrompant avec vivacité*).

Verteil ne sera point mon gendre.

NANGÉ.

Écoute, je veux bien que notre fils Victor
Par un nouveau méfait soit plus coupable encor ;
Ton courroux est le mien dans cette circonstance,
Et je vais à l'ingrat écrire en conséquence ;
Mais entre Elise et lui je ne vois nul rapport.
Verteil est un parti qui, certes, me plaît fort,
Et contre un choix pareil, moi je n'ai rien à dire.

MADAME.

Alors j'ai d'autant moins de raisons d'y souscrire.
Ton Verteil n'est encor que juge suppléant.

NANGÉ.

Il sera substitut, ma bonne, incessamment.

MADAME.

S'il voulait obtenir la main de notre fille,
Il devait s'adresser d'abord à sa famille,
A nous.....

NANGÉ.

Mais ce devoir, il se l'est rappelé ;
C'est au père d'Elise, à moi, qu'il a parlé.

MADAME.

Oh oui ! lorsqu'en secret, pour lui prouver son zèle,
Il avait envoyé des bouquets à sa belle,
Lorsque, pendant un an, derrière tes talons,
Il eut écrit, reçu mille billets mignons ;
En un mot, quand il crut sa conquête certaine,

De demander Elise alors il prit la peine.
Le procédé te plaît, n'est-ce pas, c'est fort bien?

NANGÉ.

Ils se seraient écrit sans que j'en susse rien?
Impossible!

MADAME.

Il m'a dit dans son audace extrême:
L'important est d'abord qu'une fille nous aime;
Son cœur, lorsqu'il s'agit d'un projet d'union,
Est le premier degré de juridiction;
Ensuite les parents connaissent de l'affaire.

NANGÉ.

Peste! un pareil langage est par trop téméraire.
Puisqu'il fait cette injure au pouvoir paternel,
Ce beau monsieur perdra son procès en appel.
J'apprendrais le dernier ce qui chez moi se passe,
Et de m'en avertir on me ferait la grace,
C'est plaisant!

MADAME.

Il verra comment, sans notre aveu,
L'on obtient notre fille.....

NANGÉ.

Il le verra, morbleu!

MADAME.

Et puis, à notre insu, nouvelle inconvenance,
Il suit, avec ton fils, une correspondance;

Ainsi, par l'intérêt qu'il accorde à Victor,
Dans sa rébellion il l'affermit encor.
Avec sang-froid, mon Dieu, tu sais que j'envisage
Les.....

NANGÉ.

..... Je ne consens plus, ma bonne, au mariage,
Et Verteil, recevant un billet de ma main,
Saura.....

SCÈNE VI.

ADAM (*portant le paquet qui contient le schall*).
LES PRÉCÉDENTS.

ADAM (*à part*).

Voici madame. Ah! je la trouve enfin.

MADAME (*se retournant*).

Qu'est-ce donc?

ADAM.

Je cherchais madame tout-à-l'heure
Pour lui donner le schall.

MADAME (*prenant le paquet*).

C'est bien.
(*Adam fait mine de s'en aller.*)
Adam, demeure.
D'un important dessein l'on veut te faire part.
(*Bas à Nangé*)
Puisqu'il est là, je vais l'avertir sans retard,

Que s'il est désireux de conserver sa place,
Il ne peut épouser Adèle que je chasse.

NANGÉ (*bas aussi à madame, et avec embarras*).

Mon bijou, je voudrais..... j'ai certaine raison,
Pour annoncer moi-même à ce brave garçon.....

ADAM.

Que veut madame?

MADAME.

Adam, une franchise entière.....

NANGÉ (*la tirant par le bras et à voix basse*).

Avec lui laisse-moi terminer cette affaire.
Du projet d'union puisque je suis l'auteur,
Il n'appartient qu'à moi de détromper son cœur.
Toi, tu veux brusquement dire à ce pauvre diable.....

MADAME.

(*Bas.*)
Faut-il tant de façons pour un sujet semblable!
(*Haut à Adam.*)
Adam.....

NANGÉ (*haut, et avec dépit*).

Madame!

MADAME.

Eh bien?

NANGÉ.

Vous me compromettez!

MADAME.

Chansons que tout cela ! vraiment, vous plaisantez.

NANGÉ.

Je ne plaisante pas; car..... malgré ma défense,
Vous avez fait d'un schall l'inutile dépense.

MADAME.

Ah ! vous ne vouliez pas encor me l'accorder ?

NANGÉ.

Non ; car à vos raisons je ne saurais céder.
(*A part.*)
Ouf ! !

MADAME.

Adam, laisse-nous.

ADAM (*en sortant et à part*).

Allons, gare l'orage !
C'est égal, cette fois il montre du courage.

SCÈNE VII.

M. DE NANGÉ, M.me DE NANGÉ.

MADAME.

Sans recourir, monsieur, à votre coffre-fort,
Je puis payer ce schall qui vous déplaît si fort.

NANGÉ.

Ce refus ne m'est pas dicté par l'avarice,
Crois-le bien, j'ai là-haut la somme à ton service.

MADAME.

Comment, vous voudriez.....

NANGÉ.

Payer ; mais, franchement,
Tu traites mes avis trop cavalièrement.
Cela, tu le comprends, doit me peiner, ma bonne.

MADAME (*d'un ton sec*).

Je ne prends pas ce schall.

NANGÉ.

Tu..... voilà qui m'étonne.

MADAME (*faisant mine de lui remettre le schall*).

Tenez.....

NANGÉ.

Comme un cadeau, reçois-le de ma main ;
Je me hâte d'aller payer au magasin.

(*Il sort vivement.*)

SCÈNE VIII.

M.me DE NANGÉ, *seule.*

Quelquefois il se fâche et veut me tenir tête,
Mais je sais le moyen d'assurer sa défaite,

Je manœuvre si bien, qu'eût-il cent fois raison,
Je l'amène toujours à demander pardon.
Son cœur est excellent ; mais, à ce qu'il me semble,
Depuis plus de vingt ans que nous vivons ensemble,
Son esprit obstiné ne comprend pas encor
Quel rôle lui convient pour nous mettre d'accord.
Il rêve le pouvoir dans le sein du ménage :
Sait-il que ce pouvoir, glorieux apanage,
Si je lui permettais d'en user pleinement,
Il le rejetterait comme un fardeau pesant ?
Des hommes quelle est donc l'étrange inconséquence !
Pour les soins du logis ils n'ont que répugnance,
Et, nous laissant toujours l'ennui d'y présider,
Nous disputent pourtant l'honneur de commander.

(*Entre Caroline.*)

SCÈNE IX.

CAROLINE, M.me DE NANGÉ.

MADAME.

Ah ! Caroline ! eh bien, mon enfant, ce soir même,
Tu pourras t'installer.

CAROLINE.

Ma joie en est extrême ;
Sans doute je pourrai par mon zèle assidu,
Justifier l'espoir que vous avez conçu.

MADAME.

Tu me plais. Tout en toi, mais surtout le langage,
De l'éducation révèle l'avantage ;

Peut-être tes parents t'avaient-ils destiné
Un état moins obscur.....

CAROLINE.

Vous avez deviné.

MADAME.

Quel hazard a donc pu tromper leurs espérances ?

CAROLINE.

Il faut, vous le savez, céder aux circonstances.
Je..... j'ai d'abord servi chez monsieur votre fils.

MADAME.

Pauvre enfant !..... et le mal y passait les profits.
C'est un triste début !

CAROLINE.

Mais non, tout au contraire.

MADAME.

Est-ce qu'il te donnait un honnête salaire ?

CAROLINE.

Sans doute. On n'en pouvait espérer un meilleur.

MADAME.

Je le crois : Victor fut toujours dissipateur.

CAROLINE.

S'il est vrai que sa main fut pour moi libérale,
Au moins ma gratitude aux bienfaits est égale.

MADAME.

Ces bienfaits, mon enfant, ont donc été nombreux ?

CAROLINE.

Oui, madame.

MADAME.

Pour toi je puis faire encor mieux.

CAROLINE.

(*A part.*)
Faire encor mieux ! Vraiment la chose est impossible.
(*Haut.*)
Madame, à vos bontés que mon cœur est sensible !

MADAME.

Mais dis-moi, quand tu vins t'engager chez Victor,
Dans sa bourse, l'argent n'abondait point encor ;
Ainsi, t'associant à son état précaire,
Tu ne devais avoir qu'un modeste ordinaire.

CAROLINE.

Sans doute ; mais ses soins, ses égards délicats,
Me faisaient un festin du plus frugal repas.
Votre fils est si bon !.....

MADAME.

(*A part.*)
Je commence à comprendre.....
Durant le mariage un épisode tendre.....
La colombe est naïve. (*Haut.*) Et sa femme, dis-moi,
Voyait avec plaisir tant de bontés pour toi ?

CAROLINE.

Le vœu le plus ardent que pût former sa femme,
C'était qu'il me chérit, et de toute son ame.

MADAME.

(*A part.*)
Vraiment. La chose encore est plus claire à mes yeux,
Et l'épisode prend un tour plus curieux.
(*Haut.*)
Je connais bien Victor, et je suis convaincue
Que sa femme en ce vœu n'a pas été déçue.
De la beauté toujours il jugea savamment.

CAROLINE (*avec surprise*).

Comment l'entendez-vous, madame?

MADAME.

Eh! mon enfant,
Il ne sert point ici de jouer l'ignorante!
Ne t'aurait-il jamais, dans son humeur galante,
Quand du logis parfois sa femme s'absentait,
Pris un tendre baiser?

CAROLINE.

Non pas, s'il m'embrassait,
Sa femme à la maison devait être présente.
(*A part.*)
La conversation devient embarrassante.

MADAME.

Allons! mais c'est charmant, surtout original!
Votre trio filait un roman pastoral.

(*Après une pause.*)
Mais ma bru n'est plus jeune, elle est laide, je gage.

CAROLINE.

Non, elle n'est pas mal, et nous avons même âge.

MADAME.

(*A part.*) (*Haut.*)
Je m'y perds. Entre vous rien ne troublait la paix?
Tu n'as jamais perdu ses bontés?

CAROLINE.

Oh jamais!

MADAME.

(*A part.*)
Plus j'interroge, et plus cette énigme est obscure.
(*Haut.*)
Et son esprit a-t-il reçu quelque culture?

CAROLINE.

Je le crois.....

MADAME.

De cela tu peux juger fort bien.

CAROLINE.

Mais..... son savoir pourrait se comparer au mien.

MADAME.

Au reste, tout cela, vois-tu, très-peu m'importe,
Car à ma bru jamais je n'ouvrirai ma porte.

CAROLINE.

Quand elle connaîtra ce rigoureux arrêt,
Son cœur sera bien triste, allez.....

MADAME.

Il se pourrait !

CAROLINE.

Oui, madame. De vous elle parle sans cesse.

MADAME.

De moi ?..... vraiment ?

CAROLINE.

De vous. (*A part.*) Ce propos l'intéresse.
(*Haut.*)
A son mari souvent, et les larmes aux yeux,
Elle disait : ami, que nous serions heureux,
Si tes parents voulaient terminer ta disgrâce,
Si, sous le toit natal, ils te rendaient ta place,
S'ils consentaient enfin à bénir nos amours !

MADAME (*avec une attention marquée*).

Eh bien ! que répondait Victor à ce discours ?

CAROLINE.

Avant tout, disait-il, c'est de ma bonne mère
Qu'il faut fléchir le cœur et calmer la colère ;
Tant qu'elle n'aura pas entendu mon appel,
Je ne puis espérer le pardon paternel.

MADAME.

Victor disait cela?..... Ce langage, il me semble,
Et ses façons d'agir, ne cadrent guère ensemble;
Le succès selon lui de mon pardon dépend,
Et toujours à son père il écrit cependant.

CAROLINE.

Mais si, dans ce moment, et par mon entremise,
Une lettre de lui devait être remise.....

MADAME.

Une lettre pour moi?

CAROLINE.

Madame, la voici.
Le portrait de l'auteur s'y trouve joint aussi.

MADAME.

Le portrait de Victor!

(*Elle prend la lettre et le portrait, et examine le portrait.*)

Oh! quelle ressemblance!
Ses traits se sont formés durant sa longue absence,
Ils sont même plus beaux.

CAROLINE.

On le trouve fort bien.

MADAME (*ouvrant la lettre*).

Voyons ce qu'il écrit.....

CAROLINE (*avec empressement.*)

Cela ne sert à rien :
Sa lettre à ma mémoire est mot pour mot présente,
Et j'en dois répéter la teneur suppliante,
Jusqu'à ce qu'un pardon soit obtenu de vous.

MADAME.

Ah ! petite friponne, avec ton air si doux,
Tu conspirais ici.....

CAROLINE.

Vous pardonnez, madame.

MADAME (*vivement*).

(*Après une pause.*)
Je n'ai pas dit cela..... Du portrait de sa femme,
Pourquoi Victor aussi n'a-t-il pas fait l'envoi ?

CAROLINE.

Madame, ce portrait, je le porte avec moi ;
Mais je ne voulais pas vous le faire connaître
Avant que l'espérance en mon cœur eût pu naître.
(*Victor paraît à la porte du pavillon.*)
Ah ! de le dévoiler pourquoi craindrais-je encor ?
Vous voyez à vos pieds la femme de Victor.

MADAME (*avec émotion et surprise*).

Comment ? il est possible..... ainsi Victor.....

SCÈNE X.

LES PRÉCÉDENTS. VICTOR, *sortant du pavillon.*

VICTOR.

..... Espère
Recevoir son pardon dans les bras de sa mère.

(*Il court embrasser M.me de Nangé.*)

MADAME.

Mon fils ! (*à Caroline*) Relevez-vous.

CAROLINE.

Combien vous êtes bonne !

MADAME.

Comme vous êtes, vous, une habile personne !
Tromper ainsi les gens, c'est fort mal à mes yeux.....
Je pourrais me fâcher..... si je n'aimais bien mieux
T'avouer le penchant que ton esprit m'inspire.

(*Elle prend la main de Caroline.*)

(*A Victor, après avoir remarqué son ruban.*)
Ce ruban que je vois, Victor, que veut-il dire ?

VICTOR.

Lorsque je vous quittai, dans un malheureux jour,
A Londres, tu le sais, j'établis mon séjour.
Alors pour éviter l'imminente misère,
J'essayai d'exercer mon talent littéraire.
J'étudiai les mœurs, les arts chez les Anglais.

J'écrivis, et bientôt adoptant mes essais,
Un journal de Paris en publia les pages.
Moi, mettant à profit ces premiers avantages,
Je redoublai de zèle, et mon labeur constant
Fit à la fin éclore un ouvrage important.

MADAME.

Sous ton nom publié?

VICTOR.

Non, sous un pseudonyme.
Je reçus de la presse un éloge unanime,
Et le brillant succès à mon livre prédit,
Au-delà de mes vœux promptement s'accomplit.
Que te dirais-je encor? bientôt dans notre France
On connut à la fois mon nom, ma résidence,
Et notre ambassadeur, Mécène officieux,
Demanda pour ton fils ce signe glorieux.

MADAME.

Bien. Mais dis-moi comment tu connus Caroline?

VICTOR.

Chez mon hôte français, vivait une orpheline,
Sa nièce, qu'il aimait comme son propre enfant.
Elle sut me charmer, et je la vis souvent.
Parfois j'étais admis à lire devant elle
Quelques vers inédits, ma dernière nouvelle,
Et dans les jugements qu'alors elle portait,
D'un esprit cultivé le bon goût éclatait.

Je l'admirai d'abord, et l'amour vint ensuite.
Qui donc n'eût pas été sensible à son mérite,
A sa beauté touchante, à ses douces vertus!
Vous la voyez, ma mère : ah! ne me blâmez plus.

MADAME.

Allons! pour le passé j'accorde grace entière;
Que chacun soit heureux, voilà mon vœu sincère.

VICTOR.

Alors ce bon Verteil peut espérer aussi?.....

MADAME (*vivement*).

Non, non, c'est de vous seuls que je m'occupe ici.

VICTOR.

Son zèle en ma faveur a causé sa disgrâce,
Mais il peut être absous quand ma faute s'efface;
Et, si pour l'avenir le bonheur m'est rendu,
Le bonheur à Verteil aussi n'est-il pas dû?

MADAME.

Oh! ses mauvais conseils t'égaraient, j'en suis sûre.

VICTOR.

Tu te trompes, ma mère, et tu lui fais injure,
Car en venant ici demander mon pardon,
Je n'ai fait qu'écouter son inspiration.

MADAME.

Verteil avec ta sœur, contre la bienséance,
Entretenait, mon fils, une correspondance.

VICTOR.

Pour les torts de l'amour on peut être indulgent.

MADAME.

Mais s'il était au moins substitut maintenant.

VICTOR.

Dans deux jours, si j'en crois une lettre nouvelle,
Sa nomination doit être officielle.

MADAME (*à Caroline, qui a fait un signe d'affirmation*)

Il arrive : comment est-il si bien au fait ?

CAROLINE.

Hier, chez son ami, madame, il se cachait.

MADAME (*ironiquement*).

Ah ! fort bien ! le complot voulait tout ce mystère !

CAROLINE.

Oui, nous avions tous trois conspiré pour vous plaire,
Et pour vous rendre enfin favorable à nos vœux.

MADAME.

Eh bien donc, que Verteil à son tour soit heureux !

VICTOR *et* CAROLINE, *ensemble*.

Oh ! ma mère, merci.

MADAME.

Chut ! mes enfants, silence !
C'est monsieur de Nangé qui vient ici, je pense.

VICTOR.

C'est mon père, dis-tu : nous courons l'embrasser.

MADAME.

Il n'est pas temps encor : n'allons pas nous presser.
Je désire à vos vœux le rendre favorable ;
(*Désignant le pavillon.*)
Entrez là..... J'aurai soin au moment convenable
De vous appeler — vite, entrez donc.

(*Ils entrent dans le pavillon.*)

SCÈNE XI.

M.me DE NANGÉ, *seule.*

Maintenant
Mon rôle dans l'intrigue est fort embarrassant,
Car il me faut, changeant tout-à-coup de langage,
Dans l'esprit de Nangé détruire mon ouvrage,
Et servant d'avocat à ceux que j'accusais,
Obtenir sans retard un tout autre succès.
Pouvais-je aussi prévoir.....

SCÈNE XII.

M. DE NANGÉ, M.me DE NANGÉ.

NANGÉ.

Ah ! te voilà, mon ange !
Quand tes avis sont bons, aussitôt je m'y range ;
Tiens, j'ai là le billet à Verteil destiné,
Laconique, il est vrai, mais joliment tourné.

MADAME (*lisant le billet*).

Cher ami, ce billet est d'un excellent style,
Mais tu peux le garder, car il est inutile.
Oui..... l'on doit à Verteil montrer moins de rigueur.....
C'est un brave jeune homme.....

NANGÉ.

Y penses-tu, mon cœur ?
Il se moque des droits d'un père de famille,
Sans ma permission il écrit à ma fille,
Et tu veux que d'Elise il devienne l'époux ?

MADAME.

Réfléchis. Tu prendras des sentiments plus doux.
Au fond tu n'as point tort ; mais, mon Dieu ! la jeunesse,
Suivant un vieux dicton, a rarement sagesse,
Et.....

NANGÉ.

Tous les vieux dictons ne sauraient m'adoucir ;
Non', à les marier je ne puis consentir.

MADAME.

Elise aime Verteil, et, j'en ai l'assurance,
Nous céderons plus tard à leur vive insistance.

NANGÉ.

Nous céderons, dis-tu ? l'on verra bien, ma foi !
Je ne cède jamais : c'est ma règle, ma loi !

MADAME.

Mais te conviendra-t-il de parler de la sorte,
Si Verteil est nommé substitut?.....

NANGÉ.

Peu m'importe!

MADAME (*désignant des papiers que son mari tient à la main*).

Cher ami, quel est donc cet amas de papier?

NANGÉ.

Ce n'est rien.

MADAME.

Comment rien? c'est un volume entier.

NANGÉ (*montrant une feuille détachée*).

C'est un certificat demandé par Adèle;
L'avenir ne doit pas être perdu pour elle,
Et quels que soient ses torts....

MADAME (*interrompant*).

Nous pouvons la garder.

NANGÉ.

Quoi! celle qui devait ici lui succéder.....

MADAME.

N'entrera pas.....

NANGÉ.

Comment ?

MADAME.

Certaine circonstance.....

NANGÉ.

Mais rien ne peut d'Adèle excuser l'insolence.
Quoi ! n'a-t-elle pas dit que dans cette maison,
L'on avait toujours vu régner le cotillon ?

MADAME.

Elle aura dit cela sans mauvaise pensée ;
D'un mot en l'air veux-tu que je sois offensée ?

NANGÉ.

Moi, je lui montrerai qui commande céans.

MADAME.

Adam à l'épouser songe depuis longtemps ;
Si cette fille part, je crains qu'il ne nous quitte :
Qu'il restent donc tous deux et s'épousent bien vite !

NANGÉ.

Sur le compte d'Adam je te crois dans l'erreur.
La dot que j'ai promise à ce bon serviteur,
A pour le retenir une vertu puissante.

MADAME.

Mais enfin je ne puis me passer de servante.

NANGÉ.

Adèle sortira : le sort en est jeté,
Morbleu !.....

MADAME.

Mon cher ami, quel langage irrité !
Calme-toi..... sans aigreur tu peux me contredire.

NANGÉ (*avec dépit*).

C'est qu'aussi.....

MADAME.

Mais voyons..... que voulais-je encor dire?
Ah !..... d'écrire à Victor tu peux te dispenser.

NANGÉ.

La lettre va partir..... je viens de la tracer.

MADAME.

Cette lettre n'est plus désormais nécessaire.

NANGÉ.

J'y déduis les raisons qui détournent son père
D'accorder aujourd'hui le pardon imploré.

MADAME.

Tu peux de vive voix les déduire à ton gré,
Car Victor est ici.....

NANGÉ (*vivement surpris*).

Victor ici !.....

MADAME.

Sans doute.

NANGÉ.

Et sa femme ?

MADAME.

Avec lui s'est aussi mise en route.

NANGÉ.

Je vais les chapitrer de la belle façon.

MADAME.

Cela ne sert à rien..... j'ai fait grâce en ton nom.

NANGÉ.

Quoi ! sans m'avoir parlé, tu... c'est d'une imprudence !...
Je ne puis excuser en bonne conscience.....
Mais où donc est Victor ?

MADAME.

Ton fils impatient
Attend là, près de nous, ton pardon indulgent.

NANGÉ.

Mais enfin.....

MADAME.

Vainement tu prends ce ton farouche ;
Ton bon cœur, j'en suis sûre, a démenti ta bouche.

Tu brûles d'embrasser ce fils qui t'est rendu ;
Oh ! oui, de l'appeler le moment est venu ;
(*Appelant vers le pavillon*).
Mes enfants ! mon Victor, ton père te pardonne !

SCÈNE XIII.

LES PRÉCÉDENTS. CAROLINE, VICTOR.

VICTOR.

Ah ! mon père !

(*Il se jette dans les bras de Nangé, pendant que Caroline baise la main de ce dernier.*)

CAROLINE.

Monsieur !

NANGÉ (*se tournant vers Caroline après une pause*).

La charmante personne !
(*A part*).
L'émotion me laisse à peine respirer.
(*Se tournant vers Victor et fort ému*).
Mon fils !.....

VICTOR.

Dans le salon si vous vouliez entrer ?

SCÈNE XIV.

LES PRÉCÉDENTS. ADAM.

ADAM.

Ah ! bon Dieu ! qu'ai-je vu ! je me trompe peut-être.....
Non, ma foi, c'est bien lui, c'est bien mon jeune maître.

(*S'approchant de Victor*).
Ah ! Monsieur !

VICTOR (*lui serrant la main*).

Brave Adam !

ADAM (*à part*).

Monsieur Victor ici !
Mais madame fait donc ce que veut son mari ;
Le monde est renversé !.....

MADAME (*s'approchant d'Adam*).

Pour qu'en cette journée,
Une part de bonheur à chacun soit donnée,
Notre femme de chambre avec nous restera,
Et demain, s'il le veut, Adam l'épousera.
(*S'adressant à Nangé qui cause à voix basse avec Victor*).
N'est-il pas vrai, mon cher.....

NANGÉ.

Hein ! que dis-tu, mon ange?

MADAME (*à Adam*).

Tout est d'accord.

ADAM.

Tout est..... oh ! c'est vraiment étrange.

MADAME (*s'approchant de Caroline et lui présentant le schall qu'elle a déployé*).

Ma chère Caroline, acceptez maintenant
Ce schall dont mon mari veut vous faire présent.

Je l'avais acheté d'abord pour ma toilette,
Mais monsieur de Nangé critique cette emplette;
De moins vives couleurs, des bouquets moins nombreux,
A mon air, a-t-il dit, conviendraient beaucoup mieux.
N'est-ce pas mon ami?.....

CAROLINE (*à Nangé*).

Quoi! d'un cadeau semblable.....

NANGÉ (*très-embarrassé*).

Oui..... je..... certainement.

ADAM (*à part*).

Oh! c'est inconcevable?

MADAME.

Au salon, mes enfants, nous allons tous entrer:
Elise ne doit pas plus longtemps ignorer
Que son père, comblant une vive espérance,
De l'amoureux Verteil accepte l'alliance;
N'est-il pas vrai, Nangé?

NANGÉ (*de plus en plus embarrassé*).

Sans doute..... mes amis.....
Victor épousera.... non..... qu'est-ce que je dis?
Adèle épousera..... Verteil..... non, non, Elise.....
Pardon, car le plaisir, ce retour..... la surprise,
Jettent dans mon esprit de la confusion.

MADAME.

L'on te sait toujours gré de ton intention.

(*Ils s'éloignent ; Victor donne le bras à son père, Madame à Caroline ; et Adam, restant seul sur la scène, dit, après une légère pause :*)

Adèle reste ici de l'aveu de madame,
Et, demain, si je veux, elle sera ma femme ;
Mademoiselle Elise aussi vient d'obtenir
Le mari que son cœur dès longtemps sut choisir ;
Monsieur Victor revient, et, chose singulière,
Sa femme obtient le schall qu'on refuse à sa mère : —
Monsieur a donc tenu tout ce qu'il a promis,
Et, ma foi, j'en conviens, il est Maître au logis.

LA TOILE TOMBE.

LA VENGEANCE DES FLEURS,

IMITATION DE FERDINAND FREILIGRATH,

PAR M.' A. BREUIL.

Vois : sur ce lit dort une jeune fille ;
Ses longs cils noirs, profondément baissés,
Par le pinceau semblent être tracés ;
Sur chaque joue un vif incarnat brille.

Près de la lampe au feu calme et discret,
Repose un vase où des fleurs odorantes,
Hier encor des jardins habitantes,
Ont composé le plus riche bouquet.

Le jour a fui : la nuit a pris l'empire
Sans amener les brises sur ses pas,
Et dans la chambre étroite, au plafond bas,
L'air est brûlant pour le sein qui l'aspire.

Que tout est calme à l'heure de minuit !
Mais écoutons : les fleurs et la verdure
Ont fait entendre un étrange murmure,
Il s'enfle, il s'enfle, et devient un grand bruit !

Des corps légers, substances inconnues,
Qui sont pareils, sous leurs aspects divers,
A ces esprits peuplant l'onde et les airs,
Sortent du fond des corolles émues.

La rose s'ouvre : une femme aux doux yeux
Sort de la fleur par Bulbul courtisée ;
La perle brille en guise de rosée
Sur sa poitrine et parmi ses cheveux.

De l'aconit, qu'entoure un noir feuillage,
Et dont la fleur montre un casque au sommet,
Un chevalier, couvert de son armet,
Sort !... la fierté siége sur son visage.

Du lis, penchant sa coupe de satin,
S'échappe et glisse une vierge voilée ;
La ronde toile en nos jardins filée,
Est lourde au prix de son voile argentin.

La noble fleur qui porte une couronne,
L'impériale, enfante un empereur !
Vois ces Trabans au glaive protecteur
Que l'iris bleu pour sa garde lui donne.

Mais du narcisse aussi va s'élancer
Un beau jeune homme au front pâle et morose ;
Il court au lit où la belle repose
Et sur sa bouche imprime un long baiser.

Tandis qu'épris d'une ardeur amoureuse,
Il baise encore et le front et les yeux,
Tous les esprits, essaim tumultueux,
Chantent en chœur autour de la dormeuse :

« Nous immolant, cruelle, à ton plaisir,
Tu nous ravis ce matin à la terre
Pour nous donner une prison de verre
Où chaque fleur se fane et doit mourir.

» Ah ! sur le sein de la terre natale,
Combien le vivre était hier charmant,
Quand le soleil dans l'azur s'allumant
Versait sur nous sa chaleur matinale !

» Là des oiseaux résonnaient les concerts,
Là le zéphir courbait nos tiges frêles,
Et, dans sa fuite, emportait sur ses ailes
Nos doux parfums qu'il semait dans les airs.

» Là nous baignaient les limpides rosées :
Ici nous ronge une eau prête à croupir ;
Mais dans la fange avant de nous flétrir,
Nous vengerons nos beautés méprisées ! »

Quand des esprits a cessé la chanson,
Tous, inclinés sur l'enfant sans défense,
Pour consommer leur cruelle vengeance
Soufflent un air tout chargé de poison.

Comme à sa perte ils s'acharnent sans trêve !
Il semble, à voir sa fiévreuse rougeur,
Et son beau corps crispé par la douleur,
Qu'elle combat contre un horrible rêve.

L'aurore a vu chaque fantôme fuir,
Comme un oiseau que le jour effarouche.
La jeune enfant dort encor sur sa couche.....
Mais son réveil ne doit jamais venir !

Las ! elle aussi, pauvre rose fanée,
Ne gardant plus qu'un reste de couleurs,
Repose, morte, à côté de ses sœurs,
Dont les esprits l'avaient empoisonnée.

LE PAPILLON,

PAR M. S.T-A. BERVILLE.

Un jour, dans la vallée humide,
J'errais, par de riants sentiers,
Entre le cours d'une eau limpide
Et de frais buissons d'églantiers.

Riche d'air libre et de silence,
Enivré du parfum des bois,
J'allais dans ma douce indolence,
En rêvant aux jours d'autrefois;

En remontant vers l'heureux âge
De l'espérance et des amours;
Beau temps, qui fuit comme un mirage,
Et qui devrait durer toujours!

Quand un papillon vif et leste,
Frêle enfant de l'air et des cieux,
Sur le sein d'une fleur modeste
Abattit son vol gracieux :

Et tout joyeux, battant de l'aile,
Etalant ses mille couleurs,
Il semblait une fleur nouvelle
Qu'un vent balance entre des fleurs.

Moi je disais : sur cet albâtre,
Pauvre petit, repose-toi ;
Heureux, de ton ébat folâtre
De n'avoir pour témoin que moi !

Si quelque autre était à ma place,
Pauvret, que je plaindrais ton sort !
Lui, voudrait te donner la chasse
Pour te prendre et te mettre à mort ;

Et pour le prix de sa victoire,
Riche de meurtres superflus,
Il compterait dans son armoire,
Demain, un cadavre de plus.

Moi, j'aime à voir ta vive allure,
Tes jeux, ton aimable gaîté :
Le vrai charme de la nature
C'est la vie et la liberté.

Avec moi l'oiseau du bocage
Peut chanter sous l'abri du ciel,
Sans avoir à craindre la cage,
Ni l'atteinte du plomb mortel.

L'insecte à la robe splendide
Peut voltiger sur le buisson,
Sans peur de la gaze perfide,
De l'épingle ni du carton.

La blanche fleur de la prairie
Peut s'entr'ouvrir, sans que ma main
L'enlève à sa tige chérie,
Pour qu'elle meure avant demain.

L'homme, dans son instinct bizarre,
Est l'ennemi de son plaisir,
Et trop souvent sa main avare
L'étouffe en croyant le saisir.

Les biens qu'un Dieu montre à sa vue,
En paix il ne peut les goûter;
Il arrache, il encage, il tue,
Il touche à tout pour tout gâter.

Pour moi le plaisir de détruire
Est sans saveur et sans appas;
Je n'ai pas la fureur de nuire
A l'être qui ne me nuit pas.

Je me regarde dans la vie
Comme un hôte qu'on traite bien,
Et qui, des dons qu'on lui confie
Jouit, mais sans dérober rien.

Par moi la nature est bénie;
Je n'ai garde de l'outrager,
Et charmé de son harmonie,
Je tremble de la déranger.

Sur cette corolle d'albâtre,
Pauvre petit, repose-toi;
Heureux que ton ébat folâtre
N'ait pas d'autre témoin que moi!

RAPPORT

sur

LE PRIX DE SCULPTURE,

Par M. ANSELIN.

Messieurs,

L'année 1845 comptera dans vos fastes comme une heureuse époque. Vous avez quelquefois, et toujours à regret, déclaré l'insuffisance des productions offertes à vos concours. — Cette année vous avez la satisfaction de décerner une triple couronne. Les beaux-arts et la poésie ont répondu dignement à votre appel.

Emus de toutes les gloires, vous avez été les premiers à provoquer le chant national de la bataille d'Isly, en même temps que vous demandiez à la sculpture la reproduction des traits d'un des hommes illustres de la cité. — Vos vœux ont été remplis — la victoire d'Isly vous a valu de nombreux tributs — et dans quelques instants, les suffrages publics viendront, je n'en doute pas, confirmer votre jugement. — Quant au prix offert à la sculpture, le succès a dépassé votre espérance.

Depuis plusieurs années, Messieurs, vous n'aviez fait appel aux beaux-arts — la poésie, l'éloquence, ou des sujets d'une utilité incontestable, paraissaient les objets de votre prédilection, et cependant vous n'avez pas voulu laisser prescrire un des titres les plus glorieux de votre noble institution. — En proposant pour sujet de prix, le buste d'un des hommes qu'Amiens s'énorgueillit d'avoir vu naître, vous rattachiez d'une manière plus intime à l'histoire de la cité la gloire de ses enfants, et vous excitiez la noble émulation de ceux qu'une organisation privilégiée, appelle à marcher sur leurs traces.

Aujourd'hui, Messieurs, applaudissez-vous doublement du choix du sujet offert au concours. — C'est un de nos concitoyens, un compatriote de Delambre, qui vient vous offrir le buste d'un savant dont la réputation marche l'égale des plus illustres de celles que l'étude et la science ont consacrées.

Déjà, Messieurs, repose dans vos archives l'éloge du collaborateur de Cassini, de La Place, de Delalande. Cet éloge, couronné par vous, était dû à la plume d'un de nos jeunes concitoyens, qu'une mort prématurée nous a trop tôt ravi. — Il a retracé les immenses travaux et les longs services du savant astronome ; aujourd'hui, le marbre sculpté dans nos murs, en rappelant à ceux qui l'ont connu, les traits de Delambre, va transmettre à nos neveux et son image et sa mémoire.

Organe de la commission, chargée par vous, suivant l'usage, d'examiner le buste offert à l'Académie, ai-je besoin de dire que cette mission était purement honorifique. L'œuvre soumise pendant toute la durée de

deux expositions aux épreuves de la publicité et de la critique, n'avait partout recueilli que des éloges. — La médaille d'or ; obtenue par M. Forceville, n'était-elle pas la garantie la plus certaine du mérite de son œuvre. — Contentons-nous donc sous le rapport de l'art, de la sanction émanée des juges les plus compétents, et bornons-nous à dire qu'il était impossible de rendre d'une manière plus heureuse le caractère, la bonhomie, la puissance de réflexion, la vérité de physionomie du savant et de l'homme de bien. Et lorsque nous qui l'avons connu, et qui comprenons la difficulté de l'exécution, nous pensons qu'un si beau résultat a été obtenu sous la foi d'un portrait médiocrement peint, nous ne saurions rendre trop de justice au talent du sculpteur qui, dès les premiers pas dans la carrière, a si heureusement triomphé des obstacles et vaincu la difficulté.

En voyant ce marbre, Messieurs, en décernant à M. Forceville la médaille promise à l'auteur du buste de l'un de nos illustres concitoyens, vous ne pourrez manquer de faire un heureux rapprochement, et vous direz avec un sentiment de patriotisme dont l'orgueil vous sera pardonné :

— Le savant célèbre,

— Le panégyriste qui a remporté la palme de l'éloquence,

— Le sculpteur dont le ciseau a consacré par une œuvre couronnée les traits de Delambre, sont trois enfants de la cité.

Nous devons, Messieurs, de nouveaux remercîments à M. Forceville, c'est à sa ville natale qu'en fils généreux, il avait fait don de son premier ouvrage ; c'est

à l'Académie qui le couronne aujourd'hui, qu'il a fait hommage du buste de Blasset ; de Blasset, le plus illustre statuaire que notre ville ait produit, de celui enfin dont chaque jour nous admirons les œuvres, dans notre cathédrale.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX DE POÉSIE,

PAR M. MACHART, PÈRE.

MESSIEURS,

La mission des académies ne se borne pas à l'encouragement des sciences et des arts ; un de leurs premiers devoirs est de travailler à développer le germe des sentiments élevés, en honorant les actes de la vertu et en glorifiant le courage des guerriers. Vous l'avez prouvé, Messieurs, par le sujet que vous avez choisi pour le prix de poésie de cette année.

La victoire d'Isly n'est pas seulement un beau fait d'armes ; elle fut la lutte de la civilisation contre la barbarie, de la bravoure contre le fanatisme, de la science des combats contre l'aveugle élan d'une multitude sans discipline. Le résultat ne pouvait être douteux ; il a prouvé que nos généraux n'ont point oublié la leçon que Napoléon donna au pied des Pyramides, que nos soldats sont encore ceux dont les exploits étonnèrent le monde, que l'esprit militaire, plus que jamais

infusé dans nos mœurs, place notre indépendance au-dessus de toutes les rivalités qui pourraient la menacer.

Considérée à ce point de vue, la victoire d'Isly était, je le répète, l'un des plus beaux sujets que vous pussiez proposer aux inspirations de la poésie ; car tout ce qui est grand est poétique.

Malheureusement, Messieurs, si de pareils sujets élèvent et soutiennent le génie, ils ne le créent pas. Vingt-six pièces vous ont été adressées, et si l'on en excepte quelques-unes, on ne trouve dans les autres que des efforts plus ou moins impuissants.

On peut les diviser en plusieurs séries : les pièces où le sujet n'est qu'indiqué ; — celles où il est traité mais de telle manière que, dans l'intérêt de ce sujet lui-même, il vaudrait peut-être mieux qu'il ne le fût pas ; — celles où l'on trouve un tableau assez fidèle de la Bataille, mais où le dessin et la couleur manquent d'ensemble et d'éclat, c'est-à-dire de poésie ; — celles où des beautés réelles sont ternies par de graves défauts ; celles enfin qui ont offert une perfection assez soutenue pour partager les suffrages.

Mais, pour arriver à celles-ci, que de bizarres conceptions il nous a fallu subir ! Combien de prose rimée et de prétendus vers privés de rimes ! Combien de témérités prises pour de la hardiesse, d'emphase donnée pour de la grandeur ! Combien de gloire toujours accolée à la victoire ! Combien d'idées pour lesquelles la critique elle-même n'a pas de nom.

Devrons-nous le regretter ? — Non, Messieurs, à certain égard ; car le mauvais comme le bon a ses enseignements ; si l'un apprend ce qu'il faut faire, l'autre montre ce qu'il faut éviter. — Et puis, il faut l'avouer,

l'admiration se lasse, et, après avoir applaudi aux nobles inspirations du talent, le lecteur n'est point fâché de leur comparer les vains efforts de l'impuissance. Impuissance et talent trouvent donc naturellement leur place dans un rapport qui, sans connaître et sans indiquer les auteurs, doit se composer de justes critiques et d'éloges mérités. Un homme qu'il faut toujours citer quand il s'agit de goût, c'est-à-dire de véritable esprit et de jugement, a dit :

Passez du grave au doux, du plaisant au sévère.

Cela nous sera facile en citant ce que nous avons recueilli de meilleur et de plus mauvais dans les pièces qui vous ont été adressées.

La première porte pour titre : CHANT NATIONAL. Mais, au lieu d'une hymne, on n'y trouve, dès l'abord, qu'une chanson ; l'auteur débute, en effet, par le couplet que voici :

Braves Français, braves Français,
Sur les bulletins de nos guerres,
Quand on lit vos brillants succès,
Ah ! qu'on est fier d'être vos frères !
Ah ! qu'on est fier d'être français !

Si l'on est forcé d'avouer que cela est beaucoup plus lyrique qu'héroïque, on reconnaît bientôt et avec plaisir que le talent ne manque pas à l'auteur ; il se relève, et, de chansonnier devenu poète, il parle ainsi des soldats du Maroc :

Ils n'ont jamais vu la colonne,
Ce grand livre d'airain fait avec des canons,
Dont le frontispice rayonne
Et dont tous les feuillets sont couverts de vos noms.

Ils n'ont jamais passé sous l'arche triomphale
Par où Napoléon revit sa capitale !
Digne porte ouverte au martyr.....
C'est vrai !... Mais pour douter de vos cœurs intrépides,
De Damiette et des Pyramides
Le désert a-t-il donc perdu le souvenir ?

Plût au ciel que toute la pièce fût écrite dans ce goût ! Mais il n'en est point ainsi et d'ailleurs les règles ne sont pas toujours observées ; l'auteur fait rimer *noble* avec *noble*, *empire* avec *empire* ; la licence est trop forte.

Le poème suivant nous ramène du sévère au plaisant ; l'auteur est élégiaque ; il ne dissimule pas qu'il n'a guères chanté que les Bosquets et les Ruisseaux, les Bergers et, par conséquent, les Bergères. Aussi, au lieu de se porter rapidement sur le champ de bataille, se place-t-il pastoralement sur ce qu'il nomme les rives sinueuses du modeste Audelot. Là s'élève une sainte chapelle, et, dans la chapelle, le poète voit :

..... Non sans quelque surprise,
Un grave personnage à barbe longue et grise
Qui foule sous ses pieds des drapeaux ennemis ;
Il brise entre ses mains des sceptres compromis,
Et semble diriger, par son regard oblique,
Sa pensée et son cœur vers le sol de l'Afrique.

Le vieillard à l'œil oblique déclare qu'il est le génie de la France, et qu'il apporte dans la chapelle de saint Procule les drapeaux conquis par les Français. Puis, empruntant au jeune poète sa lyre pastorale, il s'en sert pour chanter la victoire d'Isly. Par malheur, il la

chante de manière à prouver que s'il est le génie de la France, il n'est pas celui de la poésie ; voici comment il fait parler le général Bugeaud :

Le plateau de l'Isly me paraît convenable ;
Cette position nous sera favorable ;
Passons l'Isly, surtout que ce soit à l'instant...
Chaque bouche aussitôt répète en souriant :
Passons l'Isly.....

Ce n'est pas ainsi que l'auteur de la pièce n.° 24 fait parler Abd-er-Rhaman :

Enfin l'heure est venue où le crime s'expie,
Où va tomber le joug de cette rame impie
Qui voudrait, outrageant nos mœurs et notre foi,
Nous choisir pour jouets de ses moindres caprices,
Sous le nom de vertus, nous imposer ses vices,
Des débris du croissant faire un trône à son roi!
Comme il dessèche l'herbe au penchant des collines,
Notre soleil de feu dévore leurs poitrines ;
Ils respirent la mort dans le parfum des airs,
Et s'ils cherchent, pour fuir, une route accessible,
N'ont-ils pas, les tyrans, pour barrière invincible,
L'Océan, d'un côté, de l'autre les déserts ?
. . . . . .
Tribus de Mahomet, marchez ! Dieu vous regarde !
Il sera votre force ; il sera votre garde.
Allons ! point de terreur ! tous, d'un pas affermi,
Défions ce ramas que le destin nous livre ;
Tous soyons, dans ce jour où nous allons revivre,
Les anges destructeurs de ce vil ennemi !

J'ai cité Boileau, Messieurs, qui, dans une épître à Louis XIV, a aussi décrit une bataille. Le courage ne

lui manquait pas ; cependant on voit que sa muse reculait épouvantée devant les redoutables noms des villes allemandes :

Finissons (disait-il), aussi bien si la rime
Allait mal à propos m'engager dans Arnheim,
Je n'en sais, pour sortir, de porte qu'Ildesheim.

L'un de nos concurrents s'est montré plus hardi ; les noms arabes ne l'effraient pas :

Au col de *Teniah* la lutte est sérieuse,
Le col, pourtant dompté, nous mène à *Médéah*.
La mêlée, au retour, est en vain furieuse ;
Nous restons pour toujours maîtres de *Téniah*...
Mais bientôt un projet plus hardi nous appèle ;
Il faut reconquérir les bords de la *Tafna*,
Et, poussant vers *Anglad* toute tribu rebèle,
Par un retour de l'Est rejoindre la *Mina*.

Je vous fais grâce, Messieurs, de *Tlemcen*, *Hachem* et *Mostaganem*, du *Bagar* et du *Chélif*, de la *Smalah* surprise auprès de *Gausilah*. Le père Buffier n'eut pas mieux dit dans sa géographie en vers techniques qu'il nomme artificiels.

Revenons à la poésie : L'auteur du n.° 16 nous apporte de véritables vers ; la mêlée vient de s'engager :

Vite, courbez la tête,
Sectateurs du prophète,
La mort est sur vos pas ;
C'est l'ange des ténèbres,
L'ange aux ailes funèbres,
Ne le voyez-vous pas?
. . . . . .

Les prières, les larmes
Sont de stériles armes
Quand Dieu dicte sa loi;
Sa parole est un glaive,
Et chaque mort se lève
S'il lui dit: lève-toi!

Si l'auteur peint Abd-el-Kader, il dit:

Lui qui, faisant mentir les éternelles lois,
Se montre à nos soldats en dix lieux à la fois.

Quand le poète parle des décevantes espérances du Maroc, il les décrit ainsi:

Il escompte déjà le prix de chaque tête;
A vingt de nos soldats il en oppose cent,
Et ses coursiers au loin portent notre défaite...
Halte-là! Marocains, ralentissez vos pas;
Si les fers sont tout prêts, l'esclave ne l'est pas.

L'auteur fait-il parler le général français? C'est en ces termes:

En avant! en avant! frappez et point de grâce;
Le succès suit toujours les généreux efforts.
Soldats! j'espère en vous; châtiez leur audace;
Ils comptaient les vivants; nous compterons les morts.

Toutes les muses, Messieurs, ne sont pas aussi bien inspirées que l'auteur dont je viens de vous citer l'ouvrage. Si je consulte, à propos du maréchal Bugeaud, la pièce portant le n.° 21, au lieu d'une harangue

éloquente, je trouve un portrait plus que bizarre, le voici :

Les yeux vers l'ennemi, Bugeaud reste debout.
Foyer incandescent, *combien sa tête bout !*
Il se détourne à peine ; *il est compris son signe !...*
Et soudain notre France en colonne s'aligne.
Descendre à la rivière et monter à ce camp,
De Bugeaud voilà l'ordre *et voilà le volcan.*
Explosion du cœur, *électrique cratère !*
Tu fais de nos soldats *sentir le caractère,*
Car ils ont vu leur proie et l'ardeur va croissant,
Et chacun de sa main veut casser le *croissant.*

Un début heureux promettait, dans le n.° 3, une pièce digne de vos suffrages ; elle commence ainsi :

Le jour où la fortune, insultant à la gloire,
Trahit nos étendards usés par la victoire,
Et renversa du trône un conquérant fameux ;
Ce jour, dis-je, la paix, exauçons tous nos vœux,
Du séjour éternel descendant sur la terre,
Semblait avoir vaincu le démon de la guerre.
Dans les champs ravagés des ossements épars
Et les débris fumans des antiques remparts
Marquaient encor les lieux où l'aigle impériale
Poursuivit si longtemps sa course triomphale.

Mais si ces vers promettaient, ce n'était malheureusement qu'une promesse. On voit avec regret :

Que tandis que partout les nations diverses
Du chemin de la paix écartent les *traverses,*
Le farouche africain à cet accord touchant
Refuse de plier son *naturel méchant.*

On voit :

Que tous les maux, les besoins, la fatigue
Avec Abd-el-Kader contre nous *font la ligue ;*
Que la valeur les brave et l'arabe surpris
Souvent nous croit vaincus *au moment qu'il est pris.*

Nous trouvons un exemple de la même inégalité dans la pièce qui porte pour épigraphe : EGREGIOS INVITANT PRÆMIA MORES.

Dans une allusion au retard qu'a mis la France à tirer vengeance de l'affront fait à l'un de ses envoyés, l'auteur nous donne d'abord ces beaux vers :

Un grand peuple a t-il donc les haines du Vulgaire ?
Faut-il, à tout propos, qu'esclave de son rang,
Il s'irrite, se venge et prodigue le sang ?
Pourquoi, riches de gloire, acheter par des larmes
Une lueur de plus à l'éclat de nos armes ?
Laissons les indigens demander au destin
L'honneur nouveau pour eux d'un triomphe incertain.
Pour nous qui sommes grands, pour nous dont les armées
De la Seine au Volga, terribles, renommées,
Ont du bruit de leur nom fatigué l'univers,
Mépriser un affront n'est pas craindre un revers.

Pourquoi faut-il qu'après cette poétique philosophie, l'auteur, comparant nos soldats à un roc inébranlable, ajoute :

On les eut vus sans trouble et sans *confusion,*
Agir avec le flegme et la *précision*
Que l'on admire aux jours des *paisibles parades.*

La *confusion*, la *précision* et les *paisibles parades* sont sans doute des choses regrettables en vers; elles ne sont rien, toutefois, si on les compare aux détails techniques qu'offre la pièce n.° 23. On ne dirait pas mieux dans l'*école du peloton écrite pour l'instruction de la garde nationale.*

Pendant ces faits vaillants, plus prompts que l'Aquilon,
Morris, chef du second et troisième échelon,
Voyant par le flanc droit que la cavalerie
Fond en masse à grands coups sur notre infanterie,
Soudain passe l'Isly, etc.

. . . . . .

Au signal de Bédeau, qui voit ce grand danger,
Les chasseurs d'Orléans, le quinzième léger,
Orgueilleux de combattre et suivi des zouaves,
Volent rapidement au secours de nos braves.

. . . . . .

Comme un essaim terrible enfin de toutes parts
Débouchent les spahis, les chasseurs, les houzards.

. . . . . .

Sous leur glaive terrible et leurs mains meurtrières,
A l'instant immolés roulent trois cents berbères.

Par une sorte de poésie imitative, un autre concurrent, pour nous donner une idée du courage avec lequel nos soldats bravent les cohortes ennemies, se met à braver, avec non moins d'audace, toutes les règles de la versification :

L'un des fils du Schérif, Muley-abd-er-Rhaman
Commande en chef les troupes; il ne veut pas d'Iman.

Il voulait nous surprendre, agir toujours en traître,
Voulant, par ce moyen, du combat rester maître.
Mais au poste d'honneur le français est debout,
Et cette fois enfin déjoue le marabout.

Cette rime harmonieuse a tenté un autre poète ; dans deux vers énergiques, il la reproduite avec d'autant plus de bonheur, qu'elle nous donne la date exacte de la bataille :

Arrogant empereur, farouche marabout,
C'est à vous de trembler..... Voici le quatorze août !

Si l'auteur peint l'impétuosité de nos soldats, il s'écrie

Réveillés aux accens de la trompe guerrière,
On les voit se ruer comme une fourmilière.

S'il veut une rime riche, il dit :

Les Marocains vaincus et repoussés du sol,
Nous ont abandonné jusqu'à leur parasol.

Désirez-vous connaître, Messieurs, les noms de nos meilleurs généraux, un autre poète vous les indique :

Tartas et Cavaignac, Gachot, Bastide, Houdaille
Et cent beaux noms cités sur le champ de bataille.

Non contents de l'harmonie des noms, voulez-vous celle des instruments guerriers, un autre poète vous la fournit :

Le trombonne grondeur s'allonge comme un bras ;
La trompette, à côté du bugle qui sanglotte,
Découpe nettement sa phrase note à note
Et les clairons marquent le pas.

Et pourtant la pièce où se trouve ce quatrain est d'un homme doué d'une imagination riche et brillante ; elle renferme de fort belles choses qui, par malheur, ne peuvent être détachées. Cette réflexion me ramène du plaisant au sérieux.

Une des plus belles images que le sujet pouvait offrir est la valeur calme de nos soldats sous le choc impétueux de leurs ennemis. Elle est peinte avec talent, quoiqu'en vers un peu durs, dans le n.° 11.

Vainement la Mer écumante
Brise au roc le flot mutiné,
En vain la tempette tourmente
Le chêne au sol enraciné :
Plus fort que le roc et le chêne,
Le devoir à leur poste enchaîne
Nos officiers et nos soldats ;
Debout ; la poitrine frappée
Ou par la balle ou par l'épée,
Ils mourront, mais ne fuiront pas.

Si l'on place ici les Français combattant en présence de la mort, vous les trouverez ailleurs, vainqueurs en présence des trésors laissés dans le camp marocain. Là c'est de la gaité, le sans-gêne, le laisser-aller qui va bien au militaire ; c'est Apollon en bonnet de police, la poésie du bivouac :

Nos soldats, las de vraincre, enfin prennent haleine ;
Sus les tapis de soie et le mol édredon
Leurs membres fatigués s'étendent *sans façon*.
Coussin, qui maintenant ployez sous la victoire,
L'ouvrier t'a-t-il fait pour asseoir notre gloire ?
Des pipes des vaincus les vainqueurs, nés malins,
Savourent le tabac et les parfums divins.

Je passe sur la fin de ce tableau qui pourrait faire croire qu'il sort des mains de quelque muse grenadière qui l'aura tracé sur le lit de camp.

Je passe également sur plusieurs autres ouvrages que je ne pourrais citer sans offenser le goût, et, ce qui est peut-être plus délicat encore, sans blesser quelques amours-propres. Il en est où l'on trouve de l'imagination, de la verve, des parties très-remarquables, mais aussi des inégalités et des défauts. Parmi ces derniers, je signalerai les pièces qui portent pour épigraphes, savoir la première : *Souvenez-vous de la journée d'Honein;* la seconde : *Irruunt cohortes;* la troisième : *Alger est un empire;* la quatrième : *Virtus omnia vincit*; la cinquième : « *Il y a toujours de l'écho en France dès qu'il s'agit d'honneur et de patrie;* » la sixième : *Egregios invitant præmia mores;* la septième : *Tout fuit, tout cède à nos armes*; la huitième enfin, un *Fragment du discours du roi aux deux chambres.*

Tous ces poèmes ont été examinés avec soin. Deux (une ode et un dithyrambe) ont paru très-supérieurs aux autres; aussi, est-ce entr'eux que le débat s'est engagé. Le jugement n'était pas facile, car les beautés qui distinguent ces deux écrits ne sont pas de même nature. Toutefois, l'un et l'autre se partageant les suffrages, vous avez cru juste de partager le prix. Seulement, comme dans ce partage même, il fallait que le rang des pièces fut fixé, vous avez pensé que le poème qui se recommande par le caractère le plus analogue au sujet, je veux dire la chaleur, la vivacité, la variété d'un rithme savamment accordé avec les mouvement du combat, devait être cité le premier. C'est

le dithyrambe. Il porte pour épigraphe le mot pris dans le sujet : VICTOIRE !

L'auteur est M. Bignan, homme de lettres, déjà couronné plus de vingt fois par d'autres académies. La seconde pèce (l'ode) a pour épigraphe ce vers d'Horace : CONAMUR TENUES GRANDIA. L'auteur est M. Chevalier, docteur ès-lettres, à qui déjà, Messieurs, vous avez décerné une couronne.

Dans l'impossibilité de donner ici lecture des deux poèmes, je me bornerai à citer divers passages de celui auquel vous avez assigné le premier rang.

O France ! applaudis-toi ! marche en levant la tête !
Chante des *Te Deum* dans ton joyeux orgueil !
Que le bruit du canon, héraut des jours de fête,
M'annonce un fraternel accueil !
Reconnais-moi, je fus ta vaillante compagne
En Italie, en Allemagne,
Aux bords du Nil, aux murs d'Anvers.
Fille de la bravoure et mère de la gloire,
Je suis ta sœur, je suis cette antique Victoire
Qui pour toi conquit l'univers.

J'accours de la terre africaine,
De ce vieux sol d'où tes guerriers
Sous Bonaparte et sous Duquesne
Revinrent avec des lauriers,
Témoin d'une triple bataille,
Du soleil et de la mitraille
Le front noir et fumant encor,
Je viens en lettres triomphales
Graver trois mots dans tes annales,
Isly, Tanger et Mogador.

. . . . . .

De forbans un peuple barbare
Ose insulter tes pavillons !
Dans le fol espoir qui l'égare
Il foule aux pieds tes bataillons !
Il se dit : « Je brave le monde
» Qui dans les déserts ou sur l'onde
» Ne peut m'atteindre nulle part.
» Belliqueux enfant du Prophète.
» Je suis gardé par la tempête,
» Et l'Atlas me sert de rempart.

» Allah de mes états partout défend l'entrée.
» Et les affronts toujours me restent inconnus.
» Des chrétiens, des Français sur ma terre sacrée
» Ne viendront pas ?..... » Ils sont venus :
Leurs vaisseaux, balayant un perfide rivage.
Ont lancé les feux du ravage
Dans ces cités et dans ces ports,
Et l'Arabe qui fuit consterné de sa perte.
Leur laisse pour trophée une plaine couverte
De butin, de sang et de morts.

Ainsi sur sa double frontière
Le Prince aux défis insolents
D'une ceinture meurtrière
A senti presser ses deux flancs.
Un combat finissait à peine
Que soudain, sans reprendre haleine,
Vers un autre je m'élançais ;
Guerrière au rendez-vous fidèle,
J'ai presque fatigué mon aile
A suivre le vol des Français.

O splendide reflet de l'astre de l'empire !
De quel transport d'orgueil mon âme a tressailli,

le dithyrambe. Il porte pour épigraphe le mot pris dans le sujet : VICTOIRE !

L'auteur est M. Bignan, homme de lettres, déjà couronné plus de vingt fois par d'autres académies. La seconde pèce (l'ode) a pour épigraphe ce vers d'Horace : CONAMUR TENUES GRANDIA. L'auteur est M. Chevalier, docteur ès-lettres, à qui déjà, Messieurs, vous avez décerné une couronne.

Dans l'impossibilité de donner ici lecture des deux poèmes, je me bornerai à citer divers passages de celui auquel vous avez assigné le premier rang.

O France ! applaudis-toi ! marche en levant la tête !
Chante des *Te Deum* dans ton joyeux orgueil !
Que le bruit du canon, héraut des jours de fête,
M'annonce un fraternel accueil !
Reconnais-moi, je fus ta vaillante compagne
En Italie, en Allemagne,
Aux bords du Nil, aux murs d'Anvers.
Fille de la bravoure et mère de la gloire,
Je suis ta sœur, je suis cette antique Victoire
Qui pour toi conquit l'univers.

J'accours de la terre africaine,
De ce vieux sol d'où tes guerriers
Sous Bonaparte et sous Duquesne
Revinrent avec des lauriers,
Témoin d'une triple bataille,
Du soleil et de la mitraille
Le front noir et fumant encor,
Je viens en lettres triomphales
Graver trois mots dans tes annales,
Isly, Tanger et Mogador.

. . . . . .

De forbans un peuple barbare
Ose insulter tes pavillons !
Dans le fol espoir qui l'égare
Il foule aux pieds tes bataillons !
Il se dit : « Je brave le monde
» Qui dans les déserts ou sur l'onde
» Ne peut m'atteindre nulle part.
» Belliqueux enfant du Prophète,
» Je suis gardé par la tempête,
» Et l'Atlas me sert de rempart.

» Allah de mes états partout défend l'entrée,
» Et les affronts toujours me restent inconnus.
» Des chrétiens, des Français sur ma terre sacrée
» Ne viendront pas ?..... » Ils sont venus !
Leurs vaisseaux, balayant un perfide rivage,
Ont lancé les feux du ravage
Dans ces cités et dans ces ports,
Et l'Arabe qui fuit consterné de sa perte,
Leur laisse pour trophée une plaine couverte
De butin, de sang et de morts.

Ainsi sur sa double frontière
Le Prince aux défis insolents
D'une ceinture meurtrière
A senti presser ses deux flancs.
Un combat finissait à peine
Que soudain, sans reprendre haleine,
Vers un autre je m'élançais ;
Guerrière au rendez-vous fidèle,
J'ai presque fatigué mon aile
A suivre le vol des Français.

O splendide reflet de l'astre de l'empire !
De quel transport d'orgueil mon âme a tressailli,

Quand les hardis exploits que ma puissance inspire,
Eclataient aux abords de l'Isly :
L'Isly ! mon désormais entré dans la mémoire,
Et sur la carte de l'histoire
Marqué de mon glorieux sceau !
Nom jusqu'alors obscur et maintenant illustre,
Tant je sais, des hauts faits éternisant le lustre,
Immortaliser un ruisseau !

Pour toi dans les sables d'Afrique
Combien de palmes enfanta,
O France ! ta lutte énergique
Avec le nouveau Jugurtha !
Mais en vain des tentes conquises,
Des champs brûlés, des villes prises
Prouvaient ta force contre lui.
Dans une si longue épopée
C'étaient de brillants coups d'épée
Et c'est la bataille aujourd'hui !

Que le fils du sultan dans son aveugle joie
Vante de ses tribus le nombre illimité !
Autour du parasol que son camp se déploie
Plus grand qu'une grande cité !
Que des noirs escadrons qui tous se précipitent,
Les trente mille bras agitent
Leurs sabres altérés d'exploits !
Le Français soutiendra leur masse colossale.
La chance entr'eux et lui n'est-elle pas égale,
Puisqu'il combat un contre trois ?

. . . . . .

Arrière, arrière les cohortes
De ces barbares mécréants,
Qui n'ont pas les mains assez fortes
Pour briser des fronts de géants !

Non, sous leur fougue mutinée
Votre valeur disciplinée,
Français ! ne succombera pas.
Gardez votre noble attitude.
Ils ne sont qu'une multitude
Et vous seuls êtes des soldats !

Leur tourbe vainement autour de vous s'amasse.
Opposez le sang froid à leur aveugle ardeur,
Et que nos bataillons de leur confuse masse
Percent la vaste profondeur !
Tel l'agile vaisseau qui fend la mer immense,
Vainqueur des flots dont la démence
En rugissant vient le heurter,
L'abîme sous les pieds, la foudre sur la tête,
Armé de ses agrès, traverse la tempête
Qui le poursuit sans l'arrêter.

Fantassins ! que vos baïonnettes
Vous ouvrent un sanglant chemin !
Cavaliers ! au son des trompettes,
Chargez, vos sabres à la main !
Artilleurs ! sur cette redoute,
Sur cette colonne en déroute
Pointez vos bronzes triomphants !
Achevez votre œuvre de gloire,
Et méritez que la Victoire
Reconnaisse en vous ses enfants !

Oui, je vous reconnais et vous admire encore.
Des soldats de Kléber vous êtes tous les fils,
Et l'Isly voit briller une seconde aurore
Du grand jour d'Héliopolis.
Quatre heures de combat et la guerre s'achève.
Le vaincu cède à votre glaive

Onze canons, vingt-deux drapeaux,
Du rang impérial le belliqueux emblème,
Et la tente nomade où le maître lui-même
Sommeillait, la veille, en repos.

. . . . . .

France ! quand aux autels tu suspends les trophées
Que j'apporte à tes pieds d'un rivage lointain,
Songe que des combats les fureurs étouffées
Seraient le plus noble butin.
O bonheur ! tu reviens tes foudres encor prêtes,
Et du jeu sanglant des conquêtes
Tu fuis le conseil suborneur.
Ton front victorieux de deux palmes s'ombrage ;
Ta main, en terminant la guerre avec courage,
Signe la paix avec honneur.

Lorsque, géante militaire,
En tes rapides armements,
Tu fais un pas, soudain la terre
S'agite dans ses fondements.
Mais si les nations rivales,
Réveillant des haines fatales,
S'enhardissaient de ton danger,
Tes armes ont su les convaincre
Que tu n'avais pas peur de vaincre
A la face de l'étranger.

Je termine, Messieurs, en regrettant de ne pouvoir vous lire cette pièce entière et de ne pouvoir également donner lecture de celle dans laquelle M. Chevalier lui a disputé vos suffrages.

1845--1846.

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ PAR M. MACHART, FILS,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE,

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 30 AOUT 1846.

MESSIEURS,

Une petite république de l'antiquité avait, dit-on, adopté cette singulière maxime : « Si quelqu'un parmi nous veut exceller, qu'il aille exceller ailleurs. » Cet exemple heureusement est unique dans l'histoire ; à quelque degré qu'un peuple ait poussé l'amour de l'indépendance personnelle, jamais on ne le vit sacrifier le sentiment de l'honneur national, en consacrant publiquement l'empire de la médiocrité. Quelque part, au contraire, que l'on jette les yeux, il n'est pas de sentiment dont on rencontre des témoignages plus constants et plus unanimes que le respect pour le génie.

Des villes se disputent l'honneur d'avoir donné le jour à un grand homme. Le lieu de sa naissance est-il connu ? on s'empresse de le consacrer par des monuments ; des fêtes publiques sont instituées en son honneur. L'antiquité met ses héros au rang des Dieux ; souvent elle les place au-dessus de ses Dieux mêmes.

Est-ce l'admiration seule et la reconnaissance que l'on doit voir dans le culte du génie?

L'admiration? point de sentiment qui se lasse plus vite. Près du chef-d'œuvre qui excitait la veille le plus vif enthousiasme, on passe indifférent le lendemain; ou, si l'on y arrête un instant ses regards, ce sera peut-être pour se consoler, en y trouvant des défauts, de l'aveu qu'on regrette tout bas d'avoir fait de sa propre infériorité.

La reconnaissance? Vertu trop rare, hélas! chez les individus, plus rare encore dans les masses. Sans doute il n'est pas toujours vrai qu'on ne soit grand homme qu'après la mort; mais Aristide exilé, Socrate buvant la cigüe, Manlius précipité de la roche Tarpeïenne, ne prouvent-ils pas assez qu'avoir enseigné à un peuple la sagesse par ses leçons et la vertu par ses exemples, que l'avoir sauvé même au prix de son sang, n'est pas toujours un titre suffisant, je ne dirai pas pour obtenir son amour, mais pour être exempt de sa haine.

Cependant, en dehors des sentiments que semble devoir le plus naturellement inspirer le génie, où chercher la cause des hommages dont il est entouré?

Où la chercher, Messieurs? dans cette sorte d'instinct, si je puis m'exprimer ainsi, que Dieu, qui a fait de la société la loi de l'humanité, a donné aux peuples comme aux individus, pour assurer leur conservation et leur développement.

Toute réunion d'hommes ne mérite pas le titre de nation. Pour qu'elle en soit digne, il faut que des souvenirs transmis de génération en génération, lui donnent le sentiment de la continuité de son existence, et rattachent ses citoyens au sol illustré par leurs pères;

Il faut que des idées, des sentiments communs les unissent les uns aux autres ;

Il faut qu'un caractère qui leur soit propre se conserve tout en se développant dans la suite des temps.

Ces conditions d'existence et de progrès peuvent se résoudre en une seule : il faut que la société produise des hommes assez grands pour résumer en eux la vie commune, pour être ses représentants dans le présent et le passé, ses guides vers l'avenir.

Et de quel amour une nation ne doit-elle pas entourer ces pères de sa civilisation, alors que contemplant en eux sa propre image ennoblie par leur génie, elle songe à tout ce qu'à leur tour ils ont reçu d'elle, et mêle le juste orgueil de sa propre grandeur aux hommages qu'elle rend à ses enfants!

On l'a remarqué avec raison : Il n'est point d'hommes plus attachés à leur patrie que ceux qui ont vu le jour dans les contrées les plus âpres et les plus sauvages. L'habitant des montagnes ne les quitte un moment que pour s'assurer les moyens de retourner y finir ses jours. Enlevé à ses glaces natales, l'habitant du pôle meurt de regret au milieu du luxe de la civilisation ; et cependant on voit le citoyen de la contrée la plus riche du monde abandonner l'île paternelle pour promener en tout lieu l'accablant ennui qui le ronge, funeste enfant de sa patrie qui le tue quand il y rentre.

D'où naît un tel contraste? C'est qu'à chaque pointe de rocher, à chaque torrent, à chaque vallée, l'habitant des montagnes rattache un des tableaux de son existence passée, des fatigues subies, un danger surmonté, un amour..., une douleur peut-être. Tandis que, bercé au sein d'une civilisation uniforme dans ses

merveilles, le riche habitant des villes manque de ces points saillants auxquels on a besoin de se prendre pour remonter le passé. Des jouissances toujours les mêmes n'offrent à son esprit ni souvenirs ni espérances. Il ne vit que du présent et vivre du présent seul, c'est mourir.

Ce que sont pour les individus les souvenirs pour ainsi dire matériels de la patrie, la mémoire des grands hommes le représente dans la vie morale des nations. Bien plus éloquemment que le détail stérile des faits, le nom d'un héros, d'un poète illustre, d'un grand orateur résume à lui seul toute une époque de combat ou de gloire.

C'est Clovis entrant le premier par le christianisme dans la civilisation, Charles Martel faisant reculer les flots de la barbarie musulmane, Charlemagne rallumant le flambeau des sciences, et réunissant sous son sceptre, les peuples encore à demi-sauvages qui devaient devenir les plus puissantes nations modernes, afin que la France n'eût de rivaux que ceux dont elle a formé l'enfance.

C'est un fils de cette cité, c'est Pierre l'Hermite entraînant l'Europe entière sur ses pas, pour aller fonder le royaume français en Palestine et l'empire français de Constantinople.

Ici l'antique Allemagne abaisse son sceptre impérial devant l'épée de Philippe Auguste. Là Duguesclin et, plus grande encore, Jeanne d'Arc, arrachent par la force des armes à l'Anglais ces provinces qu'il retenait à titre d'héritage.

Dans le nom de Bayard, la France résume les souvenirs de sa grandeur chevaleresque. Avec le prince qui voulût être armé de sa main, elle inaugure son

règne nouveau dans le domaine des sciences, des lettres et des arts.

Depuis, combien de noms glorieux s'offrent à nos hommages ! Mais pourquoi les rappeler ? Ne sont-ils pas dans la mémoire de tous ? Chacun de ces noms ne retrace-t-il pas toute cette époque de gloire, grande par les armes, plus grande par les conquêtes de l'esprit, cette époque qui, par les prodigieux développemets donnés à la pensée, prépare jusqu'aux changements qui devaient, après elle, renouveler la face de la société, cette époque, en un mot, après laquelle il semblait qu'on ne pût que déchoir, et qui cependant aboutit, par une suite non interrompue de grands hommes, à une gloire plus grande encore peut-être, à celle du siècle de Napoléon ?

Oui, Messieurs ! la génération sur qui brille l'éclat d'un tel nom, marche l'égale des plus glorieuses. Qu'importe qu'épuisée de sang, elle ait enfin succombé sous le nombre ? De ses combats, de ses triomphes, une part lui est restée, que le sort des armes ne pouvait lui ravir : C'est le sentiment national accru par la communauté d'efforts, d'espérances et d'amour ; exalté plus encore peut-être par la communauté de douleurs et de regrets.

Tel est en effet l'un des plus éminents services que les grands hommes rendent aux sociétés : Ce sont eux qui en fondent l'unité, et y développent l'amour et l'orgueil de la patrie.

Guerriers, c'est à l'exemple de leur dévouement que s'allume l'esprit militaire et que l'héroïsme devient une habitude nationale. Philosophes, savants, ils éveillent l'esprit de recherches, entraînent à leur suite les peu-

ples dans les voies nouvelles qu'ils se fraient. Poètes, littérateurs, artistes, ils font plus encore peut-être : ils font passer dans les masses les idées, les sentiments embellis ou ennoblis par leur génie ; ils leur apprennent à penser en commun.

Delà cette bienveillance qu'il est si naturel et si doux de porter à ses concitoyens. Sûr de retrouver chez eux les mêmes habitudes, les mêmes affections que l'on porte en soi-même, on se sent en quelque sorte vivre en eux ; et c'est parce qu'il augmente ainsi la faculté de sentir, parce qu'il agrandit l'âme en chassant l'égoïsme, qu'aux yeux de la plus froide raison, comme pour les instincts du cœur, le patriotisme est une vertu.

Mais pour qu'il naisse et se développe chez une nation, il faut qu'elle possède, si l'on peut s'exprimer ainsi, une sorte de patrimoine moral dont l'usage commun rappelle sans cesse à ses enfants qu'ils sont frères. Aussi, qu'on ne le cherche pas chez les peuples abrutis par l'oisiveté et l'ignorance, ou pétrifiés par une civilisation immobile ; qu'on ne le cherche pas sous le régime d'un despotisme ombrageux qu'alarme toute supériorité sociale ; qu'on ne le cherche pas dans ces empires formés par la conquête et dont le rapide accroissement vient quelquefois effrayer le monde. Assemblages confus de peuples que tout sépare et que la violence seule unit, ce qui fait la force des sociétés librement formées, est ici cause de faiblesse. On ne suit qu'à regret un drapeau sur lequel ne brillent point inscrits des noms connus et chers. En vain la tyrannie s'efforcera-t-elle de faire vivre d'une vie commune les peuples opprimés ou plutôt de les faire mourir à la vie qui leur est propre. En vain s'attachera-t-elle à dé-

truire les monuments de leur grandeur passée, à briser leurs liens religieux, à changer leurs lois, leurs coutumes et leurs mœurs ; en vain veillera-t-elle avec un soin jaloux à ce que sur la terre esclave ne fleurisse plus le génie; il est des souvenirs contre lesquels elle est impuissante. Elle peut bien mutiler le présent, mais non point anéantir le passé ; et l'avenir aussi lui échappe. Ne pouvant plus vivre d'affections communes, le patriotisme l'alimentera de la commune haine : non plus source de progrès, mais instrument de vengeance et saint encore dans cette transformation terrible, gardant aux vaincus tous leurs droits au respect, tous leurs titres comme nation.

Et que l'on ne croie pas que, venant en aide à la force, les intérêts matériels suffisent pour fondre à la longue en une seule des populations ennemies. Où les mœurs diffèrent, les intérêts, fussent-ils communs, semblent devenir opposés. Aux temps où la féodalité morcelait le sol de l'Europe, les besoins réels étaient-ils autres qu'ils ne furent depuis? Et cependant, lorsque des races étrangères les unes des autres se furent implantées sur le sol, que devinrent les relations créées entre les peuples, au sein de la civilisation romaine? Des passions éphémères, des colères, des caprices suffisaient à rapprocher, à désunir des alliées d'un jour, ennemis le lendemain.

Que de siècles ne fallut-il point pour que les enfants d'une même patrie apprissent enfin qu'ils étaient frères ! Que d'efforts longs et pénibles ! mais pourquoi s'en étonner? Quelles traditions pouvaient s'établir, quel caractère national se développer chez des peuples incessamment bouleversés par la guerre, sans lois, sans limites

fixes et même sans langage à eux ! Pour retrouver un principe d'unité, il fallut remonter jusqu'à l'antiquité, lui emprunter et sa langue et des débris de ses sciences et surtout l'ascendant de ses grands noms. Delà ce culte presque superstitieux qui, longtemps, courba la pensée même sous l'autorité des chefs adoptés par la civilisation renaissante.

Ce culte, Messieurs, est passé jusqu'à nous. Tout riches que nous sommes de notre propre fonds, ce sont encore les grands hommes de l'antiquité qui sont nos premiers maîtres et nos premiers modèles. Hommage exagéré peut-être, non point injuste cependant ! notre civilisation n'est-elle point fille de la leur ? le génie national, les œuvres qu'il a créées, ne portent-ils pas l'empreinte profonde des traditions qu'ils nous ont léguées ? N'est-ce pas à Rome que nous avons emprunté la plupart de nos lois ? le plus puissant de nos sentiments, l'esprit de liberté se serait-il développé si vite sans l'heureuse inconséquence, qui, sous le pouvoir absolu, entourait nos pères des glorieux souvenirs des anciennes républiques ? Et notre littérature, à qui nous devons une suprématie incontestée même de nos plus fiers rivaux, que ne doit-elle pas aux génies immortels qu'elle a pris pour modèles ! Est-il sûr que nous aurions Racine sans Sophocle, Boileau sans Horace ? Molière lui-même ne doit-il pas quelque chose à Térence et La Fontaine à Phèdre. ?

Ah ! ne craignons pas d'offrir à nos devanciers le tribut d'une juste reconnaissance. Une part assez belle nous reste. S'il est vrai, en effet, que les grands hommes aient de justes droits aux respects des peuples dont ils assurent et préparent les destinées, combien à leur

tour ne doivent-ils pas à leur siècle et à leur pays!

A chaque époque l'on sent, pour ainsi dire, circuler autour de soi certains sentiments, certaines idées dont nul ne pourrait préciser l'origine, et qui semblent éclore à la fois dans tous les esprits. Vagues et indécises pour le plus grand nombre, ces idées apparaissent plus distinctes à quelques intelligences d'élite ; elles s'en emparent, les fécondent et en font sortir ces chefs-d'œuvre d'autant plus admirés que chacun y reconnaît comme un souvenir de ses rêves.

Si, dans les œuvres de l'imagination, la part de l'auteur est presque toujours la plus forte, dans les sciences et les arts, qui se perfectionnent par degrés insensibles, l'action des masses est telle que souvent elle se montre seule, et que les plus belles découvertes semblent n'avoir pas eu d'inventeur. Etonnés du mystère qui entoure le berceau des connaissances humaines, les anciens en attribuaient aux Dieux la révélation ; et, de nos jours, la même obscurité règne sur l'origine de faits presque contemporains. Newton et Leibnitz se disputent l'honneur de la plus belle découverte qui ait été faite dans le domaine des sciences mathématiques. La France la revendique au nom de Fermat. De nos jours, deux inventions partagent l'admiration universelle, et tiennent le monde dans l'attente des changements qu'elles doivent enfanter : la vapeur et les chemins de fer sont d'hier. A qui les doit-on? on l'ignore.

Il est heureux sans doute que, dans les ouvrages de l'esprit, le cachet de l'auteur, plus distinct, garantisse mieux sa gloire. Mais si l'on doutait de la part qui en doit revenir à la société tout entière, que l'on compare entre elles les mœurs d'une même époque. Quel-

que différentes qu'elle soient par leur nature, par leur objet, on y trouvera des analogies, un air de famille, si je puis m'expliquer ainsi, qu'elles n'offrent plus avec les productions d'un autre âge. Tantôt leurs beautés, tantôt leurs défauts mêmes attestent leur commune origine.

Jusque dans Corneille ne trouve-t-on pas des traces de cette affectation que les auteurs contemporains ne sûrent pas racheter comme lui par des beautés sublimes; et l'honneur ombrageux de son siècle n'a-t-il pas quelquefois dicté le langage de ses héros?

Si la majestueuse grandeur du règne de Louis XIV brille dans la beauté si calme et si noble de Racine, n'est-ce pas à l'élégance et à la grâce exquise de sa cour que l'on doit le misanthrope?

Au siècle de Voltaire, la philosophie gagne jusqu'aux poètes et aux géomètres, et, de notre temps, que trouvons-nous dans tous les écrivains, poètes, romanciers, orateurs? de la rêverie et de la politique tour à tour; j'allais presque dire: à la fois.

Dans la marche incessante de l'humanité, chaque génération a sa tâche spéciale et, par conséquent aussi, son caractère propre qui se manifeste dans ses œuvres. De même, chaque peuple a reçu une mission conforme à son génie national. Celle de la France paraît être de perfectionner en tout les œuvres de la civilisation, d'y faire régner l'équilibre et l'harmonie. Aussi le don qu'elle a reçu par excellence est-il celui de l'ordre et de la logique. Delà l'unité de ses lois et de son administration; delà le rigoureux enchaînement d'idées qui caractérise sa langue, et qui en fait dans les traités la gardienne des droits des nations. Dans les œuvres

de l'esprit, le sentiment des perfections et des accords, l'instinct des convenances a reçu un nom : c'est le goût, attribut presque exclusif de l'esprit français, règle invariable de ses grands hommes et source de leurs plus brillants succès ; le goût qui, uni à l'ingénieuse finesse de l'observation, à la délicatesse de la pensée ou à la grandeur des sentiments, devient tour à tour la raillerie de Molière, la grâce de La Fontaine, la noblesse de Racine ou la majesté de Bossuet.

A divers titres, d'autres nations peuvent réclamer leur part de supériorité. L'Italie s'enorgueillit d'avoir pu seule donner des successeurs et, parmi eux, un rival à Virgile. L'Allemagne a ses penseurs et ses philosophes. L'Angleterre est fière, à bon droit, de l'énergie souvent sublime de ses poètes, de l'analyse aussi profonde qu'ingénieuse de ses romanciers. Ne méconnaissons point les titres de nos rivaux ; laissons à chacun son domaine ; mais gardons-nous de craindre qu'aucun d'eux puisse prétendre à l'empire. Si l'on comparait la valeur individuelle des hommes, peut être, parmi ceux dont se vantent les nations étrangères, en trouverait-on d'égaux, de supérieurs même aux nôtres. Mais toujours il manque à leurs œuvres quelque chose de cette perfection à laquelle pouvaient seules conduire l'obligation de se soumettre à une règle sévère et l'attente du jugement d'arbitres éclairés.

C'est par là que la France surtout peut revendiquer une grande part dans la gloire de ses plus illustres enfants. En même temps que les idées propres à leurs temps leur fournissaient la matière sur laquelle devait s'exercer leur talent, le goût national leur faisait entrevoir la forme suivant laquelle ils devaient la modeler.

Il proscrivait et l'enflure et les ornements recherchés qui déparent les beautés les plus réelles, l'affectation de profondeur qui conduit la pensée à se perdre dans les nuages d'une rêverie sans limite, l'alliance du terrible et du bouffon, du sublime et du grostesque. Avant que le plus sévère et le plus irréprochable des critiques ne s'immortalisât en traçant le code du bon goût, l'instinct national lui en avait à lui-même indiqué les règles.

C'est ce que paraissent n'avoir point compris, dans quelques-unes au moins de leurs œuvres, des hommes vraiment supérieurs pourtant qui, remarquant avec raison que nos mœurs nouvelles n'admettent plus dans la littérature les formes du passé, se sont engagés dans les routes ouvertes par le génie étranger, au lieu de s'en frayer à eux-mêmes de nouvelles. Tout en admirant les beautés véritables, le sentiment public a rejetté l'alliage emprunté à des littératures inférieures. Il n'accorde son admiration tout entière qu'aux œuvres empreintes à la fois de l'esprit du siècle et de celui de la nation.

Mais aussi avec quel enthousiasme sont accueillis les ouvrages qui présentent à la fois ce double caractère! les défauts mêmes semblent des qualités quand tout le monde les partage. Vous en avez une preuve, Messieurs, dans l'homme illustre dont vous avez voulu aujourd'hui honorer la mémoire. Par la finesse, par la grâce, par l'esprit qu'il répand à pleines mains, Voiture est bien l'homme de son pays. Peut-être sa gloire eût-elle eu moins à souffrir du temps, s'il eût été moins l'homme de son siècle. Quoiqu'il en soit, c'est toujours un de ces noms dont une cité peut, à juste titre, être fière; et, qu'il me soit permis de le dire, à au-

cune plus qu'à la nôtre, il ne convient de rappeler un tel souvenir. La franchise et la loyauté des habitants de cette province sont devenues proverbiales. Nul ne leur conteste ni le courage, ni cette raison calme et ferme dont ils ont donné tant de preuves ; mais il faut les mieux connaître pour distinguer, sous des dehors quelquefois rudes, l'esprit souvent railleur et fin, le tact délicat qu'ils aiment à voiler sous une naïveté apparente. A l'observateur inattentif qui leur contesterait ces qualités, comment pourrait-on mieux répondre qu'en citant les noms qui les rappellent au plus haut degré ? Il m'est interdit de les nommer tous dans cette enceinte ; mais, puisque je dois me borner au passé, si l'on est forcé d'accorder la justesse et la profondeur du jugement à la cité qui vit naître Ducange et Delambre, peut-on refuser l'élégance et la délicatesse de l'esprit à la patrie de Gresset et de Voiture ?

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE,

PENDANT L'ANNÉE 1845-1846,

PAR LE SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

Pour la neuvième fois, je viens vous offrir le tableau en raccourci des travaux de l'année académique qui finit, et comme au premier jour, j'éprouve l'inquiétude de ne répondre que bien imparfaitement à ce que vous êtes en droit d'attendre de moi. Cette fois encore, je me suis demandé si j'avais tort ou raison de persévérer dans la marche que j'ai constamment suivie, celle qui consiste à analyser séparément les mémoires qui vous ont été lus, sans chercher à rattacher ces analyses les unes aux autres, de manière à en faire un tout compact, un ensemble parfait. Quelques efforts que je pusse tenter, quelque bien inspiré que je pusse être à trouver des transitions heureuses entre des sujets aussi disparates que ceux dont j'ai à vous rendre compte, j'ai été forcé de reconnaître, et vous reconnaîtrez sans doute avec moi, qu'un tel travail ne serait jamais qu'une

pièce de rapports, une œuvre de marqueterie, et que mieux vaut peut-être laisser à ce travail son caractère propre, sa simplicité naturelle, que de lui donner des liens et des ornements au milieu desquels il paraîtrait contraint et guindé.

C'est donc sous l'empire de cette pensée que ce compte-rendu a été rédigé, et, comme par le passé, je me suis imposé l'obligation de conserver à ces extraits la physionomie, et le plus souvent, le style même des ouvrages d'où ils proviennent.

Messieurs, l'Académie a fait, cette année, une perte qu'elle ressentira longtemps et qu'il lui sera bien difficile de réparer. M. Spineux lui a été enlevé dans toute la force de l'âge et du talent. Une voix amie va tout-à-l'heure vous raconter la vie si pleine, si utilement employée de cet honorable citoyen, et vous comprendrez, comme nous, la grandeur du vide laissé, par sa mort, dans tous les corps qui s'étaient empressés de se l'attacher.

Des deux prix que vous aviez offerts à ceux qui se livrent à la pratique de l'agriculture, à ceux qui se consacrent au culte des lettres, un seul a été remporté : le nom de l'heureux vainqueur sera bientôt proclamé :

Je vais maintenant commencer.

M. Andrieu vous a présenté des observations théoriques et pratiques sur l'opération de la cataracte par dépression. Presque toutes les maladies chirurgicales sont aujourd'hui parfaitement connues, sous le rapport de leurs phénomènes ; mais les indications du traitement qu'elles réclament n'apparaissent pas toujours clairement aux yeux des praticiens qui, divisés sur le

traitement à suivre, attaquent le mal par des procédés différents. M. Andrieu trouve dans l'histoire de la cataracte, un exemple frappant de cette observation. Pour lui, les deux méthodes généralement employées ont leurs malheurs particuliers, leurs accidents communs. Elles comptent un nombre égal de succès, de telle sorte que le procédé le plus avantageux n'est, en définitive, que celui auquel le chirurgien s'est le plus longtemps exercé. Parmi les inconvénients attachés à l'opération, M. Andrieu vous a annoncé que le hasard l'a peut-être mis sur la voie d'un moyen qui lui permet d'éviter l'un des plus graves. Il vous a rendu compte d'opérations qu'il a faites sur plusieurs sujets, et est entré dans des détails tellement techniques qu'un membre seul de la faculté pourrait l'y suivre et analyser son travail. Quoiqu'il en soit, simplicité dans l'exécution, sécurité précieuse pour le libre examen de l'œil à la lumière ; plus de compression possible de la rétine par le cristallin, tels seraient, selon M. Andrieu, les principaux avantages attachés à la dépression, si, comme il se le demande à lui-même avec inquiétude, il ne s'abuse pas en cherchant à frayer à la pratique une voie qui pourrait bien être fausse.

Avant de fixer par une définition précise ce qu'on entend par équivalents chimiques, M. Pollet a d'abord indiqué ce qui constituait l'équivalence entre les bases salifiables, puis entre les acides, puis entre les corps simples. Du résultat des faits qu'il a exposés, il a tiré les conséquences suivantes :

1° Des quantités de bases sont équivalentes entre elles quand elle neutralisent un même poids d'un même acide.

2.° Des quantités d'oxides métalliques équivalentes entre elles contiennent un même poids d'oxigène.

3.° Le poids d'oxigène contenu dans un oxide métallique est toujours capable de former de l'eau avec la quantité d'hydrogène contenu dans un hydracide pouvant neutraliser l'oxide considéré.

4.° Des quantités d'acides sont équivalentes entre elles quand elles neutralisent un même poids d'une même base.

5.° Des quantités équivalentes d'acides hydrogénés contiennent un même poids d'hydrogène.

6.° La quantité d'eau qui renferme ce même poids d'hydrogène est équivalente aux quantités d'acides dont il s'agit.

7.° Des quantités de matières élémentaires capables de former, avec un même poids d'hydrogène, des hydracides, sont chimiquement équivalentes entre elles.

8.° Sont enfin chimiquement équivalentes des quantités d'hydrogène et d'un métal quelconque qui, avec un même poids d'oxigène, forment des protoxides.

Si, au lieu de former plusieurs classes de quantités de matières équivalentes entre elles, en laissant le point de départ entièrement arbitraire, on les rattache les unes aux autres, en les rapportant à une même base, l'hydrogène, par exemple, pris pour unité, ces quantités de matières chimiquement équivalentes prennent le nom d'équivalents chimiques ; ainsi, au lieu de dire que 23 parties de sodium, 8 d'oxigène, 35 de chlore, etc., sont équivalentes à une partie d'hydrogène, on dira que 23, 8, 35, etc., sont les équivalents chimiques du sodium, de l'oxigène, du chlore, etc. Voilà pour les corps simples. Quant aux composés binaires, si ce sont

des hydracides, un équivalent d'hydrogène, et un équivalent de base constituent l'équivalent de chaque hydracide. Pour les bases, comme l'équivalent d'hydrogène exige un équivalent d'oxigène, il faut que tout équivalent de base en contienne un d'oxigène. Pour les acides, l'équivalent de chaque base étant fixé, celui de chaque acide s'en suit nécessairement.

M. Machart fils vous a rappelé que, dans un mémoire sur le moyen de tracer une route avec le moins possible de mouvements de terre, il était parvenu, par le calcul, à formuler deux conditions. L'une se comprend aisément et la nécessité en est évidente d'elle-même, c'est la compensation des déblais et des remblais; l'autre, c'est l'inclinaison de l'axe. Cette dernière condition, qui n'offre aucune idée saisissable à l'esprit, ne lui paraissait pas alors pouvoir se traduire en un procédé pratique. Un nouvel examen a permis à M. Machart de l'interpréter d'une manière intelligible pour tout le monde : en langage ordinaire, elle signifie que si l'on veut avoir à faire le moins possible de terrassements, il faudra qu'après l'exécution des travaux, le centre de gravité du terrain n'ait pas varié, ou, en d'autres termes, il faudra que les transports de terre que l'on aura faits, en marchant de l'origine de la route vers son extrémité, soient égaux aux transports que l'on aura faits en marchant dans un sens opposé. Si la première règle donnée par le calcul était la compensation des déblais et des remblais, la seconde peut s'appeler la compensation des transports. Celle-ci, outre qu'elle assure, ainsi que le prouve la théorie, le minimum de terrassements, dans l'exécution d'un projet, offre encore l'avantage d'exécuter ces terrassements avec le mini-

mum de dépense. Il est clair, en effet, que c'est quand les transports se feront également dans les deux sens, qu'ils seront les plus courts et les plus économiques possibles. Le projet qui satisfera à cette double condition satisfera donc de la manière la plus complète aux exigences de l'économie. La règle du calcul se trouvant d'ailleurs ainsi traduite, et appliquée à des quantités que l'ingénieur est toujours obligé de calculer, il devient extrêmement facile de s'assurer si elle est satisfaite, et de juger du mérite d'un projet, en voyant jusqu'à quel point il s'en approche, non seulement dans son ensemble, mais dans chacune des parties dont il se compose.

Dans un mémoire qu'en raison des documents importants et des vues utiles qu'il renferme, vous avez cru devoir transmettre à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, M. Alp. Henriot a pensé qu'il fallait chercher les moyens d'améliorer le sort de la classe ouvrière, dans la moralisation et dans l'accroissement du bien-être matériel. Il assigne deux causes à la situation si précaire de nos ouvriers, l'insuffisance des salaires, et le défaut de conduite et d'économie. La première provient de la perfection des machines qui permettent de remplacer un grand nombre d'hommes par des femmes et des enfants, et surtout de la concurrence étrangère, toutes les fois que le travail national n'est pas efficacement protégé. Quant à l'inconduite, elle est toujours le fruit d'une éducation nulle et même mauvaise. M. Alp. Henriot explique par quel enchaînement de circonstances, les industries de tous les pays en sont venues à condamner de faibles femmes, des enfants chétifs, à quinze heures d'un travail pénible et

abrutissant. L'Angleterre, la première, a voulu porter remède au mal, mais placée entre sa philanthropie, et le besoin de conserver sa prépondérance commerciale, la raison d'état l'a emporté, et des règlements fort sages sont demourés inexécutés. On l'a vue même repousser avec effroi comme une mesure funeste la réduction d'une heure, et d'une demi-heure sur la journée du travail des enfants. La France était dans une situation moins affligeante, bien qu'agitée elle-même par le génie de l'industrie, lorsqu'à été promulguée, en 1841, la loi sur le travail des enfants dans les manufactures. Après de longs détails sur les difficultés que présente l'exécution de cette loi, sur les lacunes qu'elle lui semble offrir, sur les modifications qu'il croit nécessaire d'y introduire, M. Alphonse Henriot se trouve amené à déclarer qu'on ne peut espérer de l'organisation actuelle de l'inspection, l'unité, la généralité et la continuité de la surveillance et de la répression, conditions indispensables pour réussir, et qu'il y aurait lieu de créer des inspecteurs spéciaux et rétribués ; un seul selon lui, pourrait suffire à un ou plusieurs arrondissements. En cela encore, il faut imiter l'Angleterre où l'inspection salariée a prévalu. M. Alp. Henriot regrette vivement qu'une loi qu'il trouve bonne au point de vue de la morale et de l'humanité, comme au point de vue social et gouvernemental, ne s'exécute que d'une manière illusoire. Il formule ainsi les conclusions de son mémoire : 1.° Aucun enfant au-dessous de 12 ans ne serait employé dans les ateliers et les manufactures ; 2.° tout enfant de 12 à 16 ans devrait suivre une école du soir, quand il ne ferait pas preuve d'une instruction primaire élémentaire suffisante ; 3.° les ateliers occupant

moins de 20 ouvriers seraient soumis à l'inspection ; 4.° enfin les fonctions d'inspecteur seraient spéciales et rétribuées.

M. Dubois vous a rendu un compte très-détaillé des opérations du congrès agricole tenu à Cambrai, au mois de novembre dernier, et auquel il a assisté, comme délégué de l'académie. Il vous a exposé les diverses questions qui y ont été discutées, les vœux qui ont été émis, et vous a fait connaître, sur les uns et les autres, son opinion personnelle. Ainsi, il demande avec le congrès, que le Conseil général de l'agriculture soit composé de 86 membres nommés dans chaque département ; que le conseil supérieur du commerce prenne le titre de conseil supérieur du commerce et de l'agriculture et soit formé, pour moitié, d'agriculteurs. Relativement à l'enseignement agricole, le congrès désire 1.° que l'instruction primaire ait une tendance plus agricole, que des livres spéciaux soient rédigés et mis entre les mains des enfants ; que dans l'instruction secondaire, les sciences ayant des rapports avec l'agriculture soient plus étudiées, et que des principes d'économie rurale soient professés dans chaque collége. Sur ce dernier point, M. Dubois pense que les écoles secondaires ne sont pas instituées pour diriger les enfants dans telle ou telle carrière, mais pour leur donner des connaissances communes qui peuvent être utiles dans toutes les professions. Aller plus loin, ce serait dépasser le but. Quant à l'instruction spéciale en agriculture, elle serait donnée, soit dans des établissements tels que Grignon, soit dans des fermes modèles qu'on fonderait dans chaque département. Au vœu émis par le congrès que la vaine pâture soit maintenue sur les terres

et supprimée sur les prairies, M. Dubois répond que supprimer la vaine pâture, c'est supprimer les troupeaux communs appartenant à la petite culture, c'est diminuer le nombre de bêtes ovines et augmenter forcément le prix de la viande. M. Dubois est d'accord avec le congrès sur la nécessité d'astreindre au livret les domestiques de ferme, et sur celle d'investir les juges de paix du droit de juger les difficultés qui surviennent entre les maîtres et les domestiques, dans les mêmes formes et dans les mêmes conditions que les conseils des prud'hommes. Il demande enfin que le droit sur le sel soit réduit à 10 centimes, le kilogramme; l'économie sera peu considérable pour les individus, dont la consommation par jour n'est guère que de 16 grammes; mais la réduction sera essentiellement profitable à l'agriculture pour l'élève du bétail, et la consommation du sel en recevra un notable accroissement.

Chargé de faire un rapport sur un mémoire de M. Alluaud, relatif au reboisement de la France, M. Creton a trouvé ce travail tellement substantiel qu'une analyse succincte ne pourrait en donner qu'une idée imparfaite. Il croit toutefois que l'auteur se fait illusion sur le résultat du reboisement général des montagnes. Des terrains fortement inclinés, privés de leur végétation primitive, pourront-ils jamais se couvrir de véritables futaies? De rares exceptions peuvent-elles être invoquées, quand il s'agit de reboisement? Il faut reconnaître en principe qu'à moins de se résigner à d'énormes sacrifices, on n'obtiendra jamais, dans les bois plantés sur un sol infertile, qu'une végétation lente et des dimensions médiocres. Conclura-t-on de là qu'il faille reboiser les plaines? — M. Creton répond

par la négative. Si l'on a poussé beaucoup trop loin le défrichement des terrains fertiles, le mal est irréparable, il faut seulement se garder de l'augmenter. Il ne faut pas que 8,600,000 hectares de forêts, dont l'existence est aujourd'hui constatée, puissent être ultérieurement réduits, au moins, d'une manière notable. Fidèle aux vœux qu'il a précédemment émis, M. Creton voudrait qu'il y eût prohibition absolue de défrichement : 1.° dans les départements dont le sol forestier n'égale pas le sixième de tout le territoire ; 2.° pour tous les terrains dont la pente ne serait pas au-dessous de 40°. Il voudrait enfin que le droit de défrichement fût entièrement soustrait à l'arbitraire, et réglé dans l'ordre des arrondissements, des cantons, des communes, et entre les particuliers, dans de certaines proportions.

M. Roussel vous a fait, au nom d'une commission spéciale, un rapport sur une nouvelle méthode sténographique, que M. Brouaye avait cru devoir soumettre à votre appréciation. Placée entre l'obligation de garder le secret de l'inventeur, et le devoir de mettre l'Académie en mesure de porter son jugement, la commission a soigneusement comparé le système nouveau avec ceux qui ont été employés jusqu'à ce jour, tant sous le rapport de la rapidité de l'exécution, que sous celui de la lisibilité. Elle a reconnu, vous a dit M. Roussel, que M. Brouaye avait résolu, d'une manière simple et ingénieuse, le problème qu'il s'était posé, celui de fondre la voyelle dans la consonne ; de limiter le mouvement de la plume aux seuls sons émis ; de ne tracer, en un mot, qu'un signe par effet phonique, par syllabe prononcée. Plus expéditif, plus abréviatif que tous les autres, ce système a encore le mérite de tout écrire,

et quand il s'agit de relire, de ne rien laisser à faire à la mémoire et à l'intelligence. Après avoir rendu compte des épreuves auxquelles M. Brouaye s'est volontairement soumis, la commission, par l'organe de son rapporteur, n'a pas hésité à proclamer les avantages très-réels de la nouvelle méthode, et sa supériorité incontestable sur toutes celles qui l'ont précédée. Elle vous a proposé, en conséquence, de déclarer que la méthode sténographique de M. Brouaye est vraiment digne de l'attention des hommes sérieux, et que son application est appelée à faire faire un grand pas à l'art du sténographe.

M. Hipp. Henriot vous a entretenus du goût dans l'industrie. Après quelques considérations sur le luxe qui lui paraît une suite naturelle du progrès de l'espèce humaine, et un avantage, puisqu'en augmentant les jouissances de l'homme riche, il soulage, par le prix du travail, la misère des classes pauvres, M. Hipp. Henriot pense que pour être mieux logés, mieux vêtus, les hommes n'en sont ni moins probes, ni moins généreux, et il en donne pour preuve, ce que l'on a fait dans ces derniers temps pour réparer envers les malheureux les torts de la nature, et pour les conduire, comme par la main, depuis leur berceau jusqu'à leur dernière demeure. Grâces à ses immenses développements, à sa prodigieuse influence, l'industrie est devenue, sauf de rares exceptions, le principe et le but de toute politique, et l'expression la plus généralement vraie, la mesure la plus réelle de la richesse et de l'intelligence des peuples. L'Angleterre tient aujourd'hui le premier rang dans l'échelle industrielle, mais elle est forcée de se créer sans cesse de nouveaux

débouchés, elle serait perdue du moment où elle commencerait à déchoir. Par le chiffre de sa production, la France n'occupe que le second rang, mais quelle nation pourrait lui disputer le premier pour le génie et l'invention? N'est-elle pas toujours digne de la préférence qu'on lui accordait déjà au siècle dernier? Que de chefs-d'œuvre sortent chaque jours des plus humbles ateliers, dans lesquels brillent l'esprit, l'invention et le goût. Selon M. Henriot, le goût résume tout ce qu'il y a de noble et d'élevé dans notre nature; il est à l'industrie ce que la grâce est à la beauté, l'élégance à la richesse, la politesse et l'urbanité au ton et aux manières. Quelle meilleure preuve de la supériorité de notre industrie nationale, que le tribut que lui paient les capitales de l'ancien et du nouveau monde, qui non contentes de recevoir nos produits, attirent encore chez elles nos artistes et nos industriels. M. Hipp. Henriot, qui attribue à l'influence de la mode la plus grande partie de la prospérité des douze ou quinze principales villes manufacturières du royaume, s'afflige de ne pouvoir comprendre dans ce nombre la ville d'Amiens, dont l'industrie n'a encore rien tenté pour sortir de la voie funeste où elle s'est laissée entraîner. Notre ville montre toujours la même insouciance en matière d'invention et de goût, bien que, sous tous les autres rapports, elle soit en progrès, et semble réservée aux plus brillantes destinées.

M. Mathieu vous a lu deux mémoires sur la nécessité de maintenir, en France, le système protecteur. Il peut convenir à l'Angleterre de proclamer, dans son intérêt, qu'il faut désormais abandonner le principe de la protection de l'industrie, que le commerce du monde doit être libre, il n'en demeure pas moins certain qu'il

existe un intérêt commercial national, étroitement lié, par des rapports nombreux, à tous les autres intérêts nationaux, et que cet intérêt doit être nécessairement protégé, puisqu'il exerce, sur la vie nationale elle-même, une influence considérable. Pour les nations, comme pour les individus, c'est un droit et un devoir de veiller à la conservation de la vie nationale par tous les moyens que permet la justice éternelle. Comparant l'Angleterre et la France sous le rapport du développement de l'industrie, M. Mathieu prouve que, plus que jamais, notre pays a besoin du système protecteur, attendu que, depuis sept ans, le sens du mouvement commercial a changé, et que nous achetons plus que nous ne vendons. Il réfute ceux qui reprochent au système protecteur d'entretenir des rivalités et des haines parmi les peuples, de forcer à payer cher, en France, ce qu'on aurait ailleurs à bon marché. Ce qu'il faut au pauvre, c'est du travail, ce sont des salaires en proportion avec le prix des denrées, et pour cela, il faut que l'industrie et le commerce soient prospères, que l'agriculture surtout soit florissante, puisque c'est elle aussi qui vient à son secours quand la fabrication languit. Le principal motif qui fait agir l'Angleterre, c'est l'espoir de renverser le système protecteur qu'elle rencontre, de toutes parts, sur le continent, et qui lui présente un obstacle insurmontable. Elle se promet de trouver, dans le principe de la liberté commerciale, lors même que son exemple ne serait pas suivi, une source d'avantages; rien ne peut la porter à se plaindre de ce que les autres nations ne l'imitent pas, mais cherchent aussi la prospérité à leur manière. Si cette prospérité ne devient pas aussi grande que la sienne, ce n'est pas pour elle que

le malheur sera grand. M. Mathieu craint que ces vérités n'apparaissent pas dans tout leur jour, que l'erreur contraire, présentée sous la forme d'un principe très-simple, intelligible à tous les esprits, flattant certaines classes d'intérêts, ne l'emporte sur le principe contraire moins facile à saisir, et composé d'idées abstraites dont la liaison ne se montre pas, tout d'abord, à toutes les intelligences. La France ne cédera pas aux invitations de l'Angleterre : à la liberté du commerce individuel, elle opposera la liberté du commerce national ; la liberté, pour chaque nation, de recevoir ce qui lui sert, de repousser ce qui lui nuit ; de ne pas se laisser ruiner par une autre ; de protéger son industrie comme elle l'entend ; de ne pas livrer ses travailleurs, ses agriculteurs, à l'action destructive d'une concurrence irrésistible ; en un mot, de ne pas se suicider promptement ou avec lenteur.

M. Breuil, qui s'est livré à des recherches sur le culte de saint Jean-Baptiste et sur les usages profanes qui s'y rattachent, vous a communiqué les chapitres qui traitent des feux de la Saint-Jean. Il a d'abord constaté l'ancienneté de leur application à la fête de saint Jean, et l'universalité de leur usage dans les différentes contrées de l'Europe. Si leur existence n'est que probable dès le cinquième siècle, au moins est-elle certaine au douzième. Plus tard, les feux de la Saint-Jean se régularisèrent et se propagèrent dans presque toutes les villes de France, sous les auspices de l'autorité municipale. Mais, comme des pratiques superstitieuses et de grossières réjouissances déshonoraient souvent l'usage des feux, l'autorisation ecclésiastique voulut le sanctifier en établissant une cérémonie religieuse. Cette cérémonie

religieuse, supprimée depuis la révolution, s'est maintenue dans beaucoup de villages de nos diverses provinces et dans un grand nombre de villes du Midi. Les feux de Saint-Jean furent en honneur en Angleterre, en Grèce, en Italie, en Espagne, en Suède, etc., et dans la partie méridionale de l'Allemagne. Ils ne purent jamais s'introduire dans le Nord de cette contrée où les feux de Pâques ont toujours régné sans partage.

Recherchant ensuite l'origine des feux de Saint-Jean, M. Breuil rappelle que les peuples de l'antiquité avaient fondé leurs diverses religions sur l'observation des phénomènes de la nature ; que leurs principales divinités étaient des personnifications du soleil, et qu'ils célébraient de grande fêtes aux moments les plus remarquables du cours de cet astre, et notamment à l'époque du solstice d'été, et à celle du solstice d'hiver. Ainsi, c'est au mois de juin, que l'Egypte fêtait le dieu Horus, les Phéniciens et les Assyriens, leur dieu-soleil Adonis, et les Romains, leur déesse Vesta. Ces peuples célébraient les fêtes solaires, en allumant, sous forme de flambeaux, de lampes ou de bûchers, des feux spécialement destinés à symboliser la glorieuse lumière du soleil. Or, ces feux, trouvant d'ailleurs une application mystique aux fêtes du christianisme, se sont conservés parmi les usages des nations chrétiennes. Les feux de saint Jean, protégés d'abord par l'autorité civile, adoptés tardivement par le clergé, et uniquement pour les dégager des superstitions qui les entouraient, sont éminemment laïques, éminemment populaires, et leur origine ne saurait être expliquée que par la tradition païenne, et non par une métaphysique religieuse inaccessible à l'intelligence du peuple.

L'archéologie, vous a dit M. Bouthors en vous rendant compte d'une histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu, n'est plus cette science impuissante et méprisée d'autrefois ; elle marche maintenant l'égale de toutes les autres. Elle est à l'antiquaillerie, ce que les belles découvertes de la chimie sont aux rêves et aux élucubrations de l'alchimie. Sans les souffleurs occupés à rechercher la pierre philosophale et la transmutation des cristaux, on ignorerait encore les agents secrets des phénomènes de la nature ; sans les collecteurs de monnaies, de papyrus, de vieux parchemins, de bas-reliefs, etc., nous n'aurions que des idées fausses et incomplètes sur les arts, sur les mœurs et les institutions de nos ancêtres. Le grand instituteur de l'avenir, c'est le passé : c'est dans les trésors d'érudition amassés péniblement par l'archéologie, que l'historien, l'artiste, le moraliste, le législateur, le poète, viennent puiser des faits, des sujets, des exemples, des idées, des inspirations. Comme sujets d'études, M. Bouthors préfère l'histoire locale à l'histoire générale ; il en est de l'histoire comme de la propriété foncière ; plus on la divise, plus on la morcelle, plus on en augmente les produits. Pour lui, rien de plus curieux à étudier que ces petites républiques du moyen-âge, auxquelles nous avons emprunté plus d'une de nos institutions philantropiques, tels que les hospices d'enfants trouvés, les caisses de prévoyance, etc. Les histoires locales reproduisent tous les accidents de la vie du tiers-état. Dans les grandes villes, c'est le dualisme des intérêts rivaux qui en est l'expression la plus vraie. M. Bouthors signale la diversité des oppositions que le pouvoir communal rencontre de la part des pouvoirs avec les-

quels il se trouve immédiatement en contact. Si l'agression vient d'un pouvoir séculier, elle est violente et tyrannique, mais intermittente ; si elle vient d'un pouvoir ecclésiastique, l'attaque est plus courtoise, mais elle est incessante et implacable. Dans l'histoire d'Amiens, au moyen-âge, le fait dominant c'est l'antagonisme de la commune contre le pouvoir royal. Ainsi, la politique des seigneurs, des princes, des rois, était à peu près partout uniforme ; c'étaient toujours des luttes du bon droit contre le bon plaisir ; luttes au milieu desquelles on aime à rencontrer souvent la résistance des parlements aux abus de l'autorité souveraine, et de nombreux exemples de courage civil de la part des magistrats municipaux.

Essayer de traduire fidèlement Sophocle en vers français, est aux yeux de M. Hubert, une entreprise bien difficile et bien téméraire. Fût-on doué de toute la souplesse et de toute la flexibilité du talent de Racine, en s'asservissant au joug de nos rimes, comment faire revivre cette versification grecque d'un rhythme varié, dont une déclamation variée comme elle augmentait encore l'harmonie ? Comment, dans une langue dédaigneuse comme la nôtre, où, à côté de la simplicité, vient si souvent se placer le trivial, comment rendre les artifices d'un style qui, s'élevant au sublime, et descendant avec aisance au familier, se prêtait à l'expression forte ou naïve de toutes les affections ? Le plus grand obstacle dans toute traduction, c'est le génie même des différentes langues ; il est plus facile de traduire d'une langue moderne que d'une langue ancienne ; toutes les langues vivantes sont sœurs, elles répondent toutes aux besoins d'une civilisation qui est à peu près

la même dans l'Europe entière. On peut même dire, avec une sorte d'orgueil national, que l'esprit de notre langue pénètre insensiblement toutes les autres, et les envahit, en quelque manière, par une conquête pacifique. Les grands, les impuissants efforts sont dans la traduction des écrivains de l'antiquité. Expression fidèle de l'esprit humain à une époque qui ne ressemblait nullement à la nôtre, les langues anciennes doivent différer entièrement de celles de nos jours. Pourquoi, chez les anciens, l'idée se produit-elle presque toujours dans un aspect et dans un ordre si contraires à nos habitudes? Pourquoi la construction, en quelque sorte immédiate à la pensée, paraît-elle ne connaître que le mouvement et la passion? Tandis que, dans nos langues dictées par un génie plus réfléchi, la parole semble suivre, en esclave, l'ordre rigoureux de la logique la plus sévère. C'est là, selon M. Hubert, un fait important qu'il laisse à d'autres le soin d'expliquer, mais duquel dérive une des plus grandes difficultés de la traduction.

Ici je m'arrête, Messieurs, forcé de me renfermer dans les limites de temps qui m'ont été tracées, je n'ai guères pu analyser que la moitié des mémoires et rapports qui ont été produits devant vous. J'ai dû laisser de côté l'examen approfondi des études administratives de M. Vivien, par M. Dauphin, divers mémoires de M. Hardouin, sur les origines du droit français et plusieurs rapports de nos collègues. Heureux, si par l'emploi que j'en ai fait, l'auditoire que vous avez convié à cette solennité, n'a pas, au gré de sa juste impatience, trouvé trop long encore le temps dont je pouvais disposer.

MÉMOIRE

SUR

L'OPÉRATION DE LA CATARACTE,

PAR M. ANDRIEU.

MESSIEURS,

La chirurgie a fait de nos jours de grands progrès, et semble avoir atteint, ou peu s'en faut, le plus haut degré de perfection dont elle paraisse être susceptible. Presque toutes les maladies chirurgicales sont aujourd'hui parfaitement connues sous le rapport de leurs phénomènes; mais les indications de traitement qu'elles réclament ne ressortent pas toujours clairement aux yeux des praticiens, et ceux-ci réunis d'opinions quand à la nature de la lésion, sont souvent divisés, quand au traitement à faire, et attaquent le mal par des procédés différents.

L'histoire de la Cataracte en est un exemple frappant; deux procédés opératoires se partagent presqu'exclusivement le traitement de cette maladie; la cataracte, comme on sait, consiste dans l'opacité du

cristallin ou de son enveloppe ; c'est-à-dire d'une lentille maintenue dans une espèce de coque, placée de champ au milieu de l'œil, en arrière de la pupille et que doivent traverser, pour aller faire image au fond de l'œil, les rayons lumineux.

Des deux méthodes généralement employées contre la cataracte, l'une consiste à extraire de l'œil le cristallin devenu opaque ; l'autre, à l'abaisser en le cachant au fond de l'organe, et dans les deux cas on fait disparaître du champ de la vision les membranes de la capsule quand l'opacité de celle-ci constitue la maladie.

Laquelle des deux méthodes est préférable à l'autre? Nul n'a encore pu l'établir.

Chacune d'elle a ses malheurs particuliers, des accidents sont communs à toutes deux, et toutes deux comptent un nombre égal de succès ; de sorte qu'à mes yeux le procédé le plus facile, partant le plus avantageux n'est, en définitive, que celui auquel le chirurgien s'est exercé d'avantage.

J'opère presqu'exclusivement par l'abaissement, et les inconvénients qu'à juste titre on reproche à cette méthode m'ont souvent préoccupé ; il m'est arrivé, comme à bien d'autres chirurgiens du reste, de laisser après une opération convenablement faite, mon malade dans les conditions les plus satisfaisantes et de voir bientôt se développer le cortége toujours effrayant des accidents consécutifs.

Parmi les inconvénients spécialement attachés à l'opération de la cataracte par abaissement, la pression qu'exerce le cristallin abaissé sur la rétine et la déchirure de cette membrane si délicate, ont été signalées

au premier chef par tous les ophthalmologistes. De ces accidents, le dernier est fort rare, et heureusement, car il traîne à sa suite des douleurs vives qui persistent longtemps et amènent presqu'inévitablement de graves désordres dans l'œil. S'il est vrai d'un côté que la lentille abaissée repose souvent sur la rétine sans la fatiguer, l'expérience démontre aussi que le contact est parfois fatiguant, douloureux et nuisible, et que bien des insuccès n'ont pas reconnu d'autres causes. Quand on songe que la cataracte est toujours chose sérieuse ; que si le malade refuse de se soumettre à l'opération, il reste pour toujours privé de la vue, que s'il a recours à l'opération, le résultat est loin d'en être constamment heureux et le succès complet, on ne saurait trop donner d'attention aux inconvénients attachés à la méthode opératoire que l'on a choisie. J'ai signalé tout à l'heure l'un de ces inconvénients, le hasard m'a peut-être mis sur la route d'un moyen qui me permette de l'éviter, c'est ce que je me propose d'examiner ici. Ce n'est pas la première fois que le hasard secondant nos efforts, nous sommes conduits à faire des observations exactes et régulières, à les généraliser, enfin à en déduire des conséquences.

Mademoiselle G, âgée de dix-neuf ans, vint me prier de l'opérer d'une cataracte de l'œil droit, le gauche était parfaitement bon. Il est d'expérience que l'opération faite sur l'un des deux yeux, l'autre étant sain, peut compromettre ce dernier.

Je fis tout ce que je pus pour dissuader mademoiselle. Mais elle ne voulait pas avoir, disait-elle, un œil blanc, et puis : *désir de fille est un feu qui dévore ;* je dus me résigner à l'opérer, ce que fis à quel-

ques jours de là, le 4 mai 1842. A peine l'aiguille avait elle pénétré dans l'œil, que mademoiselle fut prise de tremblements nerveux de tout le corps : alors déchirer le feuillet antérieur de la capsule cristalline, abaisser le cristallin, dégager l'instrument, tout cela dut être et fut l'affaire d'un moment. De véritables spasmes survinrent qui se calmèrent environ une demi-heure après, alors, et avant de quitter ma malade, j'examinai l'œil à l'aide d'un demi-jour, le cristallin était remonté à sa place. Vers le soir survinrent des vomissements ; la fièvre et la céphalalgie se mirent bientôt de la partie. Une potion antispasmodique et une forte saignée de bras calmèrent ces accidents qui ne cessèrent cependant complètement qu'au cinquième jour. Du reste diète, séjour au lit, obscurité complète dans la chambre, applications résolutives sur l'œil ; aucun symptôme alarmant du côté de cet organe. Le 10 j'examine l'œil, la sensation seule d'une espèce de gravier sous la paupière occupait la malade, rougeur et gonflement de la conjonctive surtout vers l'angle externe, larmoiement, enflure légère de la paupière supérieure ; du reste état général de l'œil satisfaisant. De douleurs internes, point, mais le cristallin était resté en place, et l'insuccès était flagrant.

J'avais bien lu des histoires de cataractes opérées par abaissement où le cristallin remonté avait disparu, laissant plus tard le champ libre aux rayons lumineux. Cependant ces exemples que je me plaisais à me rappeler pour ma consolation, ne me rassuraient guères. Boyer ne me disait-il pas, avec toute l'autorité de sa longue et imposante expérience : « Lorsque la cata-» racte cesse d'être contenue avec l'aiguille, elle peut

» remonter et reprendre la place qu'elle occupait. Si » cela arrive au moment de l'opération, rien n'est plus » facile que de la déprimer une deuxième fois; en la » tenant plus longtemps assujétie, afin qu'elle se fasse » à son nouveau domicile, mais souvent cet accident » a lieu plus ou moins longtemps après; et on ne » s'en aperçoit que lorsque venant à découvrir l'œil » pour voir les progrès de l'inflammation, la prunelle » se trouve bouchée comme elle était avant. On ne » peut se dispenser alors d'opérer une seconde fois. » Au milieu des préoccupations d'une vive et bien juste inquiétude, mademoiselle G.... restait assujétie à un régime sévère, et s'ennuyait doublement de ne pas y voir d'abord, puis d'être ainsi au lit dans une chambre à peine éclairée et dans l'inaction la plus complète. Un matin, c'était le vingt-cinquième jour après l'opération, elle me raconte qu'elle croit voir de côté avec l'œil opéré. Quelques jours plus tard elle m'affirme qu'elle y voit un peu, bientôt elle en est certaine. Enfin, sept semaines après s'être confiée à mes soins, elle distingue à peu de distance les doigts de la main; elle veut retourner chez elle, je la retiens, mais elle s'en va huit jours après.

Je ne la revois qu'au quatrième mois de là. A cette époque, un grain blanc assez semblable par la forme et la grosseur, à un gros grain d'orge-mondé, se voit en arrière de l'iris entamant un peu le champ de la pupille du côté de l'angle interne de l'œil; ce grain est comme nuageux à son pourtour et tremblote à chaque mouvement brusque de l'œil. En faisant dilater la pupille on le voit facilement en entier; du reste la vision est nette dès ce moment. A la Pentecôte de l'année

suivante, je rencontre, par hasard, mademoiselle G...., je l'emmène chez moi, j'examine son œil, la pupille est parfaitemeut nette et je n'y vois pas le plus petit vestige du cristallin. Si l'on analyse maintenant cette observation, on voit que les symptômes généraux qui ont été observés reconnaissent pour cause l'impression morale et l'introduction de l'aiguille dans l'œil, rend parfaitement des symptômes locaux. Le cristallin déprimé n'a pu être fixé au fond de l'œil, il est remonté immédiatement, mais ses communications vasculaires ou autres avec son enveloppe avaient été rompues, elles ne se sont pas renouées et la lentille s'est lentement resorbée à sa place normale, comme elle l'eut fait dans l'endroit où la fixe ordinairement l'aiguille du chirurgien.

Pendant les longs jours d'une pénible attente, j'ai dû souvent porter mon attention sur les faits de même nature et les auteurs en comptent d'assez nombreux. Déjà Pott, vers la fin du siècle dernier, a proposé de déchirer la lame antérieure de la capsule cristalline, et de confier ensuite à la faculté dissolvante de l'humeur aqueuse et à l'absorption des vaisseaux lymphatiques, la destruction du cristallin. Pott a opéré plusieurs fois de cette manière avec succès : Dans la cataracte laiteuse, il se contentait de déchirer avec l'aiguille la capsule du cristallin, sans déprimer cet organe qui ne tardait pas à se dissoudre dans l'humeur aqueuse, et à disparaître. Les observations de Hey, de Latta et de Dubois prouvent également que dans le cas où la cataracte remonte se placer derrière la pupille après l'opération par abaissement, si la capsule du cristallin a été ouverte, la pupille s'éclaircit au bout d'un certain temps. On doit à Scarpa une méthode d'opération par

le broyement ; ne consiste-t-elle pas à déchirer la capsule cristalline et à fendre en plusieurs sens le cristallin lui-même sans le déplacer, à abandonner cet organe à l'absorption ? La méthode du déplacement a, sans contre dit, fait observer Delpech, l'inconvénient de ne pas préserver toujours du retour du cristallin dans sa situation naturelle ; mais quand l'opération est bien faite, cet accident est bien moins commun qu'on ne l'imagine. L'expérience a prouvé qu'en pareil cas, le cristallin ayant été complétement isolé, il ne peut se conserver ; qu'il ne manque pas de dissoudre, et d'être absorbé en sorte que cette espèce de cataracte secondaire guérit le plus souvent spontanément si l'on ne se presse pas d'opérer une seconde fois ; d'ailleurs, les suites de l'opération par déplacement sont si simples ordinairement, que l'inconvénient d'être obligé de recommencer ne serait pas aussi grand qu'il le paraît d'abord. Cependant des auteurs dont l'autorité est d'un grand poids dans la science, parlent de la nécessité de revenir à l'opération.

Callison a observé le rétablissement de la vue seulement après une quatrième opération d'abaissement, et Samuel Cooper rapporte que Hey s'est servi sept fois de l'aiguille avant de réussir. Est-il nécessaire de faire observer qu'alors, on n'avait aucune idée que le cristallin détaché de ses moyens d'union put se dissoudre et être absorbé et qu'aussitôt que les circonstances permettaient de le faire, on se hâtait d'opérer de nouveau. Le cristallin, dit Boyer, remonte quelquefois à la place qu'il occupait, ce qui rend inutile l'opération déjà faite, cependant Boyer recommande plus loin, relativement à la cataracte secondaire récente, de ne pas

se hâter de recourir à une seconde opération, car il est permis, dit-il, d'espérer que cette nouvelle cataracte se dissipe spontanément ainsi que l'expérience l'a bien souvent prouvé ; or, je le demande, ces cataractes secondaires récentes dont parle Boyer, qui si souvent se dissipent, que sont-elles ? si ce n'est des cataractes dues à la réascension du cristallin.

J'ai consulté l'expérience, j'interroge maintenant les faits anatomiques : l'œil humain est fort compliqué, les organes qui le forment sont nombreux et délicats, les lois qui les régissent présentent encore des obscurités, mais le soin avec lequel le cristallin et ses accompagnements ont été étudiés, ce qu'on en sait aujourd'hui laisse peu à désirer.

La capsule cristalline embrasse le cristallin, le loge dans son intérieur. Cette capsule est tapissée en arrière et en avant, dit-on, par un dédoublement de l'hyaloïde. D'imperceptible filamens parallèles seraient chargés de fixer la lentille à son enveloppe. A l'intérieur de la capsule, entre elle et le cristallin se trouve l'humeur de Morgagny, fluide transparent, peu abondant et qui s'échappe aussitôt que la capsule est ouverte ; son existence n'est pas douteuse entre la lentille et le feuillet antérieur de la capsule ; en arrière, Dugés en nie l'existence.

Le cristallin, lui, est composé de deux parties, l'une superficielle de consistance gélatineuse, l'autre profonde, plus dure. Ces deux substances se confondent par gradation insensible. Sa sensibilité est nulle, comment se nourrit-il ? c'est ce que l'on est loin de savoir, on suppose qu'il se nourrit au moyen de liens qui le rattachent à son enveloppe, et ces liens, tous les anato-

mistes ne les ont pas vus. Zinn a bien pu, dit-on, injecter deux rameaux artériels dans le cristallin d'un jeune veau : Abbinus et Water, je crois, n'auraient pas été moins heureux ; mais d'ou vient qu'un anatomiste habile, M. Ribes n'ait jamais pu faire pénétrer les injections les plus fines dans cette partie? D'où vient que M. Denouvillers, qui a démontré avec tant de bonheur les vaisseaux de l'œil, n'ait pas mieux réussi? Sans doute, en l'absence de vaisseaux nourriciers dont l'existence n'est pas démontrée on est fort embarrassé pour expliquer l'apparence de vitalité que possède le cristallin ; mais ici les faits anatomiques seuls nous intéressent et seuls ils ont de la valeur; à moins toutefois que nous ne fassions comme Joung, qui annonce, en 1793, l'existence de vaisseaux et de nerfs dans le cristallin, avoue, en 1800, n'avoir encore pu les découvrir, mais n'en persiste pas moins dans sa première opinion. On voit bien, il est vrai, un rameau émané de l'artère de la rétine traverser le canal hyaloïdien, en arrière sur la lame postérieure de la capsule cristalline, et se perdre dans cet organe en ramifications extrêmement déliées dont plusieurs passent sur le bord externe de la capsule et vont s'anastomoser avec des branches qui proviennent du bord du corps ciliaire ; mais de nos jours aucun anatomiste n'a pu suivre un seul filet jusques au cristallin. Cet organe baigne dans un liquide très tenu, la capsule cristalline est l'intermédiaire des connexions entre le cristallin et les parties voisines, voilà tout ce que l'on sait de positif. Quant au cristallin, il se dissout presqu'entièrement dans l'eau; il n'a ni nerfs, ni circulation rouge, ni lymphatiques que l'on sache, ou dont on ait pu du moins constater

la présence. Ce corps s'accroit comme tous corps non organisés, par juxta-position ; il est formé de plusieurs couches qui s'emboîtent les unes dans les autres, dont les plus récentes sont les plus extérieures et qui sont d'autant plus dures qu'elles sont plus profondes. Est-il donc étonnant qu'arraché à des liens dont l'existence est au moins fort problématique, il ne puisse renouer de nouveaux rapports avec l'œil et retrouver son obscure vitalité. Enhardi plus que convaincu peut-être alors, je l'avoue, par ces considérations, j'ai, le 17 juin 1843, opéré d'une cataracte de l'œil gauche le nommé Coquet Charlemagne, du Quesnoy; l'œil droit était parfaitement bon, je déchirai la capsule du cristallin, j'abaissai cette lentille, et la ramenai en place après quoi dégageant mon aiguille par un léger mouvement de rotation, je la retirai de l'œil et l'opération fut terminée. Le lendemain, j'examinai l'œil : il était un peu rouge, des douleurs survinrent vers le sourcil, une large saignée fut faite, le régime fit le reste, au quatorzième jour l'œil était bien, au vingt-septième le cristallin paraissait être moins opaque ; à deux mois de l'opération, le malade distinguait un mouchoir blanc, je ne l'ai revu qu'au mois de septembre 1844, plus d'un an après, il n'y avait plus qu'un reste transparent du cristallin, il ne gênait pas la vision, bien qu'il fut de l'étendue d'une tête d'épingle ordinaire et presqu'au centre de la pupille. Le 16 mai 1845, le nommé Galet du faubourg de la Hotoye, atteint de cataracte aux deux yeux, fut opéré du côté droit par la méthode ordinaire ; du côté gauche, par simple dépression ; la résorbption du cristallin se fit d'abord sur le côté externe de la circonférence, elle a continué depuis, toutefois

elle a marché lentement et elle n'est pas complete encore; mais Galet voit des deux yeux.

Le 27 mai même année, Françoise Bellancourt de Fresnoy-en-Chaussée, vint me prier de l'opérer, un œil était depuis longues années perdu à la suite de petite vérole, l'autre offrait deux cicatrices qui attestaient d'anciennes ulcérations. Un renversement des cils y entretenait une irritation continuelle, l'œil était dans le plus mauvais état, et deux confrères avaient refusé de l'opérer. Cette femme désirait ardemment recouvrer la vue. Je dus lui donner mes soins. La cataracte fut opérée par dépression, le renversement des cils fut guéri par une légère opération ; elle se conduit, tricote et est heureuse aujourd'hui. Un autre malade de l'hospice des incurables a été, lui, complètement malheureux, c'est le nommé Cozette, atteint de cataracte double depuis longtemps, et de douleurs de tête continuelles qui paraissent être la cause de sa cécité, je l'opérai quoiqu'avec répugnance, ainsi que j'eus soin de le faire remarquer aux élèves qui m'assistaient alors, et je le fis d'un œil par abaissement, de l'autre par dépression ; les douleurs ont continué, il est resté aveugle et des deux côtés il s'est fait un grand désordre dans l'œil.

Je ne fais que rapporter succinctement ici des observations, dont j'ai dû conserver tout le détail. Leur nombre est sans doute trop insuffisant pour qu'on puisse en tirer des conséquences certaines. Moi même je n'ai pas osé en faire une règle générale dans les opérations que j'ai été appelé à pratiquer depuis plusieurs années. J'ai eu recours souvent à la méthode ordinaire et quelquefois à la dépression, suivant que me l'inspiraient mes instincts chirurgicaux. Maintenant doit-on rester

irrévocablement engagé dans les routes diversement frayées de la pratique actuelle ; ou bien tenter d'en ouvrir une nouvelle sous le double entraînement du langage des faits de l'organisation et des réalisations de la pratique? Serait-il prudent de secouer le joug d'habitudes non suffisamment justifiées peut-être, ou doit-on au contraire préférer le vague et les oscillations d'un passé sans doctrine, aux enseignements actuels. C'est une question complexe et qui me paraissait digne d'attention. Je l'ai abordée franchement devant vous, l'opération par la dépression est fort simple ; le procédé consiste à déchirer la partie antérieure de la capsule cristalline, à presser avec l'aiguille de haut en bas le cristallin opaque, à le faire descendre jusqu'au dessous de la pupille et relever l'aiguille, et la dégager. Comme il n'y a pas entre le corps ciliaire et liris un espace suffisant pour y fixer le cristallin, il remonte aussitôt. Ainsi simplicité dans l'exécution, sécurité précieuse pour le libre examen de l'œil à la lumière, plus de compression possible de la rétine par le cristallin, tels seraient à mes yeux les principaux avantages attachés à la dépression.

En vous soumettant ces recherches, je me demande avec inquiétude si je ne m'abuse pas étrangement en cherchant à frayer à la pratique une voie qui pourrait bien être fausse, et j'ai besoin, pour me rassurer un peu sur le jugement que vous allez porter, de me rappeler que des efforts, dussent-ils être infructueux, deviennent toujours estimables à vos yeux, et comme un hommage à la vérité et comme un témoignage de zèle et de dévouement.

MÉMOIRE

SUR LES

ÉQUIVALENTS CHIMIQUES,

PAR M. POLLET.

PRÉAMBULE.

Je veux parler des *équivalents chimiques*. On me demandera naturellement et tout d'abord ce que c'est qu'un équivalent chimique. Ainsi procède assez ordinairement la science : définir, puis exposer les théories. J'ai consulté plusieurs ouvrages ; j'ai fait moi-même quelques essais. Nulle part, je n'ai trouvé aucune définition claire des équivalents : mes efforts n'ont abouti qu'à me convaincre de l'impossibilité d'en donner une bonne. L'idée pourtant ne manque pas de netteté ; mais il faut, pour la faire bien concevoir, un assez long développement. Ce développement donné, tout est fini, du moins à peu près : les équivalents sont mesurés. En sorte que, dans le cas actuel, il y a nécessité de traiter le sujet avant d'en fixer l'objet par une définition. Ainsi ferai-je, ne pouvant faire autrement.

Quelques incertitudes, je l'avoue, demeureront dans ce travail. Mais je n'ai point la prétention de conduire la science à la perfection. Je la prends telle qu'elle est, et des éléments qu'elle fournit je cherche

à tirer quelques conséquences. Il me semble que mon travail n'aura pas été sans fruit si, après l'avoir lu, on reconnaît que les équivalents des corps sont légitimement fixés, à part deux ou trois exceptions. Il me semble surtout que mon travail n'aura pas été sans fruit si l'on reconnaît que ma méthode pour la détermination des équivalents est plus rigoureuse que la théorie tout hypothétique des atômes, ou que les définitions à priori que donnent certains auteurs, en y ajoutant des exceptions dont la multiplicité démontre le vague et l'insuffisance des principes.

La science débute par les éléments les plus simples et s'élève graduellement jusqu'aux plus complexes. Telle est, du moins, la prétention de ses interprètes. Cette prétention est-elle pleinement confirmée par les faits? C'est ce que je ne cherche pas à discuter: *non est hic locus*. Pour mon compte, je n'y tiens pas le moins du monde. Etre clair, intelligible, tel est mon but unique. La fin justifiera-t-elle les moyens? Je le désire et je l'espère.

Ainsi, je m'affranchis de toute autre loi que celle de la clarté. Je ne m'assujettis point à parler d'abord des corps simples, puis des composés binaires, et enfin des composés plus complexes. Mon ordre est précisément inverse. La licence est un peu forte peut-être : j'en suis faché ; mais, encore un coup, je n'ai qu'une devise : *fiat lux*. Aussi les sels fixeront-ils d'abord mon attention.

Avant d'entrer en matière, j'ai besoin encore de bien arrêter le sens d'un mot qui se présentera souvent dans cette note. Tout le monde parle de *métaux;* mais a-t-on jamais tellement défini ce mot qu'il rappelle à tous les esprits une seule et même idée? Je ne le pense pas.

De là vient que tel corps est un métal, aux yeux de quelques chimistes, tandis que d'autres lui refusent le titre d'élément métallique. Il en sera ainsi tant que, faute d'une convention nettement formulée, on laissera la classification arbitraire; tant que l'on n'aura point établi de distinction positive entre un métal et un élément non métallique. Quant à moi, j'appelle métal tout corps simple qui peut, avec l'oxigène, constituer au moins une base salifiable. A ce titre, le potassium, le sodium, le calcium, etc., seront des métaux; mais le colombium, l'arsenic, le tungstène seront des éléments non métalliques. L'éclat, l'opacité, la ductilité, les propriétés physiques, en un mot, n'entreront plus pour rien dans la distinction des deux classes de principes: la nature des composés oxigénés sera seule prise en considération. Quand le créateur a formé les éléments, je ne crois pas qu'il se soit imposé la loi de les façonner à deux moules différents: si, pour faciliter les études de notre faible intelligence, nous les classons dans deux séries distinctes, pourquoi vouloir à toute force chercher à revêtir d'un caractère naturel une division que l'art seul a établie?

DE L'ÉQUIVALENCE ENTRE LES BASES SALIFIABLES.

L'analyse de quelques sulfates, neutres aux papiers réactifs, a fourni les résultats suivants:

Sulfate d'ammoniaque:	Acide sulf.	40	parties:	Ammoniaque,	17	parties.
— de soude:	—	40	—	soude:	31	—
— de potasse:	—	40	—	potasse:	47	—
— de chaux:	—	40	—	chaux:	28	—
— de baryte:	—	40	—	baryte:	76	—

Dix-sept parties d'ammoniaque; 31 de soude; 47 de

potasse ; 28 de chaux ; 76 de baryte ; voilà des quantités de bases fort inégales en poids. Malgré cette inégalité, elles se combinent avec un même poids d'acide sulfurique, elles en neutralisent un même poids. Ne sont-elles pas équivalentes en affinité chimique pour cet acide?

L'analyse démontre encore que ces quantités inégales d'ammoniaque, de soude, de potasse, de chaux, de baryte, neutralisent un même poids [54] d'acide azotique, un même poids [36] d'acide oxalique. Elles sont donc équivalentes en affinité chimique pour l'acide azotique, équivalentes en affinité chimique pour l'acide oxalique.

Généralement, si, pour neutraliser une quantité A d'un premier acide, il faut la combiner avec des quantités de diverses bases exprimées par a, b, c, d, etc... ; si, d'un autre côté, une quantité B d'un second acide est neutralisée par la quantité a de la première base, elle le sera par les quantités b, c, d, etc... des autres bases.

La même chose étant vraie, quel que soit l'acide choisi en second lieu, il en résulte que les quantités a, b, c, d, etc... des diverses bases considérées sont équivalentes en affinité chimique pour tous les acides.

Il sera donc permis de considérer comme *chimiquement équivalentes* des quantités de bases capables de neutraliser un même poids d'un même acide.

REMARQUES IMPORTANTES.

Deux observations importantes doivent trouver place ici.

1.° Parmi les composés inorganiques, l'ammoniaque seule est, à proprement parler, une base salifiable,

sans être un oxide métallique. Quelquefois pourtant l'hydrogène protophosphoré et l'hydrogène bicarboné manifestent des tendances basiques à l'égard de certains acides.

2.° L'analyse des oxides basiques a prouvé que des quantités équivalentes de ces oxides contiennent un même poids d'oxigène. Par exemple :

31 part. de soude sont formées de			8 part. d'oxig.		et de	23 part.	de	sodium.
47	—	potasse	—	8	—	39	—	potassium.
28	—	chaux	—	8	—	20	—	calcium.
76	—	baryte	—	8	—	68	—	barium.

La plupart des oxides métalliques ne font jamais subir aux acides qu'une neutralisation partielle et incomplète. Néanmoins, on admet par analogie que la loi précédente s'applique aux oxides même les plus faibles. Bien que cette conclusion puisse paraître un peu forcée, je l'accepterai cependant, parce qu'elle se trouvera justifiée dans la suite de ce travail. Dès-lors, des quantités d'oxides métalliques basiques pourront être considérées comme chimiquement équivalentes lorsqu'elles contiendront un même poids d'oxigène.

Cette définition, conséquence de la première, ou plutôt identique avec elle par le fait résultant de l'analyse, est souvent plus commode dans les applications.

DE L'ÉQUIVALENCE ENTRE LES ACIDES.

Quarante parties d'acide sulfurique, 54 d'acide azotique, 36 d'acide oxalique, neutralisent 17 parties d'ammoniaque. Ces quantités d'acides, inégales en poids, sont donc équivalentes en affinité chimique pour l'ammoniaque.

Comme elles neutralisent aussi 31 parties de soude, elles sont encore équivalentes en affinité chimique pour la soude.

On verrait de même qu'elles sont équivalentes en affinité pour la potasse, en affinité pour la chaux, en affinité pour la baryte, en affinité pour une base quelconque.

On est ainsi conduit à considérer comme *chimiquement équivalentes* des quantités d'acides capables de neutraliser un même poids d'une même base.

REMARQUES SUR QUELQUES ACIDES.

Si l'on adopte pour l'acide borique les idées généralement reçues, cet acide sera particularisé par une circonstance tout exceptionnelle. La quantité d'oxigène contenue dans l'acide d'un borate neutre sera six fois plus grande que celle de la base, et les borates offriront seuls une composition pareille. Frappé de cette anomalie, je me suis demandé s'il n'y aurait point là quelque erreur. Or deux hypothèses se présentaient à mon esprit. Ou bien les borates considérés comme neutres étaient véritablement acides, ou bien l'erreur avait été commise dans quelque autre genre de sels, dont l'analyse imparfaite rompait toutes les analogies naturelles. La première supposition tombe devant ce fait que le borax ou borate neutre de soude verdit le sirop de violettes et que, par conséquent, loin d'être acide, il possède un excès de base. Pour la seconde, quelques ressemblances de compositions dans plusieurs combinaisons m'ont porté à rechercher l'erreur dans les silicates, les colombates et les tungstates. Tous ont

une réaction alcaline; la plupart ont été peu étudiés : ce n'est donc qu'avec peu de certitude que l'on a admis que, dans le cas de neutralité, ces genres de sels contiennent dans leur acide trois fois plus d'oxigène que dans leur base. Puisqu'ils sont alcalins, alors que telle est leur composition, puisque, de l'aveu de tous, le terme de neutralité n'est pas bien fixé pour eux, en sorte que tel chimiste regarde comme neutre un silicate que tel autre appelle bisilicate, il sera bien permis de rétablir les analogies en attribuant la neutralité à ceux dont l'acide contiendra six fois plus d'oxigène que la base : c'est dans cette hypothèse que je raisonnerai.

Les acides arsénique et phosphorique présentent une anomalie du même genre. Les arséniates et les phosphates considérés comme neutres ne le sont point en réalité; car ils verdissent le sirop de violettes et rétablissent en bleu le tournesol rougi par les acides. Dans ces composés, l'oxigène de l'acide est deux fois et demie l'oxigène de la base : les arséniates et les phosphates offrent seuls une semblable composition. N'y a-t-il pas lieu de croire que le terme de neutralité a été, dans ces cas encore, fixé d'une manière inexacte?

Si l'on considérait comme neutres les sels que l'on nomme aujourd'hui biarséniates, biphosphates, les analogies seraient respectées : car l'oxigène de l'acide serait quintuple de celui de la base comme dans les azotates, les chlorates, les brômates, les iodates. C'est une raison qui milite en faveur de cette nouvelle manière de voir. A la vérité, les biphosphates ont une réaction acide; mais le papier de tournesol, rougi dans leurs dissolutions, reprend presque toujours sa couleur bleue en

se desséchant. Donc, en général, les biarséniates et les biphosphates approchent plus de la neutralité que les arséniates et les phosphates regardés comme neutres. C'est à eux que j'attribuerai la neutralité.

Enfin, l'acide carbonique est si faible que jamais il ne peut neutraliser complètement une base. C'est donc arbitrairement que l'on regarde tel carbonate comme neutre plutôt que tel autre. Parmi les chimistes, les uns attribuent la neutralité aux carbonates dans lesquels l'oxigène de l'acide est double de celui de la base; les autres l'attribuent aux carbonates contenant une quantité deux fois plus grande d'acide carbonique. Je me range à ce dernier avis, parce que, à défaut de neutralisation complète, il me semble rationnel de considérer comme neutres les composés qui sont le plus près de la neutralité réelle.

Application aux hydracides. — Mode d'action de ces derniers sur les oxides métalliques.

Quarante parties d'acide sulfurique, avons-nous dit plus haut, neutralisent dix-sept parties d'ammoniaque : donc toute quantité d'acide capable de neutraliser dix-sept parties d'ammoniaque sera équivalente à quarante parties d'acide sulfurique.

Cette règle appliquée aux hydracides fournit les résultats suivants :

Acide hydrochlorique. . .	36	Acide hydrocyanique. . .	27
Acide hydrobromique. . .	79	Acide hydrosulfurique . .	17
Acide hydriodique. . . .	127	Acide hydrosélénique. . .	41
Acide hydrofluorique . . .	20	Acide hydrotellurique . .	65

Ces quantités d'acides ne neutralisent pas seulement

dix-sept parties d'ammoniaque ; elles neutralisent aussi trente-et-une parties de soude, quarante-sept de potasse, et généralement une quantité de base équivalente à dix-sept parties d'ammoniaque. Mais ces dernières neutralisations s'opèrent par une réaction toute particulière.

Prenons pour exemple l'acide hydrochlorique et la soude. Lorsque ces deux corps, par une combinaison apparente, se neutralisent l'un l'autre, ils ne se combinent pas en réalité. Chacun d'eux se partage en ses éléments, et ceux-ci, entrant dans des arrangements moléculaires nouveaux, donnent naissance à de l'eau et à du chlorure de sodium. Cette transformation est formulée dans le tableau suivant :

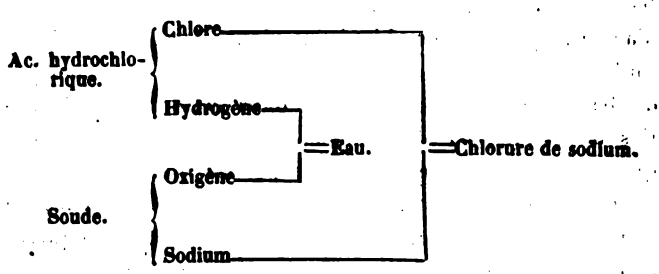

La réaction est complète lorsque les quantités d'acide hydrochlorique et de soude entre lesquelles elle s'opère sont 36 et 31. Pour qu'elle le soit, il faut évidemment que la quantité d'hydrogène contenue dans l'acide soit capable de former de l'eau avec la quantité d'oxigène contenue dans la base. Mais, comme une transformation toute pareille a lieu dans la neutralisation d'un autre hydracide par la soude, il faut bien que les quantités de différents hydracides qui neutra-

lisent une même dose de soude et qui, par conséquent, sont chimiquement équivalentes entre elles, contiennent une même quantité d'hydrogène.

Voici ce que constate effectivement l'analyse :-

1 part.	d'hyd.	et	8 part.	d'oxigène	forment	9 part.	d'eau.
1	—		35	— de chlore	—	36	— d'acide hydrochlorique.
1	—		78	— de brôme	—	79	— d'acide hydrobrômique.
1	—		126	— d'iode	—	127	— d'acide hydriodique.
1	—		19	— de fluor	—	20	— d'acide hydrofluorique.
1	—		26	— de cyanogène		27	— d'acide hydrocyanique.
1	—		16	— de soufre	—	17	— d'acide hydrosulfurique.
1	—		40	— de sélénium		41	— d'acide hydrosélénique.
1	—		64	— de tellure	—	65	— d'acide hydrotellurique.

Ajoutons que l'eau se combine avec bon nombre de bases salifiables, à l'égard desquelles elle joue le rôle d'acide ; que les combinaisons dont il s'agit s'opèrent toujours entre neuf parties d'eau et l'une des quantités de bases trouvées équivalentes dans cette note [31 parties de soude, 47 de potasse, etc.] ; que, par conséquent, on peut dire que neuf parties d'eau équivalent à quarante parties d'acide sulfurique, puisqu'elles se combinent avec un même poids de soude. Cette équivalence, à la vérité, n'est pas aussi complète que pour les acides proprement dits, puisqu'il n'y a point neutralisation ; mais elle existe du moins sous un rapport.

RÉSUMÉ.

Il sera bon, avant d'aller plus loin, de résumer ce que nous avons dit jusqu'à présent, afin que, les principes étant bien fixés dans l'esprit, les conséquences puissent être plus aisément suivies.

1.° Des quantités de bases sont équivalentes entre

elles, quand elles neutralisent un même poids d'un même acide.

2.° Des quantités d'oxides métalliques équivalentes entre elles contiennent un même poids d'oxigène.

3.° Le poids d'oxigène contenu dans un oxide métallique est toujours capable de former de l'eau avec la quantité d'hydrogène contenue dans un hydracide pouvant neutraliser l'oxide considéré.

4.° Des quantités d'acides sont équivalentes entre elles, quand elles neutralisent un même poids d'une même base.

5.° Des quantités équivalentes d'acides hydrogénés contiennent un même poids d'hydrogène.

6.° La quantité d'eau qui renferme ce même poids d'hydrogène est équivalente aux quantités d'acides dont il s'agit.

DE L'ÉQUIVALENCE ENTRE LES CORPS SIMPLES.

Tout ce qui précède se rapporte à des corps composés. J'arrive enfin aux corps simples. Quant à présent, je ne considère que ceux qui peuvent se ranger sous les deux titres suivants :

1.° Corps simples capables de former des hydracides.

2.° Hydrogène et métaux.

Première série. — Corps simples capables de former des hydracides.

L'oxigène, le chlore, le brôme, l'iode, le fluor, le soufre, le sélénium, le tellure, composent cette série.

On a vu que 8 parties d'oxigène, 35 de chlore, 78 de brôme, 126 d'iode, 19 de fluor, 16 de soufre,

40 de sélénium, 64 de tellure, quantités de matières inégales en poids, se combinent avec un même poids [1] d'hydrogène, et que de ces combinaisons résultent des composés : 1.° analogues par leurs propriétés acides ; 2.° équivalens entre eux. Donc ces quantités d'oxigène, de chlore, de brôme, etc., sont équivalentes en affinité pour l'hydrogène.

On se rappelle que 8 parties d'oxigène avec 23 de sodium forment la soude ou protoxide de sodium ; que, dans la réaction de l'acide hydrochlorique sur la soude, 35 parties de chlore et 23 de sodium forment le chlorure de sodium ; que, dans une autre réaction du même genre, 126 parties d'iode et 23 de sodium forment l'iodure de sodium, etc. Les quantités d'oxigène, de chlore, de brôme, d'iode, etc., qui viennent d'être mentionnées, sont donc encore équivalentes en affinité pour le sodium.

On verrait semblablement qu'elles sont toutes équivalentes en affinité pour le potassium, en affinité pour le calcium, en affinité pour un métal quelconque.

Concluons que des quantités de matières élémentaires capables de former avec un même poids d'hydrogène des hydracides sont *chimiquement équivalentes* entre elles.

Observons, en passant, que 26 parties de cyanogène sont chimiquement équivalentes aux quantités d'oxigène, de chlore, etc., citées dans cet article.

Deuxième série. — Hydrogène et métaux.

Une partie d'hydrogène, 23 parties de sodium, 39 de potassium, 20 de calcium, etc., peuvent se combiner avec un même poids [8] d'oxigène, et former ainsi des

protoxides. Ces quantités d'hydrogène, de sodium, de potassium, de calcium, etc., inégales en poids, sont équivalentes en affinité pour l'oxigène.

Ces mêmes quantités peuvent se combiner avec 35 parties de chlore, et former ainsi des protochlorures. Elles sont donc aussi équivalentes en affinité pour le chlore.

On verrait également qu'elles sont équivalentes en affinité pour le brôme, en affinité pour l'iode, en affinité pour le fluor, etc.

On peut donc regarder comme *chimiquement équivalentes* des quantités d'hydrogène et d'un métal quelconque qui, avec un même poids d'oxigène, forment des protoxides.

DÉFINITION ET DÉTERMINATION DES ÉQUIVALENS CHIMIQUES.

La notion de quantités de matières chimiquement équivalentes est suffisamment développée maintenant. De cette notion à celle d'équivalens chimiques, il n'y a qu'un pas.

Nous avons formé plusieurs classes de quantités de matières équivalentes entre elles; mais, dans chacune de ces classes, le point de départ demeure entièrement arbitraire. Par exemple, 1 partie d'hydrogène, 23 de sodium, 39 de potassium, sont des quantités équivalentes; mais évidemment, 2 parties d'hydrogène, 46 de sodium, 78 de potassium, le seraient également. On peut donc, dans chaque classe, faire choix arbitrairement de l'une quelconque des quantités qui s'y trouvent; le choix une fois fait, les quantités équivalentes à celle que l'on aura prise ainsi pour terme de comparaison seront nettement déterminées.

Dans la fixation de cette sorte d'unité, je suivrai les classes dans un ordre inverse de celui que j'ai précédemment adopté, c'est-à-dire que je commencerai par la dernière pour terminer par la première.

Hydrogène et métaux. — Dans la dernière classe, je choisirai le poids de l'hydrogène pour unité. Les quantités équivalentes des métaux rangés dans cette classe seront alors celles qui ont été citées dans les explications. Le choix de l'unité pour représenter le poids de l'hydrogène est justifié par la simplicité des nombres obtenus ainsi pour représenter les quantités de matières équivalentes à ce poids : d'après MM. Dumas et Balard, tous ces nombres sont entiers (1).

Corps simples capables de former des hydracides. —Dans la classe précédente, nous pourrions aussi choisir arbitrairement le poids de l'un des corps; mais il y aura quelque avantage à le fixer d'après une règle.

S'il était possible de découvrir entre les corps de l'une et de l'autre classe quelques substances dont l'équivalence chimique se manifestât, les deux classes, réunies en une seule par le lien qui les rattacherait ainsi l'une à l'autre, ne laisseraient plus liberté du choix que pour un élément, et, comme notre choix est déjà fait, nous n'aurions qu'à le conserver.

Ces caractères d'équivalence entre corps rangés dans deux classes différentes ne sont plus, il est vrai, sensibles comme ceux que nous avons découverts jusqu'à

(1) Toutefois, l'état de nos connaissances ne nous permet pas d'affirmer que cette simplicité soit une vérité pour tous les corps : la discussion de ce point serait étrangère à mon objet.

présent : il y en a pourtant quelques-uns qui permettent des comparaisons.

Par exemple, 3 parties d'hydrogène avec 14 d'azote forment l'ammoniaque ; 378 d'iode avec 14 d'azote forment l'iodure d'azote. Sans doute, il n'y a point entre l'ammoniaque et l'iodure d'azote cette ressemblance de propriétés qui existe entre tous les acides ; mais tout au moins les résultats que fournissent les analyses de ces composés manifestent une certaine analogie d'affinité pour l'azote entre 3 parties d'hydrogène et 378 d'iode, ou bien entre 1 partie d'hydrogène et 126 d'iode.

Ainsi encore 3 parties d'hydrogène et 76 d'arsenic forment l'hydrogène arseniqué ; 105 de chlore et 76 d'arsenic forment le chlorure d'arsenic ; ce qui annonce une analogie d'affinité pour l'arsenic entre 3 parties d'hydrogène et 105 de chlore, ou bien entre 1 partie d'hydrogène et 35 de chlore.

Si donc, à défaut de ressemblances plus frappantes, on se contentait de celles-là pour regarder 126 parties d'iode ou 35 de chlore comme équivalentes d'une partie d'hydrogène, elles le seraient nécessairement aussi de toute quantité de métal équivalente à une partie d'hydrogène. Elles entreraient ainsi dans notre première classe, entraînant à leur suite tous les corps avec lesquels elles se trouvent intimement liées par l'équivalence dans la classe même dont elles font partie.

Cette fusion des deux classes, pour être un peu hypothétique, n'en est pas moins licite, puisque, dans chaque classe, le point de départ est arbitraire. Il y a, d'ailleurs, avantage à l'opérer : l'on évitera ainsi la multiplicité toujours nuisible des unités ; l'on attachera à toutes les substances des nombres qui, s'ils

n'expriment point d'une manière complètement certaine l'équivalence chimique de ces substances, rappelleront au moins les proportions suivant lesquelles se font le plus ordinairement leurs combinaisons; et il n'y aura aucun danger de confusion entre ces équivalences supposées et les équivalences véritables, car les premières ne trouveront jamais leur application dans la science.

En conséquence, nous ne ferons plus des deux classes de corps simples qu'une série unique de quantités équivalentes, ainsi formulées:

Hydrogène, 1. Sodium, 23. Potassium, 39. Calcium, 20. Barium, 68. etc.
Oxigène, 8. Chlore, 35. Brôme, 78. Iode, 126. Fluor, 19. etc.

Rapportées de cette manière à une même unité, les quantités de matière chimiquement équivalentes prennent le nom d'*équivalens chimiques*. Ainsi, au lieu de dire que 23 parties de sodium sont chimiquement équivalentes à 1 partie d'hydrogène, on dira, d'une manière plus abrégée, que 23 *est l'équivalent chimique du sodium*.

Les classes supérieures renferment les composés binaires.

Hydracides. — Viennent d'abord les hydracides. Pour eux, point de difficulté. Un équivalent d'hydrogène et un équivalent de radical constituent l'équivalent de chaque hydracide.

Bases. — Comme l'équivalent d'hydrogène exige un équivalent d'oxigène pour se transformer en eau, il faut que tout équivalent de base en contienne un d'oxigène: cela résulte des explications précédemment données.

L'ammoniaque seule ne rentre pas dans cette loi; mais il suit évidemment de ce qui a été dit que 17 est l'équivalent de cet alcali.

Acides. — L'équivalent de chaque base étant fixé, celui de chaque acide s'en suit nécessairement.

REMARQUES SUR LES ÉQUIVALENTS DES ACIDES.

La considération de quelques acides oxigénés conduit à une remarque assez importante.

L'équiv. d'ac. brômique	est 119 :	il cont. un équiv.	de brôme	et 5 d'oxig.
— — perchlorique	est 91 :	— —	de chlore	et 7 —
— — periodique	est 189 :	— —	d'iode	et 7 —
— — sélénique	est 64 ;	— —	de sélénium	et 3 —
— — sulfurique	est 40 :	— —	de soufre	et 3 —
— — permanganique	56 :	— —	de manganèse	et 3 1/2
— — osmique	est 132 :	— —	d'osmium	et 4 —
— — vanadique	est 93 :	— —	de vanadium	et 3 —

Ainsi dans l'équivalent de l'acide le plus oxigéné que puisse former un radical, toujours un équivalent de ce radical.

Voici maintenant des acides qui semblent faire exception à cette loi générale :

L'équiv. d'ac. antimonique	est 169 :	il cont. 3 équiv.	d'antimoine	et 5 d'ox.
— — chrômique	est 525 :	— 1 —	1/2 de chrôme	et 3 —
— — molybdique	est 72 :	— 2 —	de molybdène	3 —

De là vient que beaucoup de chimistes, après s'être posé des règles pour la fixation des équivalens des corps simples, ont cru devoir s'en écarter, lorsqu'il s'est agi de l'antimoine, du chrôme et du molybdène : renonçant à leur méthode uniforme, ils ont admis comme un fait positif que les équivalens des acides antimonique, chrômique et molybdique, devaient contenir un équivalent de radical.

Si je ne partage point leur opinion, c'est que l'équivalence ainsi établie tombe entièrement dans le domaine de l'hypothèse, au lieu d'être basée sur des analogies manifestes. Qu'on le remarque bien, en effet, la loi sur laquelle on s'appuie n'est appliquée, *dans le cas actuel*, que par convention arbitraire. Quel est véritablement l'équivalent de l'acide antimonique? Quel est celui de l'acide chrômique? Quel est, enfin, celui de l'acide molybdique? On n'en sait rien. Les antimoniates ont été fort peu étudiés : *probablement*, dit M. Berzélius, la quantité d'oxigène de l'acide est quintuple de celle de la base. Les chrômates considérés comme neutres verdissent le sirop de violettes. Quant aux molybdates, ils sont aussi peu connus que les antimoniates. Serait-il donc rationnel de se fonder sur des incertitudes pour rejeter des conséquences tirées de faits incontestables? Si l'on n'avait aucun motif plausible pour se diriger dans la détermination de l'équivalent de l'antimoine, du chrôme ou du molybdène, je concevrais que l'on cherchât à s'étayer de la loi qui vient d'être citée : c'est ce que je ferai moi-même tout-à-l'heure. Mais que l'on veuille assujettir forcément des équivalens bien déterminés à une loi, qu'on ne leur applique pas même avec certitude, c'est ce que ma raison ne saurait accepter.

CORPS SIMPLES OMIS.

Quelques corps simples ont échappé aux règles que nous avons successivement établies : ce sont le phosphore, l'arsenic, l'azote, le carbone, le bore, le silicium, le colombium et le tungstène. Comment fixer leurs équivalens?

Je rappelle d'abord que, pour le plus grand nombre d'entre eux, l'équivalent de l'acide le plus oxigéné laisse beaucoup d'incertitude. Sans répéter ici ce que j'ai dit ailleurs sur la détermination de ces équivalens d'acides, je cite sur le champ les nombres auxquels conduisent les probabilités que j'ai exposées plus haut:

Acide phosphorique:	72.	Oxigène:	40.	Phosphore:	32.
— arsénique:	115.	—	40.	Arsenic:	75.
— azotique:	54.	—	40.	Azote:	14.
— borique:	70.	—	48.	Bore:	22.
— silicique:	92.	—	48.	Silicium:	44.
— colombique:	232.	—	48.	Colombium:	184.
— tungstique:	238.	—	48.	Tungstène:	190.
— carbonique:	44.	—	32.	Carbone:	12.

Comme un équivalent d'acide au summum d'oxigénation contient ordinairement un équivalent de radical, il est probable que les nombres consignés dans la dernière colonne de ce tableau sont les équivalents des huit corps simples correspondants. Soumettons cette probabilité à quelques épreuves.

En premier lieu, 32 parties de phosphore, 75 d'arsenic, 14 d'azote, sont équivalentes en affinité pour l'oxigène.

L'équivalent d'ammoniaque est formé de 3 équivalents d'hydrogène unis à 14 parties d'azote. Le gaz hydrogène protophosphoré joue quelquefois, ainsi que je l'ai dit, le rôle de base: il forme, par exemple, avec l'acide hydriodique un composé cristallin, un véritable sel. Or la quantité d'hydrogène protophosphoré qui, combinée avec un équivalent d'acide hydriodique, constitue ce sel, est formée de 3 équivalents d'hydrogène et de 32 parties de phosphore. Enfin, 3 équivalents

d'hydrogène avec 65 parties d'arsenic donnent l'hydrogène arseniqué.

Ainsi encore, 32 parties de phosphore avec 3 équivalents de chlore, 75 parties d'arsenic avec 3 équivalents de chlore, forment des chlorures.

Il existe aussi un chlorure d'azote; mais le peu de stabilité de ce composé, sa facile détonation, n'ont point permis d'en faire l'analyse: M. Dulong l'a essayé, et chacun sait les affreux accidents qui résultèrent de cette tentative. Mais l'analogie des propriétés du chlorure d'azote avec celles de l'iodure donne lieu de croire qu'il est composé de trois équivalents de chlore et de 14 parties d'azote.

C'en est assez, je crois, pour qu'il soit permis d'ajouter à la liste des équivalents les nombres 32, 75 et 14 comme représentant ceux du phosphore, de l'arsenic et de l'azote.

Notons, d'ailleurs, pour achever la justification de ce résultat, que 35 parties de chlore, 78 de brôme, 126 d'iode, forment avec 40 parties d'oxigène les équivalents des acides chlorique, bromique, iodique, et se trouvent ainsi égaler en affinité pour l'oxigène les quantités de phosphore, d'arsenic et d'azote que nous venons de considérer.

Pour le bore, le silicium, le colombium et le tungstène, la justification devient plus facile et plus complète. D'abord, 22 parties de bore, 44 de silicium, 184 de colombium, 190 de tungstène sont équivalentes en affinité pour l'oxigène.

Elles le sont aussi en affinité pour le fluor; car elles forment des fluorures avec 114 parties ou 6 équiva-

lents de fluor : elles le sont de même en affinité pour le chlore.

Ces rapprochements, que l'on pourrait multiplier, suffisent bien pour établir l'équivalence chimique des quantités de matières mentionnées.

Mais sont-elles équivalentes à quelqu'un des équivalents déjà trouvés ? Nous avons déjà vu plusieurs corps former avec trois équivalents d'oxigène des acides ; tels sont le soufre et le sélénium ; ou bien avec trois équivalents de chlore des chlorures, etc. Nous n'en avons trouvé aucun qui se combinât avec 6 équivalents d'un autre. Pour éviter ces combinaisons exceptionnelles, dirons-nous alors que 11, 22, etc. et non 22, 44, etc., seront les équivalents du bore, du silicium, etc. ?

Remarquons bien que l'union d'une série d'équivalents avec les précédentes n'a besoin que de quelques analogies qui la justifient : car, je l'ai dit plus haut, le point de départ est arbitraire pour chaque série. Si le soufre et le sélénium soutenaient avec 11 parties de bore une comparaison complète, il n'y aurait aucune difficulté ; mais ils ne la soutiennent que relativement à l'oxigène ; encore les quantités d'acide formées ainsi ne sont-elles pas équivalentes. Il me paraît donc plus rationnel de s'en tenir à l'analogie fondée sur la loi de composition des acides, et d'admettre les nombres que nous venons de trouver, sans modification, dans la série des équivalents.

Quant au carbone, je n'aperçois, je l'avoue, aucune autre analogie que celle qui résulte de la loi générale relative aux acides, pour justifier brièvement l'adoption du nombre 12 pour son équivalent.

CONCLUSION.

Les équivalents des corps simples conservent, comme on le voit, quelques incertitudes que l'état de la science ne paraît pas capable de détruire. C'est pour le carbone surtout que cette incertitude existe. Pour les autres corps, elle disparaît en partie, quand on les divise, comme je l'ai fait dans cette note, en quatre séries, savoir:

1.° Corps simples capables de former des hydracides;

2.° Hydrogène et métaux;

2.° Phosphore, arsenic et azote;

4.° Bore, silicium, colombium et tungstène.

L'équivalence alors se manifeste assez clairement entre les corps d'une même série. Le doute n'existe plus que pour la fusion des séries entre elles. Mais comme je l'ai dit, cette fusion, bien qu'un peu hypothétique, est sans inconvénients réels: il suffit qu'elle soit justifiée par quelques analogies plus ou moins profondes. Or, je crois avoir signalé partout des rapprochements assez sensibles pour que le passage d'une série à l'autre ne soit pas dénué de fondement.

MÉMOIRE

SUR LE CALCUL

DES

DÉBLAIS ET REMBLAIS,

PAR M. MACHART, FILS.

MESSIEURS,

Il y a déjà plusieurs années que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie quelques recherches sur la manière de déterminer l'axe d'un profil de route, de telle sorte que sa construction exigeât le moins possible de mouvement de terre. J'étais parvenu, par le calcul, à deux conditions dont l'une se comprend tout d'abord : elle exige que le volume des terres fouillées soit précisément égal à celui des terres à rapporter. C'est là ce que tous les ingénieurs connaissent sous le nom de principe de la compensation des déblais et des remblais, et sa nécessité est évidente d'elle même. Si l'on suppose, en effet, que cette compensation n'ait pas lieu, qu'il y ait, par exemple, un volume de déblais à faire plus grand que le volume des remblais, il est clair que si l'on exhausse graduellement le plan de la route

on diminuera, de plus en plus, la quantité de terre à fouiller. Tant que l'on ne cessera pas d'en trouver l'emploi, c'est-à-dire tant que le volume des déblais ne sera pas supérieur à celui des remblais, le cube des terrassements à faire ira constamment en diminuant. On ne devra donc s'arrêter que quand on sera parvenu à l'égalité.

Ainsi que je l'ai fait observer dans mon premier mémoire, la condition de l'égalité des déblais et des remblais ne suffit pas pour fixer la position de l'axe d'une route, puis qu'on peut toujours y parvenir en élevant ou abaissant cet axe parallèlement à lui-même, sous quelque pente ou rampe qu'on l'ait dirigé. Pour achever de déterminer le tracé, il reste donc à en fixer l'inclinaison.

La condition que donne à cet égard le calcul est beaucoup moins facile à interprêter que la première. Elle suppose la détermination des centres de gravité des déblais et des remblais, et, dans mes premières recherches, j'avais été obligé de me borner à indiquer théoriquement les moyens de trouver ces points, mais sans me dissimuler qu'une règle de calcul, qui n'offrait aucune idée saisissable à l'intelligence, ne pouvait guère devenir un procédé pratique, et que, très-probablement, la condition de la compensation des déblais et des remblais resterait, en dépit de mes efforts, la seule condition à laquelle on crut devoir s'astreindre, bien qu'il me parût prouvé qu'observée seule, elle n'était pas toujours une condition du maximum réel d'économie.

Un nouvel examen m'a heureusement permis d'interprêter, d'une manière intelligible pour tout le monde, la seconde condition à laquelle j'étais parvenu. En

langage ordinaire, elle signifie que si l'on veut avoir à faire le moins possible de terrassements, il faudra qu'après l'exécution des travaux, le centre de gravité du terrain n'ait pas varié. En d'autres termes, il faudra que les transports de terre que l'on aura faits en marchant de l'origine de la route vers son extrémité, soient égaux aux transports que l'on aura faits en marchant dans un sens opposé. La première règle prescrite par le calcul était la compensation des déblais et des remblais ; la seconde peut s'appeler la compensation des transports.

En même temps que cette dernière condition assure, ainsi que le prouve la théorie d'où elle est déduite, le minimum de terrassement dans l'exécution d'un projet, elle offre aussi l'avantage d'exécuter ces terrassements avec le minimum de dépense. Il est clair, en effet, que c'est quand les transports se feront également dans les deux sens, qu'ils seront les plus courts et les plus économiques possibles. Le projet qui satisfera à cette double condition, satisfera donc de la manière la plus complète aux exigences de l'économie. La règle du calcul se trouvant d'ailleurs ainsi traduite et appliquée à des quantités que l'ingénieur est toujours obligé de calculer, il devient extrêmement facile de s'assurer si elle est satisfaite, et de juger du mérite d'un projet en voyant jusqu'à quel point il s'en approche, non seulement dans son ensemble, mais dans chacune des parties dont il se compose.

S'il s'agit d'un tracé soumis à des conditions fort rigoureuses, par exemple, d'un chemin de fer, dont les pentes ne peuvent varier que dans des limites extrêmement étroites, et dont la hauteur est souvent déter-

minée par des points de sujétion tels qu'un passage à niveau, la traversée d'un cours d'eau, etc., les conditions que je viens d'indiquer ne pourraient que rarement recevoir leur application pour la détermination des pentes et des rampes dont le profil en long doit se composer. Mais on peut, dans ce cas, les appliquer très-avantageusement à la détermination en plan du tracé sur le terrain.

Supposons, en effet, qu'il s'agisse de tracer l'axe d'un chemin de fer dans une vallée, sur le flanc d'un de ses versants. Au moyen du niveau de pente, on tracera sur le terrain une ligne ayant l'inclinaison donnée d'avance ou une inclinaison un peu moindre. On en lèvera le plan, et le problème, à résoudre au cabinet, consistera à substituer aux sinuosités irrégulières de cette ligne, un système d'alignements droits ou de courbes d'un rayon donné qui s'en écarte le moins possible. C'est ici un problème d'interpolation tout-à-fait identique avec celui dont il vient d'être question, et rien n'empêche d'opérer sur le tracé un plan de la même manière que sur le profil en long du terrain. Pour cela, il suffira de considérer comme remblais les surfaces que l'axe du tracé cherché doit laisser, d'un côté, entre lui et la courbe du terrain, et comme déblais celles qu'il laisse du côté opposé. Les conditions trouvées pour le cas d'un profil en long vertical s'appliqueront exactement à cette sorte de profil horizontal, et, par des calculs purement mécaniques que l'on peut confier à un simple employé de bureau, on parviendra à déterminer, sans tâtonnements, le tracé le plus avantageux qu'il soit possible de suivre.

Si les conditions auxquelles sont assujéties les pentes

et les rampes permettent d'ailleurs l'application des règles posées ci-dessus, ce qui arrivera toutes les fois que la pente moyenne du terrain n'excèdera pas celle qu'il est permis d'adopter, on pourra avec certitude reconnaître quel est le tracé le plus économique. Si les circonstances exigent que l'on s'en écarte, on pourra mesurer l'importance des sacrifices que l'on aura à faire aux convenances, et, ce qui est peut-être bien plus important encore, on n'aura pas à craindre de se laisser aller à sacrifier à leur tour des convenances graves, peut-être même la sécurité publique, à l'espérance d'une économie souvent insignifiante et, dans plus d'un cas, entièrement illusoire.

COMPTE-RENDU

DE

L'OUVRAGE DE M. VIVIEN,

INTITULÉ :

ÉTUDES ADMINISTRATIVES [1];

RAPPORT FAIT A L'ACADÉMIE D'AMIENS,

DANS LES SÉANCES DES 9 ET 23 MAI 1846,

PAR Mr. H. DAUPHIN,

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL.

MESSIEURS,

Cet ouvrage, qui vient d'ouvrir à son auteur les portes de l'Institut, en consacrant par un nouveau titre ses droits à la place qu'occupait, dans la classe des sciences morales et politiques M. Berriat-St.-Prix, n'a point été conçu ni exécuté d'un seul jet. Les morceaux qu'il renferme furent publiés successivement dans la Revue des deux Mondes, que le talent de sa rédaction a mise au premier rang de nos recueils périodiques.

Commencées par M. Vivien peu après sa sortie du ministère, alors que rendu à la vie privée, il pouvait, pour la première fois depuis dix ans, se recueillir et fixer dans sa mémoire les résultats d'une expérience chèrement ac-

(1) Etudes administratives, par M. Vivien, vice-président au Conseil d'Etat, député de l'Aisne. — 1846.

quise, ces publications furent continuées depuis sa rentrée au Conseil d'Etat, malgré les travaux nombreux de sa vie officielle et parlementaire. Le succès qu'avaient obtenu les premiers articles signés de son nom, lui avait fait contracter une sorte d'engagement envers le public. Loin de s'y dérober, M. Vivien a payé largement sa dette. Jamais auteur ne connut mieux son sujet. Il décrit non seulement ce qu'il a vu, mais encore et le plus souvent ce qu'il a fait et pratiqué lui-même. — Qui pouvait mieux mettre à nu *la Préfecture de police* que l'homme dont la fermeté patriotique et les lumières ont été à la hauteur de ce poste, en tout temps difficile à remplir, mais surtout redoutable à l'époque de crise où il lui fut confié? Le *Conseil d'Etat*, qui l'avait revu ensuite dans son sein, où il avait présidé le comité de législation, n'aurait pu sans doute charger un homme plus compétent du soin d'exposer sa constitution, et de justifier son existence. Sorti du barreau et des sommités de la magistrature, pour se donner tout entier à l'Administration qui le réclamait, et qui depuis eut toujours les préférences de cet esprit net et pratique, il avait, en dix ans, pu acquérir des notions justes et complètes sur le *pouvoir administratif*. Là encore il était sur son terrain, de même qu'en traitant des *fonctionnaires publics*, lui qui en qualité de Procureur-général et de Préfet de police, avait dirigé un nombreux personnel et appris à manier les hommes, il retrouvait une matière expérimentée, objet de ses travaux habituels et de ses méditations. — Le morceau intitulé *théâtre* s'explique aussi comme un appendice au traité de la législation des théâtres, publié en 1830, et dont M. Vivien est un des auteurs. M. Vivien, avait

trouvé dans ses fonctions de Préfet de police une précieuse occasion d'étudier de plus près ce sujet; aussi l'a-t-il repris, après un intervalle de quinze ans, avec une riche provision de faits, et en l'éclairant au flambeau de la législation anglaise. — Tel est, si je puis m'exprimer ainsi, l'historique des cinq morceaux, qui composent le recueil publié par M. Vivien sous ce titre: *Etudes Administratives;* et pour montrer le lien qui les unit, l'auteur a fait voir, dans une excellente préface, qu'elles appartiennent toutes à la science administrative, science peu connue encore et nulle part enseignée. « Je me suis propose, dit-il, d'ouvrir la route; d'autres la suivront avec plus de succès; je ne prétends qu'à un mérite, celui de la bonne foi et de l'impartialité.

Cette préface et le morceau qui la suit: *du Pouvoir Administratif*, sont deux additions de l'auteur, qui certes ne peuvent être regardées comme des hors-d'œuvre. Après avoir exposé dans la Revue des deux Mondes quelques parties de l'Administration, il a cédé aux tendances de son esprit généralisateur, et compris qu'il ne pouvait convertir ces fragments en corps d'ouvrage, sans remonter aux principes, sans donner une base solide à la science qu'il venait inaugurer.

M. Vivien abordant le pouvoir administratif, essaie d'en donner la définition. Il l'envisage dans ses rapports avec les pouvoirs législatif, politique et judiciaire. Il recherche quels sont ses principes constitutifs, et quelles garanties existent contre ses abus. Reprenons ces différents points.

Qu'est-ce que le pouvoir administratif? En le circonscrivant dans l'administration proprement dite, on est loin d'en avoir donné une idée claire et précise; car celle-ci est tellement multiple, elle touche de si près à tous

les pouvoirs de l'Etat, qu'il est difficile de reconnaître ses limites. « L'Administration, dit M. Vivien, c'est l'Etat » personnifié pour le règlement de ses intérêts propres. » Il ajoute : « C'est un pouvoir toujours en éveil qui » supplée à tous les autres, qui les complète, qui en » reçoit et leur imprime le mouvement, qui dirige les » affaires générales, et intervient dans la gestion des » affaires locales. » — Au premier coup d'œil cette définition m'avait paru vague. Pourquoi, me disais-je, ne pas s'en tenir au texte positif de la charte? Le roi nomme à tous les emplois publics, et fait les réglements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois. Mais j'ai senti bientôt qu'avec plus de précision, ce serait s'exprimer d'une manière moins complète, les pouvoirs administratifs dérivant de maints textes de lois qui leur tracent un cercle d'attributions variées. Si l'Administration résumait le pouvoir exécutif tout entier, il serait plus aisé de le concevoir nettement; mais M. Vivien la distingue avec raison du pouvoir politique, placé dans une région supérieure, et pesant sur elle, sans lui ôter toute indépendance. La réflexion fera comprendre qu'audessus des règles qui déterminent le mode d'action, il y a le principe même de l'action, ou la pensée dirigeante appliquée au gouvernement, émanant du chef de l'Etat sous la responsabilité des ministres. Là se trouve, sauf le contre-poids du pouvoir parlementaire, l'autorité souveraine du roi qui, d'après la charte, est investi de la direction suprême, commande les armées de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix ou d'alliance. Là est la politique proprement dite, qui comprend les attributs de la souveraineté, domaine à part et tout-à-fait distinct des pou-

voirs administratifs. M. Vivien n'a fait ici que l'indiquer; mais ailleurs, en rendant compte, dans la Revue de la législation, d'un ouvrage nouveau de M. Dufour sur le droit administratif, il avait fait sentir toute l'importance de cette distinction, fondée sur les articles 12 et 13 de notre pacte constitutionnel, et il avait regretté que M. Dufour n'eût pas fait une excursion dans le droit politique, matière encore neuve et qui attend un travail sérieux.

Distinguée du pouvoir politique avec lequel il semble d'abord qu'elle se confonde, plus profondément séparée des pouvoirs législatif et judiciaire, l'Administration a cependant des rapports avec ces différentes branches de la puissance publique. Quels sont ces rapports? M. Vivien en indique plusieurs, et montre en même temps comment tout en assurant, en garantissant l'action de ces pouvoirs, l'on a fait en sorte qu'ils ne pussent s'absorber l'un l'autre. Ainsi l'Administration touche au pouvoir législatif par son droit de faire des ordonnances et des réglements; mais ce droit se borne à tirer les conséquences des principes généraux posés dans la loi; conséquences qui n'appartiennent pas chez nous, comme en Angleterre, à la loi elle-même. Les limites du domaine de l'ordonnance sont quelquefois fort délicates; mais il est sûr au moins qu'elle ne peut édicter de peine, et qu'on ne doit pas obéissance à ce qui s'y trouve de contraire à la loi. — L'Administration a aussi des points de contact avec l'autorité judiciaire: en cas de conflit, elle est juge de l'empiètement; elle arrête aussi l'action publique contre ses agents, jusqu'à ce qu'elle ait pris connaissance des faits, et autorisé la poursuite; mais c'est au conseil d'Etat, comme étant la

tête et non le bras de l'Administration, qu'a été remis le soin d'apprécier toute plainte dirigée contre un fonctionnaire; et d'autre part, le droit d'évocation cesse après que les tribunaux ordinaires ont rendu un jugement définitif sur le fond. — Enfin l'Administration est en contact habituel avec la politique, dont elle reçoit l'impulsion, à laquelle même elle est subordonnée pour la direction morale ou les vues d'ensemble. Mais M. Vivien soutient, et il revient sur cette idée, qu'elle a une sphère propre, où elle jouit de quelque indépendance. Toutefois il reconnaît que l'asservissement de l'administration à la politique est un des écueils du gouvernement parlementaire. « Dans cette confusion des deux » pouvoirs, dit-il, l'un et l'autre sont dégradés et altérés. » La politique abdique sa dignité. Elle ne fait plus appel » aux sentiments honnêtes. Réduite à n'entendre que des » conseils intéressés, à n'employer que des instruments » pervertis, elle marche au hazard et sans guide, n'en- » tend plus la voix de l'opinion, et court risque d'en » méconnaître les vœux les plus impérieux. A son tour, » l'administration est détournée de ses voies les plus » régulières, et placée dans une sorte de forfaiture de- » vant les citoyens. Elle n'est plus que l'esclave d'un » parti, et voit s'éloigner la confiance et l'estime des » honnêtes gens. »

Quels sont les principes constitutifs de l'Administration? C'est d'abord, aux yeux de l'auteur, la centralisation si magnifiquement célébrée par M. de Cormenin, conquête du génie révolutionnaire, gardienne de l'unité nationale et patronne de l'égalité. Il en résulte, à part des inconvéniens réels, mais qu'il est possible d'atténuer, une force incalculable qui, sous des institutions libres,

ne peut tourner qu'à la grandeur et à la prospérité du pays. — Un autre principe constitutif de l'administration française, c'est l'unité d'action obtenue au moyen d'un agent, préposé seul à chaque service, mais entouré d'un conseil délibérant qui lui doit ses lumières et lui laisse la responsabilité.

Enfin quelles sont les garanties des citoyens dans leurs rapports avec l'Administration? ses propres règles, éparses dans le recueil volumineux de nos lois, et qui l'enchaîneront davantage, à mesure que la connaissance en sera plus répandue. Les intérêts privés sont d'ailleurs garantis par des recours soit aux préfets, soit aux ministres revêtus d'un pouvoir juridique, soit aux conseils de préfecture, et au Conseil d'Etat. Ajouterai-je avec l'auteur la garantie qui couronne toutes les autres, la responsabilité ministérielle? Mais si le droit de pétition, si le droit d'interpellation appartenant aux chambres, m'assurent que dans de graves circonstances, on arrêtera le mal, un mauvais ministre ne répondra-t-il de ce mal qu'en cédant la place à d'autres? J'oserai suppléer au silence de M. Vivien, et proclamer ici l'urgence d'une loi qui rende les agents du pouvoir sérieusement responsables, en instituant des pénalités, des moyens de poursuite, des réparations efficaces.

Voilà, Messieurs, dans un cadre bien resserré, les principales idées de l'auteur sur le pouvoir administratif. Les agents de ce pouvoir, répandus sur tout le sol français, devaient ensuite attirer son attention; car une machine, si ingénieuse qu'elle soit, ne vaut que par ceux qui la mettent en jeu. Il avait donc d'utiles considérations à présenter sur les *fonctionnaires publics*, sur leur condition en France, sur leurs droits et leurs de-

voirs, sur les imperfections du système qui les régit. M. Vivien tout en relevant les mérites généraux de ce système, soit pour la collation des emplois et l'avancement, soit pour les salaires et les pensions de retraite, signale toutefois des parties faibles et des lacunes à remplir.

Sa méthode essentiellement expositive lui permet de mettre en relief une multitude de faits curieux, restés jusques là enfouis au Bulletin des Lois, ou dans le domaine peu fréquenté de la statistique. Sait-on, par exemple, qu'il existe en France plus de 200 mille fonctionnaires, non compris les ministres des différents cultes reconnus par l'Etat? que le personnel des finances en comprend à lui seul 80 mille? qu'il y avait, inscrits au budget de 1845, plus de 42 mille prêtres catholiques, et autant de fonctionnaires ou agents de l'université? Ces derniers chiffres, que M. Vivien donne sans réflexion, indiquent dans quelle mesure le clergé catholique et le corps universitaire se partagent la direction des intelligences. On voit que leur enseignement dispose de forces qui se balancent, j'aimerais mieux dire qui concourent au même but.

Quand à la collation des emplois, l'auteur fait observer que les garanties d'aptitude exigées pour la plupart des fonctions, manquent à la carrière diplomatique, et à celle de l'administration centrale proprement dite. Là le choix du roi s'exerce librement et sans condition. La magistrature est livrée à un arbitraire moins étendu, puisqu'elle ne se recrute que parmi des licenciés ayant fait preuve d'études spéciales; mais on n'exige des candidats qu'un stage de deux ans au barreau, ce qui n'est pas, suivant l'auteur, un véritable noviciat judiciaire.

M. Vivien se plaint de ces exceptions, qui s'appliquent à des services, où l'intérêt public réclame précisément le plus de garanties de capacité et d'expérience. Si partout ailleurs il existe des conditions d'épreuve, s'il y a des surnuméraires et même des aspirants au surnumérariat, des attachés, des élèves consuls, des auditeurs au Conseil d'Etat, d'où vient ce privilége d'entrer de plein saut dans les carrières diplomatique et judiciaire? d'obtenir d'emblée une Préfecture? La faveur est aussi nuisible aux vrais intérêts de l'Administration qu'aux libertés publiques. Aussi a-t-on proposé, dans ces derniers temps, de déterminer par une loi les règles d'admission aux emplois publics; entreprise vaine, suivant M. Vivien, tant que nous n'aurons pas en France un enseignement complet des sciences politiques et sociales. Il sollicite à cet effet, non pas des chaires spéciales de droit public ou administratif, dans les Facultés existantes, mais la création de Facultés nouvelles, c'est-à-dire d'un autre ordre, et appropriées à l'état de notre civilisation. On pourrait alors, comme en Allemagne, à l'aide d'examens, de grades et de concours, mettre d'utiles entraves à l'entrée de deux carrières trop librement ouvertes Quant à la magistrature, les garanties d'études qui existent déjà, laisseraient, dit l'auteur, peu de chose à faire, soit qu'on rétablisse l'auditorat purgé des vices de sa première institution, soit qu'on organise, sous un nouveau titre, un corps de néophytes qui trouvent à s'initier, dans le sanctuaire même, aux redoutables fonctions de Thémis.

Sur ce dernier point, Messieurs, quelles que soient les lumières et l'expérience de l'ancien procureur-général d'Amiens, sa conviction fortement exprimée me

laisse douter encore de l'utilité d'un noviciat judiciaire. N'est-il pas dangereux ici d'établir un vestibule conduisant de plain-pied dans le temple ? de donner d'abord une qualité de peu d'importance, qui deviendra bientôt, quoiqu'on fasse, un titre à des fonctions réelles? Tel ministre qui, cédant à l'obsession, voudra bien essayer un sujet équivoque, y regarderait de plus près, s'il s'agissait de donner à un magistrat une complète investiture. Là est la garantie, ce me semble. Qu'on s'efforce de fortifier les études ; qu'on exige du candidat le grade de docteur, un stage réel au barreau, à la bonne heure. Mais les avantages d'une quasi-collaboration avec les juges ne me paraissent pas compenser les dangers inhérents à la nomination d'un magistrat à l'essai, pris légèrement, et qu'on sera forcé de garder.

Au surplus, à part cette question, j'entre dans toutes les idées de l'auteur sur les conditions d'admission, et sur les règles qui doivent présider à l'avancement. Je crois avec lui que, sauf pour certaines fonctions politiques liées à la marche du gouvernement, les nominations devront être faites en général dans la classe ou le grade immédiatement inférieur, lorsqu'on aura créé, à l'entrée des carrières, des garanties applicables à tous les services, lorsqu'on aura organisé, comme point de départ, un enseignement sérieux et approfondi des sciences politique, administrative et financière. Alors des changements dans les règles d'admission et d'avancement seront possibles, et ils pourront avoir lieu, sans qu'il soit besoin d'une loi, par de simples règlements d'administration publique.

Parmi les devoirs imposés aux fonctionnaires, les moins

observés, selon M. Vivien, sont la discrétion et l'obéissance hiérarchique. Un autre devoir, basé sur des convenances impérieuses, c'est celui de ne pas se mêler à des entreprises de spéculation. L'auteur y rappelle sévèrement les fonctionnaires, au nom de leur dignité compromise, et se croit d'autant plus autorisé à le faire qu'il se montre d'ailleurs fort jaloux de leurs droits, réclamant pour eux la liberté politique, c'est-à-dire les franchises de la presse, du forum et de la tribune, disant à l'écrivain : Publiez vos opinions, mais que l'homme public ne tienne pas la plume ; à l'électeur : Travaillez au succès de votre candidat, mais sans faire servir votre autorité à ce triomphe ; au député : Parlez et votez librement, mais ne vous faites point chefs de cabale, et abstenez-vous de toute violence de langage.

M. Vivien a aussi fort à cœur la stabilité du fonctionnaire ; mais, dans les emplois révocables, il combat l'utopie de ceux qui appellent de leurs vœux une *charte administrative*, comme si l'intérêt de l'Administration n'exigeait pas au contraire que le gouvernement usât plus souvent de son droit, au lieu d'y renoncer. Il reproduit en faveur des agents du pouvoir, qui doivent être protégés, et mis à l'abri des poursuites téméraires, son opinion connue pour le maintien de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII. Il y voit plutôt une égide salutaire qu'un asile inviolable, témoin le nombre des poursuites qui ont été autorisées dans les cinq dernières années, et qui excèdent le tiers du nombre des plaintes (133 sur 365). L'article 75 n'exclut pas la responsabilité ; mais il la fait remonter plus haut. Déjà il a été rendu inapplicable aux receveur des deniers publics, pour la répétition des sommes in-

duement perçues. Si le vote libre de l'impôt a paru réclamer cette sanction, écrite à la fin de chaque budget, le droit électoral, cet autre boulevard de nos libertés, exigerait peut-être une seconde exception à l'article 75, afin d'écarter, en cette matière, jusqu'à l'apparence d'un déni de justice. M. Vivien est d'avis que la poursuite des fonctionnaires, qui seraient prévenus d'avoir attenté aux droits électoraux, devrait être affranchie de l'autorisation préalable.

Passant aux salaires des emplois publics, dont il expose tout le système avec sa netteté ordinaire, l'auteur fait voir qu'ils se composent de traitements fixes ou éventuels, ou progressifs. Le financier a des remises, le clergé ses oblations. Il y a des suppléments pour certaines situations prévues, des indemnités accidentelles, pour frais de déplacement et de voyage. L'auteur, prenant en considération la mobilité des fonctionnaires, estime que, sous ce dernier rapport, l'Etat qui dispose d'eux en les envoyant où il lui plaît, ne fait pas assez pour les rendre indemnes. Il trouve dans le régime des établissements universitaires, dont les chefs et les professeurs sont rétribués à raison de l'accroissement de leurs colléges, un principe qu'il serait bon de généraliser, le germe d'une amélioration applicable à beaucoup d'autres services. Quant aux taux des traitements, M. Vivien fait observer que s'ils absorbent chaque année 260 millions, c'est-à-dire le tiers du budget, plus de la moitié des fonctionnaires ne touche pas au-delà de 1,500 fr.; que cependant les gros traitements, loin d'être excessifs, seraient plutôt à augmenter qu'à réduire, eu égard à la rémunération des services correspondants rendus en dehors des emplois publics. Sur 250,000

fonctionnaires, il n'y en a que 102 dont le traitement dépasse 20,000 fr. ; 372 seulement reçoivent de l'Etat de 15 à 20,000 fr. Les plus favorisés ensuite, dans les limites de 10 à 15,000 fr., ne sont qu'au nombre de 648. Ces gros traitements réunis forment bien une somme totale de 26 millions, le $\frac{1}{10}$ de celle qui est inscrite au budget pour l'ensemble des services publics; mais M. Vivien se voit forcé d'admettre cette proportion, en égard à la nécessité d'entretenir l'émulation par la graduation des salaires. Il reconnaît d'ailleurs que beaucoup d'emplois sont mal rétribués, et croit possible de corriger cette insuffisance par une réduction du personnel des administrations, qui lui paraît trop nombreux.

Il restait à considérer le fonctionnaire public au terme de sa carrière. La raison veut que le terme soit fixé par des règles précises dans l'intérêt de l'Etat qui a besoin de serviteurs actifs. De là le principe de la retraite forcée, principe général en France, quoique diversement appliqué, soit que le fonctionnaire rencontre une limite d'âge inflexible, soit que l'appréciation des circonstances qui le rendent impropre à continuer ses fonctions soit remise à des commissions d'hommes compétents et impartiaux. Il n'y a guères d'exception en cette matière que pour les maréchaux de France et les amiraux, qui conservent leur titre et leur traitement jusqu'à la mort. Une autre faveur, qui se justifie d'elle-même, était dûe aux officiers-généraux, que l'âge fait entrer dans la réserve avec un traitement supérieur à celui de la retraite. J'ai dit *traitement*, Messieurs, et ce mot n'est pas impropre, appliqué aux pensions de retraite. M. Vivien regarde celle-ci, avec raison, comme un complément de salaire dû à l'homme qui a consacré sa

vie aux fonctions publiques. Il déclare nettement qu'elles sont une dette de l'Etat, et que ce principe de justice rigoureuse, s'il est restreint aujourd'hui aux pensions militaires, doit finir par être reconnu pleinement, et appliqué à tous les services dans la loi qui se prépare sur cette matière. Entre les deux systèmes proposés, M. Vivien préfère à l'établissement d'une caisse d'épargne spéciale, l'inscription de la dette au budget de l'Etat qui paierait, non plus à titre de subvention, mais comme débiteur assumant toute la charge, sauf à profiter de la retenue actuelle de 5 p. 0/0 sur les traitements. L'Etat devrait même, au sentiment de l'auteur, prétendre à payer seul et sans le secours d'aucune retenue, toute la dette, comme il s'acquitte envers l'armée; idée grande sans doute, mais bien difficile à réaliser.

M. Vivien termine ce chapitre intéressant des fonctionnaires par un tableau animé de ce qu'ils devraient être en conformité des lois, et de ce qu'ils sont par l'imperfection de notre nature. Il résume ses vues d'amélioration en les resserrant dans un cadre, où se montre, à côté des vives sympathies du fonctionnaire, la haute impartialité de l'homme d'Etat.

Dans le morceau suivant, l'auteur est sur son terrain propre, et comme il parle de ce qu'il sait le mieux, tout serait bon à recueillir. Le caractère et le rôle du *Conseil d'Etat* sous le régime constitutionnel, son organisation et ses attributions sont tracés à grands traits dans cet écrit remarquable, qui les met à la portée de tous les lecteurs. M. Vivien n'avait plus à établir la constitutionnalité longtemps méconnue du Conseil d'Etat, depuis qu'une loi récente a consacré

son existence. Elle se justifie par cela seul qu'il faut au pouvoir central un conseil, comme il en existe un à côté de chaque branche du pouvoir exécutif. Les bureaux et les commissions accidentelles ne saurient suppléer à l'existence d'un corps permanent, composé d'hommes d'élite, et le mieux placé pour faciliter, sans y prendre part, l'action administrative. Telle est, à première vue, la mission du Conseil d'Etat; et pour la mieux comprendre, il faut se rappeler ce qui a été exposé tout d'abord, sur le pouvoir administratif proprement dit, distingué de la politique et de la justice. Le Conseil d'Etat, comme l'auteur a soin de le répéter plusieurs fois, est étranger à la politique, c'est-à-dire à la pensée dirigeante, émanée du gouvernement ou du roi sous le nom de ses ministres responsables, et qui est l'attribut de la souveraineté. Mais hors de ce domaine, le Conseil d'Etat embrasse, éclaire toutes les parties de l'Administration, qui se partage, comme on le sait, en matières purement administratives et en matières contentieuses. En ce qui concerne les premières, il est sans initiative; il prépare, sous forme d'avis, dans les cas prévus par la loi, une décision ministérielle, ou une ordonnance royale; ou bien il se borne à donner une simple consultation sur une question qui lui est soumise; mais, en ce qui concerne les matières contentieuses, (on appelle ainsi, sous la notion la plus générale, les réclamations fondées sur *des droits*, en dehors du réglement *des intérêts*, qui ne relèvent que de l'Administration), le Conseil d'Etat peut être saisi directement par les parties privées, et quoique là encore il ne fasse, dans la rigueur des principes, que préparer la décision du gou-

vernement, il statue réellement par un acte qui ne manquera jamais d'être converti en ordonnance du roi. — Il importe de distinguer ces deux grandes classes d'affaires, auxquelles s'appliquent des formes de procéder différentes.

Le contentieux appartient à l'un des six comités dans lesquels se partage le Conseil d'Etat. Les cinq autres, répondent à autant de ministères ; mais il faut observer qu'un seul comité embrasse *l'intérieur* et *l'instruction publique*, un seul *le commerce* et *les travaux publics*, un seul *la guerre* et *la marine*. Les affaires du contentieux échappent à toute nomenclature par leur nature même, à l'exception de celles que des lois spéciales y ont rattachées par une extension de compétence, comme la vente des biens nationaux, les domaines engagés... — Au contraire les affaires purement administratives sont réparties par ordre de matières.

Le comité de législation, dont M. Vivien est le vice-président, a dans ses attributions, outre les cultes, certaines affaires telles que les demandes des communes en autorisation de plaider, les plaintes contre les agents du gouvernement, les conflits et autres. Il devrait aussi rédiger les projets de loi, si (ce que M. Vivien déplore) l'usage n'était presque perdu d'en soumettre au Conseil dEtat qui n'est plus guère consulté que sur les lois d'intérêt local et sur les réglements d'administration publique, la loi exigeant que ces derniers lui soient toujours soumis.

Les attributions des autres comités sont relatives aux différents ministères auxquels ils sont attachés ; sauf que, par une anomalie dont on se rend difficilement compte, ceux de la guerre, de la marine et des fi-

nances sont rarement consultés. Il en est de même du département des affaires étrangères, qui n'envoie guère au comité de ce nom que des liquidations de pensions; mais ici, dans ce domaine de la politique proprement dite, on conçoit que le ministre se réserve les affaires; ce qui n'avait point lieu à l'origine de l'institution; car, ainsi que le remarque M. Vivien, le Conseil d'Etat était alors un corps politique supérieur aux ministres eux-mêmes, qui n'avaient que le second rang dans la hiérarchie administrative. La théorie du domaine de la souveraineté ne pouvait alors lui rien faire perdre.

Telle est l'organisation des comités qui, sauf l'addition de quelques annexes, n'ont point changé depuis l'origine. Quelquefois deux ou trois de ces comités se réunissent pour délibérer sur des questions qui intéressent leurs départements respectifs, et tous ensemble forment l'assemblée générale du Conseil d'Etat, à laquelle doivent être portées toutes les affaires, hormis celles de trop peu d'importance. Quant à ces dernières, la loi du 19 juillet 1845 donne aux comités le pouvoir de les régler.

C'est par cette loi longtemps attendue, qu'à été fixée enfin l'organisation du Conseil d'Etat, sans innovation grave, sans atteinte à ses bases essentielles, mais avec des garanties qui lui donnent plus d'autorité et de force dans l'opinion. Ainsi ses membres avaient été jusqu'en 1828 soumis aux moindres fluctuations de la politique, pouvant être révoqués par simple prétérition. La loi n'admet plus désormais ce mode d'exclusion qu'à l'égard des auditeurs de seconde classe, considérés comme étant à l'état d'épreuve. Le personnel est aussi

réduit, bien que le premier effet de cette disposition étrangement comprise ait été de l'accroître d'abord. On a maintenu le service extraordinaire, qui a pour mission, comme le dit très-bien M. Vivien, de personnifier l'administration active auprès de l'administration délibérante. Mais on n'y souffre plus de titres honorifiques; il n'y entrera que des hommes pouvant être appelés à prendre part aux travaux du Conseil, et dont le nombre n'excédera pas les 2/3 du service ordinaire.

M. Vivien regrette ici qu'une idée émise en 1839 par une Commission de la Chambre des Députés, n'ait pas pris place dans la loi nouvelle, et n'ait pas permis d'adjoindre au Conseil, dans certains cas spéciaux, des fonctionnaires sans titre, mais riches d'expérience et de lumières. « Des magistrats, dit-t-il, éloignés depuis 1830, et souvent regrettés avec raison, lui eussent » porté le tribut de leurs graves doctrines et de leurs » sévères traditions. » — Cet exemple était nécessaire pour montrer l'utilité du système d'adjonction; mais il en signale en même temps le vice; car si ces hommes, par les engagements de leur passé, ne peuvent entrer dans les services actifs, ils s'interdiront toute participation indirecte aux affaires, et si quelques-uns acceptaient cette position fausse, leur concours choquerait peut-être alors les susceptibilés ombrageuses du pays.

L'auditorat si recherché aujourd'hui, et devenu dans les familles des hauts fonctionnaires l'objet d'une ambition ardente, appelait surtout des règles sévères. On les trouve dans la loi du 19 juillet 1845, qui a réduit le nombre des auditeurs de 80 à 48, qui exige des candidats le grade de licencié en droit ou ès-sciences, qui

les oblige à subir un examen devant une commission spéciale, tirée du comité de législation. Voilà pour les conditions d'aptitude. —La même loi, pour fixer nettement leur position, les partage en deux classes, dans chacune desquelles il faut rester au moins deux ans avant de pouvoir être nommé Maître des Requêtes. Dans la seconde classe, l'auditeur n'est qu'à l'état de premier essai, de telle sorte que la simple omission de son nom sur le tableau annuel, s'il a trois ans d'exercice, équivaut à une sentence d'élimination. L'auditeur de première classe n'est pas non plus à l'abri; s'il n'a point obtenu d'emploi dans les six années de son admission, il est rayé de plein droit. — M. Vivien approuve fort qu'on ne se puisse perpétuer dans l'auditorat, et voit dans cette disposition un moyen d'en faire véritablement, selon son but, une pépinière pour la haute administration. Mais ce sera, dit-il, à condition de vaincre les refus de ces jeunes-gens qu'on ne peut arracher à la vie parisienne. Il voudrait qu'ils fussent forcés d'accepter les emplois actifs, à peine de destitution. Ici l'auteur donne l'essor à ses idées sur un sujet qui l'intéresse, expose un plan qui consisterait à établir entre l'administration et le Conseil d'Etat une espèce de roulement, utile au fonctionnaire, plus utile au service. L'auditeur, après avoir exercé les fonctions de Sous-Préfet par exemple, serait rappelé au Conseil d'Etat en qualité de Maître des Requêtes, et après en être sorti de nouveau pour administrer une préfecture, il aspirerait à y rapporter quelque jour, avec plus de lumières, le trésor accru de son expérience.

Tels sont les vœux de M. Vivien, qui pourraient être réalisés dès à présent par la seule volonté minis-

térielle. Ailleurs il exprime un regret, c'est que le comité du contentieux, qui n'a pas en cette matière une véritable juridiction, ne l'ait point obtenu de la loi qui vient d'organiser le Conseil d'Etat. Il faut savoir qu'en toute matière administrative, le *réglement* appartient au Roi, qui statue par voie d'ordonnance; et qu'ainsi les actes mêmes, qui émanent de *l'autorité réglée*, et dont la critique, en tant qu'ils blessent des *droits*, forme le domaine du contentieux, relèvent du pouvoir ministériel. En ce dernier cas, c'est l'administration qui se juge elle-même, qui décide si elle s'est maintenue dans les limites tracées par la loi, ou par des réglements d'administration publique, ou par ses propres engagements. Aussi les affaires contentieuses, quoique soumises au Conseil d'Etat, ne sont-elles pas *jugées* par ce corps, qui prépare seulement, par son avis dans chaque affaire, une ordonnance royale.

On s'est récrié contre cette omnipotence. En 1828, M. de Broglie, dans un célèbre article de la *Revue française*, avait osé nier, en théorie, l'existence d'un contentieux administratif. Il prétendit faire la part aux tribunaux et à l'Administration, ne laissant à celle-ci que la connaissance des affaires purement administratives, et revendiquant pour l'autorité judiciaire les affaires dites contentieuses qu'il soutenait lui appartenir par leur nature. C'était peut-être aller trop loin. Mais fallait-il qu'en ces matières l'Administration continuât d'être juge en sa propre cause, sans contrôle, et sans autre garantie que la responsabilité ministérielle? Ne pouvait-on donner au Conseil d'Etat une véritable juridiction, c'est-à-dire le pouvoir de rendre des arrêts, au lieu d'émettre des avis, sauf un droit d'évocation

pour les affaires dont la solution pourrait toucher à quelque grave intérêt de gouvernement ?

M. Vivien, qui s'était prononcé pour ce dernier parti, reproduit ici dans une discussion forte et lumineuse les motifs de son opinion qui n'a point prévalu. La décision est restée à l'Administration sous sa responsabilité, que M. Portalis, à la chambre des pairs, avait considérée comme la meilleure garantie. En tacticien habile, M. Vivien s'applique à atténuer les résultats de cette victoire. La loi nouvelle, dit-il, a maintenu l'état des choses, en ce qu'il faudra toujours, en matière contentieuse, une ordonnance du roi, et en ce que cette ordonnance pourra s'écarter de l'avis du Conseil d'Etat; mais, en dernier cas, il ne suffira plus qu'elle soit contresignée par le garde-des-sceaux ; il faudra désormais qu'elle soit rendue de l'avis du conseil des ministres, et insérée tant au *Moniteur* qu'au *Bulletin des Lois*. — L'auteur en conclut que, sauf la forme, qui laisse au pouvoir exécutif sa prérogative, les travaux du Conseil d'Etat, en matière contentieuse, continueront d'être en réalité de véritables décisions. L'intervention du conseil des ministres, en cas de dissentiment, montre effet la nature de sa mission, mission purement politique, hors de laquelle il semble que l'ordonnance n'ait point à s'écarter de l'avis du Conseil d'Etat.

Tout expliquer, tout justifier est aujourd'hui le propre de beaucoup d'hommes qui ont manié les affaires publiques. M. Vivien, sans appartenir à cette école d'apologistes exclusifs, a néanmoins subi l'influence de l'atmosphère où il a vécu, et quoique son esprit soit resté essentiellement critique, son point de départ est

presque toujours l'approbation de ce qui est. Tel nous l'avons vu, tel il sera encore dans l'exposition du système de la police à Paris.

Nulle part l'auteur n'a semé avec plus de profusion les documents curieux, que dans cet écrit substantiel. On sent que la main, qui tient aujourd'hui la plume, a dirigé tous les rouages de cette machine vaste et compliquée qui s'appelle la Préfecture de Police. On touche du doigt les principales pièces, on apprend à en suivre le jeu, en même temps que toute l'administration d'une ville immense, sa sûreté, celle du pays entier, ses prisons, ses subsistances, ses moyens de salubrité passent rapidement sous les yeux du lecteur.

Quoique la police, partout ailleurs qu'à Paris, ne soit qu'une branche du pouvoir de maire, là elle occupe, elle fatigue de ses innombrables soins un fonctionnaire spécial, à qui d'aussi importantes fonctions ont valu le titre de Préfet. Paris, on le sait, à deux préfets; Paris, qui confond en lui, par un privilége unique, la commune et le département, devrait n'avoir qu'un seul magistrat à la fois préfet et maire, chargé de l'administrer. Mais ici l'avantage de l'uniformité l'a cédé à de terribles souvenirs. Une législation exceptionnelle, qui s'est perpétuée depuis le consulat jusqu'à nos jours, a morcelé l'administration de la commune de Paris, en y créant un préfet de la Seine, un préfet de police, et douze maires, simples officiers de l'état civil.

On ne réclame pas contre ce régime, en tant qu'il consacre une division de pouvoirs commandée par la nature des choses. Qu'importe en effet que, dans cette

confusion des intérêts communaux et départementaux, l'administration soit dans une ou plusieurs mains, si elle s'exerce toujours suivant le droit commun, si elle continue d'être soumise aux règles générales qui sont tracées par les lois? Mais on désire, on attend depuis longtemps une loi qui détermine les attributions des deux préfets, ainsi que les droits respectifs de ces magistrats et du conseil municipal; loi facile à faire, selon M. Vivien; car l'organisation générale laisse peu à désirer; il y a beaucoup moins à réformer qu'à maintenir; et quant aux attributions des deux préfets, la répartition de leurs pouvoirs ne soulève d'objection que sur quelques points peu essentiels.

Entrons avec M. Vivien dans le domaine du préfet de police, et saisissons d'une vue générale le principe et les divers modes de son action si multiple.

La police, qui fait partie du pouvoir municipal dans toutes les communes de France, est administrative ou judiciaire. C'est en vue de la première que les maires prennent des arrêtés dans le cercle qui leur est tracé par la loi du 24 août 1790 et qu'ils les font exécuter. C'est au nom de la seconde qu'ils recherchent les contraventions et livrent leurs auteurs aux tribunaux chargés de les punir. Je ne parle point du pouvoir des maires comme juges de police, pouvoir qui expire aux portes du chef-lieu de canton, bien loin de les suivre dans la capitale du royaume. — A Paris, le préfet de police a d'abord cette double attribution, qui met dans ses mains une notable portion du pouvoir municipal; mais ne relevant pas du préfet du département, comme un simple maire, il est, comme administrateur, sous la dépendance immédiate du ministre de l'intérieur;

et, en sa qualité d'officier de police judiciaire, il a, de plus que les maires, la plénitude de compétence attribuée par l'article 10 du Code d'instruction criminelle à tous les préfets. Il est magistrat-instructeur pour toute sorte de crime et délit, pouvant, même hors le cas de flagrant délit, faire des perquisitions, et décerner des mandats d'arrêt.

Outre cette autorité qu'il possède par lui-même, il en exerce une autre, par délégation du ministre chargé de veiller à la sûreté de l'Etat. La *police politique* née du besoin qu'a tout gouvernement de se conserver, et consacrée sinon par des textes formels, au moins par un long usage, n'est dans ses opérations tendant à prévenir les attaques subversives, qu'une branche de la haute administration, confiée aux préfets dans les provinces, attribuée dans Paris, siége du gouvernement et foyer des factions, au magistrat déjà investi de fonctions analogues. Ce second emprunt fait au pouvoir préfectoral justifie le titre donné à ce magistrat par le premier consul; car la police politique et le droit d'arrestation sont dans les attributions importantes, quoique d'un usage rare, des préfets, et tiennent de si près à l'action gouvernementale, qu'ils suffiraient à expliquer pourquoi le préfet de police, bien que maire à certains égards, n'est point tiré du conseil élu de la commune, mais est laissé au choix libre et sans contrôle du roi.

Le pouvoir que nous essayons d'analyser, se résume donc par ces trois mots: police politique, police judiciaire, (non restreinte aux matières de simple police, mais comprenant la police de sûreté), enfin, police administrative.

A ces trois branches répondent le cabinet particulier

du préfet, la division de sûreté et la division administrative, qui constituent le service intérieur avec le secrétariat-général, qui s'est réservé les intérêts de l'administration elle-même, c'est-à-dire le personnel, le matériel et certains objets non classés dans les divisions ci-dessus. Telles sont les bases de l'organisation de la préfecture, quant à ses bureaux qui en sont comme la pensée et l'intelligence, et auxquels se rattachent les services extérieurs. Ceux-ci, à ne compter que les agents ostensibles, commissaires de police, officiers de paix, inspecteurs, sergents-de-ville, agents ayant un titre et un traitement réguliers, garde-municipale et sapeurs-pompiers, forment une légion nombreuse, que M. Vivien évalue à plus de 5,000 hommes pour une population de 1,100,000. Grâces à d'ingénieuses combinaisons, ce personnel suffit aux innombrables détails dont il est chargé. Chacun des 48 quartiers de Paris a son commissaire de police, magistrat sédentaire qui entretient des rapports journaliers avec le préfet; et dans chacun des 12 arrondissements est envoyé un officier de paix avec des inspecteurs. De plus il existe, à la préfecture même, un bureau central de police municipale, composé d'un commissaire, de plusieurs officiers de paix, d'inspecteurs et de sergents-de-ville. A ce bureau, qui est en permanence, sont attachés 600 agents qu'il répartit par brigades dans les 12 arrondissements, ou dont il fait auprès de lui des brigades centrales prêtes à marcher suivant ses ordres. Enfin une force publique imposante, sous le nom de garde municipale, prête son appui à ces différents services, prompte encore à se porter avec les sapeurs-pompiers partout où l'incendie ou quelque désastre réclame son aide.

M. Vivien approuve cette organisation, et se borne à émettre quelques vœux en ce qui concerne les commissaires de police : comme ils ont à servir deux maîtres, il peut arriver que du parquet et de la préfecture il arrive des ordres qui ne sauraient être exécutés en même temps. M. Vivien voudrait que, sans subordonner la justice à la police, un concert préalable eût lieu. Il désire aussi que le commissaire de police, supérieur en titre à l'officier de paix, quoique celui-ci ait une circonscription plus étendue, obtienne la priorité dans ses conflits avec ce dernier agent, que sa mobilité rend moins circonspect et plus résolu. Il demande, dans l'intérêt des administrés la construction d'édifices où il y ait place pour le commissaire et ses secrétaires, pour un corps-de-garde, pour un poste de pompiers, où l'on trouve des brancards, des boîtes de secours et même un poste médical. Tous ces avantages, aujourd'hui disséminés, acquerraient plus de prix par leur réunion au centre de chaque quartier, et rendraient plus sensibles les bienfaits de la police, contre laquelle s'élèvent encore tant de préventions injustes.

Abordant la police politique, essentiellement préventive, l'auteur fait remarquer qu'elle tend surtout à éclairer le gouvernement, qui reste le maître de saisir les tribunaux, ou d'étouffer des menées coupables, suivant que l'intérêt de l'Etat l'exige. Elle agit dans l'ombre et emploie des agents secrets. M. Vivien exclut avec indignation les agents provocateurs. Quelle que soit la perversité des hommes, dont les projets n'attendent que l'occasion de se traduire en actes, toute provocation est à ses yeux sans excuse. Mais il soutient que contre les factieux et les artisans de complots comme envers les malfaiteurs,

il est permis à l'Etat de se défendre, à la société de se conserver même par l'emploi d'agents secrets ; pourvu qu'ils se réduisent au rôle d'observateurs. Mais comment un esprit aussi juste n'a-t-il pas compris que cet observateur sera toujours un traître ; qu'il aura dû, pour être admis dans le secret d'une coupable entreprise, donner des gages, feindre des passions mauvaises, prendre le masque du conspirateur? Est-il vrai dès-lors, comme le dit l'auteur, que le secret, nécessaire pour le salut commun, ne dérobe au public aucun acte que la conscience ait à désavouer? Les vols eux-mêmes et les brigandages seraient découverts à trop cher prix, s'ils ne pouvaient l'être que par des moyens aussi dégradants. Jamais je ne croirai qu'on ne puisse faire la guerre aux méchants que sous la livrée du vice, et je ne ferai point à notre état social l'injure de regarder comme un mal nécessaire ce honteux vestige de la monarchie absolue, quand je vois l'Angleterre, pays où le sens moral s'est fortifié par un long usage de la liberté, condamner tout emploi de l'espionnage et n'admettre que la dénonciation publique.

Notre législation, hâtons-nous de le dire, n'a pas moins de souci de la dignité humaine ; car elle veut que toute dénonciation soit signée ; elle écarte du sanctuaire de la justice le dénonciateur salarié. Celui qui n'a point reçu de récompense pécuniaire est entendu en témoignage ; mais il faut que le jury soit averti de sa qualité. Enfin, après acquittement de l'accusé, le procureur-général est tenu de lui faire connaître, sur sa demande, son dénonciateur. En présence de textes aussi formels, comprend-on que la délation secrète, si évidemment réprouvée par la loi, soit organisée, encou-

ragée, payée par un dépositaire éminent de l'autorité publique!

M. Vivien avoue le fait, et veut en vain le justifier, même au point de vue de l'utilité pratique: on croira toujours à la provocation, c'est-à-dire qu'on ne saura que penser d'un crime dévoilé par un homme qui a feint d'y tremper et qui se cache. Que devient alors la répression? et puis, pour un service rendu, combien de crimes commis par le délateur lui-même avec chance d'impunité! Quant à prévenir les complots, et même les attentats privés, le gouvernement n'a-t-il pas reçu de la loi, surtout dans ces derniers temps, une armure complète! n'y a-t-il pas dans ces moyens d'intimidation une assez grande force préventive? C'est la seule, je l'avoue, que mes habitudes de légiste puissent admettre; et je dis que la délation secrète est toujours mauvaise, en police judiciaire comme en politique, fomentée par l'autorité comme par les jésuites, exploitée au profit de la discipline d'un collége comme dans un intérêt gouvernemental.

Après avoir marqué profondément ma dissidence avec l'auteur sur ce point, je me réjouirai avec lui de ce qu'aujourd'hui l'espionnage ne pénètre plus au sein de nos familles, pour des recherches purement domestiques. Je remercierai la démocratie d'avoir, en portant ailleurs le danger, purgé les salons de la société parisienne des argus qui les infestaient. J'admettrai même que la police ne sert jamais des intérêts purement ministériels, par une inquisition bien inutile depuis qu'au lieu d'en vouloir à la vie d'un premier ministre, on emploie hautement et publiquement tous les moyens de hâter sa chûte. Qu'aurait-elle ici à découvrir ou à éventer?

Le domaine judiciaire du préfet de police comprend, comme on l'a vu, les simples contraventions et la recherche de tous les délits. Il s'y joint, comme une dépendance naturelle, les prisons, les dépôts de mendicité et les maisons de débauche. Disons d'abord un mot des contraventions : à cet égard, les commissaires de police agissent, à Paris comme ailleurs, en vertu d'un droit qui leur est propre. Ils constatent les infractions aux ordonnances rendues par le préfet, dans le cercle des attributions municipales. Mais là s'arrête, même pour ce dernier magistrat, une compétence qui se borne à la poursuite. C'est un autre pouvoir, indépendant de lui quoique installé dans son hôtel, c'est le tribunal de simple police, qui prononce les amendes et quelquefois l'emprisonnement. M. Vivien regrette que ce tribunal, où monte à tour de rôle chacun des douze juges-de-paix, ne pèse pas les mêmes faits dans la même balance, qu'il ne s'y forme point de tradition pour l'application des peines, que ses lenteurs augmentent les chances d'insolvabilité des condamnés. « Il faudrait, » dit-il, emprunter à l'Angleterre ses tribunaux sommaires, » qui jugent immédiatement et sans désemparer, toutes » les contraventions de police et même certains délits, » qui ont avec les contraventions une étroite affinité. »

Pour la recherche des crimes et délits, le pouvoir exceptionnel du préfet va jusqu'au droit de perquisition, de saisie des objets, et même d'arrestation de la personne ; pouvoir d'autant plus redoutable que, dans l'usage, il est délégué aux commissaires de police, transformés ainsi en véritables juges d'instruction, puisque ceux-ci peuvent seuls, hors les cas de flagrant délit, décerner des mandats. La sûreté publique justifie, à Paris du

cette attribution anormale, inutile dans les départements où elle demeure sans effet. Nous ne voyons pas en province, un simple commissaire de police interroger un prévenu sur mandat émané de la préfecture, et, premier juge de l'arrestation, relâcher ou resserrer arbitrairement les liens de sa captivité. Sans doute les mandats ne sont délivrés à Paris que par le préfet lui-même et en connaissance de cause. Des ordres en blanc ouvriraient une porte trop large aux abus, et M. Vivien, qui a été mis à l'œuvre, n'en suppose même pas la possibilité. Mais ce n'est pas trop vraiment contre un pouvoir aussi dangereux, que la vigilance de la presse, la liberté de la tribune, la responsabilité ministérielle, et les autres contrepoids que l'auteur trouve dans nos institutions et rappèle avec soin pour le faire accepter.

Il entre ensuite dans les détails: il décrit les patrouilles grises, les sommiers judiciaires, qui contiennent 800,000 noms de condamnés, et d'autres moyens imaginés pour rassurer la population parisienne et contenir les classes perdues de la société. Le tableau qu'il fait de ces classes perdues est d'une effrayante vérité. Il faudrait le citer tout entier, pour donner une idée de la manière de l'écrivain, qui sait au besoin élever son style et colorer sa pensée. Les bienfaits de la police française ressortent par contraste de cette peinture. Celle de Londres, si vantée, ne lui est point supérieure, au sentiment de M. Vivien, qui se plaît à mettre en parallèle les deux systèmes. Il relève quelques erreurs échappées à M. Léon Faucher dans ses études sur l'Angleterre, et souvent il explique la différence des procédés par celle des mœurs. Ainsi l'épée de nos gardes muni-

cipaux, dit-il, vaut mieux que le bâton des *police-men*. Le français ne considère que l'épaulette, et l'uniforme du soldat paraît à l'anglais attentatoire à sa liberté. Les rues droites et larges des grandes villes anglaises, où toute une maison ne contient souvent qu'une seule famille, conviennent mieux à la police stationnaire ; et la police à l'aide de patrouilles est plus en rapport avec la disposition générale de nos rues étroites et tortueuses, où chaque maison est ouverte à divers habitants qui ne se connaissent pas.

Il existe en ce moment à Paris huit prisons, où se presse une population de 5,000 âmes, et dont une seule, destinée aux jeunes détenus, est soumise au régime cellulaire. L'utilité de ce mode de détention, encore problématique pour beaucoup de bons esprits, semble résulter de cette épreuve. M Vivien, tout en sympathisant aux vues d'amélioration qui éclatent de toutes parts, rejète « cette philanthropie bâtarde et inintelli-» gente, qui flatte les détenus, et leur rend la prison » préférable à leur propre demeure. »

Il ne dit qu'un mot du dépôt de mendicité, établi pour le département de la Seine, à Villers-Cotterets. Là se trouvent 7 ou 800 vieillards des deux sexes, dont l'entretien journalier ne coûte par tête que 50 ou 55 centimes, et auxquels il est permis, à tour de rôle, de sortir pour le travail ou la promenade.

Des documents curieux fournis par l'auteur sur les maisons de débauche, je ne citerai que sa conclusion : « Le public semble accepter les mesures actuellement » en vigueur comme la solution la moins mauvaise » d'un problème, qui n'en admet point d'irrépro-» chable. » — Il y a cependant dans cette solution

deux choses bien graves, et que le public ignore plutôt qu'il ne les approuve : de jeunes filles en chambre sont inscrites d'office sur les registres de la police, après un simple avis donné à leurs familles ; et toute infraction aux réglements sur les femmes publiques est jugée par le Préfet lui-même, qui prononce arbitrairement et à huis-clos, sur les procès-verbaux des inspecteurs, des condamnations pouvant s'élever à un an de prison. — Quelque salutaire que soit cette discipline extra-légale, il importe, ce me semble, il est urgent de la régulariser.

Il y a enfin à la préfecture de police *la division administrative*, dont les sections principales ont pour titre : Subsistances. — Circulation. — Salubrité. — Le magistrat chargé d'assurer la tranquillité de la capitale, doit encore lui procurer le bien-être en tout ce qui peut dépendre d'une vigilante et sage administration. Paris jouit de ce bien-être, sans presque savoir d'où il lui vient ; mais que de soins, que d'habiles mesures pour que l'ordre, si difficile à établir au sein d'une population immense, devienne un état habituel et presque insensible ! Sans la caisse de Poissy, qui procure aux marchands de bestiaux l'avantage d'être payés au comptant, sans l'utile institution des facteurs, qui se chargent des ventes dans les marchés, moyennant une légère remise, et qui épargnent même aux producteurs tout déplacement de fonds, les approvisionnements n'auraient pas cette régularité qu'on admire. Si les boulangers ne formaient pas une corporation qui doit aux greniers d'abondance *une réserve* de farine, soigneusement entretenue pour 31 jours, et si leur privilége, modéré par la taxe du pain, ne les plaçait dans des

conditions d'aisance, qui éloignent d'eux les embarras momentanés, une disette apparente pourrait quelquefois se faire sentir. M. Vivien se demande si ce régime exceptionnel, étendu aux bouchers, n'est point une des causes du prix excessif de la viande, et si la liberté de l'industrie ne serait pas ici sans danger et profitable aux consommateurs. Quelque admirable que lui paraisse l'ensemble des mesures relatives aux subsistances, il est d'avis qu'il reste quelque chose à faire. « Il faudrait, dit-il, mettre enfin à exécution le » projet conçu en 1811, et repris en ces derniers » temps, de construire une vaste halle centrale. Il » convient d'interdire les perceptions de taxes, qui » ont lieu dans certains marchés au profit de parti- » culiers, en vertu de tolérances ou de concession, sans » valeur. Il serait bon que le droit, perçu au profit » de la ville dans les marchés d'approvisionnement, » sur les ventes à la criée ou de gré à gré, fût rem- » placé par une taxe d'octroi à la barrière. »

La circulation n'est pas aisée à maintenir dans plus de 2,000 rues, sillonnées par 6,000 voitures, dont une seule espèce, les *omnibus*, transporte journellement un nombre de personnes évalué à 60,000. La police administrative y pourvoit encore. Elle emploie 500 ouvriers au balayage des quais, des places et des carrefours. Elle donne 500,000 fr. à un entrepreneur pour l'enlèvement des boues. Enfin, par ses agents nombreux et divers, elle éloigne ou supprime toutes les causes d'infection qui existent dans une grande ville. M. Vivien vante beaucoup les services rendus sous ce rapport par le Conseil de salubrité, « qui, entre autres » attributions, s'occupe des professions dont l'exercice

» peut mettre en danger la vie des ouvriers, et s'at-
» tache à introduire dans les arts les procédés les plus
» propres à prévenir tout effet nuisible. »

En terminant cette revue si complète, l'auteur se plaît à se représenter Paris au commencement du siècle, et à le comparer avec celui qu'il a sous les yeux. Quelle différence au profit des habitants, dans leurs commodités et leur bien-être! M. Vivien rapporte en partie ce résultat à l'administration qu'il s'honore d'avoir dirigée, et qui lui paraîtrait ne mériter que des éloges, si elle s'occupait davantage de l'amélioration du peuple, soit par des publication utiles et pratiques, sauf en provoquant des institutions publiques ou privées, afin d'écarter les vices qu'engendre l'oisiveté ou la misère.

Une dernière étude sur une matière connue, mais féconde en préjugés et en erreurs, l'article *Théâtres*, rejeté par l'auteur à la fin de son recueil, quoiqu'il ait été publié, en 1844, avant celui des *fonctionnaires publics*, se recommande par l'intérêt des faits ou des documents mis en lumière. Il sort du lieu commun, en ce que M. Vivien s'y montre administrateur, comme en 1830 il se montra légiste dans un sujet riche des impressions de sa jeunesse, et plein de séductions, qui auraient exposé à de brillants écarts un esprit moins sérieux, un écrivain moins sûr de sa plume.

Ayant traité ailleurs de la législation des théâtres, l'auteur se borne ici à en rappeler les points saillants, nécessaires au tableau qu'il veut présenter de l'état actuel de la scène française et des améliorations qu'elle réclame. Quelques documents fort curieux l'ont mis à même de comparer sous ce rapport notre système avec celui de l'Angleterre. Il a eu entre les mains la vo-

lumineuse enquête faite en 1832, par ordre du Parlement, et suivie de deux bills, qui forment aujourd'hui le code anglais en cette matière. La conclusion qu'il tire de ces rapprochements est remarquable: En Angleterre comme en France, les entreprises dramatiques sont en souffrance, la condition des comédiens malheureuse, la décadence de l'art sensible. Il aurait pu ajouter que, dans les deux pays, les théâtres exercent aujourd'hui une action démoralisante, et que leur influence politique, dirigée par la censure, est aux yeux de tous, à quelque opinion qu'on appartienne, et pour le gouvernement même qui s'en sert, plutôt mauvaise que bonne; chose incontestable pour moi et facile à expliquer par plus d'une raison. Et cependant que n'a-t-on pas fait, dans l'ordre des idées gouvernementales, pour soutenir les théâtres de ces deux nations! Il est curieux d'observer comment, partant du même principe, et sans concert sans doute comme sans dessein d'imitation, nos voisins sont arrivés à des mesures législatives et à des résultats, qui ressemblent singulièrement à ce que nous voyons en France.

Je trouve dans le beau travail de M. Vivien, et je résume rapidement les garanties qu'ont obtenues parmi nous les divers intérêts engagés dans la question des théâtres, depuis la première année de l'empire, époque du retour à ce que j'appellerai le système ancien. Le Pouvoir a recouvré son droit d'autorisation et la censure. Dans l'intérêt de l'art, le droit d'autorisation a enfanté le privilége, et imposé la distinction des genres. Une école de chant et de déclamation, sous le nom de *Conservatoire*, a été chargée de former des sujets pour nos principales scènes. Les faveurs n'ont pas manqué

non plus aux entreprises théâtrales. On sait qu'à Paris, les théâtres royaux, soumis à la surveillance protectrice d'un commissaire du roi, reçoivent de l'Etat des subventions considérables ; que l'Opéra, outre les bals masqués dont il a le privilége, enlève encore à toutes les scènes secondaires le vingtième de leurs recettes. La Comédie-Française et l'Opéra-Comique ont été, par le décret de 1806, reconnues propriétaires des pièces tombées dans le domaine public, et qui faisaient partie de leurs répertoires respectifs. De plus, le Théâtre-Français a conservé la prérogative singulière d'attirer à lui, par un ordre de début, quoique engagés ailleurs, et même contre leur volonté, les sujets qu'il croit pouvoir lui faire honneur. En province, les entreprises dramatiques sont classées dans des circonscriptions qui les mettent du moins à l'abri de la concurrence. Le directeur d'une troupe sédentaire ou ambulante, n'est plus grevé des charges de l'entreprise à laquelle il succède. Il peut aussi revendiquer le privilége des bals masqués, prétendre aux subventions municipales, et prélever un cinquième sur les recettes des spectacles ou exhibitions de tout genre, qui ont lieu dans son arrondissement théâtral. Les auteurs à leur tour ont leur part d'avantages, et notamment le droit de représentation, qui consiste dans le prélèvement d'une quotité de la recette, à chaque représentation de leurs pièces, à Paris ou en province. Enfin plusieurs mesures ont été prises dans l'intérêt des acteurs qui, rendus au droit commun, ne peuvent aujourd'hui, sur un caprice du parterre, être envoyés au Fort-l'Evêque, et qui trouvent, dans le cautionnement des directeurs, un gage de leurs engagements envers eux.

Voilà, Messieurs, tout ce qu'a fait une législation bienveillante en faveur de l'art dramatique. Ajoutez une somme de 120,000 fr., inscrite annuellement au budget, pour subventions et encouragements de toute nature. Qui n'aurait dû croire que ce système protecteur ferait la fortune de nos théâtres, et que la scène française lui devrait un redoublement d'éclat? Comment au lieu de ces prospérités attendues, au lieu de ces merveilles en perspective, ne voyons-nous partout que déclin, langueur, état de souffrance?

M. Vivien, qui constate cette situation fâcheuse, a recherché les causes du mal, et il croit les avoir trouvées dans plusieurs faits dont je suis loin de nier l'importance : il se peut que le nombre des théâtres, maintenant ouverts à Paris, soit hors de proportion avec l'accroissement de la population, et que sous ce rapport le privilége n'ait pas atteint un but. Il est trop vrai que la société des auteurs dramatiques, fondée en 1839, qui tarife elle-même les droits qu'elle recouvre par ses agents, partout où ces droits dépendent de conventions particulières; qui tend à les régler sur le pied de 12 p. 0/0 de la recette brute; qui met en interdit le théâtre qui ose se refuser à ses demandes, en lui retirant à la fois toutes les pièces qu'il tient de ses associés; qui est allée jusqu'à grossir sa caisse de secours par l'imposition d'une taxe illégale sur la représentation des ouvrages tombés dans le domaine public, pèse cruellement sur les directeurs, et nuit aux entreprises théâtrales comme aux intérêts de l'art.

Il existe encore, à ne considérer que les causes secondaires, bien d'autres faits, bien d'autres exigences ruineuses, qui n'ont point échappé au coup-d'œil clair-

voyant de l'auteur. Le nouveau drame par exemple, et l'application de ce genre à l'Opéra-Français, ont nécessité pour la représentation de grands ouvrages, un luxe de décors et des frais de mise en scène, que les directeurs de province ont été forcés de subir. On peut en juger par ce qu'il en a coûté au Théâtre-Français lui-même, jeté hors de ses habitudes, et donnant 40,000 fr. par an à ces dépenses inusitées. Et puis, les entreprises gémissent sous le joug des auteurs en renom, des auteurs chers au public, et qui tous leur dictent des lois intolérables. Les uns se font payer leur vogue ~~en primes de lecture, en reprises~~ d'ouvrages peu goûtés, en billets d'auteurs qu'ils vendent au-dessous de leur valeur; les autres en appointements énormes, qu'ils gagnent en jouant des rôles taillés à leur mesure.

Pour utiliser tant d'avances, le malheureux directeur se prive encore du bénéfice autrefois considérable de la première représentation, en remplissant la salle de spectateurs intéressés au succès. Il entretient en tout temps un emploi de claqueur à gages; il réserve des loges gratuites pour certains fonctionnaires, et subit beaucoup d'entrées de faveur. Quelquefois il feint d'être généreux pour cacher sa misère, en prodiguant les billets gratis; ou il trahit honteusement sa détresse, en se faisant concurrence à lui-même, en émettant des billets d'administration qu'il fait vendre moins cher qu'à la porte.

Comment les exploitations théâtrales ne seraient-elles pas réduites à ces indignes ressources, lorsqu'à tant d'exigences ruineuses viennent s'ajouter la rareté des bons acteurs, dont le recrutement est mal assuré, et l'insuffisance du Conservatoire, depuis que, dans le dédain où

sont tombées les muses tragique et comique, il ne se forme plus de comédiens en province?

Pour compléter ce tableau, il faut encore montrer le directeur de province obligé, au milieu de ces difficultés, de composer une troupe qui cumule tous les genres, opéra, drame et vaudeville, afin d'offrir un spectacle varié qui tienne lieu de tous ceux de la capitale. Il faut faire voir combien l'art souffre de ces tendances nouvelles :

« L'esprit de négoce, dit énergiquement M. Vivien, » a tué chez les poètes l'enthousiasme du talent. La » plupart d'entre eux ont fait de leur esprit un gas- » pillage impie. Après de brillants débuts, on les a vus » descendre degré par degré jusqu'aux scènes infimes, « déserter le théâtre pour le feuilleton, qu'un spécu- » lateur couvre d'or, et puis reprendre ces feuilletons, » qui ont repu le vulgaire, pour les découper en mau- » vais drames. »

En présence de ces causes de ruine si nombreuses, et qui expliquent trop bien la crise douloureuse de nos théâtres, l'auteur encore tout plein des souvenirs de leur ancienne prospérité, indique un moyen de salut : c'est de remonter les ressorts de la législation qui, à son avis, les a déjà sauvés une fois, c'est d'appliquer ce régime tutélaire avec plus de discernement et de suite qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Le droit d'autorisation et la censure ont d'autres fruits à porter, et il serait facile d'en obtenir les biens qui étaient dans la pensée du législateur de 1806. On arrêterait les désastreux effets de la concurrence en réduisant le nombre des priviléges, en profitant de ce que les concessions sont temporaires et pour la plupart sur le point d'expirer. On

rétablirait la hiérarchie des théâtres, si importante au point de vue de l'art ; et il suffirait pour cela de répartir les genres bien classés, mieux définis, entre les différentes scènes qui auraient été conservées. La censure, jusqu'ici purement négative, pourrait être aussi élevée au rôle qu'avait entrevu, sous la Convention nationale, la commission de l'instruction publique. Tous les gouvernements ont appelé à leur aide les représentations dramatiques. « N'est-il pas temps, s'écrie M. Vi» vien, de diriger vers un but de perfectionnement » moral le plaisir des classes les plus nombreuses, les » plus dignes de notre sollicitude?... »

On pense bien que l'auteur ne prétend pas ajouter une plume aux ciseaux du censeur, ni transformer son bureau en officine administrative. Mais sa mission active, sa force dirigeante consisterait dans les promesses d'encouragement qu'il serait autorisé à faire, dans un meilleur emploi de 1,200,000 fr. affectés à cet objet, et dont les 3/4 subventionnent aujourd'hui le chant et la danse. Des prix institués dans cette vue pour les meilleures compositions littéraires et musicales seraient encore un moyen de donner aux théâtres une direction utile. L'auteur demande aussi que l'autorité soit plus ferme, et meilleure gardienne de tous les intérêts ; qu'elle réprime les empiètements de l'association des auteurs dramatiques, et fasse cesser une tyrannie aussi funeste aux oppresseurs qu'aux victimes, en rompant une coalition qui tue les entreprises, en tarifant officiellement les droits d'auteur, en se substituant en un mot à une société illégale, qui n'aura plus de raison d'existence, lorsque les auteurs seront protégés à leur tour contre les fraudes des directeurs.

M. Vivien condamne l'usage des billets d'auteur, des loges gratuites, et raconte à ce sujet qu'un jour, en l'an XI, on soumit à Napoléon l'état des loges occupées à l'opéra par ce qu'on appelait les autorités constituées. Il prit une plume et écrivit au bas : « A partir du 1.er nivôse, toutes les loges seront payées par ceux qui les occupent. » M. Vivien trouve un moyen de conserver au théâtre français sa prérogative, et de concilier les ordres de début avec la liberté personnelle de l'acteur, en les subordonnant à son aveu, mais en le déliant, sans dédit, de son engagement antérieur. Il juge nécessaire, afin de parer à l'insuffisance du Conservatoire, qu'un ou deux *théâtres d'essai* soient élevés et encouragés pour les élèves qui étudient isolément, et sous l'inspiration d'un professeur particulier. Enfin il complète ses idées de réforme, en exprimant le vœu que la tutelle des théâtres, appartenant aujourd'hui au ministre de l'intérieur, soit rendue à la liste civile, plus intéressée dans une matière qui touche en quelque sorte à l'honneur de la couronne.

Voilà, certes, des idées justes, saines, applicables. Voilà un ensemble de mesures bien appropriées à l'état de l'art dramatique en France. L'auteur, fermement attaché aux principes restaurateurs des décrets impériaux, qui constituent encore le régime administratif des théâtres, ne pouvait chercher le remède ailleurs, ni le demander à une réforme radicale, que personne n'invoque plus aujourd'hui. Il combat au contraire ces moyens extrêmes, en se déclarant comme il l'avait fait dès 1829, partisan de la censure, qu'il juge nécessaire, et dont il approuve l'organisation actuelle. On sait que par ces mots de la charte de 1830 : *La cen-*

sure ne pourra jamais être rétablie, les entreprises théâtrales s'étaient crues affranchies. Le gouvernement lui-même, comme le dit M. Vivien, avait douté de son droit ; et grâces à ce moment d'hésitation, l'expérience du régime libre, inauguré par l'assemblée constituante, fut reprise alors dans des circonstances plus favorables. M. Vivien cite quelques exemples des excès qui ont deshonoré la scène, pendant cette seconde période, et rappèle qu'un projet de loi, substituant à la censure un régime répressif, fut alors proposé ; qu'il souleva les plaintes de ceux qu'on avait cru favoriser, et n'obtint pas même les honneurs d'une discussion.

Quelques soient les vrais motifs de son retrait, j'avouerai que je le regrette. C'était une dernière expérience à faire, avant de répudier un droit proclamé en 89, avant d'entraver une des plus belles manifestations de la pensée. Au reste, rien n'est plus curieux aujourd'hui que ce document sans modèle, sur une matière entièrement neuve, la répression des délits commis par la voie des représentations dramatiques. C'est Casimir-Périer, ministre de l'intérieur, qui déclare à la tribune, en 1831, que la censure a été tuée par les censeurs, et qu'il faut la remplacer par un régime libre ; il est beau de voir un homme de cette trempe, aborder de front la difficulté ; reconnaître que le délit en cette matière naît seulement de la représentation ; fonder ses garanties sur la classification des délits déjà adoptée en matière de presse, et sur la sévérité des peines ; ne créer qu'un seul délit nouveau, résultant de la mise en scène d'une personne vivante, ou morte depuis moins de 25 ans ; établir ici, indépendamment de toute offense personnelle, une présomption de malignité correspon-

dante à celle du public ; enfin attribuer libéralement au jury la connaissance des faits même correctionnels, au jury que ce ministre regarde comme le juge le plus compétent en cette matière.

Je le répète, ce sont là de nobles efforts, et il est bien regrettable que les quatre années données à l'expérience d'un régime bâtard et mêlé d'arbitraire, d'un quasi-affranchissement de la censure (laquelle n'a été rétablie formellement que par les lois de septembre en 1835), n'aient pas été employées à l'essai d'un régime répressif, institué sur les bases du projet de Casimir-Périer. Pourquoi, la commission, qui comptait dans son sein Etienne et Viennet, n'a-t-elle point fait son rapport? Le ministre, en présentant la loi dont le premier article abolissait la distinction des genres, annonçait d'autres mesures qui devaient compléter l'émancipation des théâtres ; il déclarait positivement que les directions seraient affranchies des impôts exceptionnels qui les grèvent. Il entendait sans doute que le privilége ne pouvait pas plus être maintenu que la censure. Pourquoi toutes ces choses n'ont-elles pas été essayées, avant le retour pur et simple aux principes des décrets impériaux! On aurait vu si la concurrence est là plus à craindre que dans les grands établissements fondés par l'industrie ; si, hors des étreintes de la censure, des talents jeunes et vigoureux n'auraient pas pris l'essor ; si l'originalité, les idées neuves, les heureuses témérités des auteurs n'auraient pas étendu le domaine de l'art ; enfin si directeurs, auteurs, artistes et public, tout le monde n'eût pas gagné au régime libre. M. Vivien lui même, quoique ses convictions bien arrêtées n'aient pas besoin de cette expérience, au-

rait été plus sûr de la faire partager à ses lecteurs.

Par cette analyse des *études administratives*, analyse bien incomplète encore malgré son étendue, on peut juger quels trésors de savoir et d'expérience renferme ce livre éminemment instructif. Toutefois, je n'ai pas encore signalé son principal mérite, ce qui le distingue à mes yeux des autres productions de l'auteur. Jusqu'ici on ne distinguait pas dans M. Vivien l'écrivain de l'administrateur. Sa plume laborieuse, appliquée à des travaux officiels ou à d'excellents rapports, ne paraissait être que l'instrument de ses hautes fonctions. Ses écrits étaient encore *des actes* dans une vie si occupée, et trop envahie par les affaires pour donner à chacune d'elles plus que sa part indispensable. Possesseur d'une juste et légitime influence dans les régions du Pouvoir, haut placé dans l'estime des hommes spéciaux qui se préoccupent des intérêts positifs du pays, il n'avait pas encore cherché la gloire de l'écrivain dans une composition étudiée, œuvre d'art et de style. M. Vivien a mis enfin le pied dans le champ de la littérature. Sa vive et brillante imagination qu'il s'était depuis longtemps efforcé de contenir, a résisté à la poudre des dossiers, aux tristes réalités de la police, aux épines du contentieux, au travail ingrat des bureaux de la chambre. Nous retrouvons son feu et sa verve d'autrefois dans ces articles éminemment littéraires, malgré la sévérité des sujets, et destinés aux gens du monde, si délicats, si difficiles à intéresser. M. Vivien a conquis leurs suffrages par un style clair, élégant et ferme, dans des matières où la précision et l'exactitude, qualités indispensables, sont trop souvent voisines de la sécheresse et de la vulgarité. — Je ne parle ici que de

la forme, qui paraîtra remarquable, si l'on considère combien il est difficile de donner de la couleur à des détails d'administration. Mais l'Administration, sous la plume de l'auteur, prend un corps et une âme. Elle respire, elle vit dans ses tableaux pleins de vérité, de relief et de mouvement.

Somme toute, *les études administratives* ne sont pas seulement un livre utile; j'y vois encore une œuvre littéraire d'un haut mérite, et qui, si l'amitié ne m'abuse, assure à son auteur une place parmi les bons écrivains de notre temps.

EXAMEN

DE LA LOI

SUR

LE TRAVAIL DES ENFANTS

DANS LES MANUFACTURES,

PAR M. ALP. HENRIOT.

MESSIEURS,

Que cherche l'homme sur la terre? quel est l'objet de tous ses désirs, le but de tous ses efforts?

C'est le bonheur. Mais où le trouver?

Dans la vertu, vous diront le moraliste, le philosophe, l'homme religieux, c'est-à-dire, dans le contentement de soi-même; c'est là un principe éternel, immuable.

Si une conscience tranquille suffit au bonheur, ils ont raison. L'homme de bien se trouvera heureux dans quelque situation que le sort l'ait placé.

Mais ce bonheur pur, il est aussi rare que la vertu parfaite. D'ailleurs pour le gouter sans mélange, il faudrait l'aller chercher dans la solitude.

En effet l'homme vertueux ne saurait être égoïste. Comment donc se trouverait-il parfaitement heureux, en voyant tant d'infortunes qu'il ne peut soulager toutes.

Destiné à vivre en société avec ses semblables, il méditera sur les moyens de répandre autour de lui le plus de bien-être possible.

Législateur, homme d'Etat, économiste, c'est par les lois et les institutions appropriées à l'état social existant, qu'il s'efforcera d'atteindre son but.

Ici plus de principes absolus, plus d'idées immuables. Il faut marcher avec le siècle.

Ces réflexions m'ont été suggérées par la lecture d'un mémoire, distribué, il a quelques mois, aux membres de l'académie, sur les échanges entre les peuples et les traités de commerce.

L'auteur déclare, qu'après avoir été partisan de la liberté illimitée des échanges, il s'est trouvé amené peu à peu à modifier ses opinions, et à se rallier au système protecteur. Il entre dans des considérations d'une haute portée pour expliquer ce changement; les hommes, dit-il, ne sont ni assez parfaits, ni assez sages, pour user avec modération d'une liberté dans les transactions, qui leur assurerait la plus grande somme de jouissances à laquelle ils puissent prétendre; avantageuse aux sociétés naissantes, cette liberté serait dangereuse aujourd'hui, car les peuples divers qui couvrent le globe, se sont créé des intérêts rivaux qui se froisseraient par le contact.

On sent que l'auteur est revenu, par la force des choses, mais non sans regret, aux idées pratiques, et voudrait bien conserver l'espérance que ses théories favorites ne sont qu'ajournées.

Tout ami raisonnable de l'humanité pensera de même, et tout en faisant des vœux pour qu'un état social plus parfait vienne augmenter le bien-être général, il se

ralliera aux systèmes commandés par les circonstances.

J'exprimais naguères les mêmes sentiments devant vous, quand vous m'avez fait l'honneur de m'appeler dans cette assemblée. Je m'y suis encore confirmé depuis, en inspectant les manufactures de notre ville, où des enfants sont employés comme ouvriers.

Mon but, en écrivant ces lignes, a donc été de rechercher les moyens d'améliorer le sort de la classe ouvrière, si nombreuse, si intéressante, et si indispensable à notre prospérité, dont, par contre, il est bien juste qu'elle ait sa part.

Ces moyens sont de deux sortes.

La moralisation.

L'accroissement du bien-être matériel.

On verra qu'ils se prêtent un mutuel appui, et que le système protecteur, appliqué aux transactions commerciales, doit exercer une grande influence sur leur succès.

La situation des ouvriers de nos manufactures est en général fort précaire. On peut assigner deux causes à ce malaise.

L'insuffisance des salaires;

Le défaut de conduite et d'économie.

L'abaissement du prix de la main-d'œuvre doit être attribué à la perfection des machines, à l'emploi des femmes et des enfants, enfin, à la concurrence étrangère, toutes les fois que le travail national n'est pas suffisamment protégé.

Le défaut de conduite est presque toujours le fruit d'une éducation nulle et même mauvaise.

Quelques économistes philantropes ont déploré l'invention des grandes machines. Ils oublient que plus

d'une doit sa naissance à l'indiscipline et aux exigences des ouvriers. D'ailleurs, si elles ont leurs inconvénients, ils sont compensés par bien des avantages : en effet la consommation a cru avec la production; bienfait réel pour les consommateurs, famillle immense dont les travailleurs aussi sont membres, et sans les machines, que de jouissances, devenues aujourd'hui des besoins, cesseraient d'être, par leur prix et leur abondance, à la portée de tous !

Acceptons donc, sans arrière pensée, soit comme un bien, soit comme un mal nécessaire, ces œuvres merveilleuses du génie, et cherchons comment il serait possible de détruire ou au moins d'affaiblir les autres causes de malaise que nous avons signalées.

A la concurrence étrangère nous opposons le système protecteur.

A l'emploi abusif des femmes et surtout des enfants, nous proposerons des limites plus étroites, une surveillance et une répression plus efficaces.

A l'inconduite, enfin nous appliquerons la moralisation dès l'enfance.

Examinons d'abord rapidement l'enchaînement de circonstances, qui a amené par degrés la situation actuelle des ouvriers de nos manufactures.

L'industrie, affranchie des entraves que lui avait imposées l'ancien régime, mais paralysée et presqu'anéantie pendant les troubles de notre première révolution, commença à renaître et à prospérer sous la main puissante d'un héros organisateur. L'impulsion, une fois donnée, puisa en elle-même des forces nouvelles. Chaque jour la production s'accrut d'une manière rapide. L'aisance pénétrait partout. Le fabricant s'enrichissait. L'ouvrier

était largement rémunéré. Le consommateur achetait à plus bas prix, et des objets de luxe, longtemps le partage exclusif des grandes fortunes, devenaient peu à peu accessibles aux fortunes plus modestes.

Fallait-il s'arrêter en si beau chemin; ou s'abandonner sur cette pente, qui offrait dans son parcours une si brillante perspective?

Le mouvement est un besoin de l'homme. Quand il n'avance pas, il recule. Or, pourquoi aurait-il reculé, quand il voyait la richesse naître sous ses pas. Il avança donc, au risque de dépasser le but. Mais dans cette lutte incessante, les profits du producteur, et par contre le prix de la main-d'œuvre, diminuaient de jour en jour.

Quand les salaires devenaient insuffisants, comme l'ouvrier ne pouvait faire peser sa gêne sur personne, il prolongeait la journée de travail pour en maintenir le taux au niveau des besoins de sa famille. La surabondance de produits qui en résultait, amenait une nouvelle baisse de prix; on redoublait d'efforts pour obtenir les mêmes résultats, et toujours l'ouvrier y perdait quelque chose. Ainsi nous voyons sur les champs de bataille, l'ambitieux sacrifier des milliers d'hommes à sa puissance, et s'élever glorieux sur un pavois formé de ses victimes.

Cependant la science et le génie offraient de toutes parts à l'industrie les moyens de diminuer cette main-d'œuvre, qui devait encore paraître trop coûteuse, dès qu'on pouvait la remplacer avec avantage. La mécanique enfanta des prodiges, et l'ouvrier dont l'habileté, fruit d'une longue habitude, se trouvait tout à coup dépassée par une précision toute automatique,

fut réduit à surveiller et à diriger les machines, qu'il avait vues avec douleur et colère, prendre sa place, et rendre son sort encore plus précaire et plus misérable. Il semblait impossible d'aller au-delà. La machine ayant remplacé l'homme, il fallait au moins l'homme pour en guider les aveugles mouvements.

Mais la concurrence n'avait pas encore dit son dernier mot. L'homme coûtait trop cher. On le renvoya à l'agriculture, ou aux travaux pour lesquels la force musculaire unie à l'intelligence, n'avait pas encore pu être suppléée.

La femme que la nature a destinée aux soins du ménage et de la famille ; l'enfant dont le corps a besoin d'air et de liberté, dont l'intelligence veut être développée par l'éducation, furent enlevés par l'appât d'un modique salaire, l'une à la maison, l'autre à l'école et aux jeux de son âge, pour aller croupir et s'étioler dans l'atmosphère malsaine des ateliers, bien plus nuisible à leurs organes faibles et délicats, qu'à la constitution robuste de l'homme fait.

Si du moins on avait proportionné le travail à la faiblesse ou à l'âge, mais il fallait, avant tout, réduire les frais généraux, et l'abus fut souvent poussé jusqu'à la cruauté. On a vu de faibles femmes, de pauvres enfants, astreints à quinze heures et plus d'un travail abrutissant, ayant à peine le temps nécessaire pour prendre leur nourriture et réparer leurs forces par le sommeil.

Le mal semblait s'aggraver, et s'étendre de plus en plus. Nos voisins, nos rivaux, sinon nos maîtres en industrie, s'en sont effrayés les premiers et ont essayé d'y porter remède. Ils ont fait des règlements fort

sages ; mais les ont-ils appliqués d'une manière efficace ? C'est ce dont jusqu'à présent les rapports officiels permettent de douter. On voit le mal ; on le déplore : mais il se lie à des intérêts si nombreux et si importants, qu'on hésite à le guérir. Le résultat bizarre de la motion de lord Asthley a bien prouvé que dans cette lutte entre l'humanité et la raison d'état, la dernière devait l'emporter. L'Angleterre veut, avant tout, conserver le plus longtemps possible le rang qu'elle occupe dans le commerce du monde. Un ralentissement notable dans son industrie serait le présage de sa ruine. Elle voit les autres nations de l'Europe envier ses progrès, et marcher sur ses traces ; aussi, redoublant d'efforts et d'activité, elle a repoussé avec effroi, comme une mesure funeste, la réduction d'une heure, d'une demi-heure sur la journée de travail, et pour maintenir sa prépondérance, elle n'a pas hésité à sacrifier une partie de ses enfants. On a signalé à cet égard des faits qui font frémir.

L'histoire nous offre de mémorables exemples d'héroïques dévouements à la patrie ; mais l'ouvrier exténué de travail et de privations, l'enfant arrêté dans son développement, et vieux ou infirme dès l'adolescence, comprendront-ils jamais que leur misère soit utile, indispensable à la gloire et à la puissance de leur pays.

La France, à la fois agricole et industrielle, est, grace au ciel, dans une situation moins terrible. Ses fabriques moins multipliées et moins gigantesques, trouvent déjà un vaste marché à l'intérieur, dans une population de trente-cinq millions d'ames, où l'aisance domine. Elle cherche sans doute aussi à étendre ses

relations au-dehors ; mais ce n'est pas pour elle une question de vie et de mort, et elle trouverait encore dans son isolement des éléments de prospérité.

Cependant le génie de l'industrie l'agite ; elle suit d'un œil jaloux les merveilles enfantées de l'autre côté du Détroit. Elle s'efforce de balancer la puissance productrice de son éternelle rivale. De là pour la classe ouvrière des résultats analogues, sinon aussi graves.

Le mal toutefois a paru assez grand pour éveiller la sollicitude du gouvernement, et le 22 mars 1841, une loi a réglé le travail des enfants employés dans les manufactures.

Elle a statué principalement sur la durée du travail journalier auquel il serait permis de les astreindre, et sur le degré d'instruction qu'ils devraient avoir pour être admis dans les ateliers.

Ainsi, un enfant de huit à douze ans ne travaillera que huit heures par jour, et fréquentera une école primaire. Tout travail de nuit est interdit jusqu'à treize ans.

De douze à seize ans, la journée de travail pourra être de douze heures. Mais l'enfant suivra une école, s'il n'a pas reçu l'instruction primaire élémentaire.

De treize à seize ans, le travail de nuit pourra être toléré, soit dans les établissements à feu continu dont la marche ne saurait être suspendue, soit comme conséquence d'un chômage.

Ces dispositions ne sont applicables qu'aux fabriques occupant plus de vingt ouvriers réunis en atelier.

Des inspecteurs dont les fonctions sont gratuites, ont mission de faire exécuter cette loi, et de constater les contraventions.

Sept inspecteurs ont été d'abord nommés pour Amiens et sa banlieue. Ils ont divisé cette étendue en sept sections, qu'ils se sont partagées. Ils se réunissent à des époques déterminées pour se concerter et faire connaître à M. le Préfet le résultat de leurs efforts.

C'est l'aperçu de ces travaux, et des obstacles qu'ils éprouvent, que je vais essayer de vous offrir. J'y joindrai quelques réflexions sur les lacunes que la loi me semble présenter, et sur les modifications qui me paraissent utiles pour qu'elle soit mieux exécutee et plus profitable aux êtres faibles et sans défense, qu'elle a pour but de protéger.

J'ai pensé qu'un pareil sujet ne serait pas sans intérêt pour l'académie. C'est une question complexe à laquelle se rattachent :

La prospérité de l'industrie amiénoise ;

Les progrés de l'iudustrie primaire élémentaire parmi le peuple, ou elle pénètre avec tant de peine ;

Enfin la conservation de notre race que le régime abusif des ateliers tend à faire dégénérer de plus en plus.

Cette question intéresse donc les industriels, les commerçants, les hommes de lettres, les médecins, les naturalistes. C'est de plus une question d'humanité. Elle ne saurait vous être indifférente, et vous accueillerez avec indulgence des détails parfois arides ou minutieux.

La première opération à laquelle se livrèrent les inspecteurs, fut un relevé général en novembre 1842, des enfants travaillant dans les ateliers soumis au ré-

gime de la loi, c'est-à-dire, occupant plus de vingt ouvriers réunis.

Ce nombre s'élevait à 800, qui furent classés comme ci-après :

350 de huit à douze ans.

450 de douze à seize ans.

240 sachant lire plus ou moins.

560 n'ayant aucune notion de lecture.

140 sachant écrire.

660 ne le sachant pas.

Ces chiffres prouvent à quel point l'instruction primaire est négligée parmi les enfants de la classe ouvrière, et cela est facile à comprendre.

Si un enfant commence dès l'âge de sept ou huit ans, à travailler dans un atelier, il ne sait rien encore, ou il aura bientôt oublié le peu qu'il a pu apprendre, privé qu'il est des moyens de continuer à s'instruire. En effet, retenu pendant le jour au travail, il quitte son atelier quand les écoles primaires sont fermées ; car elles n'ont pas de classe du soir. Joignez à cet obstacle la mauvaise volonté des enfants et l'insouciance des parents, et vous serez encore presque surpris du nombre de ceux qui savent quelque chose. Ce nombre se composait presqu'entièrement d'enfants au-dessus de douze ans, auxquels leurs parents, moins aveugles, avaient, jusques vers cet âge, fait suivre une école. Quant à ceux de huit à douze ans, leur ignorance était à peu près générale.

Un des premiers soins des inspecteurs fut de rappeler aux manufacturiers, que les enfants de huit à douze ans ne devaient pas travailler plus de 8 heures par jour.

Dans quelques ateliers, notamment chez les imprimeurs sur étoffes, dont l'industrie ne peut s'exercer qu'à la clarté du jour, c'était chose déjà faite, ou à peu près. Les autres manufacturiers aimèrent mieux renoncer aux enfants de cet âge, et ne prendre que ceux de la deuxième catégorie. Rien de mieux, si cette exclusion devait favoriser leur développement physique et moral. On ne peut malheureusement répondre qu'il n'ont pas été recueillis par les petits ateliers, qui échappent jusqu'à présent à toute surveillance, sans que leur régime soit plus doux et plus paternel.

En renonçant aux enfants de huit à douze ans, à une époque où justement les affaires étaient très-calmes, on les avait remplacés sans peine et sans préjudice. Mais quand la fabrique redevint active, la main-d'œuvre fut plus recherchée, et l'on reprit ces mêmes enfants, en essayant divers systèmes pour les utiliser, tout en se conformant à la loi. Les uns ont des relais d'enfants qui alternent. Les autres laissent reposer quelques métiers pendant une partie du jour. Mais il ne faut pas se dissimuler que la fraude est facile, et demande une très-grande surveillance. Comment en effet connaître les contraventions sinon par le flagrant délit, qu'il est si difficile de constater? Interrogera-t-on l'ouvrier? Mais il est le complice forcé du maître qui lui donne du travail et du pain! Je n'en citerai qu'un exemple.

Dans un atelier visité pour la première fois, l'inspecteur demandait aux enfants leur âge, et tous, ou à peu près, avaient moins de douze ans. Quelques temps après, les mêmes enfants, interrogés de nouveau, avaient tous douze ans accomplis. On leur avait fait la leçon.

Les livrets, qui portent la date de la naissance, mettent aujourd'hui obstacle à cette fraude.

Sans écoles gratuites du soir, la loi était inexécutable dans une de ses prescriptions les plus essentielles. Il fallait y pourvoir. L'administration municipale s'adressa aux frères de la Doctrine Chrétienne, qui offrirent d'ouvrir une classe du soir dans leur maison centrale, la règle de leur ordre ne leur permettant pas de sortir après le coucher du soleil. Ce local trop éloigné des quartiers de l'industrie, ne pouvait convenir.

Une année entière s'écoula, et l'on ne savait trop quel parti prendre, quand la société, fondée en 1817 pour la propagation de la méthode d'enseignement mutuel, informée de ce fâcheux état de choses, proposa d'établir une classe du soir pour les garçons, dans le vaste local qu'elle doit à la bienveillance de l'administration; ce local, situé à portée du plus grand nombre des manufactures, peut contenir plus de 200 enfants.

Cette proposition, à laquelle le conseil municipal s'empressa de s'associer par un vote de fonds, fut acceptée avec empressement et reconnaissance.

L'école fut ouverte le 18 mars 1844, et pendant toute la belle saison, présenta les résultats les plus satisfaisants. Car elle fut constamment remplie; et au mois de septembre, époque des vacances, des prix destinés à encourager et à fortifier ces bonnes dispositions, purent être donnés aux enfants, qui s'en étaient rendus dignes par leur exactitude, leur bonne conduite et quelques progrès.

Ces heureux commencements faisaient bien augurer de l'hiver. Si les enfants, retenus pendant l'été jus-

qu'au soir dans les ateliers, s'étaient pour la plupart montrés zélés et assidus à l'école, quand le beau temps devait leur faire préférer les jeux en plein air, que ne devait-on pas espérer pour la saison rigoureuse, pendant laquelle le froid et l'obscurité leur rendraient encore plus sensibles les avantages d'une salle bien chauffée et bien éclairée.

Il n'en fut pas ainsi pourtant. Quand la classe fut rouverte au mois d'octobre, les enfants y vinrent en petit nombre, et dans plusiers sections, les inspecteurs éprouvèrent une vive résistance de la part des manufacturiers.

« La loi, disaient ces derniers, n'est exécutée nulle » part. Pourquoi nous traiter avec une rigueur toute » particulière, et bouleverser notre industrie? De » tout temps, pendant l'hiver, on a veillé dans nos » ateliers jusqu'à 9 heures du soir. L'assistance des » enfants est indispensable aux ouvriers adultes. Si » nous sommes obligés de les envoyer à l'école, il » nous faudra supprimer les veillées, c'est-à-dire deux » heures de travail. Nos ouvriers, payés à façon, n'y » trouveront plus leur compte et nous quitteront pour » des ateliers où ils n'auront pas à redouter les mêmes » exigences.

» D'ailleurs, nous nous conformons à la loi. Nous » n'avons pas d'enfants au-dessous de douze ans, et nous » ne leur demandons que 12 heures de travail jour- » nalier, divisées par des repos.

» Il est vrai qu'ils ne savent pour la plupart, ni » lire ni écrire : mais voici un certificat du maire de » leur commune, attestant qu'ils ont, pendant trois ou » quatre ans, suivi une école primaire. S'ils n'ont rien

» [illegible] en continuant
» [illegible] que [illegible] peut-être ne
» [illegible] faut-il les ren-
» [illegible] de la journée, ou
» [illegible] L'un et l'autre parti
» [illegible] Voulez-vous donc
» [illegible] de faim? »

Que pouvaient faire les inspecteurs, désireux qu'ils étaient de concilier autant que possible les intérêts de l'enfance et ceux de l'industrie?

Quand nos manufactures, sortant d'un état d'infériorité et de décadence, faisaient d'heureux efforts dont notre dernière exposition a rendu de si brillants témoignages, fallait-il leur porter un coup fatal et arrêter leur essor?

Fallait-il priver de travail des ouvriers laborieux, dont les métiers demandaient impérieusement le concours d'un enfant?

Fallait-il enlever à de pauvres familles le supplément de ressources qu'elles trouvaient dans le travail de leurs enfants?

Fallait-il enfin encombrer les écoles devenues sans doute insuffisantes, d'enfants paresseux et de mauvaise volonté?

Ces mesures extrêmes répugnaient aux inspecteurs. Voici l'accomodement qui fut proposé et adopté, non toutefois sans contestation.

La classe du soir avait été, comme celle du jour, fermée pendant le mois de septembre. Ces vacances furent supprimées pour l'avenir et reportées en hiver, pour se prolonger pendant les mois de décembre, janvier et février. A cette époque de l'année, disait-on,

la journée de travail commence tard, et peut se prolonger jusqu'à 9 heures du soir pour les enfants, sans que la loi soit violée. A une heure aussi avancée il n'est pas possible de les envoyer à l'école. Pendant le reste de l'année au contraire, les jours sont plus longs; la journée, commencée plus matin, doit se terminer vers 7 ou 8 heures du soir, et les enfants peuvent passer une heure ou deux en classe.

Les adversaires de cette proposition répondaient que l'adopter, c'était méconnaître le but bienfaisant de la loi, et en faire une funeste application; que l'enfant de douze ans, appelé à l'atelier dès 5 heures du matin pendant les longs jours, a besoin d'air et de repos à 7 heures du soir, et qu'il est cruel de l'enfermer de 7 à 9 heures dans une école, au lieu de lui laisser prendre un exercice salutaire et indispensable à son développement. La loi bien entendue, disait-on, veut, ou que l'enfant de douze ans soit affranchi par une instruction suffisante de la fréquentation de l'école, ou s'il en doit suivre une, qu'il soit assimilé pour la durée du travail aux enfants de huit à douze ans.

Qu'on ajoute en effet à 12 heures d'atelier, 2 heures d'école, 2 heures de repos consacrées aux repas de la journée, le temps nécessaire à l'enfant pour se lever, se rendre à l'atelier, quelquefois fort éloigné de son domicile, retourner chez lui le soir et souper; on verra qu'il ne lui reste pas assez de temps pour réparer par le sommeil ses forces épuisées.

Malgré ces objections, les vacances d'hiver furent adoptées.

Ah! si jamais l'enfant des ateliers a pu contempler

la joie qui brille dans les yeux des jeunes élèves de nos colléges, quand arrive la douce époque de l'année que rappelle ce mot magique, combien le petit malheureux a dû trouver amer et dérisoire, ce même mot, signifiant pour lui la suspension du travail de l'intelligence, remplacée par la prolongation du travail matériel.

L'industrie elle-même s'accommodera-t-elle de cette transaction? Il est permis d'en douter.

Que veut-elle en effet? Que le travail du soir n'éprouve pas d'entraves.

Eh bien! il commence dès le mois d'octobre, et se prolonge jusqu'en avril, ce qui fait au moins 6 mois. Croit-on que les plaintes du manufacturier seront moins vives, parce qu'on le laissera disposer des enfants 3 mois sur six. Il ne verra que les trois mois pendant lesquels il en sera privé, et ne saura nul gré d'une concession fort insuffisante à ses yeux, toute exorbitante qu'elle soit en réalité.

Nous en avons eu la preuve au printemps dernier. Les enfants sont revenus à l'école d'une manière très-tardive et très-incomplète, la prospérité de nos manufactures rendant alors leur concours bien plus nécessaire et bien plus précieux qu'au printemps de 1844, époque à laquelle notre fabrique était moins active.

Une autre difficulté s'est encore présentée.

Certaines manufactures sont établies dans des endroits trop peu importants pour qu'on y puisse ouvrir d'école du soir. Les chefs de ces établissements se déclarent disposés à exécuter la loi sous le rapport de l'instruction primaire, comme ils disent l'observer déjà rela-

tivement a la durée du travail, en n'occupant que des enfants de douze ans, et seulement 12 heures par jour. Mais ils demandent comment ils doivent s'y prendre, et quel moyen leur sera fourni pour satisfaire aux prescriptions de la loi.

Sans doute le législateur n'a pu prévoir tous ces détails d'exécution, et les inspecteurs sans s'arrêter aux circonstances, devraient peut-être réclamer purement et simplement le renvoi hors des ateliers, des enfants qui n'ont pas reçu l'instruction exigée. Mais cela serait-il juste; et est-ce la faute de ces manufacturiers, s'il n'y a pas d'école dans leur voisinage? Faut-il les priver pour cela des moyens d'exercer leur industrie et donner à leurs concurrents de la ville un avantage considérable?

Pour concilier toutes ces exigences, on a pensé qu'ils pourraient, à certains moments de la journée, faire venir chez eux un instituteur pour instruire les enfants. Ce moyen a été adopté dans plusieurs manufactures, et tout porte à croire, qu'avec une active surveillance, il pourrait produire de bons résultats.

Il fallait aussi pourvoir à l'instruction des jeunes filles, qui sont nombreuses dans nos fabriques; une classe du soir leur a été ouverte dans la salle Morgan.

Il en existe une troisième à St.-Maurice pour les enfants de ce faubourg industrieux, et trop éloigné de la classe centrale.

Mais ces excellentes mesures ne sauraient avoir de force et d'efficacité, que si elles sont combinées avec une inspection fortement organisée. Autrement, plus l'industrie sera prospère, plus le manufacturier aura intérêt à dépasser la durée légale du travail, et à

courir les chances d'une contravention, dont la répression accidentelle lui sera moins préjudiciable, que l'infraction elle-même ne lui aura été avantageuse.

Certaines fabriques sont tellement excentriques qu'elles ne peuvent être inspectées fréquemment. La fraude leur est facile, et c'est ce dont se plaignent leurs concurrents placés dans des conditions qui rendent la surveillance plus efficace.

D'autre part, beaucoup d'ouvriers, élevés eux-mêmes dans une ignorence absolue, empêchent leurs enfants de suivre l'école.

Sont-ils mus par un sentiment d'envie? Regretteraient-ils de les voir plus instruits qu'ils ne le sont eux-mêmes? Regardent-ils l'instruction comme complètement inutile? Spéculent-ils enfin sur le faible salaire de ces petits malheureux, quelquefois nécessaire sans doute au soutien de la famille, mais le plus souvent dépensé au cabaret. Que de fois n'a-t-on pas vu, chose monstrueuse et incroyable, des ouvriers consommer dans l'oisiveté et l'orgie le produit du travail de leurs femmes et de leurs enfants. Ils appellent cela *avoir des rentes*.

Je ne puis résister au désir d'opposer à cette affligeante dépravation, le tableau consolant d'une famille élevée dans l'amour de Dieu et du travail.

Dans un village peu distant d'Amiens, est un homme qui, après avoir porté les armes pour son pays, revint chez lui et s'y maria. Sa femme en mourant lui a laissé six enfants, dont deux sont encore en bas âge. Il est pauvre, mais plein de confiance en la bonté divine.

Voici l'ordre et la discipline qu'il a établis dans sa maison.

A 5 heures, tout le monde se lève. L'un des enfants fait la prière à haute voix, puis le travail commence. Le père et les deux aînés tissent des velours. Les deux cadets préparent des trames. A 8 heures on déjeune avec du pain sec, et l'on prend une demi heure de repos. Puis les trois premiers se remettent à l'ouvrage. Les deux autres vont à l'école jusqu'à midi. On dîne frugalement, et la besogne recommence pour tous de 2 à 4 heures, les deux plus jeunes retournent à l'école, puis ils reviennent travailler. A 8 heures, on soupe, on fait la prière en commun, et l'on va dormir. Le dimanche, toute la famille assiste régulièrement aux offices. Je comparais cette éducation laborieuse et chrétienne à celle que reçoivent tant d'enfants pauvres, ce bon père à tant d'autres oublieux des devoirs que ce titre sacré leur impose, et j'admirais une vertu si modeste et si rare.

La loi dit, article 5, que les enfants au-dessus de douze ans seront dispensés de suivre une école, lorsqu'un certificat du maire de leur résidence attestera qu'ils ont reçu l'instruction primaire et élémentaire.

Les inspecteurs sont dans l'usage de vérifier par eux-mêmes le degré d'instruction des enfants; mais que doivent-ils faire, si un enfant d'une ignorance absolue produit le certificat demandé. Cela, dira-t-on, n'est pas possible, à moins qu'il n'y ait surprise ou erreur. Eh bien! ce cas peut se présenter fréquemment. En effet, parce qu'un enfant n'a absolument rien appris à l'école, un maire refusera-t-il de certifier qu'il l'a fréquentée pendant plusieurs années.

Ce fait est plus commun qu'on ne pense, et il me semble qu'il serait utile de bien préciser le sens de

ces mots qui terminent l'article 5 : *Attestera qu'ils ont reçu l'instruction primaire élémentaire.* Il faudrait savoir jusqu'à quel point on peut se montrer exigeant envers un enfant qui n'a jamais voulu rien apprendre, et si, parce qu'il n'a rien fait à l'école pendant deux ou trois années, il faut l'obliger à continuer d'y perdre son temps.

Autre embarras. La loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire, prescrit la lecture, l'écriture, la grammaire, le calcul et le système métrique.

Eh bien, je le déclare ; il n'y a peut-être pas un seul enfant de la classe ouvrière qui sache bien tout cela.

S'il importe d'instruire et de moraliser les jeunes ouvriers, il n'est pas moins important de veiller sur leur santé et leur développement physique. Les résultats du recrutement dans les centres manufacturiers comparés à ceux qu'il présente dans les cantons agricoles, prouvent combien le régime des ateliers est nuisible à la constitution. Ce fait a été si souvent signalé, que je regarde comme inutile d'y insister.

Ceci posé, croit-on avoir fait assez pour l'enfant de douze à seize ans, en l'envoyant passer deux heures à l'école après quatorze heures d'atelier, dont deux pour le repos et la nourriture. Pense-t-on qu'il croîtra et se fortifiera par seize heures de clôture quotidienne. J'en doute fort, et je persiste à dire que l'enfant de douze ans qui n'est pas dispensé de suivre une école, devrait être assimilé à l'enfant de 8 ans pour la durée du travail.

Le législateur, en autorisant avec quelques restrictions le travail de huit à douze ans, a cru faire une concession nécessaire. Que n'a-t-il cru pouvoir le prohi-

ber? Combien l'exécution de la loi eut été simplifiée, et le sort des enfants amélioré.

Alors plus de fraude possible, plus d'embarras pour l'inspecteur. Pour quelques enfants, en bien petit nombre, dont le travail réellement utile à leur famille, eut été supprimé, que de milliers eussent été détournés au grand profit de leur bien-être physique et moral.

J'ai parlé de fraudes possibles. Voyez en effet que d'intérêts ligués pour éluder une loi si utile et si bienfaisante, mais qui déplaît à tous ceux qu'elle atteint, même quand elle a pour but de les protéger.

Ce sont d'abord les manufacturiers. Ils voient dans la réduction de la journée de travail, un accroissement proportionnel de frais généraux, et une diminution de bénéfices.

Viennent ensuite les ouvriers adultes.

La plupart d'entr'eux, le tisseur, l'imprimeur, et d'autres encore, ont besoin d'enfants auxiliaires qui ne doivent pas les quitter un seul instant.

Quant aux enfants, ils ne quittent le travail de l'atelier que pour celui de l'école, ce qui, je crois, leur est au moins indifférent. Ils aimeraient bien mieux jouer et courir.

Les parents enfin (non pas tous sans doute) ne veulent pas perdre le mince salaire destiné à leurs plaisirs bien plus souvent qu'à leurs besoins; ils ne craignent pas de lui sacrifier la santé, l'instruction, la moralisation de leurs enfants.

Que résulte-t-il de cette unité d'intérêts. C'est qu'on se ligue pour dissimuler la vérité aux inspecteurs, et qu'avec l'expérience qu'on acquiert peu à peu des

moyens d'éluder leur surveillance, toutes les fois qu'on y trouvera son compte, elle deviendra de plus en plus difficile à exercer d'une manière efficace.

L'horloge de la fabrique marchera d'une manière irrégulière.

On réduira ou on supprimera le temps des repas.

Des enfants, embrigadés par 1/2 journées, travailleront le même jour dans deux ateliers différents.

Et qu'on ne dise que ce sont là des craintes vaines. On peut en juger par un fait analogue, arrivé dernièrement à l'un de nos plus honorables manufacturiers.

Il avait dû, pour un travail d'urgence, faire marcher un de ses ateliers pendant quelques nuits. Mais les ouvriers qu'il y employait, remplacés le jour par d'autres, prenaient alors un repos nécessaire : il le croyait du moins, quand il s'aperçut que plusieurs d'entr'eux, en quittant le matin sa fabrique, ne prenaient pas le chemin de leur domicile. Il les surveilla et parvint à savoir qu'ils travaillaient le jour dans un autre atelier, en demandant à l'eau-de-vie des forces pour cette double tache. Car c'est un préjugé populaire que l'eau-de-vie fortifie ; préjugé funeste, mais, comme tant d'autres, bien difficile à détruire.

Le manufacturier s'empressa de renoncer à un expédient qui pouvait amener de tels abus, et supprima le travail nocturne.

Malheureusement, tous ne ressemblent pas à celui que je viens de citer, plusieurs foulant aux pieds tout sentiment d'humanité ne rougissent pas de demander à l'enfance des efforts impossibles altérant ainsi bientôt en elle les sources de la santé, et quelquefois même de la vie. Mais que leur importe ? Une généra-

tion étiolée, suffit, grace aux machines, aux besoins de la manufacture. Elle n'en sera que plus docile et plus maniable.

Nos hopitaux offrent de temps en temps de douloureux exemples de cet abus monstrueux. Dernièrement encore, il est mort à l'Hôtel-Dieu d'Amiens, une jeune fille qui avait travaillé à St.-Denis dans une manufacture, jusqu'à 20 heures par jour. Je tiens ce fait d'un des médecins de cet hospice, et l'un de nos honorables collègues.

Un de ces hommes sans entrailles a été stigmatisé, par ceux que j'appellerai ses victimes, d'un surnom bien expressif. On l'appelle *useur de monde*. Que de choses terribles dans ce mot d'une vulgaire énergie.

En présence de semblables difficultés, on comprendra sans peine combien la mission des inspecteurs est ardue, et combien d'abus doivent leur échapper. Les hommes, qui, par philantropie, ont accepté ces pénibles fonctions, peuvent-ils suffire à une aussi rude tâche? L'expérience est là pour répondre.

Surveillance incessante de jour et de nuit, de grand matin, ou fort avant dans la soirée;

Déplacements coûteux et fatiguants dans toute saison.

Sévérité soutenue pour toutes les contraventions;

Des devoirs aussi rigoureux peuvent-ils se concilier constamment avec la situation sociale, et les sentiments de modération de citoyens animés des meilleures intentions, mais peu habitués aux mesures acerbes.

Aussi les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont-ils peu importants, et cependant les inspecteurs ont déployé souvent un zèle très-actif. Mais la surveillance et la répression ne sont efficaces et même justes, qu'à

la condition d'être appliquées partout avec une égalité parfaite. Le défaut d'ensemble paralyse les efforts individuels, et si une impulsion constante et régulière ne part pas de l'administration supérieure, centre naturel de ces actions isolées, le bien opéré reste incomplet, et ne porte pas de fruits.

Je l'ai dit plus haut; les maitres, les ouvriers adultes, les enfants et les parents eux-mêmes sont ligués tacitement pour la résistance.

S'ils cèdent à la persuasion, s'ils se soumettent à l'injonction, leur retour à la légalité dure aussi longtemps que leurs craintes. Se croient-ils pour quelque temps délivrés d'une surveillance incommode, ils reprennent leurs habitudes quand, toutefois, ils n'ont pas trouvé d'abord moyen d'éluder des prescriptions qui les gènent.

Et presque toujours la lutte à soutenir avec des manufactures rivales, traitées avec plus d'indulgence, a servi de motif ou de pretexte à ces infractions.

Ce qui manque donc, et ce qu'il est presqu'impossible d'espérer de l'organisation actuelle, c'est l'unité, la généralité, la continuité de la surveillance et de la répression, conditions cependant indispensables pour réussir.

Les inspecteurs actuels ont encore, en dehors de ces fonctions, bien d'autres devoirs à remplir envers l'Etat, la société, la famille. Ils ne peuvent donc s'y consacrer exclusivement; et cependant, les lacunes, les interruptions ramènent les choses au point de départ. C'est sans cesse à recommencer. Pense-t-on que cela soit bon, et que le manufacturier en soit encore à s'apercevoir de l'impuissance de la loi, et de l'impu-

nité dont il lui est facile de s'assurer le bénéfice? Tous les hivers, ce seront les mêmes résistances ou les mêmes illusions.

Des inspecteurs gratuits, concitoyens et souvent amis de ceux qu'ils sont chargés de surveiller, peuvent-ils réunir les conditions désirables pour accomplir cette importante et sévère mission?

Si quelques-uns parviennent à la remplir complètement, soit que leur caractère les y porte, soit que les circonstances leur soient plus faciles, tous seront-ils à même de le faire? Il faut s'attendre au contraire à des différences, et la tolérance des uns paralysera le sévérité des autres.

Qu'y a-t-il donc à faire pour que la loi ne soit pas une lettre morte?

Il faut avoir une organisation préventive moins paternelle, composée d'inspecteurs spéciaux et rétribués. Un seul devrait suffire pour un et même pour plusieurs arrondissements, suivant l'importance de leur industrie. Livré exclusivement à ses laborieuses fonctions, il parcourrait continuellement les manufactures et les écoles ouvertes aux enfants des ateliers.

Il s'y présenterait à l'improviste, non seulement le jour, mais aussi la nuit, quand il soupçonnerait qu'on fait travailler des enfants à ces heures défendues. Il serait partout, apporterait l'unité dans ses opérations, et je ne doute pas qu'en peu de temps, il ne parvint à modifier sensiblement l'état de choses actuel.

Il est bien entendu que la mesure serait générale, l'unité d'action étant aussi indispensable entre les divers centres d'industrie, qu'entre les manufactures voisines et rivales.

En Angleterre l'inspection salariée a prévalu. On a compris sans doute qu'elle seule pourrait être efficace. Qui veut la fin, veut les moyens. Sans doute, le bien à opérer blesse tant d'intérêts, porte atteinte à tant d'abus, rencontre tant de résistances, qu'il ne saurait s'improviser. Mais voici une loi qui aura bientôt cinq années d'existence. Eh bien, je le demande aux hommes qui ont été à même d'en apprécier les effets; a-t-elle répondu jusqu'à présent à ce qu'on en devait attendre?

J'invoquerai, pour prouver le contraire, un document officiel, et dont personne ne récusera le témoignage. C'est le rapport présenté au Roi le 25 juillet dernier, par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, sur le travail des enfants dans les manufactures.

Il constate que la durée du travail est observée pour les enfants de douze à seize ans, sauf quelques exceptions, mais que la situation n'est pas aussi satisfaisante, en ce qui concerne les enfants de huit à douze ans.

Dans le paragraphe relatif à l'instruction primaire élémentaire, il est dit que bien des communes manquent d'écoles, et que beaucoup d'autres n'en ont que d'insuffisantes.

Enfin le rapport reconnaît que jusqu'au mois d'octobre 1843, les commissions de surveillance s'étaient bornées aux moyens de persuasion. « Ce délai, dit le » ministre, avait été assez long; le temps était venu » de constater les contraventions, et de les déférer aux » tribunaux. Mais il était à craindre qu'en arrivant à » cette période de l'application de la loi, l'action des

» commissions de surveillance ne répondit pas avec la » fermeté indispensable à la rigueur du devoir qui allait » leur être imposé. J'ai cru qu'il était convenable de la » renforcer par le concours d'une autorité régulière, » hiérarchiquement constituée, et familière avec les » règles de la répression. Ce concours, je l'ai trouvé » dans le service des poids et mesures. »

Plus loin, enfin, il est dit : « L'action des inspecteurs » ne peut être juste, qu'à la condition d'être égale » envers tous. »

On le voit, les arguments abondent en faveur du système de l'inspection rétribuée.

Le ministre craint la tolérance des inspecteurs gratuits.

Il compte beaucoup plus sur des fonctionnaires intéressés à montrer du zèle, et familiers avec la répression.

Il prévoit les inconvénients d'une surveillance inégalement répartie.

Comment, en effet, l'action pourrait-elle être égale envers tous, avec l'organisation actuelle?

Les vérificateurs des poids et mesures, dit-on, ont par la fermeté et l'activité de leur surveillance, obtenu de véritables progrès.

Il faudrait induire de ces termes, que le concours des autres inspecteurs n'a pas été aussi soutenu.

Cette observation, qu'il me soit permis de le dire, n'a pu être faite à Amiens, où la division en sections limite l'action de chaque inspecteur. D'ailleurs tout en rendant justice au zèle de M. le vérificateur, je dois constater que les quelques procès-verbaux qui ont été faits, n'émanent pas de lui, ce qui prouve qu'il n'a pas été seul à remplir son devoir.

Quoiqu'il en soit, il résulte du rapport, que M. le ministre du commerce, compte surtout sur ces fonctionnaires, quoique non salariés comme inspecteurs, parce qu'ils sont les agents d'une administration dont dépend leur avenir, que la nature de leurs occupations leur permet une surveillance plus soutenue, et qu'ils ont moins de ces considérations qui retiennent les autres inspecteurs.

Que faut-il conclure de tout cela, c'est que le bien qu'ils opèrent, est en grande partie neutralisé, faute d'un ensemble justement signalé comme indispensable, tandis que par le choix d'hommes tout-à-fait spéciaux, il se ferait complètement et sans obstacle.

Il est fâcheux de voir une loi vieille de plusieurs années, s'exécuter encore dans beaucoup de lieux d'une manière incomplète, pour ne pas dire illusoire. Si elle est inopportune, on peut l'abroger ou l'oublier. Si elle est utile, il faut prendre les moyens convenables pour qu'elle s'exécute.

La loi est bonne, non-seulement au point de vue de la morale et de l'humanité, mais encore au point de vue social et gouvernemental.

Enumérons rapidement les avantages qu'elle présente sous ces trois rapports.

Elle intéresse l'Etat en ce qu'elle aura pour résultat d'arrêter l'amoindrissement de notre race. Sinon, un jour viendrait, où la patrie menacée n'aurait guère pour défenseurs que des hommes au corps chétif et à l'ame flétrie.

La loi est sociale et humaine.

En effet, une époque qui se glorifie du progrès des lumières et de la civilisation, devrait-elle voir une

grande partie de sa jeune génération, assimilée aux animaux que l'on multiplie et qu'on élève en vue de leur utilité et du profit qu'on en espère?

Quelle différence cependant semble-t-on faire entre la bête de somme, et l'enfant qu'on se hâte d'enfermer dès l'âge de sept ou huit ans dans un atelier, où, loin de recevoir les leçons destinées à former son esprit et son cœur, il aura sous les yeux des exemples dangereux, propres à hâter en lui le développement des habitudes vicieuses et des passions grossières? des enfants ainsi élevés deviendront-ils souvent de vrais citoyens et de bons pères de famille?

La loi enfin servira l'industrie elle-même en la sauvant de ses propres excès. Il est malheureusement des hommes qui ne craignent pas de proclamer que l'ouvrier doit être tenu dans une dépendance absolue; que, s'il est sobre, rangé, économe, il fera bientôt la loi au maître, dont l'intérêt veut au contraire que l'ouvrier dépense bien ou mal tout ce qu'il gagne, et même qu'il ait son livret chargé de quelques avances.

Abrutir pour dominer, telle est la maxime de ces hommes. Ils sont, je dois le dire pour l'honneur de l'humanité, ils sont une exception à la règle générale; mais ils entravent, et même paralysent les dispositions bienveillantes dont sont animés beaucoup de manufacturiers.

C'est ainsi qu'autrefois les Romains et de nos jours les Colons se sont opposés à ce qu'aucune instruction fut donnée aux esclaves, craignant de fournir des armes contre leur tyrannie. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis, il est expressément défendu, sous peine d'une forte amende, à tout possesseur d'esclaves, de développer leurs facultés intellectuelles.

Ces théories barbares devraient-elles trouver des proneurs dans un pays de liberté et d'égalité, même quand elles ne seraient pas aussi fausses que honteuses?

D'ailleurs, que résulte-t-il presque toujours de ce sordide calcul? Nous allons le dire.

Dans les moments de stagnation industrielle, l'ouvrier endetté se trouve à la discrétion de son maître, qui réduit alors le salaire au taux le plus bas.

Il faut bien pourtant que l'ouvrier mange du pain et en donne à sa famille : il travaille donc davantage et accroît outre mesure la production, dans un moment où il n'y a pas de demandes.

Le commerce redevient-il actif et prospère, l'ouvrier s'empresse de prendre sa revanche ; il faut l'augmenter, sous peine de chômage ; car il est sûr de trouver de l'ouvrage ailleurs.

Mais du moins en payant plus cher, le fabricant aura-t-il en abondance les produits dont il a besoin pour satisfaire aux nombreuses demandes qu'il reçoit? Pas du tout! L'ouvrier qui a été si malheureux pendant la stagnation, se hâte de se donner les jouissances dont il a été longtemps privé : il a de l'argent ; pourquoi travaillerait-il sans relâche, quand, en trois ou quatre jours, il a gagné de quoi passer le reste de la semaine joyeusement au cabaret? Pourquoi serait-il prévoyant? lui a-t-on appris à l'être? l'a-t-on élevé dans des idées d'épargne et d'avenir? Hélas non! Aussi il ne songe qu'à vivre au jour le jour, et je le trouve en cela bien plus à plaindre qu'à blâmer.

Ses plaisirs, que sont-ils? Ce que dans l'état de fortune le plus modeste nous regardons comme la satis-

faction des besoins indispensables de la vie journalière. L'abus qu'il en fait de temps en temps équivaut-il à la jouissance habituelle et facile que tant d'autres possèdent.

Exploité quand les circonstances le permettent (et c'est le cas le plus fréquent), peut-on reprocher de courts instants de joie au malheureux qui sait par expérience que bientôt il lui faudra reprendre, ce qu'il appelle dans son langage expressif, *le collier de misère*.

Que gagne le manufacturier à cette lutte continuelle? Surabondance de produits, quand il n'a pas de demandes, et rareté quand les demandes pressent.

Si une manufacture formait pour ainsi dire une famille, l'ouvrier bien traité apprendrait à estimer et à aimer son maître. Il inspirerait à ses enfants les mêmes sentiments, et ainsi s'opérerait peu à peu cette amélioration morale, qui, essayée dans les écoles, trouve tant d'obstacles au sein des familles qui devraient la seconder.

Un autre danger, annoncé par de nombreux symptômes, menace aujourd'hui l'industrie. Je veux parler de ces coalitions qui se succèdent depuis quelque temps. L'impulsion est donnée. Tous les travailleurs voudront jouir à leur tour des avantages conquis par quelques-uns; et que les manufacturiers ne se flattent pas de prolonger leur exploitation, en essayant d'appesantir le joug! La corde trop tendue finit par se rompre.

Il serait plus sage de chercher à diriger ce mouvement peut-être irrésistible. Il faudrait pour cela traiter l'ouvrier avec bienveillance; préférer l'homme rangé au débauché, encourager le travail du lundi, enlever aux

écoles le moins d'enfants possible, ne prendre que ceux qui ont acquis à un degré suffisant l'instruction primaire, réduire le travail de ceux qu'on emploie, de sorte qu'ils puissent, s'ils en ont besoin, fréquenter les écoles du jour.

Oui, toutes ces mesures sont excellentes; mais le manufacturier s'écriera qu'on lui demande l'impossible; que les besoins de son industrie doivent passer avant ces considérations, et s'opposant à tant de ménagements; que d'ailleurs, l'ouvrier adulte et l'enfant ne lui sauraient nul gré de ses efforts, et ne méritent pas tant d'égards.

A qui la faute? L'ouvrier n'est-il pas ce qu'on l'a fait, et n'est-ce pas par le maître que devrait commencer la réforme?

Et cependant un jour aussi on désertera son atelier, il aura à débattre cette grave question des salaires avec des hommes aigris, qui n'ont pas appris à l'aimer et à le respecter. Cette perspective est-elle bien rassurante?

Quelque rigoureuses que puissent paraître au premier aspect les exigences de la loi qui nous occupe, les amis de l'humanité la subiront avec bonheur, quand ils n'auront plus à craindre que la bonté de leur cœur ne nuise à leurs intérêts, en les plaçant pour leur industrie dans des conditions moins favorables que leurs concurrents.

Le seul moyen d'obtenir ces résultats, c'est d'organiser une surveillance incessante et une répression sévère. Des inspecteurs spéciaux et rétribués, offriront seuls, à mon avis, la constance et l'unité d'action indispensables.

Aussi longtemps que le système de l'inspection divisée et gratuite continuera à prévaloir, on peut être assuré que les inspecteurs feront tout le bien qui sera en leur pouvoir. Mais leur organisation le laissera toujours incomplet et partiel. Je crois en avoir dit suffisamment les causes.

Témoin oculaire du régime intérieur de nos manufactures amiénoises, de la situation des adultes et des enfants qu'elles emploient, les considérations que je vous présente ici, sont le résultat de mes observations, et de celles qu'ont recueillies les inspecteurs mes collègues. Mais des renseignements assez précis nous portent à croire que les choses se passent à peu près de même dans d'autres centres manufacturiers.

La sollicitude du gouvernement, si justement éveillée en faveur des enfants de la classe ouvrière, ne complétera donc le bienfait, qu'en vivifiant par des moyens d'exécution plus actifs une loi dont les effets sont encore trop peu sensibles.

J'ai essayé d'indiquer quelques-uns de ces moyens. Ils peuvent se résumer ainsi :

1.° Aucun enfant au-dessous de 12 ans ne serait employé dans les ateliers et manufactures.

2.° Tout enfant de 12 à 16 ans devrait suivre une école du soir, de 7 à 9 heures, quand il ne ferait pas preuve d'une instruction primaire élémentaire suffisante.

3.° Il serait pourvu à l'établissement de ces écoles, partout où le besoin s'en ferait sentir.

4.° Les ateliers occupant moins de vingt ouvriers, seraient soumis à l'inspection.

5.° Les fonctions d'inspecteur seraient spéciales et rétribuées.

Le Ministre dit dans son rapport qu'il attend les documents de quelques grands centres industriels pour préparer les réglements d'administration publique, prévus par les articles 7 et 8 de la loi.

Je m'estimerais heureux, Messieurs, si mon travail vous paraissait contenir quelques renseignements utiles, et quelques vues pratiques.

En commençant cette trop longue lecture, j'ai reconnu la nécessité actuelle du système protecteur. Le sujet que j'ai essayé de traiter, est un nouvel argument en sa faveur.

La concurrence sans restriction des manufactures étrangères, en nuisant à notre industrie nationale, mettrait obstacle aux efforts tentés pour l'amélioration matérielle et morale de la classe ouvrière. Il est juste d'offrir à nos fabriques un dédommagement des obligations qu'on leur impose, en renfermant dans nos frontières une lutte qui, nécessaire au progrès, permet ainsi toutefois de concilier les intérêts de la richesse nationale et les droits imprescriptibles de l'humanité.

Peu exercé dans l'art d'écrire, je n'ai pas su éviter, comme je l'aurais désiré, les longueurs, les redites, et quelque confusion dans le développement de mon sujet. De crainte de ne pas dire toute ma pensée, je l'ai peut-être délayée outre mesure. Si j'ai abusé de votre attention bienveillante, veuillez m'excuser, Messieurs, en faveur de la bonté de mes intentions.

QUELQUES MOTS

SUR

LES NOUVEAUX PRINCIPES

DE

SIR ROBERT PEEL,

EN MATIÈRE COMMERCIALE,

LUS A LA SÉANCE DU 14 MARS 1846,

PAR M. MATHIEU.

« Les droits protecteurs ne sont pas un bien; le prin-
» cipe de la protection de l'industrie nationale doit être
» abandonné; le commerce du monde doit être libre. » (1)

A peine ces paroles importantes avaient-elles été prononcées dans la chambre des communes, à peine reproduites par la presse avaient-elles franchi le détroit, que déjà des écrivains français s'empressaient d'applaudir à lord Peel (2), et de témoigner pour sa doctrine la plus vive sympathie.

(1) Voyez les discours prononcés par sir Robert Peel vers la fin de janvier et le commencement de février 1846.

(2) On donne ici le titre de lord à sir Robert Peel, parce qu'il était à cette époque premier lord de la trésorerie.

Les vieux systèmes, les vieux sophismes, sont ruinés de fond en comble, se sont-ils écriés avec la promptitude de l'écho ; comme si désormais la nouveauté devait être le caractère de la vérité, comme s'il fallait mépriser tout ce qui se présente avec la sanction du temps, et comme si l'amour de la patrie lui-même n'était pas un vieux sentiment, plus vieux encore que les Grecs et les Romains dont il a fait battre les cœurs.

Ainsi Colbert et Montesquieu se sont trompés, tous les économistes qui pensaient comme eux se sont trompés, la France et l'Angleterre se sont trompées, tous les peuples civilisés se sont trompés, lord Peel et lord Ashley se sont trompés, quand ils ont cru que l'industrie d'un peuple devait être protégée par son gouvernement; ce principe était une erreur, et c'est le contraire qui est vrai. Maintenant il est reconnu que dans les échanges internationaux, le devoir d'un bon gouvernement consiste à ne plus protéger, ni l'agriculture, ni l'industrie, ni le commerce de la nation qu'il représente, quand même les nations étrangères ne paieraient cet abandon par aucune mesure de réciprocité. Protéger, maintenant, c'est abandonner, et les droits protecteurs ne sont en réalité que des droits qui ne protègent pas. Voilà le principe dont l'application doit être vraiment avantageuse pour tous les peuples, voilà ce que tout esprit éclairé doit admettre, sous peine de passer pour rétrograde, voilà ce que lord Peel nous propose à croire, sinon d'une manière explicite, au moins comme une conséquence de la nouvelle maxime inscrite sur son drapeau.

En présence de semblables affirmations, ne dirait-on pas que telle est la nature du langage, transmis à

l'homme pour dire la vérité, qu'il semble se révolter contre nous, quand nous voulons l'employer à démontrer l'erreur ou le mensonge?

Ne pensez pas cependant que ce soit une utopie que l'illustre orateur voudrait nous imposer: tout raisonnement doit tomber devant les faits; et le ministre anglais a pour garant de ce qu'il avance la prospérité sans exemple dont son pays jouit depuis trois ans, depuis que l'on a fait subir aux droits d'entrée une première diminution.

Il est vrai que si l'on vient à lui conseiller la conservation d'un tarif qui donne, après un temps si court, de si beaux résultats, l'on apprend bientôt que la prospérité dont on parle a cessé depuis trois mois, qu'il faut une nouvelle baisse, et même, en plusieurs cas, la suppression des droits d'entrée.

Qu'il convienne à lord Peel de proposer à ses concitoyens des mesures de ce genre, comme Français nous n'avons pas d'objections à faire, et nous regarderions même ces mesures comme utiles pour nous, si toutefois nous étions assez sages pour ne pas être imitateurs; mais que sa prétention soit de nous entraîner à sa suite dans la voie nouvelle qu'il juge à propos d'ouvrir en ce moment, alors notre intérêt nous défend de le suivre.

Nous croyons, et cela nous paraît clair comme le jour, qu'il existe dans le commerce extérieur un intérêt national étroitement lié par des rapports nombreux à tous les intérêts nationaux, et qu'il doit être protégé, puisqu'il exerce sur la vie nationale elle-même une influence considérable.

Quoiqu'il ne soit jamais sans relation avec l'intérêt

individuel, l'intérêt national en diffère cependant comme la vie de la nation diffère de la vie de l'individu, soit par rapport à la durée, soit par rapport à la nécessité de la défense, soit par rapport au milieu dans lequel le mouvement s'opère.

De cette différence de nature doit résulter une différence de direction, et de celle-ci la différence des forces dirigeantes; et comme l'intérêt individuel possède dans la volonté de l'individu le pouvoir dont il a besoin, l'intérêt national de son côté ne peut être privé d'un pouvoir qui le développe avec mesure dans les conditions nécessaires à son existence. L'exercice de ce pouvoir limite, sans le détruire, le pouvoir individuel, tandis que l'exercice illimité du pouvoir individuel détruirait nécessairement l'action du pouvoir national. Dans la plupart des circonstances, les intérêts particuliers, abandonnés à eux-mêmes, agiraient contrairement à ce qu'exige l'intérêt commun ; et la liberté sans limite serait pour chacun d'eux la liberté de nuire à l'intérêt national, en même temps qu'elle ôterait à celui-ci la liberté de se défendre. Pour ce dernier, ce serait l'esclavage.

Rappeler ici tout ce que nous avons dit il y a deux ans pour démontrer cette vérité, serait nous engager dans une trop longue dissertation.

Nous avons vu que le sens des mouvements commerciaux, considérés dans leur ensemble, ne peut être sans effet sur la fortune publique, et qu'une nation qui laisserait prendre à son égard par les autres nations, la position de vendeur, de prêteur, d'entrepreneur pour ses travaux, de courrier pour ses dépêches, de commissionnaire pour ses transports, verrait bientôt ses

finances épuisées par la foule des moyens absorbants dont elle aurait souffert l'application.

Vous savez également que le prix n'est pas, pour la valeur des choses, une véritable mesure, que les objets d'un même prix n'ont pas tous la même valeur nationale, qu'il n'est pas indifférent pour un peuple d'avoir des métaux et des chevaux, ou bien des cigarres et des parfums, et qu'il faut par conséquent diriger le mouvement commercial de manière que les objets dont on obtient la possession soient égaux ou supérieurs aux objets donnés en échange, quant à la valeur nationale.

Nul doute que les moyens à employer par le pouvoir dirigeant ne doivent être en rapport avec la position de la nation dont il s'occupe; et comme les positions des nations sont différentes, les moyens employés pour les conserver et les développer ne doivent pas être les mêmes. Prétendre les assujettir toutes à l'emploi de moyens parfaitement identiques, serait aussi injuste que de vouloir soumettre au même régime, dans tous les climats, des corps de différents âges et de complexions différentes.

On conçoit en effet, que les marchandises tendent à se porter partout où les attirent des prix plus élevés; de manière qu'une nation qui chez elle aurait fait baisser les cours par l'exploitation de sources fournissant à peu de frais des matières importantes, par la multiplicité et le bas prix de ses moyens de transport, par la puissance de ses machines et l'abondance de son charbon, pourrait sans crainte baisser les droits sur des produits qu'il est impossible à l'étranger de lui fournir; mais son exemple, résultat d'une position particulière, n'impose à personne l'obligation de l'imiter.

Heureusement la France ne se trouve pas dans une position de ce genre, et quiconque connaît un peu la vérité sur l'état de ce pays, n'a pas besoin, pour s'en convaincre, de se livrer à de pénibles recherches. Pour elle d'ailleurs, le sens du mouvement commercial est changé; depuis sept années, elle achète beaucoup plus qu'elle ne vend; une pente rapide semble l'entraîner dans ce sens; et si jamais elle eut besoin du système protecteur, c'est surtout en ce moment où l'on voudrait qu'elle en proclamât l'abandon!

Qu'il serait triste, qu'il serait douloureux, pour tous les cœurs que l'égoïsme n'a pas entièrement desséchés, de voir une nation intelligente comme la nation française travailler elle-même à sa ruine, renverser de ses propres mains les barrières qui la défendent, et se livrer désarmée comme une proie à la cupidité de l'étranger!

C'est ainsi diront nos adversaires, c'est en soutenant une pareille cause que l'on entretient entre les peuples la rivalité et la haine, obstacles incessants à une paix durable, que l'on fait payer à des classes d'individus l'impôt qui n'est dû qu'à l'Etat, que l'on achète à l'intérieur ce qui serait bien moins cher au dehors, et que l'on vient priver le pauvre de vivres et de vêtements à bon marché.

Et d'abord, loin de nous la pensée de fomenter entre les peuples la rivalité et la haine. Tous les hommes sont frères, et s'il peut exister entre eux une louable émulation pour le bien, la haine devrait toujours être bannie de tous les cœurs. Loin de nous le désir de voir malheureux les autres peuples; nous désirons au contraire leur bonheur, et nous demandons seulement qu'ils ne cherchent pas à le faire à nos dépens. Nous

savons qu'il faut, autant qu'il est possible, éviter la guerre; mais nous savons aussi que le premier moyen pour l'éviter, c'est d'être juste, et que ce serait une souveraine injustice de vouloir faire lutter des travailleurs placés dans des conditions inégales, avec la certitude que les uns triompheront, et que les autres devront nécessairement succomber. Pour éviter la guerre, il faut être en état de la faire, et pour être en état de la faire, il ne faut pas laisser passer ses finances dans les mains de ses rivaux. Le sacrifice des finances nationales, l'abandon du travail national, seraient plutôt des causes de guerre que des moyens de l'éviter, et ce ne serait pas vouloir la paix que de s'affaiblir soi-même en ruinant ses défenseurs.

On ne doit l'impôt qu'à l'Etat, et non pas à une classe d'individus; c'est vrai. Aussi est-ce à l'Etat et pour l'Etat qu'on le paie, même lorsqu'une classe d'individus en profite. Pense-t-on qu'un général d'armée, qui fait protéger un régiment menacé, ne le fait seulement que dans l'intérêt de ce régiment, et non pas aussi dans l'intérêt général de l'armée qui veut cette protection? On oublie donc que la nation est un être collectif, et que cet être collectif a comme tel un intérêt commercial dans lequel tous ses membres sont intéressés? Si l'on oublie, si l'on met de côté, cet intérêt collectif et réel, ce n'est plus de l'économie politique que l'on fait, c'est de l'économie domestique, et souvent même de l'économie domestique malentendue.

Vous trouvez qu'il est injuste de vous faire payer plus cher à l'intérieur ce qui coûterait au dehors meilleur marché. Vous ne faites pas attention que l'argent payé par vous à l'intérieur ne cesse pas d'appar-

tenir et continue d'être utile à l'association commerciale et politique dont vous faites partie; qu'au dehors au contraire, si vous y achetez sans que votre achat se trouve compensé, cet argent passe dans une autre association qui peut l'employer contre vous; que dans la plupart des cas l'objet dont vous avez fait l'emplette disparaît bientôt par la consommation, tandis que votre argent ne disparaît pas; que cet objet et l'argent peuvent bien être d'un même prix, mais qu'ils n'ont pas ordinairement la même valeur nationale, et que vous pouvez gagner par rapport à ce que votre intérêt présente de particulier, en faisant perdre cependant l'intérêt national qui ne peut coïncider en tout point avec votre intérêt privé.

Vous parlez de l'intérêt du pauvre; je vous en applaudis de toutes mes forces. Conservez lui donc, par le moyen des tarifs, un travail constant, un travail assuré; pour lui, du travail c'est du pain. Que lui servira d'avoir des denrées à plus bas prix, s'il ne peut gagner ce prix nécessaire pour les obtenir. Ce qu'il lui faut, ce sont des salaires, et des salaires proportionnés au prix des denrées; employez donc le mouvement des tarifs pour conserver les salaires, et pour empêcher la hausse excessive des denrées de pre mière nécessité. Conservez l'industrie florissante, c'est l'industrie qui le fait travailler; conservez l'agriculture florissante, c'est elle aussi qui lui donne du travail, et qui vient à son secours quand la fabrication languit.

N'appelez donc pas des plaideurs les délégués de l'agriculture et de l'industrie, parcequ'ils ne partagent pas vos opinions, et parcequ'ils veulent être protégés comme ils ont droit de l'être... Les agriculteurs et les

industriels, des plaideurs!... Mais, vous n'y pensez pas?... Les avez-vous comptés?... Avez-vous compté leurs juges? .. Ils plaident cependant, il est vrai; mais en plaidant leur cause, ils plaident pour les intérêts de la France, et devraient-ils avoir besoin de plaider!

Ah! Les économistes français qui se font applaudir à Londres devraient bien réfléchir sur la responsabilité qui péserait sur eux, s'ils se trompaient, comme nous croyons en effet qu'ils se trompent, et si ce qu'ils appellent la science pure n'était rien autre chose qu'une pure erreur.

Contre la défense du travail national, contre le principe d'une protection bien entendue, toutes les objections nous paraissent impuissantes; et telle est, pour tout gouvernement qui comprend ses devoirs, la nécessité de protéger l'industrie de la nation qu'il représente, que lord Peel veut protéger celle de l'Angleterre, alors même qu'il déclare abandonner la protection, et qu'il serait, s'il en était autrement, un ministre prévaricateur.

Que veut lord Peel?... Que prétend-il?... Est-ce seulement subvenir à l'insuffisance de la dernière récolte?... Une exemption temporaire de droits suffisait pour cela?... Que veut-il donc?... Si ce n'est favoriser le développement, déjà si redoutable pour la liberté des mers, de la marine et de l'industrie de son pays; si ce n'est préserver cette industrie de la stagnation des affaires, et de la décadence qui en serait la suite. Or, préserver de la décadence, favoriser le développement, n'est-ce pas protéger? Que lord Peel nous dise qu'il change ses moyens de protection, qu'il regarde son pays comme

se trouvant dans une position exceptionnelle, dans une position telle qu'il gagnera d'abord à la liberté du commerce, que si l'agriculture y perd, l'industrie devra gagner plus que l'agriculture ne perdra; alors, nous pourrons le croire. S'il change ses moyens de protection, si sa manière de protéger est de dire qu'il ne protège plus, son but est toujours le même.

Que lui faut-il en effet pour développer constamment l'industrie de sa nation? Des ventes, toujours des ventes, et des ventes de plus en plus nombreuses; et voilà pourquoi dans son discours, il ne parle pour ainsi dire que d'achats.

La raison de cet apparent mystère, la voici:

Pendant la dernière guerre, l'industrie anglaise trouvait sur le continent Napoléon qui lui fermait les ports, et brûlait toute marchandise introduite en mépris des lois. Cet obstacle a été brisé.

Maintenant elle se trouve en face du système protecteur, et ce système, plus puissant que Napoléon, la maintiendrait dans de justes bornes, s'il était appliqué partout comme l'intérêt national l'exige.

Indignée de voir cette barrière arrêter son essor, et ne pouvant la briser à coup de canon, comment donc l'Angleterre s'y prendra-t-elle pour la faire tomber? Un seul moyen lui reste, remarquez le bien, un seul. C'est de persuader aux gouvernements et aux peuples que le système protecteur est contraire à leurs véritables intérêts, qu'il repose sur une erreur, et qu'il faut le remplacer par une doctrine plus favorable au bonheur de tous. Heureuse doctrine en effet, si toutefois elle pouvait la répandre, et d'autant plus heureuse pour elle qu'elle pourrait en profiter sans y croire! Mais

comment persuaderait-elle que le système protecteur est pernicieux, si elle-même continuait de le suivre? Il faut donc de toute nécessité qu'elle en proclame l'abandon pour elle-même, au moins en apparence, sauf à le reprendre plus tard, si son intérêt exigeait qu'elle le reprit. Un changement de ministère suffirait pour opérer ce mouvement.

L'espoir de renverser le système protecteur est donc l'un des principaux motifs qui font agir lord Peel; et s'il n'avait pas cet espoir, il se garderait bien de proclamer la liberté du commerce.

Il affirme, je le sais, que son système d'abandon est avantageux à son pays, même dans le cas où les puissances étrangères n'accorderaient aucune mesure de réciprocité. Devenu tout-à-coup d'une générosité surprenante, il donne et ne demande rien en retour. Ici, permettez-moi de le dire, je regarde cette affirmation au moins comme une erreur.

D'abord que donne-t-il? La possibilité, soit apparente, soit réelle, de lui faire des ventes. La position de vendeur, dans son opinion, est donc en général une position favorable, puisqu'il prétend, en offrant la possibilité de vendre, donner un avantage. Mais il prétend que ces ventes lui seront utiles, même sans réciprocité, et que c'est dans l'intérêt de son pays qu'il les permet; alors, que lui doit-on?

Si lord Peel n'a pas besoin de réciprocité, si l'exécution de son projet doit être utile à l'Angleterre, même sans aucune imitation de la part des autres peuples, pourquoi présente-t-il comme un motif pour l'adoption de ce projet, d'abord l'espérance, puis la probabilité, puis la certitude que son exemple sera suivi? Pourquoi

dit-il que dans le cas où les gouvernements résisteraient, les peuples entraîneraient les gouvernements, et pourquoi fait-il voir que si l'action des peuples ne pouvait entraîner les gouvernements, la contrebande finirait par avoir raison des droits protecteurs. Comme, dans son système, les droits protecteurs sont un mal, la contrebande qui les détruirait pourrait s'appeler un bien. Ce ne serait plus alors un trafic illicite, deshonnête, immoral, comme il l'appelle d'une manière tout-à-fait édifiante, lorsqu'il s'agit d'introduire à Londres, non seulement des soieries françaises, tissu léger, bien plié, facile à cacher, mais des pièces d'eau-de-vie, mais d'énormes fûts d'esprit que les argus de ses douanes, entourés par la mer, ne sont pas toujours en état d'apercevoir.

Vous le voyez; il n'a aucune garantie que l'on fera ce qu'il fait, mais il n'en doute pas. Il compte, et il dit que l'on peut compter sur l'adoption de son système par les nations étrangères. Si les gouvenements ne veulent pas; il leur montre la volonté populaire pour les y contraindre, et à défaut d'une volonté populaire assez puissante, la contrebande sur une grande échelle.

Si l'Angleterre, même dans le cas où son exemple ne serait pas suivi, devait trouver dans le principe d'abandon une source d'avantages, rien ne la porterait à se plaindre que les autres nations ne l'adoptent pas. Profitant seule de ce nouveau secret qu'elle a découvert pour prospérer, sa puissance relative n'en serait que plus grande, et son intérêt même demande qu'il en soit ainsi. Il est vrai que sa philantropie doit la porter à répandre au dehors ce qu'elle regarde comme utile

au genre humain. Mais, avec un tel sentiment, elle doit être patiente, et quand les conseils charitables demeurent sans effet, elle doit plaindre l'erreur, et souffrir que l'on continue d'employer pour être heureux les moyens qu'elle même a si longtemps employés. Ne peut-elle pas supporter que des nations rivales se fassent un peu de tort avec le système protecteur, puisqu'elle sait bien endurer que les Chinois s'empoisonnent avec l'opium qu'elle leur vend, malgré la défense de l'empereur, assez ignorant pour ne pas savoir comme lord Peel qu'il faut laisser circuler librement les fruits bienfaisants de la nature? A coup sûr, le système protecteur ne fait pas mourir, et l'Angleterre le sait bien, Qu'elle veuille donc nous permettre de chercher aussi la prospérité à notre manière, et si cette prospérité ne devenait pas aussi grande que la sienne, le malheur pour elle ne serait pas grand.

Pourquoi d'ailleurs un projet, si bon pour l'Angleterre seule, rencontre-t-il tant d'opposition dans ce pays? Jamais cependant les Anglais n'ont passé pour des hommes qui n'entendent pas leurs intérêts, et lord Peel ne néglige rien pour s'en montrer le défenseur.

C'est dans votre intérêt que j'agis, dit-il aux industriels; vous pouvez, sans vous faire aucun tort, abandonner le maintien des droits; vous aurez les matières premières à bon marché, et nul ne sera capable d'entrer en lutte avec vous.

Ce sont vos intérêts que je soutiens, dit-il aux agriculteurs; votre art est encore dans l'enfance, mais vous lui ferez faire des progrès; vous aurez à bas prix des graines et des bestiaux; vos produits deviendront plus abondants, et vous pourrez soutenir la concurrence

avec les cultivateurs étrangers. Que ne pouvait-il ajouter, et il le fallait cependant pour être juste, je vous donnerai des terres plus étendues et plus fertiles, et comme il faut de la chaleur pour mûrir vos moissons, je vous donnerai du soleil.

A tous, je demande des sacrifices, si toutefois ce sont des sacrifices que je demande; ce sont plutôt des bienfaits que je répands; et si je délivre l'Agriculture de certaines charges, ce n'est pas une compensation, c'est une augmentation de bienfaits que j'accorde. Singulier système en effet, que celui qui demanderait sans nécessité des sacrifices à tout le monde pour l'adoption d'un principe nouveau, très-contestable et très-contesté, si l'on ne comptait pas sur l'étranger pour les payer avec surabondance.

Oui, ce sera l'étranger, si toutefois l'étranger y consent, ce sera la France, si nous le voulons bien, ce sera tout peuple enthousiaste de la nouvelle doctrine, qui devra payer, et bien au-delà, tous les sacrifices que lord Peel demande à son pays de faire, même sans réciprocité.

Pour assurer le gain d'une partie, il ne suffit pas toujours de bien jouer, il faut encore que l'adversaire joue mal, et pour qu'il joue mal, il faut qu'il ne connaisse pas bien où se trouve son véritable intérêt.

Lui faire prendre le change à cet égard semble devenir par le temps qui court le comble de l'habileté.

Mais comment, dira-t-on, faire prendre le change aux nations étrangères sur leurs véritables intérêts? Ces nations n'ont-elles pas aussi, parmi les individus qui les composent, des hommes éclairés, et lord Peel ne possède pas le monopole du bon sens.

Certainement la vérité se dira ; mais la discernera-t-on, mais la croira-t-on? Et l'erreur n'a-t-elle pas pour elle de nombreuses chances de succès?

Qu'une erreur se présente sous la forme d'une pensée très-simple, qu'elle pénètre avec la plus grande facilité dans tous les esprits, qu'elle s'exprime par un mot qui plaît à toutes les oreilles, qu'elle flatte plusieurs classes de personnes, qu'elle s'adresse aux intérêts particuliers toujours enclins à se préférer à l'intérêt général, que son premier effet soit agréable, que des savants renommés la défendent, que des orateurs distingués la préconisent, qu'une puissance en grande réputation d'habileté la proclame, et cette erreur ne pourrra-t-elle pas l'emporter sur le principe contraire, moins facile à saisir, et composé d'idées complexes dont la liaison n'apparaît pas d'abord à toutes les intelligences.

En économie comme en astronomie, il y a des apparences, et des apparences contraires à la réalité. Combien n'iront jamais au-delà!

Lord Peel d'ailleurs ne va pas rester inactif; il a le plus grand intérêt à réussir. Depuis trois ans les matières premières entrent en franchise ou à peu près. Il ne craint pas les fabricants étrangers qui paient un fret plus élevé, des combustibles plus chers, et dont les établissements moins considérables exigent des frais plus importants pour une quantité donnée de produits. Les marchandises manufacturées n'entreraient donc pas en Angleterre en quantité beaucoup plus grande qu'elles ne le font en ce moment; elles en sortiraient au contraire plus nombreuses que jamais, et n'attendent qu'un moment favorable pour s'élancer en masse sur le continent.

Tout est donc prêt.

De là cette doctrine que l'on proclame avec tant de solennité, et que l'on est si jaloux de répandre; de là tous ces conseils que l'on vient nous prodiguer.

Laissez, nous dit-on, laissez ces vieux systèmes, ces vieux sophismes, ces vieilles erreurs dont on vous a trop longtemps bercés. Ne soyez pas assez ignorants, assez mal avisés pour ne pas comprendre vos véritables intérêts. Ne refusez pas la liberté, ne refusez pas le bonheur! Baissez s'il vous plaît vos barrières, sir Robert vous le demande, non dans son intérêt, mais mais dans le vôtre. Baissez-les et ne tardez pas, ou sinon... il saura bien vous forcer d'être libres. La contrebande en grand est à ses ordres, la contrebande directe ou indirecte, et c'est pour votre plus grand bien, c'est pour le bonheur du genre humain qu'il le fera; sa bienveillance ne peut souffrir que vous restiez en arrière pendant que son pays marche à pas de géant dans une voie de prospérité.

A de semblables discours, ne dirait-on pas que notre vieille terre s'agite, et que se lèvent autour de nous les anciens défenseurs de notre industrie.

Français, semblent-ils nous dire, quelle sera votre réponse? Céderez-vous à ces invitations? Craindrez-vous ces menaces! Laisserez-vous sans direction tous vos intérêts nationaux? Sacrifierez-vous votre avenir, l'avenir de vos enfants, l'avenir de votre patrie, pour l'avantage trompeur d'une abondance passagère?... Qu'il n'en soit pas ainsi.

Au cri de liberté poussé par lord Peel au sein du parlement anglais, à ce cri qui va retentir d'un pôle à l'autre, et remuer dans ses profondeurs le monde

commercial, répondez, vous aussi, par un cri de liberté.

A la liberté du commerce individuel que proclame l'Angleterre, opposez la liberté du commerce national. Oui, liberté pour chaque nation de ne pas se laisser ruiner par une autre; liberté pour chaque nation de recevoir ce qui lui sert, de repousser ce qui lui nuit; liberté pour chaque nation de protéger son industrie comme elle l'entend; liberté pour chaque nation de ne pas livrer ses travailleurs, son agriculture, ses fabriques, l'exploitation de ses mines, à l'action désastreuse d'une concurrence irrésistible; liberté de préférer l'ordre et la conservation des intérêts nationaux à l'anarchie commerciale, et la lutte régulière, en bataille rangée, à la confuse mêlée des intérêts particuliers; liberté pour chaque nation de repousser le suicide.

Maintenez cette liberté, votre intérêt l'exige; l'intérêt même de l'humanité le demande. L'intérêt de l'humanité ne demande-t-il pas que les différentes associations politiques et commerciales dont le genre humain se compose, se développent régulièrement, sans trouble et sans confusion, sans injustice et sans violence? La pluralité des gouvernements n'implique-t-elle pas la pluralité des intérêts nationaux? Est-il possible d'annuler tous ces intérêts en prétendant les remplacer par un seul composé de fractions innombrables, et flottant, pour ainsi dire, au hasard, sans pouvoir et sans direction? Ne faut-il pas à chacun d'eux un pouvoir qui le dirige, comme à chacun de ces pouvoirs la liberté de servir et de défendre ce qu'il est chargé de diriger? Et la nation qui renoncerait à cette liberté, ne ressemblerait-elle pas à l'individu qui re-

renoncerait à l'usage de ces mains, même en cas d'incendie?

Entre la liberté du commerce national, les échanges équitables, les échanges durables sont favorisés, parce que la production des objets propres aux échanges existe partout, et cette production existe partout, parce qu'elle trouve partout, dans le profit qu'elle donne, sa raison d'exister. Avec cette liberté, la position géographique et la multiplicité des agents de production ne sont plus des moyens sûrs d'écraser tous ses rivaux; chaque peuple tire parti des ressources que lui ont données par la Providence, et le succès appartient à la direction la plus prudente et la plus sage, la plus conforme aux intérêts nationaux. Sans doute cette direction ressent toujours l'influence d'une position défavorable; mais elle sait en combattre, en diminuer, en neutraliser les effets. Par elle, l'intelligence et l'activité prospèrent, la paresse et l'ignorance perdent, mais malgré ces changements inévitables et justes, les grands bouleversements sont évités, l'équilibre se maintient dans le monde commercial, et nul peuple ne devient capable de ravir au genre humain l'une de ses libertés les plus précieuses, la liberté des mers.

MÉMOIRE

SUR LE

GOUT DANS L'INDUSTRIE,

PAR M. HIPP. HENRIOT.

MESSIEURS,

Il n'est pas étonnant que les économistes de nos jours et quelques philosophes modernes ne soient pas d'accord avec les moralistes et les philosophes anciens sur le luxe considéré, non dans ses excès qui seront toujours une exception fâcheuse, mais au point de vue des mœurs et des habitudes des peuples : chacun d'eux a rapporté la question à son époque, et le monde d'aujourd'hui n'est pas le monde d'autrefois : Athènes et Rome, toutes guerrières par nécessité et par goût, devaient, sous peine de déchoir, conserver des mœurs et des habitudes toutes guerrières. En est-il de même de l'Europe civilisée? La règle d'alors n'est-elle pas aujourd'hui l'exception? Or, partant de ce principe, comment ne pas reconnaître que les mœurs, les usages, les institutions doivent se modifier en raison des besoins et des circonstances, et que la transformation des sociétés peut leur rendre aujourd'hui utile et même né-

cessaire, ce qui leur était funeste autrefois? Que dirait-on d'un peuple civilisé qui, à l'instar des Romains, ne verrait dans le commerce et l'industrie que des occupations d'esclaves, et comme eux se reposerait sur la victoire du soin de lui fournir non seulement le superflu, mais même le nécessaire.

Si l'on entend par luxe tout ce qui est au-delà des choses de pure nécessité, le luxe est une suite naturelle du progrès de l'espèce humaine, et n'en serait pas moins encore un avantage, puisqu'en augmentant les jouissances des classes riches, il remédierait autant que possible à l'inégalité des fortunes, et soulagerait par le prix du travail, la misère des classes inférieures. Mais ici se présente une autre difficulté: que faut-il entendre par le superflu, par le nécessaire? Ces mots expriment-ils des idées précises qu'aucune considération de climat, de progrès, de constitution physique ou politique des peuples ne puisse modifier? Pour prouver le contraire, il suffirait de prendre au hasard parmi les faits très-connus dont fourmille notre histoire. Nierat-on, par exemple, que le plus modeste équipage de nos jours n'eut été un luxe exorbitant du temps de François I.er, alors que durant un hiver rigoureux, et faute de voitures (il n'y avait que deux coches dans Paris, l'un pour la reine, l'autre pour Diane de Poitiers) les seigneurs et les dames de qualité qui n'osaient monter à cheval, se faisaient traîner dans des tonneaux? et pour parler d'inventions encore plus simples, de choses plus usuelles, qu'elle n'eut pas été, un demi siècle plus tard, l'admiration de ces mêmes Parisiens, s'ils avaient pu voir une seule de leurs rues pavée et éclairée comme le sont aujourd'hui nos moindres villes

de province ! C'est qu'alors Paris était bien différent de ce qu'il est maintenant ; il n'y avait point de lanternes, il y avait beaucoup de boues, très-peu de carosses et une prodigieuse quantité, je ne dirai pas de filous, mais de voleurs.

Au surplus et quelle que soit l'idée qu'on se forme du superflu et du nécessaire, pour être mieux logés, mieux nourris, mieux vêtus, portés plus doucement, les hommes en sont-ils moins probes, moins généreux? Vit-on jamais, chez nous du moins, la philantropie plus active, plus ingénieuse? Crèches, salles d'asyle, écoles gratuites, associations sous toutes les formes, hospices pour les infirmes et les vieillards, colonies agricoles, industrielles, pour régénérer les jeunes détenus par une discipline et un travail salutaires, loteries et fêtes de tous genres, que n'a-t-on pas imaginé, créé ou amélioré en France pour réparer autant que possible, envers les malheureux, les torts de la fortune ou de la nature, et les conduire comme par la main depuis leur berceau jusqu'à leur dernière demeure.

De toutes les merveilles qui ont signalé dans ce siècle l'avénement du commerce et de l'industrie, la prodigieuse rapidité de leur développement n'est pas à coup sûr la moins étonnante, et personne ne se fut avisé de la prévoir, il y a trente ans à peine, lorsqu'épuisée d'hommes et d'argent, et lasse de trembler sous un seul homme, toute l'Europe se coalisait contre lui et lui faisait longuement expier dans un exil lointain, son génie et sa gloire; alors un désir immodéré de paix et de repos s'était emparé de tous les esprits : il donna naissance à une ère nouvelle, ère de richesse et de

progrès industriel dont la puissance ne pouvait que s'accroître, parce qu'elle venait non plus renverser et détruire, mais moraliser et édifier. Aussi voyez comme son action fut prompte, énergique, irrésistible. N'est-ce pas d'elle en effet que dépend aujourd'hui la sécurité des peuples au-dedans, leur force au dehors? enfin n'est-elle pas, sauf de rares exceptions, le principe et le but de toute politique?

Il en est des peuples, comme des contrées, des climats, des individus: chacun a son caractère propre, ses qualités natives d'où résulte sa physionomie, c'est-à-dire ses lois, ses mœurs, son langage, et j'ajouterai, son industrie, en tenant compte ici toutefois de certaines influences et des nécessités sociales qu'il n'est pas toujours donné à l'homme d'empêcher ni de prévoir. Bien plus, l'industrie n'est-elle pas devenue l'expression la plus généralement vraie, la mesure la plus réelle de la richesse et de l'intelligence des peuples?

L'Angleterre avec ses innombrables vaisseaux, ses ateliers, ses machines, par l'importance et le bon marché de sa production, tient aujourd'hui le premier rang dans l'échelle industrielle; mais l'Angleterre, colosse au buste d'or, aux pieds d'argile peut-être, l'Angleterre minée sans cesse par sa dette fabuleuse, par un paupérisme toujours croissant, par sa ruineuse domination sur 130 millions de sujets disséminés dans les cinq parties du monde, et forcée encore de se frayer sans cesse et à tout prix de nouveaux débouchés, l'Angleterre serait perdue du moment où elle commencerait à déchoir. Telle n'est pas la destinée de la France: sa part est plus belle dans les largesses de la providence. Si par le chiffre de sa production elle

ne tient que le second rang dans l'industrie, qui pourrait lui disputer le premier pour le génie et l'invention? Réunissant au plus haut degré toutes les conditions du bien être moral et matériel, ne semble-t-elle pas comme un abrégé de ce que les autres pays offrent de meilleur, et comparée aux autres nations les plus civilisées de l'Europe, n'est-t-elle pas toujours digne de la préférence qu'on lui donnait au siècle dernier dans les salons de l'aristocratie, en disant: « Il faut » se rendre en Angleterre pour y penser, en Allemagne » pour y passer, en Italie pour y séjourner, et en » France pour y vivre. »

Voilà sans doute un aveu non suspect, et dès ce temps là un témoignage aussi flatteur était pleinement justifié par la politesse et l'urbanité du caractère français mises encore en relief par le faste élégant de nos grands seigneurs, par les splendeurs de Versailles et toutes les gloires du siècle de Louis XIV. Mais bien que Paris fut déjà un séjour de prédilection, la cité par excellence, la capitale des belles manières et du savoir vivre, la France n'en était pas moins opprimée et appauvrie par les prodigalités et le despotisme oriental du maître qui avait dit: « l'Etat c'est moi. » Quel ne serait donc pas l'étonnement de cette même aristocratie, s'il lui était donné de revoir la France du dix-neuvième siècle, riche, heureuse et polie, non plus seulement à Paris et à Versailles, mais d'un bout à l'autre de ses provinces, régénérée qu'elle est par la liberté et par l'industrie? Que penserait-elle à l'aspect de ces villes sorties de terre comme par enchantement, de ces machines aussi fécondes qu'ingénieuses, de ces moteurs infatigables, irrésistibles, qui semblent avoir

reculé les bornes du possible et asservi les forces les plus destructives de la nature pour les faire servir au bien-être de l'humanité? Ne se croirait-elle pas sous l'empire d'une hallucination ou d'un rêve?

Voilà les grandes choses qu'a enfantées notre siècle, et cependant on l'accuse d'être égoïste et positif, pour ne pas dire cupide et inhumain. On l'accuse d'avoir tué toute poésie: quand donc les artistes furent-ils plus nombreux, les arts plus en honneur? Ne serait-il pas plus vrai, plus juste de dire que mieux éclairées, plus intelligentes, les générations nouvelles put une admiration moins facile, un enthousiasme plus délicat? Ne serait-il pas plus vrai et plus juste d'ajouter que loin d'être morte, la poésie, c'est-à-dire, le beau et le bon par excellence, a agrandi son domaine et étendu son empire sur celui de l'industrie? Ne sont-ils pas poètes aussi ces industriels d'élite, ces rêveurs de l'utile explorant, innovant sans cesse; ne sont-ils pas aussi des poëmes, ces chefs-d'œuvre de l'industrie, sortis souvent du plus humble atelier, et que ne désavouerait pas l'art le plus délicat: ces coffrets, ces tissus, ces bronzes luxuriants d'esprit, d'invention et de goût.

Le goût: ah! c'est ici surtout que je sens mon insuffisance: que d'idées dans ce mot! Quel horizon il embrasse!... Discernement vif et délicat, finesse du jugement, amour, tact et sentiment du beau et du bon, le goût résume tout ce qu'il y a de noble et d'élevé dans notre nature, et si l'on trouvait cette définition un peu ambitieuse à propos de l'industrie, je répondrais que tous les arts forment une seule et même famille, qu'aux premiers âges du monde l'Asie, berceau du genre humain et mère de la civilisation donna naissance aux

arts libéraux et à l'industrie, et que l'Italie après ce long sommeil qui suivit l'invasion des barbares se réveilla tout à la fois artiste et industrielle, et ne crut pas déroger pour manier en même temps la navette et la lyre.

Le goût est à l'industrie ce que la grâce est à la beauté, l'élégance à la richesse, la politesse et l'urbanité au ton et aux manières. Il se revèle tantôt par l'harmonie des formes et des couleurs, tantôt par des oppositions et des contrastes, en un mot ses principes sont tous puisés dans la nature et dans la raison, et par cela même sont aisés et simples. Pourquoi donc sont-ils en général si peu connus, si mal observés? C'est qu'en toutes choses ici-bas la simplicité est l'un des caractères du vrai mérite, du génie, le plus haut degré de la perfection qui est elle-même toute d'instinct et de sentiment; le goût peut bien, il est vrai, se développer par le travail et l'étude, mais d'un autre côté, comme en fait d'industrie surtout, il n'est pas d'organisation qui ne se ressente du milieu où elle est destinée à se mouvoir, il ne suffira pas toujours d'une culture et d'un travail assidus, fussent-ils encore secondés par une imagination vive, une conception prompte, une agréable délicatesse. En effet, qu'il s'agisse d'un objet de tact et de goût confié à trois industriels dont un Anglais, un Allemand et un Français, avec toute latitude dans l'exécution, non seulement ils ne le concevront ni ne le traiteront de la même manière, mais encore la nationalité de de chacun se revèlera dans son œuvre.

Le goût en fait d'industrie est un fonds inaliénable, une valeur universelle, un capital toujours présent, libre d'intérêts, à l'abri des accidents et des revers, et

qui loin de diminuer, va toujours croissant dans la main qui le dépense.

Il est une divinité des temps modernes (ni Rome ni Athènes payennes ne la connurent même de nom), déesse aimable, fille du luxe et de la fantaisie, tour à tour frivole et sérieuse, prude et coquette, hardie et craintive, elle n'impose son joug à personne et cependant elle voit toujours à ses pieds d'innombrables adorateurs, dont les plus fidèles sont d'ordinaire, ceux qu'elle tyrannise le plus: comme le Phénix elle renaît de ses cendres, comme Protée, elle se transforme à l'infini: à ce portrait on aura sans doute reconnu la mode. La laideur aussi bien que la beauté, le docte comme l'ignorant subissent son empire; elle l'étend même aux arts libéraux, mais elle préside principalement au commerce et à l'industrie, et c'est dans la capitale de la civilisation et du goût, c'est à Paris qu'elle rend ses oracles. *Là*, de toutes parts s'élèvent en son honneur des temples magnifiques, dont chaque jour voit renouveler les décors merveilleux. Quel luxe! Quelle abondance! Quel éclat de couleurs! Quelle variété de dessins! Que de parures! Que de bijoux!... Mais aussi que d'encens et de sacrifices! Quelles divinités de l'Olympe, fussent les grâces et leur mère, eurent jamais de pareils hommages?

Maintenant si je quitte la mythologie et la métaphore, pour envisager cette question sous son côté sérieux, au point de vue économique, il en est peu assurément qui soient dignes d'un plus haut intérêt. Apprécier qu'elle est l'influence directe de la mode sur la consommation et la production, c'est-à-dire, dans quelle proportion elle accroît l'une et l'autre, serait

sans doute aussi impossible que de préciser où elle commence, où elle finit, mais cependant peut-on douter que la plupart de nos fabriques, que Lyon, Nîmes, St.-Etienne, Rouen, Mulhouse, Elbœuf, Louviers, Sedan, Rheims, Roubaix, St.-Quentin, Tarare et presque tous les articles de l'industrie parisienne si variée et féconde, ne lui doivent en grande partie leur prospérité, résultat d'autant plus précieux qu'il est dû, moins au chiffre des affaires qu'à celui des profits, moins à des produits d'une nécessité rigoureuse qu'à ces jolis riens, à ces mille fragilités si solides de goût et de forme, à ces riches étoffes, à ces vêtements délicieux, à ces meubles de luxe qui sont le partage exclusif de l'opulence, et lui font croire sans cesse à de nouveaux besoins, lorsqu'elle n'est que séduite et fascinée.

Il ne viendra sans doute à l'esprit de personne, de contester ici à notre industrie nationale une immense supériorité, mais s'il était encore des incrédules, quoi de plus propre à les convaincre que ce qui se passe tous les jours : je veux parler du tribut toujours croissant que lui payent les grandes villes et les capitales de l'ancien et du nouveau monde. Ainsi : Londres, Vienne, Berlin, St.-Pétersbourg, Rio-Janeiro et New-Yorck ; je dirai plus, non contentes de recevoir nos produits, elles attirent encore nos industriels, pour leur donner droit de cité et les enrichir. Maintenant, combien Paris compte-t-il d'industriels étrangers, et pour quelle somme d'articles de goût et de fantaisie la France est-elle tributaire des autres peuples?

Si Amiens ne figure pas au nombre des cités manufacturières que j'ai nommées tout-à-l'heure, vous ne supposez sans doute pas que ce soit de ma part oubli

ou indifférence, car j'en eusse été heureux et fier à plus d'un titre. Pourquoi donc faut-il que nonobstant une triste expérience de plusieurs années, et lorsque nos importations et exportations générales éprouvent une augmentation progressive dont elle est loin de se ressentir, l'industrie amiénoise n'ait rien tenté encore pour sortir de la voie funeste où elle s'est laissé entraîner. Déjà, dans un mémoire spécial j'ai essayé de préciser le mal, d'en signaler les causes, d'y trouver un remède, mais au nombre des causes, et dussè-je me répéter, il en est une que l'objet de ce travail m'engage à reproduire ici, je veux parler de l'insouciance de notre ville manufacturière en matière d'invention et de goût: oui telle est, à mes yeux du moins, l'une des causes principales de sa décadence industrielle. Que deux ou trois établissements fassent exception, l'exception même prouverait en faveur de la règle, et le mal n'en serait pas moins réel et profond; sous tous les autres rapports, Amiens est en progrès et semble appelé aux destinées les plus brillantes; les palmes d'or de l'industrie manqueront-elles longtemps encore à son triomphe?

Je conclus: pour la grande société Européenne le temps des conquêtes belliqueuses est passé et a fait place pour toujours, sans doute, aux conquêtes pacifiques des arts, des sciences et de l'industrie. Pour se maintenir au rang qu'elle tient en Europe, pour rester la maîtresse de ce que dans le monde on appelle la richesse, le luxe, la fantaisie, et ne rien perdre de cette supériorité qui sans humilier ses tributaires se les attache de plus en plus par les liens du bien-être, de l'affection et de l'estime, la France n'a qu'à persévérer

dans la voie qu'elle s'est ouverte : une fatale nécessité n'impose pas à son industrie une production effrénée, à sa politique une impitoyable ambition. Elle est grande et forte parce qu'elle est éclairée et intelligente ; elle continuera donc à entraîner les autres nations dans sa sphère, et par sa seule volonté elle saura conserver sur elles cet heureux ascendant que lui ont valu les lumières, l'intelligence, le savoir vivre et le goût.

DE LA

COULEUR ET DE L'HARMONIE,

(EXTRAIT D'UN OUVRAGE SUR LA PEINTURE).

PAR M. ANSELIN.

DE LA COULEUR.

Après avoir parlé des couleurs et de leur emploi dans le maniement de la palette, nous hasarderons quelques observations sur *la couleur*. Cette expression ne s'applique plus dans le langage de l'art à chaque ton considéré isolément, mais à l'ensemble des tons dominants.

Chacun voit la nature différemment ou plutôt à une manière particulière de la rendre. Cette traduction de notre pensée ou de nos impressions sur la toile, caractérise au plus haut degré l'individualité dans le peintre. Cette individualité se fait sentir aussi bien dans la touche que dans la couleur ; mais c'est surtout sans ce dernier rapport qu'elle se manifeste le plus énergiquement.

Je crois que dans toute composition l'instant critique pour l'artiste, est celui où la pensée va revêtir une forme matérielle ; c'est au moment de cette transformation où la main va exécuter ce que le cerveau a conçu,

ce que voit l'œil interne, si cette expression m'est permise, qu'il y a, même de l'aveu des plus exercés, une sorte de malaise et d'hésitation; car on sent que de la résolution qui va suivre dépendra le sort de l'œuvre entière. C'est à ce moment que l'habitude et le mécanisme matériel pèsent de tout leur poids, sur l'intellectuel, et qu'ils vous entraînent comme malgré vous dans le chemin, disons mieux, dans l'ornière déjà pratiquée de votre propre routine. C'est peut-être à ce sentiment de révolte contre l'habitude, au désir de s'affranchir du joug des antécédents, que quelques grands peintres, comme Raphaël, ont dû les changements de manière qui ont caractérisé d'une façon si tranchée les diverses époques de leur vie d'artiste. Nous voyons ce grand génie, après avoir longtemps suivi les traces et la manière sèche du Pérugin, son maître, adopter un nouveau faire, fondu et vaporeux comme la *Vierge à la Chaise*, et puis enfin arriver à une manière mixte de vigueur et de moelleux, comme dans la transfiguration.

Mais pour rentrer dans le seul sujet que je me suis proposé, je dirai que cette influence de l'habitude ne s'exerce pas seulement sur les peintres qui font les paysages composés, genre presque abandonné; mais même sur ceux qui travaillent en présence de la nature. Car il est reconnu, comme nous l'avons dit, qu'on ne peut pas rigoureusement imiter la couleur de chaque partie, telle que l'offre la réalité pour la transporter sur la toile. Depuis les tons les plus vagues des lointains, jusqu'aux plus vigoureusement accusés du premier plan, c'est une *gamme* qu'il faut suivre et dont le premier degré ou la première nuance en clair ou en ombre

vous conduit à la dernière. Si la couleur azurée d'un beau lointain vous frappe et que vous laissant aller à la séduction, vous posiez cette couleur sur la toile dans toute son intensité, et telle que vous la voyez, vous aurez bien en *ce point*, quelque chose qui approchera de la réalité ; mais ensuite la palette vous fera défaut, et ne vous offrira pas de ressources assez énergiques pour le premier plan.

Il faut donc adopter une nuance de convention qui ne sera pas précisément celle de la nature, mais qui vous permettra d'user de toutes vos ressources, en clair et en ombre, pour conserver dans toutes les parties les proportions ou rapports chromatiques qu'offre la nature pour un *site* donné.

Le choix de ce point de départ, de la vigueur au vaporeux *et vice versa*, est toujours pour l'artiste consciencieux, l'objet des plus graves méditations, car il décide de la couleur du tableau. Mais, ainsi que je l'ai dit, comme le peintre se laisse involontairement dominer par ses habitudes et son mode matériel de traduction de *tons* naturels en *tons* de palette, il se laissera entraîner, il aura sa *couleur*, qui le décèlera toujours à un œil exercé.

Quelles seront les données pour transformer en une qualité précieuse chez quelques-uns, ce que serait une fatiguante monotonie ou un grand défaut chez d'autres? C'est ce que la comparaison des maîtres peut seule enseigner. C'est, après avoir comparé comment ils ont exprimé différemment des effets presque identiques, à choisir parmi ces traductions, celle qui nous plaît le plus. Car à notre insu, celle-là est en rapport avec notre organisation et nos moyens matériels d'exécution.

Tel sera touché de la transparence et de sa lumière dont sont inondés les paysages de *Claude Lorrain*, tel se plaira aux tons sévères de *Salvator Rosa*, aux couleurs vigoureuses du Titien ou du Poussin dans leurs paysages historiques. Hâtons-nous de le dire cependant, nous jugeons ces grands maîtres plutôt par ce qu'ils ont été que par ce qu'ils sont ; le temps a pour nous cruellement altéré leurs œuvres, elles ne sont évidemment pas ce qu'elles étaient en sortant de leurs mains; certaines couleurs ont persisté, d'autres se sont évanouies, d'autres enfin ont noirci, dans beaucoup, l'harmonie serait détruite, si elles n'avaient revêtu ce vernis d'ancienneté qui plaît presque autant que la fraîcheur, parce qu'il substitue à l'harmonie primitive une harmonie nouvelle, qualité précieuse dont l'effet est si puissant qu'elle couvre souvent les plus grands défauts.

Nous voilà donc conduit à parler de l'harmonie. *Mais* sur ce sujet il faut écrire un gros livre ou ne dire qu'un mot. Bornons-nous au dernier parti, c'est le plus sage. — On peut reprocher à l'auteur d'un gros livre de n'avoir pas tout prévu, peut-on se plaindre de celui qui n'a promis qu'un mot, et qui le dit.

DE L'HARMONIE.

J.-J. après avoir posé les bases de l'harmonie musicale disait : « Voilà les règles, il est impossible de » faire de la musique sans les connaître, ce qui n'em- » pêche pas qu'en les observant on ne puisse faire de » la musique détestable. »

Que dirons-nous d'une harmonie sans règles positives? Comment définir un effet d'ensemble qui repose sur les

innombrables combinaisons de la forme et de la couleur. On sent qu'une définition rigoureuse est impossible. Cependant Mengs avait défini l'harmonie, ou plutôt le moyen de la produire en disant : *C'est l'art de trouver un terme moyen entre deux extrêmes.*

L'harmonie n'a rien de commun avec la science, le métier, la manipulation. Elle naît d'un sentiment exquis dans l'artiste, elle n'est bien comprise que par une organisation privilégiée. — Là où elle règne, elle se fait à peine sentir, si ce n'est par une espèce de bien-être pour l'œil, tant elle le flatte avec douceur.—Jamais on ne cherche d'où elle vient, où elle réside, car elle est partout ; s'il faut la chercher elle n'existe pas, car elle se fait sentir de suite là où elle existe ; mais déserte-t-elle l'œuvre, si capitale qu'elle soit, elle emporte avec elle toutes les séductions, tout le prestige.

Comme ce ciel est brillant, comme ces arbres sont bien touchés, comme ce terrain est vrai, comme ces eaux sont remuées. Pourquoi donc spectateur rebelle, n'accordez-vous à tout cela qu'un coup-d'œil rapide, pour vous arrêter à une petite toile obscure devant laquelle vous demeurez longtemps silencieux et absorbé? Je vous comprends, la première n'a que de l'éclat ; la seconde est harmonieuse. A elle donc le pouvoir de vous fixer. Oui, c'est là le secret ; mais où réside-t-il?

Comment dans la nature qui réunit souvent tant d'objets disparates, tant de formes et de couleurs heurtées, règne-t-il presque toujours une harmonie qu'on cherche quelquefois en vain dans les œuvres des maîtres? Peut-être trouverons-nous dans l'étude de ce phénomène une partie du secret dont la connaissance est si précieuse.

L'harmonie dans la nature, au moins quant aux cou-

leurs, procède d'une loi purement physique, et par conséquent immuable, — elle vient de la lumière, — de la lumière égale et identique dont la nature éclaire son tableau. — Jamais de négligence, jamais de distraction quand la nature agit. — Blanche, rouge ou *dorée*, la lumière se modifie suivant les accidents, la distance ou l'espace, mais en conservant partout les éléments du foyer dont elle émane; éléments qui, bien que modifiés suivant les plans, se rencontrent dans tous. — L'harmonie naturelle a encore pour auxiliaire ce fluide transparent et bleu, l'air enfin, qui répand sur l'ensemble un voile coloré à l'influence duquel rien n'échappe.

Du premier plan au dernier, la distance va, effaçant à chaque pas des détails qui finissent par se perdre dans les lointains, où l'œil cherche encore et devine plutôt qu'il ne les voit, des formes voilées par ce vernis azuré de l'immense colonne d'air interposé. — Comment cet ensemble ne serait-il pas harmonieux ?

Voilà donc le secret de la nature. Et s'il nous est permis d'emprunter une comparaison à la pensée qui nous préoccupait en commençant, nous dirions :

De même que dans la musique on ne peut procéder à une succession d'accords, sans que l'accord suivant ne contienne au moins une note de celui qui précède, de même il faut, dans l'ordre des plans, de la *perspective* aérienne, qu'un plan donné contienne toujours un élément de la couleur du plan qui suit ou qui précède.

Voilà pourtant comment, tout en niant la possibilité de poser des règles, on est entraîné à leur recherche; tant elles sont un secourable point d'appui, même dans l'étude des Beaux-Arts.

Ayant circonscrit cet essai à quelques considérations

sur la peinture du paysage, nous disons que l'harmonie peut s'envisager sous trois aspects : *les lignes*, *les masses et les couleurs.*

L'ensemble des lignes se compose des mouvements de terrain, des silhouettes, des objets saillants sur les fonds ou l'horizon ; tels qu'arbres, fabriques, crêtes de montagnes.

Dans les lignes (les édifices exceptés), rarement l'angle droit est admis ; soit dans les lignes entre elles, soit dans l'angle qu'elles font avec le plan du tableau. Ainsi, serait-il aussi maladroit qu'inusité d'établir un chemin ou une allée d'arbres perpendiculairement à l'horizon.

Rarement la nature nous présente, dans la même contrée, ou pour bien dire dans l'espace que peut embrasser le champ d'un tableau, des lignes gracieusement infléchies, coupées par des accidents abruptes et anguleux. En effet, elle ne se comporte pas dans les pays de vallée comme dans ceux de montagnes. — Le sol fertile et doucement ondulé des premiers, est paré d'abondantes et molles végétations ; c'est le tremble au feuillage confus et vaporeux, le peuplier d'un vert si tendre s'élevant au-dessus des saules aux rameaux flexibles et argentés — tandis que du terrain âpre et rocheux des montagnes s'élancent les sapins aigus et les chênes robustes. La nature a aussi ses harmonies pittoresques de lignes.

La distribution des masses ou groupes demande presque toujours une espèce d'équilibre dont on ne s'écarte pas impunément. Ce n'est pas qu'il ne soit permis de jeter presque toute la masse d'un côté, car nous ne déclarons pas les contrastes ennemis de l'harmonie. —

Ainsi, on peut voir un côté de la toile se hérisser d'escarpements abruptes et ne présenter au côté opposé qu'un sol uni, ou des eaux calmes et plates, baignant le pied des masses. — Mais alors il convient de balancer ce défaut d'équilibre par des groupes animés ou par une action dont la masse et l'intérêt fassent contrepoids. Ajoutons que ce défaut d'équilibre se fait tellement sentir que les tableaux où il est trop marqué, ne sont, en *général*, qu'une *demi-pensée*, complétée par la création d'un *pendant* qui porte les masses du côté opposé. — Et à cet égard qu'il nous soit permis de dire que le *pendant* est la plus cruelle servitude imposée par le décorateur à l'artiste. Que de peine celui-ci ne se donne-t-il pas lorsqu'une seule pensée l'inspire, pour lui trouver une *sœur*. Les deux genres de beauté de ces jumelles doivent rivaliser sans se nuire. — Si l'une est blonde, l'autre doit être brune. — L'énergie de l'une, doit faire aimer le calme de l'autre et non le rendre insignifiant. Là les rayons ardents et empourprés de ce soleil couchant ne doivent pas glacer, par la comparaison, la tranquille vapeur du matin qui voile ici les premiers rayons du jour. — Il faut que l'harmonie franchisse les cadres pour unir les deux sujets, même en les faisant contraster. Disons enfin et franchement que nous connaissons peu de pendants, même des grands maîtres, qui plaisent ou intéressent au même degré.

Mais, il faut le reconnaître, le plus grand secret de l'harmonie est dans l'emploi de la couleur. — Là, réside le charme le plus puissant ; là, se réunissent les plus grandes difficultés.

La séduction exercée par la couleur ne saurait être niée par les plus sévères partisants de la correction du

dessin. Elle est telle qu'elle suffit à masquer de grands défauts. — A ceux qui les dédaignent, il faut un formidable talent, une persévérance infatigable qui conduit à se faire estimer, quelquefois même sans arriver à plaire. — Je me suis souvent demandé sur quoi reposait cet avantage de la couleur sur le dessin. — Un physiologites en chercherait peut-être les causes dans l'*ébranlement* nerveux qui, par l'effet de la couleur, intéresse un plus grand nombre de points de l'organe de la vue, que ne se fait celui produit par les *lignes*. — Ne serait-ce pas aussi par la spontanéité de la sensation? — L'appréciation du trait est le produit de la réflexion. — Celle de la couleur est instantanée. — C'est un jugement qui se porte presque avec la rapidité des mouvements instinctifs. — On peut revenir par le raisonnement sur le jugement porté sur le trait. — Rarement on revient sur celui que la couleur inspire ; — mais en même temps, et par une singulière anomalie, la forme étant absolue, l'appréciation en est moins sujette à controverse que celle de la couleur qui, comme on l'a vu, est relative, conventionnelle et presque arbitraire. — Aussi voyons-nous la scission des écoles reposer bien plus sur la couleur que sur le trait.

L'harmonie, ai-je dit, est plus facile à établir dans les lignes que dans les tons. C'est en effet que les éléments des unes, sont aussi simples que ceux des autres sont variés et compliqués, c'est qu'il ne suffit pas pour l'obtenir d'observer les lois de la perspective aérienne. — C'est qu'il y a des couleurs antipathiques qu'il faut éviter de rapprocher dans un tableau, avec ce tact exquis dont l'ingénieuse et instinctive coquetterie des femmes fait preuve dans les parures où le goût a présidé. Cette

coquetterie, l'artiste ne l'a-t-il pas pour son œuvre? — Consent-il à la faire voir sous un jour défavorable? ne gémit-il pas? si dans une exposition, la lumière lui vient du côté opposé à celui où il la recevait en travaillant? Le tableau peut-il même être bien jugé sans le *cadre*? Je dis que non. Je le dis non seulement pour le vulgaire, mais aussi pour l'amateur exercé. — Je serai peut-être combattu par ceux qui ne jugent une toile qu'après avoir promené partout et à bout portant une loupe exploratrice, — soit encore pour les *détails* et le *faire*. — Mais je n'en persiste pas moins à penser que la toile ne peut être bien appréciée et jugée qu'à la distance pour laquelle les effets ont été calculés, et de plus entourée du cadre. — Cela est si vrai que presque tous les peintres encadrent le tableau pour le finir. — Eh bien! ce procédé est en faveur de l'harmonie. — La bordure n'est pas un bel habit dont on revêt l'œuvre; c'est une limite que vous établissez et qui vient isoler l'imitation des objets réels qui l'environnent. — La nature de l'ornementation, la profondeur du cadre ne sont pas des circonstances indifférentes. — Elles ne font pas que la peinture soit bonne ou mauvaise, elles concourent à l'harmonie; le tout forme un ensemble qui produit sur l'œil cette sensation de bien-être par laquelle se révèle la qualité précieuse qui charme et captive et que nous nommons harmonie. — Dédaigner ces nuances n'est pas, à notre avis, se montrer supérieur, mais au contraire décéler une imperfection dans le plus délicat de nos sens, ou une éducation artistique incomplète.

J'ai dit qu'il n'y avait sur l'harmonie qu'un gros livre à faire ou un mot à dire. — On peut me reprocher de n'avoir pas fait l'un et de ne me m'être pas borné à

l'autre, ou de n'avoir pas dit le vrai mot. Mais ce que je crains le plus c'est d'avoir abusé de vos moments, Messieurs, en présentant pour ainsi dire la métaphysique d'un sujet dont l'intérêt doit se concentrer dans les seuls amateurs de cette spécialité.

RAPPORT

SUR LA

TRADUCTION EN VERS

DE

L'ANTIGONE DE SOPHOCLE,

PAR M. E. JOHANNEAU.

PAR M. HUBERT.

MESSIEURS

Vous m'avez fait l'honneur de me confier l'examen d'une brochure intitulée: *Antigone, tragédie de Sophocle, en cinq actes, avec des chants lyriques, traduite fidèlement en vers français*, par M. Eloi JOHANNEAU.

Essayer de traduire fidèlement Sophocle en vers français, c'est suivant moi, Messieurs, une bien difficile et bien téméraire entreprise. On peut réussir, sans doute, jusqu'à un certain degré, à donner une idée de ses drames, de sa marche, de ses développements et des différences de caractère des personnages qu'il met en scène. Ces impressions de terreur, de pitié, d'admiration que produisait chez lui la peinture noble mais toujours juste, du malheur et de l'héroïsme humain, peuvent, sans trop d'inexactitude, se reproduire dans une imitation libre, comme celle que Voltaire nous a donnée d'Œdipe roi, et celle que La Harpe nous a donnée

de Philoctète. Mais, fut-on doué de toute la souplesse et de toute la flexibilité du talent de Racine, en s'asservissant au joug de nos rimes, et avec l'uniformité de structure de nos vers, comment faire revivre cette versification grecque *d'un rythme varié, dont une déclamation variée comme elle, dont un accompagnement musical augmentaient encore l'harmonie*? (1) Comment enfin dans une langue dédaigneuse, comme la nôtre, où, à côté de la simplicité, vient si souvent se placer le trivial, comment rendre ces artifices d'un style qui s'élevant au sublime, et descendant avec aisance au familier, se prêtait à l'expression forte et naïve de toutes les affections? Ces différents genres de mérite, nous devons le dire, Messieurs, nous les avons vainement cherchés dans l'Antigone de M. Johanneau. Il serait superflu de citer ici les vers du texte grec. Mais, en leur comparant la prétendue poétique et fidèle copie de l'interprète, on sera loin de trouver à celle-ci la justification du titre dont l'a décoré son auteur. Voyons quelques passages que nous avons pris ça et là, et cela sans qu'une sévérité malveillante nous ait guidé dans le choix. Les vers de M. Johanneau sont souvent embarrassés dans leur marche. La construction de la phrase est souvent louche, irrégulière, je dirai même peu logique, comme dans ces vers :

Tantôt de la vertu timide partisan,
Il est souvent du vice effronté courtisan,
Selon l'intérêt qui le guide ;
Des lois tantôt observateur rigide,
De sa patrie il fait l'amour et l'ornement.

(*Acte I.*)

(1) M. Patin, parallèle d'Eschyle et de Sophocle.

ANTIGONE.

. . . . . A de pareils honneurs
Ils ont un droit égale : Polynice est le frère
D'Etéocle, et non pas le sujet.....

CRÉON.

Mais en guerre
Contre Thèbe, il est mort les armes à la main,
Qu'Etéocle a sauvée au prix du sang thébain.

(*Acte II.*)

Ailleurs ce sont des mots plus mal assortis encore, qui se heurtent et s'entrechoquent, et affectent péniblement l'oreille :

Retenez bien, mon fils, ce conseil salutaire :
Qu'on doit en toute chose, importante et légère.

Dans tout, Thèbe, elle est seule à mes ordres rebelle,
Qu'elle meure, à ma loi je dois être fidèle !

Ailleurs, c'est une infidélité d'un autre genre : il échappe au traducteur des réminiscences qu'il prend pour des impromptu, et il donne comme siens des vers qui sont de Voltaire ou de Brébeuf, ou du moins dont ces écrivains pourraient réclamer légitimement une bonne part :

Que son corps privé de sépulture,
Sois des chiens, des vautours, la proie et la pâture :
Toujours marchant de prestige en prestige,
Il a trouvé cet art ingénieux
De peindre la parole et de parler aux yeux.

Dans le premier acte, M. Johanneau ne tient presque aucun compte de la différence qu'il y a entre la partie lyrique et les autres parties du drame grec; il traduit en vers, la plupart Alexandrins, une partie des chœurs, malgré la variété des mètres qu'y a employés Sophocle, et d'où résultent principalement la pompe et l'enthousiasme de l'original.

Enfin, Messieurs, hors des chœurs comme dans les intermèdes, le ton est rarement à la hauteur du sujet; et la dignité tragique s'efface dans des vers sans ressort et sans couleur :

> En dépit du serment
> Je viens vous amener, par un évènement
> Qui me ravit de joie, hélas! bien légitime
> Cette jeune princesse, auteur seule du crime.
> On n'a pas eu recours au sort, cette fois-ci
> Pour me charger, Seigneur, de la conduire ici.
>
> (*Acte III.*)

Nous ne multiplierons davantage les citations. Elles prouveraient que M. Eloi Johanneau, exact quelquefois à rendre les mots, ne saisit pas avec la même exactitude la physionomie de son modèle, qu'il n'exprime ni sa brillante variété, ni sa grâce toujours si noble, ni sa couleur simple et pourtant fortement prononcée; que trop souvent il remplace par des tours languissants la vivacité de la coupe poétique; qu'enfin il ne reproduit de Sophocle que la lettre et la substance morte, et non la vie et le mouvement. Sa traduction est en somme fort inférieure à l'antigone de MM. Meurice et Vacquerie, qui est aussi une traduction du grec, et qui malgré sa médiocrité a obtenu les honneurs de

la représentation au second théâtre français. M. Guiart, professeur de rhétorique depuis fort peu de temps au lycée de Rouen, se propose de publier aussi une traduction en vers français du même drame et même de tout Sophocle. Quelques fragments que nous avons lus de son manuscrit, nous donnent l'espérance que sa tentative sera couronnée de plus de succès. Mais ne formons point le stérile vœu qu'une traduction fidèle puisse jamais nous être donnée en ce genre, et cela dans toute la rigueur du terme. C'est bien ici le cas de dire que la meilleure version ne sera jamais qu'une *belle infidèle*, qu'*un revers de la tapisserie*. Outre les obstacles qui viennent du style particulier à Sophocle, comme du style propre à chaque écrivain, outre les éléments pour ainsi dire matériels, dont chaque idiôme se compose ; il est un autre obstacle et le plus grand de tous, c'est le genre même des différentes langues. Il est moins difficile, sans doute, de traduire d'une langue moderne, que d'une langue ancienne : toutes les langues vivantes sont sœurs, toutes tendent plus ou moins à se rapprocher de l'expression de la pensée philosophiquement exprimée (1). Toutes répondent aux besoins d'une civilisation qui est à-peu-près la même dans l'Europe entière. Nous pourrions même dire, avec une sorte d'orgueil national, qui n'a rien d'offensant pour les étrangers, que l'esprit de notre langue pénètre insensiblement toutes les autres, et les envahit en quelque sorte par une conquête pacifique. Si donc on en excepte la poésie, qui, même chez les peuples modernes, conserve presque

(1) J. L. Burnouf (de la traduction).

partout un caractère original, les langues vivantes ne présentent au traducteur que des difficultés surmontables. Les grands, les impuissants efforts sont dans la traduction des écrivains de l'antiquité. Les vieilles sociétés, qui sont tombées pour faire place à des sociétés nouvelles, avaient des idômes qui sont tombés avec elles. Expression fidèle de l'esprit humain, à une époque qui ne ressemblait nullement à la notre, ces langues doivent, on le sent bien, différer entièrement de celles de nos jours. Laissons aux philosophes qui ont approfondi ces curieuses matières le soin d'expliquer pourquoi, chez les anciens, l'idée se produit presque toujours sous un aspect et comme dans un ordre si contraire à nos habitudes; pourquoi la construction, en quelque sorte immédiate à la pensée, parait ne connaître d'autre règle que le mouvement et la passion; tandis que dans nos langues, dictées par un *génie* plus réfléchi, la parole semble suivre en esclave, l'ordre rigoureux de la logique la plus sevère. Remarquons seulement un fait si important, et reconnaissons que de ce fait seul, dérive une des plus grandes difficultés de la traduction.

Nous regrettons, Messieurs, que cette remarque n'ait pas été faite par M. Johanneau, et nous avons même lieu d'en être un peu surpris, attendu qu'il paraît avoir fait des études spéciales, et qu'il a même écrit sur l'Art oratoire et la traduction. Nous avons de lui un livre intitulé : *Principes de Littérature, tirés textuellement des œuvres de Voltaire et de sa correspondance*; et il a publié un autre ouvrage portant pour titre : *Epigrammes* contre *Martial, ou les mille et une droleries, sottises et platitudes de ses traducteurs, ainsi que*

les castrations, (c'est l'expression un peu vigoureuse bien que textuelle), *qu'ils lui ont fait subir, mises en parallèle* entre elles et avec le *texte*. Comment M. Johanneau, dans sa pensée et sa conscience, ne s'est-il pas fait un peu l'application personnelle de ce qu'il attribue si librement aux autres? Comment si sévère envers les traducteurs ses confrères, a-t-il été si indulgent envers lui-même? C'est, Messieurs, que l'amour-propre d'écrivain, comme beaucoup d'autres amours, a son bandeau, et qui n'est pas le moins épais. C'est, comme le dit Lafontaine, que taupes envers nous-mêmes, nous sommes lynx envers nos semblables. Pardon de la réflexion, qui est vraie, mais que vous trouverez, je le crains bien, Messieurs, un peu banale. Pardon, plus encore pour une critique qui n'a pas besoin qu'on la voie avec des yeux de lynx, pour révéler tout ce qui lui manque de titres à votre attention trop patiente, et pour montrer au contraire, à quel juste titre elle pourrait bien, devant votre tribunal, quelque soit son indulgence, me rendre passible de la peine du talion.

NOTICE

SUR

M. SPINEUX,

PAR Mr. A. DUBOIS.

MESSIEURS,

Peu d'années s'écoulent sans que, dans notre séance publique, nous n'ayons à entendre les regrets inspirés par la mort d'un de nos collègues. Tous les jours, nous voyons tomber autour de nous des hommes jeunes encore, pleins de vie et de santé la veille, et dont la forte constitution paraissait leur assurer une longue et robuste existence. Tous les jours un époux adoré meurt, abandonnant au milieu de la carrière, qu'ils espéraient parcourir ensemble, une épouse aimée, dont la vie s'écoule désormais dans les regrets et la douleur. Tous les jours de jeunes enfants demandent et demandent en vain ces caresses d'un père dont ils avaient contracté la douce habitude, ces conseils d'un guide fidèle, qui devait leur adoucir les obstacles, enlever les épines dont est semé le dur chemin de la vie. A chaque pas que nous faisons, nous pouvons entendre ces tristes concerts de regrets et de larmes. Pas un de

nous qui n'ait été soumis à ces douloureuses épreuves; et cependant, Messieurs, vous vous rappelez tous l'émotion pénible que nous éprouvions autour du cercueil de M. Spineux ; l'étonnement douloureux que nous avons ressenti en voyant disparaître du milieu de nous ce collègue si digne de tous les regrets qu'il a inspirés.

Né près d'Arras, d'un père cultivateur, M. Spineux avait dès ses jeunes années, contracté le goût des champs et ces habitudes de travail qui ne le quittèrent jamais. Cependant ce n'est pas vers la carrière agricole qu'il dirigea ses premiers pas ; il se fit industriel, mais l'industrie qu'il adopta se rattachait en quelque sorte à la culture et lui permit d'étudier toutes les différentes espèces de bestiaux, et surtout d'apprécier combien il importe de leur prodiguer des soins éclairés, si l'on veut obtenir d'eux tous les profits qu'on peut en attendre. Quelques années plus tard, il revint à la culture, et créa un vaste établissement qu'il consacra en partie à la fabrication du sucre de betteraves. Grâce à son activité, à son intelligence, en peu d'années, M. Spineux réalisa une fortune dont il eut la sagesse de se contenter, et il vint se fixer à Amiens, pour se livrer totalement à l'éducation de ses enfants, et à ses travaux de cabinet, qui étaient devenus pour lui une passion dominante. Déjà vous l'aviez admis parmi vous ; successivement secrétaire, puis président du comice agricole, il avait été nommé membre de la chambre de commerce d'Amiens, puis chevalier de la légion-d'honneur. C'est au moment où il recueillait les fruits d'une vie honorable, parce qu'elle avait été utile que M. Spineux a succombé à une affection rapide, dont les soins les plus touchants n'ont pu détourner l'atteinte mortelle.

La plupart d'entre vous, Messieurs, ont entendu les regrets si bien exprimés sur la tombe de notre collègue, par M. le vice-président de la chambre de commerce et par M. le secrétaire de votre compagnie. Que pourrai-je ajouter à ces témoignages éclatants de l'attachement que nous avait inspiré notre collègue? Si je ne devais parler que devant vous, Messieurs, je craindrais d'affaiblir l'impression qui vous est restée de ces deux discours si vrais, parce qu'ils étaient bien sentis; mais je crois que la mission dont vous m'avez chargé a un but plus étendu, celui de faire comprendre à l'honorable assemblée qui nous écoute, comment M. Spineux avait pu acquérir en peu de temps cette juste considération dont il était entouré, et pourquoi nos regrets sont si vifs par la certitude que notre collègue n'avait point dit son dernier mot, et pouvait longtemps encore rendre de bons et utiles services dans les différentes fonctions dont il était investi.

Ce qui manque à la plupart des hommes c'est la volonté; cette volonté forte, inébranlable qui considère de sang-froid les obstacles, qui les étudie, qui les compte, non pour s'en effrayer, mais pour les combattre et les vaincre. M. Spineux était donc doué à un degré supérieur de cette énergique volonté; il s'était dit je parviendrai; et il est parvenu; parvenu honorablement, Messieurs, en citoyen loyal; par son activité, par son travail, en ajoutant tous les jours de nouvelles connaissances aux connaissances acquises. L'héritage qu'il a laissé à ses enfants est pur de toute spéculation honteuse, pur de tous ces moyens faciles de s'enrichir à qui n'a point de conscience, mais repoussés par ceux qui ne savent point transiger avec l'honneur! M. Spineux avait compris qu'elle source de richesse il y avait pour la France dans cette idée

de Napoléon, d'affranchir notre patrie des sucres coloniaux, toujours précaires, toujours nous laissant à la merci de l'étranger. En élevant une fabrique de sucre de betteraves, en suivant tous les progrès que chaque jour la science apportait à cette industrie, M. Spineux établissait sa fortune ; mais en même temps il rendait un service immense au pays dans lequel il s'était fixé. Pénétré des bonnes méthodes de culture, il les importait dans notre département où elles étaient peu connues ; il expliquait à ses voisins comment il fallait tirer parti du sol ; la nécessité des engrais, des sarclages, des labours profonds et multipliés ; il fesait mieux, il prêchait d'exemple. On se serait peu rendu à ses préceptes, on était convaincu par les résultats qu'il obtenait ; bientôt ses méthodes furent imitées par ses voisins, les instruments qu'il avait adoptés devinrent ceux du pays ; on le consulta de toutes parts, et aujourd'hui encore les environs de Marcelcave peuvent être cités comme une école modèle d'agriculture.

M. Spineux ne donnait rien au hasard, rien à l'imagination. Homme de jugement et de sens commun, il analysait tout, il pesait le pour et le contre, et il ne se décidait qu'après avoir bien calculé qu'elles seraient les chances bonnes ou mauvaises. Nous lui avons souvent entendu dire que celui-là se perdait en agriculture, qui voulait tout changer autour de lui, tout-à-coup et sans avoir apprécié les résistances qu'il devait rencontrer. Modifier peu à peu, ne pas heurter de front les préjugés, les attaquer l'un après l'autre, donner à chaque jour sa dose de progrès, voilà ce qu'il conseillait, en se citant pour exemple.

Réflexion et volonté, tels sont donc les moyens qu'à

employés M. Spineux : ils suffiront toujours à ceux qui les suivront avec constance.

Agriculteur éclairé, notre collègue avait bien reconnu tout ce qui manquait à l'agriculture ; il s'indignait de voir qu'elle n'était pas placée au premier rang de toutes les industries ; qu'elle leur était presque toujours sacrifiée, qu'elle n'eut point pour défendre ses intérêts des organes légaux, comme les manufactures et le commerce ; toujours il réclamait l'organisation de l'agriculture, la création des chambres consultatives ; il aurait voulu que dans les congrès on ne traitât que cette question, dont toutes les autres n'étaient selon lui que les conséquences. Dans le comice dont il fut toujours un des membres les plus actifs, il rappelait sans cesse à la pratique ; ennemi des théories, il voyait le fait, toujours le fait, et il laissait à qui voulait le soin d'expliquer ce qui trop souvent est inexplicable.

Au sein de l'académie M. Spineux fesait souvent des lectures intéressantes, et toujours d'une utilité incontestable. Des économistes de cabinet proposent-ils de réduire les droits des bestiaux à la frontière ? M. Spineux dans un mémoire que l'académie adopte et adresse aux ministres, prouve que sans engrais il n'y a pas de culture, que déjà la France manque d'engrais, et que recevoir des bestiaux étrangers, c'est priver l'agriculture de son premier élément de succès. Tout au plus admettrait-il les jeunes bestiaux qui, du moins élevés en France, consommant les produits du sol, lui rendraient la richesse fertilisante dont il a besoin.

L'académie met plusieurs fois au concours, la rédaction d'un manuel d'agriculture pour le département. Nul concurrent ne descend dans la lice. M. Spineux rédige

lui-même ce manuel et nous livre un petit cathéchisme agricole, qui sera de plus en plus apprécié. En quelques pages bien claires, bien méthodiques, il donne les meilleurs préceptes pour chaque terrain ; il dit l'époque des labours, des semailles, les meilleurs engrais, les *divers* assolements à employer. Fondé par une pratique longtemps éclairée par l'expérience, ce livre peut dispenser le petit cultivateur d'une nombreuse bibliothèque qu'il ne lirait pas ; il y trouvera tout ce dont il peut avoir besoin pour la culture, même pour la direction des bâtiments, pour les soins à donner à ses troupeaux. Le comice et l'académie voulurent faire les frais d'impression de cet excellent ouvrage qui a paru sous leurs auspices : il a mérité à son auteur la décoration de la légion-d'honneur ; il fera révérer son nom de tous ceux qui savent combien en agriculture il est difficile de faire un ouvrage à la portée de toutes les intelligences, et par cela seulement, réellement utile.

Quand le sucre de betteraves fut menacé par des mesures fiscales ; quand pour venir en aide à nos colonies, dont les souffrances avaient une autre source, on voulut les débarasser de la concurrence que leur *fesait le sucre* indigène, M. Spineux prit une part active à la lutte. Il combattait pour une industrie qui avait fait sa fortune ; il voyait dans son extinction un contre-coup fatal à l'agriculture, c'est assez dire quelle chaleur il mit dans la défense. Jusque-là M. Spineux avait peu étudié les principes de l'économie politique ; il ne s'était pas encore bien rendu compte des diverses sources d'où s'écoulait la richesse publique. Faut-il s'étonner alors qu'il ait commis quelques erreurs et qu'il eut voulu faire admettre un principe d'indemnité qui eut été fatal pour la France ?

M. Spineux était convaincu que le sucre colonial et le sucre indigène ne pourraient jamais prospérer ensemble ; il voulait qu'on sacrifiât l'un à l'autre, les faits sont venus prouver qu'il se trompait. L'augmentation des droits a d'abord fait fléchir notre industrie indigène ; mais déjà elle se relève, le nombre des fabriques s'accroît tous les ans, la quantité de sucre qui en sort atteint déjà prés de 50 millions de kilogrammes, et bientôt les deux industries rivales, soumises au même droit, ce qui était justice, trouveront leur prospérité où on aurait dû toujours la chercher, dans l'augmentation progressive de la consommation.

Quand M. Spineux eut été nommé à la chambre de commerce, il comprit sa position, et ce qu'il devait faire pour rester à son niveau : il reprit à nouveau toutes ses études économiques, non plus à un seul point de vue, et dans un intérêt spécial, mais d'une manière plus large, plus élevée, en étudiant chaque industrie et la part des richesses qu'elle apportait à la masse générale. Il fallait à M. Spineux pour entreprendre cette œuvre la force de volonté que je lui assignais tout-à-l'heure. A 50 ans, commencer une tâche aussi ardue, n'est pas chose facile, et cependant il s'y mît avec courage. Le premier fruit de ce nouveau travail fut le mémoire qu'il nous lut sur la nécessité de conserver en France le système protecteur. Vous vous rappelez, Messieurs, avec quelle énergie, avec quelle profonde conviction il nous fit assister à cette discussion de ses deux interlocuteurs, sur les changements que sir Robert Peel apportait à la législation commerciale anglaise. Hélas ! c'était la dernière fois qu'il nous était donné de l'entendre ! atteint il y a un an d'une maladie grave qui

avait exigé des soins assidus et un long régime, M. Spineux avait dû s'astreindre à un repos absolu de tout travail intellectuel. Grâce à ce régime, grâce surtout à la sollicitude tendre et dévouée dont il était entouré, notre collègue reprit à la vie, assez même pour croire qu'il pouvait revenir à ses chères études. Mais le mal éclata de nouveau, et cette fois avec une intensité qui rendit inutiles tous les secours de l'art. En quelques jours M. Spineux fut enlevé à sa famille qui le pleurera longtemps, qui le regrettera toujours ; à ses amis dont il avait captivé l'affection par sa douceur et la mensuétude de ses rapports ; à ses collègues qui perdent en lui un homme laborieux, dont la saine raison l'aurait guidé dans le vaste labyrinthe où il s'était engagé, et lui aurait permis de nous apporter plus tard et longtemps d'excellents mémoires sur les questions les plus vivaces de l'économie politique. Hélas, vains regrets! Il ne nous reste de lui que le souvenir de ses vertus, de son aménité ; que le désir de mériter comme lui un jour l'estime de nos concitoyens, et l'affection de ceux avec lesquels nous aurons vécu.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'ÉLOQUENCE,

(DISCOURS SUR VOITURE.)

PAR M. MACHART, PÈRE.

MESSIEURS,

Vous avez vengé d'un injuste oubli l'une de nos plus anciennes célébrités. Si l'impression produite par un talent brillant et nouveau porta jadis trop loin l'enthousiasme pour Voiture, la sévérité qu'amène la perfection du goût exagéra chez nous l'indifférence. Dans ces sentiments opposés d'admiration et de froideur, il n'y avait point de justice. Cette justice, Messieurs, vous l'avez voulue, moins dans l'intérêt de l'auteur désormais insensible à la gloire, que dans l'intérêt de l'art qui doit toujours vous occuper.

Ce n'est point, en effet, une étude vaine que de comparer un auteur à son siècle et à ceux qui l'ont suivi, de chercher ce qu'il put être, ce qu'il fut et le rang qu'il doit occuper dans la postérité, car un semblable examen se rattache à l'histoire de l'art lui-même et à celle des progrès de l'esprit humain.

Tel est le motif qui, après un long silence, vous a fait choisir un discours sur Voiture pour sujet du prix d'éloquence ; un discours, avez-vous dit, et non point un éloge. Tout éloge, en effet, est partial. Mais dans le discours la critique et la louange se combinent pour produire la vérité.

Trois mémoires vous ont été adressés. — Etat de l'art aux 16.e et 17.e siècles ; — Origine d'une Société célèbre ; — Ses efforts pour épurer le goût et la langue ; — Apparition de Voiture ; — Caractère de son esprit ; — Son histoire et ses écrits ; — Influence de son temps sur ses œuvres ; — Réaction de ses œuvres sur l'esprit de son temps ; — quel jugement en peut on porter de nos jours ? telle est la matière et l'ordre de deux de ces discours ; le troisième s'en est écarté.

Ces écrits se divisent en deux parties : Détails biographiques ; — Critique littéraire.

Je dois commencer par la première.

Il est, Messieurs, une vérité que personne ne méconnaît, c'est que, dans quelque genre que ce soit, l'esprit de l'homme n'arrive jamais de prime-abord au bout de la carrière ; il ignore le but, le cherche, et, en le cherchant, souvent il s'égare. C'est, en deux mots, l'histoire de toutes les sciences et de tous les arts.

On avait sans doute au 17.e siècle autant d'imagination que dans le nôtre ; des philosophes, des savants, des orateurs, des poètes avaient paru. Mais, si l'on avait quelques littérateurs, la littérature n'existait point encore. Trop près de sa source, notre langue n'offrait dans beaucoup d'écrits qu'un bizarre mélange de français, de grec et de latin ; et puis le goût, dernière

nuance du talent, manquait à la plupart des écrivains. Dans les œuvres sérieuses, l'emphâse de la fausse grandeur, la faiblesse de l'exagération, la froideur d'une chaleur factice; — Dans les productions plus légères, à côté de sentiments vrais, de pensées ingénieuses, d'expressions naïves, de la recherche, de l'affectation, en un mot, de l'imagination sans goût, c'est-à-dire de l'esprit sans talent; on savait créer; on ne savait pas choisir, et l'art n'est point autre chose qu'un choix.

Pour hâter le progrès, il fallait qu'une société se formât où les esprits se rassembleraient pour se fortifier par leur union, s'éclairer par l'exemple, et se corriger par la critique; — où les hommes apporteraient l'invention, la méthode, la force et la chaleur, et les femmes le naturel, l'élégance et la grâce; il fallait que toutes ces choses s'unissent pour perfectionner la langue qui ne doit être que la fidèle expression de toutes les nuances du sentiment et de la pensée.

D'irai-je ici, Messieurs, l'hôtel de Rambouillet fut ouvert ?... oui, Messieurs, j'oserai le dire, mais ce sera pour ajouter sur le champ que s'il rendit d'utiles services aux lettres et à la société, ses recherches furent longues, ses erreurs nombreuses, et qu'après bien des essais, il ne fit que préparer les voies d'où le génie s'élança pour arriver au grand siècle.

Ce fut à la voix d'une femme illustre que cette réunion se forma. A peine ouvert, son salon devint le rendez-vous de toutes les grandeurs de l'époque de celles du rang comme celles de l'esprit. Les femmes qui, pour notre bonheur et celui des arts, volent partout où quelque clarté brille, les femmes y accoururent, et, avec elles, vint la galanterie, et avec la galanterie vien-

nent malheureusement les petits soins et les prétentions, les petits vers amoureux sans amour, les tendres lettres où, dans les langueurs d'une passion idéale, un amant imaginaire se plaint des rigueurs d'une beauté qui n'existe pas; viennent les pastorales où de vieux poètes se transforment en bergers et des marquises en bergères; viennent enfin les élégies où l'amant,

D'un tendre amour languissante victime,
Meurt, bien portant, pour trouver une rime.

Des combats d'esprit s'engagent; des problèmes d'amour sont proposés; on met à haut prix des productions assez minces; on espère un sonnet; on s'extasie devant une ballade. Tel est, en toutes choses, le commencement; les débuts sont toujours faibles, les progrès toujours lents.

On avait besoin d'un homme qui, par une supériorité d'esprit manifeste, fît autorité et pour donner des lois, commençât par donner des exemples..... Voiture parut....; je me trompe, Messieurs; M. de Voiture parut; un gentilhomme l'avait trouvé trop galant-homme pour le laisser dans la bourgeoisie; la noble particule était venue relever la modestie de son nom.

Du Pigeon-Blanc, ou Blanc-Pigeon, (l'histoire n'a point éclairé cette difficulté), de l'enseigne modeste où le jeune amiénois scandait des vers latins près des tonneaux de son père, il s'était élancé conduit par son mécène... il arrive; il écrit, il parle et l'hôtel de Rambouillet salue son Roi!.. son Roi, dis-je; il a, en effet, tout le cortège de l'ancienne royauté, des courtisans qui l'entourent, des femmes qui l'admirent, des poètes qui l'encensent. — Il règne donc et même il gouverne.

Toutefois, Messieurs, n'exagérons rien ; n'allons pas croire qu'à son avènement tout change en un instant, que le style précieux fasse tout-à-coup place au naturel, que les bergers et les bergères disparaissent avec leurs troupeaux. On n'improvise pas le goût ; le temps seul l'épure. Avant de donner des lois, Voiture dut en recevoir ; il dut subir l'influence avant de l'exercer. Le nouveau roi prit donc d'abord un peu de l'esprit de ses sujets ; mais, s'il le prit, ce fut pour le polir ; s'il adopta la galanterie, ce fut pour substituer à sa fadeur toute la finesse d'une ingénieuse ironie ; s'il fut galant, il sut, au besoin, être sensé, et, dans les circonstances graves, s'élever à la hauteur de la plus solide raison, c'est-à-dire de la véritable éloquence.

Mais, auparavant, que d'efforts n'eut-il pas à faire ! il fallait prendre place et assurer sa position, et, pour cela, répondre, dès l'abord, aux prévenances des grands, aux sourires des femmes, aux hommages des beaux esprits. Quelle mission ! quelle tâche ! que de vers devront éclore de son cerveau !... et pourtant il y suffit... épitres, chansons, stances, rondeaux ; portraits ne servent que de prélude à des milliers d'élégies, de ballades et de madrigaux. Prosateur non moins fécond que poète intarrissable, il répand à flots ces lettres dont les nombreuses copies vont inonder tout Paris. On les colporte, on les admire ; tel qui ne les a pas lues n'en est pas moins charmé que tout autre. Mais ce dont on ne peut se lasser, ce que l'on recherche le plus, ce sont les rondeaux et les sonnets. Nous ne comprenons pas maintenant quelle était alors la valeur d'un sonnet. Boileau a eu beau nous dire qu'un bon sonnet vaut un long poème ; nous avons banni les sonnets. Rappelons

donc ceux qui, comme Corneille nous l'apprend, partagèrent la cour et la ville.

Benserade avait pris Job pour sujet; uranie fut naturellement celui de Voiture. A leur apparition, une guerre subite éclate; deux armées se forment, les uranistes et les Jobelins; les uns commandés par un grand prince, les autres par une grande dame. Le combat s'engage; on se charge, tantôt en masse, tantôt corps à corps; un feu roulant s'engage de satires et d'épigrammes; plus d'une critique reçoit; plus d'un bon mot est lancé. Qui cédera? on l'ignore; il fallait un médiateur. Ce ne fut rien moins que celui que j'ai cité, la gloire de Rouen et du Parnasse, en un mot, le grand Corneille. Mais osera-t-il se prononcer dans un si grave débat? il n'a garde; il n'ose; il juge le procès en Normand; voici l'arrêt, peut-être vaut-il mieux que les couleurs en litige. Quoiqu'il en soit, lisons ce qu'il en dit:

Chacun en parle hautement
Et dit son petit sentiment;
Et, s'il faut y mêler le nôtre,

L'un est sans doute mieux rêvé,
Mieux conduit et mieux achevé.....
Mais je voudrais avoir fait l'autre.

Or quel est cet autre? c'est ce que le malin juge ne dit pas; il devine que chaque auteur sera convaincu que c'est le sien.

Il était impossible que Voiture brillât de tant d'éclat sans que l'amour vint s'unir à sa gloire. J'ai dit que les femmes l'admiraient; elles aiment volontiers ce qu'elles admirent. Voiture fut donc aimé et se crut, en conséquence,

quence, obligé d'aimer. Mais qu'aimera-t-il? il ne le sait; il ne sait où donner de la tête,.... je ne veux pas dire : où donner du cœur. Il prend le parti d'un amour universel. Il aime, comme il l'a dit, à droite et à gauche, en haut et en bas; il aime depuis le sceptre jusqu'à la houlette, depuis la couronne jusqu'au bavolet; il aime madame Saintot que suit madame Desloge, madame de Sablé que remplace mademoiselle Paulet, Paulet aux tresses dorées, à l'œil vif, au cœur ardent, Paulet surnommée la lionne, car les lionnes sont de tous les temps; nous n'avons inventé ni la chose ni le nom; en un mot, notre galant aime tout et, par conséquent, il n'aime rien. Scrupuleux toutefois et même rigoriste, il note d'infamie ceux qui se permettent d'aimer sept femmes en même temps, attendu, dit-il, qu'il n'en a jamais aimé que six à la fois.

C'est là sans doute de la probité. Il y joignit la prudence; il connaissait trop le monde pour ne pas savoir qu'un poète aux expédients ne peut pas longtemps compter sur la gloire. Aussi, ne refusa-t-il pas les moyens qui lui furent offerts d'assurer la sienne par la fortune. Les trois discours nous offrent le brillant tableau de ses emplois et de ses dignités. Voiture devient premier commis dans les finances. Mais s'il accepte les 20,000 liv. de traitement attachées à cette place, c'est à la condition, écrit-il à celui qui la lui procure, qu'il fera des vers et n'ira jamais à la direction. Il est maître d'hôtel du roi, interprète des ambassadeurs chez la reine; c'est lui que l'on charge d'annoncer à Florence la naissance de Louis XIV; il suit Louis XIII et le cardinal dans leurs nombreux voyages et notamment dans celui qu'ils font dans une ville toujours chère à ses souvenirs,

cur les hommes d'esprit et de cœur aimant toujours le pays natal. A Amiens il ne vint d'asile que l'humble demeure de son père, de plaisir que ceux de la tendresse filiale. Aussi, quand nos vives nièces viennent le chercher sous le toit paternel, le vieillard leur crie-t-il par la porte entr'ouverte : « il n'est point à la maison. »

Dans le nombre de ses dignités, je ne dois point oublier celle de membre de l'académie française où Voiture entra dès la première année de sa fondation.

Plût au ciel que, parmi les nombreuses missions qui lui furent confiées, il ne s'en fut pas trouvé de dangereuses ! On sait pourquoi Gaston d'Orléans l'envoya en Espagne, et comment, au lieu de s'occuper d'intrigues politiques, il s'éprit d'une Espagnole et fit des vers dignes de Lope de Vega ; comment cependant la conspiration du prince exposa son envoyé à la colère du cardinal et aux formes incisives de l'expéditif Laubardemont ; mais on sait aussi comment une éloquente apologie à la gloire de son éminence, le sauva de l'échafaud où monta le duc de Montmorency compromis dans la même affaire ; c'est la fable du Chêne et du Roseau.

A ces détails sur l'apparition de Voiture dans le monde, sur l'accueil qu'il y reçut et, la position qu'il s'y fit, sur l'empressement que les femmes lui témoignèrent et la manière dont il y répondit, les auteurs des discours en ont joint d'autres sur son extérieur, son caractère, ses goûts et quelques-unes de ses aventures ; détails qui, ailleurs qu'à Amiens, pourraient paraître de peu d'intérêt, mais qui n'en sont pas dépourvus dans la ville où le brillant écrivain a reçu le jour. Avant donc d'en venir à l'ap-

préciation de son talent littéraire, vous me permettrez, Messieurs, de vous parler encore un moment de sa personne.

Si Voiture plaisait aux femmes ce n'était point par son extérieur qu'il s'était attiré leur attention. Petit, mais bienfait, il avait avec des yeux égarés, un air de naïveté malicieuse tel, a-t-on dit, qu'en parlant aux gens, il semblait se moquer d'eux. Au reste, soigneux de sa toilette, il étalait, a dit madame de Sévigné, l'élégante coquetterie de la femme la plus recherchée.

Partageant pour le jeu la passion de son siècle, s'il tombe malade en pays étranger, ce dont il se plaint ce n'est pas des maux qu'il a soufferts, c'est, écrit-il douloureusement, d'avoir été huit mois sans jouer et sans parler à une femme. Toutefois rendons lui justice; il se répent à la fin, non de son amour pour le jeu, mais des pertes qu'il a faites; il fait vœu de ne plus jouer... Inutile promesse! la passion revient; il va chez le co-adjuteur pour se faire relever de son serment. Là il trouve,... qui? un capitaine des gardes venu dans le même dessein que lui. Malheureusement le co-adjuteur est absent. Que faire en l'attendant? les deux pénitents jouent et notre converti perd en un instant quelques centaines de pistoles.

Duelliste, moins par goût que par déférence pour la mode, il se tire galamment d'affaire quand il le faut, se bat au clair de la lune et aux flambeaux, et ne manque jamais d'en rendre compte aux dames. Mais comme ce n'est chez lui qu'un goût très-secondaire, peut-il honorablement éviter une rencontre, il n'y manque pas: témoin l'aventure que voici :

Un spadassin le provoque un jour, ferailleur gigantesque, trois fois plus long que son épée. Heureusement la querelle était futile, l'amour n'était point en jeu. Voiture s'incline devant le colosse : « Monsieur, dit-il, » je regrette vivement de ne pouvoir vous satisfaire ; » mais la partie ne serait point égale ; vous êtes grand, » et je suis petit ; vous êtes brave, et je suis poltron ; » vous voulez me tuer ; eh bien ! je me tiens pour mort. » Impossible de tuer un homme qui reconnaît ainsi que la chose est faite. Le géant sourit et tendit amicalement la main à celui dont il allait couper la gorge.

Esprit tout à la fois prompt et fin, les bons mots ne lui faisaient jamais faute. Le jeune Bossuet (il n'était point alors l'auteur des oraisons), le jeune Bossuet vient-il prêcher jusqu'à minuit dans son salon pour s'enhardir et se faire la langue ; Voiture, interrogé sur ce qu'il pense du novice, ne manque pas de répondre en riant qu'il n'a jamais vu prêcher ni sitôt ni si tard.

Mais que le jeune Orateur ne se plaigne pas ; si Voiture traite ses essais d'une manière si leste, il n'est pas plus révérencieux envers le soleil. L'astre avait pâli ; on y avait vu des tâches ; les dames tremblaient ; les savants prenaient leurs lunettes. On demande à Voiture s'il sait des nouvelles, et il en savait toujours, car, quand il n'en savait pas, il en faisait. « Par ma » foi, répond il, mesdames, il court de fort méchants » bruits du soleil. » C'était le style du temps ; on entrevoit là le ton des marquis que plus tard Molière a mis en scène.

Familier avec les grands, les duchesses et même les reines, il sait... j'allais dire faire pardonner, disons mieux,

faire applaudir à des libertés qu'excuse la forme la plus agréable. Un auteur l'a dit :

Qui pense finement et s'exprime avec grâce
Fait tout passer, car tout passe.

Voiture était à la porte d'un château ; on tarde à la lui ouvrir. Le galant prend son crayon, et vite de tracer pour la dame un placet où il se plaint de sa cruauté.

On a pour lui trop de rigueur
Et tout haut Voiture proteste
Que, par un larcin manifeste,
On retient son âme et son cœur,
Et que l'on ne veut pas le reste.

L'un est dedans, l'autre dehors,
Et l'un et l'autre est tout en flamme.
Il est raisonnable, madame,
Ou que l'on reçoive son corps
Ou bien qu'on lui rende son âme.

On comprend que l'âme et le corps se réunirent. L'histoire ne dit pas si le duc était dans son château.

Après la duchesse vient le tour de la reine. Anne d'Autriche était à Ruel ; elle rencontre au jardin Voiture distrait et préoccupé. « A quoi pensez-vous ; lui demande » la reine ? » la réponse ne se fait point attendre ; au bout de quelques minutes, cette réponse arrive en cinq ou six strophes écrites sous la feuillée.

Je pensais que la destinée,
Après tant d'injustes malheurs,
Vous a justement couronnée
De gloire, d'éclat et d'honneurs.

Mais que vous étiez bien plus heureuse
Lorsque vous étiez autrefois.....
Je n'ose pas dire amoureuse ;
La rime le dit toutefois.

Après avoir ainsi osé ce qu'il n'ose point, le timide penseur ose encore un peu plus... mais on ne se fâche pas devant de jolis vers ; la reine les conserva sur sa toilette.

Voiture ne partageait pas tous les goûts de son siècle ; Sobre dans un temps où la tempérance n'était guère en honneur, s'il allait au cabaret avec la bonne compagnie, c'était pour y boire de l'eau. Aussi connaît-on la belle semonce que lui fit un des viveurs du temps :

» Quoi ! Voiture, tu dégénères !
» Hors d'ici ! mangez bien de toi !
» Tu ne vendras jamais ton père ;
» Tu ne vends de vin, ni n'en bois.

Si notre illustre compatriote ignorait l'art de boire, il avait un talent plus noble et surtout plus rare, celui d'obliger avec délicatesse. Balzac, son rival et son ami, lui emprunte un jour de l'argent et joint un reçu à sa lettre. Voiture envoye l'argent et écrit les mots au bas du reçu :

« Je reconnais devoir 800 écus à M. de Balzac, pour » le plaisir qu'il m'a fait de m'en emprunter 400. »

Pourquoi faut il qu'une carrière si brillante se soit fermée trop tôt... Hélas ! Messieurs, je devrais dire trop tard, s'il est vrai, comme l'un des discours le prétend, que Voiture ait survécu aux succès qui faisaient son bonheur. L'admiration se lasse et il est rare qu'elle suive

un homme jusqu'à son dernier jour. Parvenu à l'âge de 50 ans, ayant perdu une partie de l'enjouement qui donnait tant de charme à sa société, Voiture avait vu l'empressement des hommes, et, ce qui devait lui être bien plus sensible, celui même des femmes, diminuer de jour en jour. Par malheur, une aventure imprévue vint accélérer sa décadence. On a vu qu'un jour, bien que brave de sa personne, il avait prévenu par un ingénieux badinage, la suite d'une affaire qui n'avait pas de cause sérieuse. Dans une dernière rencontre, il fut moins heureux. Cette fois, l'affaire était grave; l'amour était en jeu; à 50 ans, Voiture avait eu deux faiblesses; il était amoureux et jaloux. Son rival était jeune, habile et courageux; on était sur le terrain; les épées brillent, se croisent... Que vous dirai-je, Messieurs, une botte adroite, une parade tardive..... Voiture est blessé, légèrement, par malheur; oui, Messieurs, par malheur; car, comme Ulysse au siège de Troyes, il pousse les cris qu'une vive douleur lui arrache..... Plus qu'une lettre sans esprit et un madrigal sans amour, plus qu'une épigramme sans sel et une élégie sans soupirs, plus qu'un rondeau sans refrain et vingt années d'amour pour une même femme, ces cris compromirent notre héros aux yeux du beau sexe; madame de Sévigné a dit que les femmes aiment les grands coups d'épée; et, en effet, elles les aiment, (d'autant plus sans doute que, si elles en font donner, elles ne sont pas exposées à en recevoir). Mais ce qu'elles n'aiment pas, c'est qu'on les reçoive avec faiblesse.

Du jour de ces hauts-cris, les qualités aimables, la générosité, les jolis vers, les charmantes lettres, les

infidélités mêmes de Voiture perdirent de leur mérite, et il se vit souffert dans les salons où il était attiré. Il ne lui restait plus qu'à mourir. Deux femmes, faible débris d'une armée jadis si brillante et si nombreuse, se présentèrent à sa porte et il obtint l'honneur d'inspirer encore de la jalousie : « il est mort, dit l'une » d'elles comme le grand seigneur, entre les bras de » ses sultanes. » Un plus grand honneur lui était réservé ; l'académie tout entière suivit son convoi, et la reine de Rambouillet fit en quelques mots son oraison funèbre : « Jusqu'ici j'avais craint la mort, dit-elle, main- » tenant je la hais. »

Tels sont, Messieurs, les détails biographiques que m'ont fournis les trois discours. Il me reste à rappeler, en peu de mots, ce que j'ai réservé pour cette partie du rapport, je veux dire le jugement que les auteurs ont porté sur Voiture considéré comme littérateur.

Le premier mémoire porte pour épigraphe ces mots : « *Ce n'était pourtant pas un homme vulgaire que celui* » *dont une société élégante et polie admira l'élégance et* » *la politesse.* »

Après un récit piquant et animé de la vie de Voiture et de ses succès dans la société, l'auteur rend hommage à ses talents et cite les écrivains qui ont fait son éloge. S'il y a dans cet écrit de l'imagination, de l'esprit, de la facilité, on peut lui reprocher de la négligence, trop de rigueur dans le jugement porté sur le caractère de Voiture, et, dans ce qui constitue la critique littéraire, l'absence trop sensible d'appréciations remarquables.

Le second discours porte pour épigraphe ces deux vers de Boileau :

> A moins que d'être au rang d'Horace ou de Voiture,
> On rampe dans la fange avec l'abbé de Pure.

Cet écrit est clair, précis, élégant, semé de réflexions judicieuses, de pensées justes et fines et de tableaux parfaitement tracés. Quant au plan, il est logique et très-exactement suivi.

Après d'ingénieuses réflexions sur les ouvrages dont le principal mérite est dans la forme que la mode introduit et qui passe avec elle, l'auteur arrive à l'état de la langue aux 16.e et 17.e siècles ; il nous fait voir dans les vices dont elle était alors infectée, (la recherche et l'emphâse) les influences successives de l'Italie et de l'Espagne, secondées chez nous par celles de deux souveraines. La langue perd une partie de ces défauts lorsque se forme la brillante réunion qui composa l'hôtel de Rambouillet ; mais alors même, elle conserva de la pruderie et de l'affectation. Par un esprit naturel, un entretien plein de charme, par ses lettres surtout, Voiture contribua puissamment à la corriger de ces défauts. Ici l'auteur compare la prose de Voiture à ses vers. Il donne la préférence à la première, et, citant la belle lettre sur la reprise de Corbie, il prouve que Voiture pouvait s'élever à la hauteur de la plus énergique éloquence. Reconnaissant toutefois que dans ses épitres et surtout ses rondeaux, cet auteur a fait preuve d'un talent très-distingué, il regrette que les influences de cour, celles surtout de la galanterie se fassent trop sentir dans ses ouvrages. Tel était l'esprit du temps ; sans doute les mœurs d'une monarchie absolue, l'élégance d'une aris-

tocratie brillante répandaient sur la littérature un vernis dont l'éclat ne peut plus se retrouver aujourd'hui.

« Mais, dit l'auteur du discours, ne regrettons pas » que ce genre soit éteint ; la liberté qui l'a tué sera » plus féconde en grandes œuvres que la monarchie qui » l'a fait naître. Béranger, chantant sur les débris de » ce genre détruit, a appris aux poètes comment l'in- » dépendance ouvre à l'esprit des carrières plus vastes » et plus nobles. »

Ce serait trop peu que cette citation, Messieurs, si, par un autre fragment du discours, je ne mettais ceux qui m'entendent à portée d'en apprécier le mérite.

Voulant prouver que Voiture doit principalement à ses lettres la réputation dont il jouit, le concurrent s'exprime ainsi :

» C'est surtout dans le style épistolaire que Voiture est remarquable ; et ne croyez pas, Messieurs, en me voyant renoncer maintenant au droit de le juger avec le siècle où il a vécu, ne croyez pas que j'aille l'élever au premier rang par des louanges exagérées. Un auteur de lettres, d'épîtres et de chansons ne lutte pas contre un grand orateur ou un grand poète. Mais sur le second plan du tableau littéraire de la France, il réclame une des premières places, et de notre temps comme du sien il la mérite.

» Le style épistolaire n'est pas, comme on l'a quelquefois voulu dire, un genre à part, placé à côté du genre dramatique ou oratoire. Rien ne le peut distinguer, rien le définir. Disons mieux : il n'y a pas de style épistolaire. Chaque personne en a plusieurs : Ninon de l'Enclos n'écrit pas comme Balzac ; Pline n'écrit pas à son ami Arrien

comme à l'empereur Trajan, ni sur la mort de Rufus comme sur la maison enchantée d'Athènes. Mille circonstances étrangères agissent diversement sur cet art difficile et mobile ; car une lettre n'est autre chose qu'une conversation, avec un peu plus de correction de style et moins de vagabondage d'idées ; et rien ne change au monde avec les années, avec les villes, avec les maisons, comme ce ton de salon et de boudoir, Qu'on ne s'étonne donc pas de voir Voiture reproduire dans ses lettres la galanterie, l'afféterie et tout l'esprit qui régnait alors à l'hôtel de Rambouillet : c'est un mérite plutôt qu'un défaut que de savoir soumettre sa plume esclave au genre que l'on adopte.

» D'ailleurs il n'écrivait pas pour prendre dans la littérature un rang élevé et glorieux. Peu lui importait la postérité : « Vous verrez, disait-il à la marquise, quelque « temps avant sa mort, qu'il y aura d'assez sottes gens « pour aller chercher ça et là ce que j'ai fait, et après « le faire imprimer. » Ce dont il se souciait, c'était des faveurs du jour, et non des honneurs problématiques encore à venir. Ajouter à sa réputation d'homme d'esprit, plaire par tout ce qui plaisait alors, faire courir le monde à ses manuscrits, à ses lettres et à ses légères poésies, entendre dire qu'on se les arrachait, et puis se voir fêté pour tout cela, telle était sa seule ambition : homme de lettres dans le monde, homme du monde en littérature.

» Excusez donc ses défauts, et admirez ce bon ton, cette délicatesse, cet enjouement aimable dont il ne s'écarte jamais, cette familiarité élégante et convenable, mêlée de je ne sais quelle galanterie fine et de bon goût, qui le distinguent. Nul ne sut mieux de son temps, et peu y furent plus habiles après lui, soutenir une plai-

sanierie par un badinage élégant, et cultiver cet art délicat du persiflage, qui consiste à dire sérieusement les choses plaisantes et plaisamment les choses sérieuses. Souvent aussi il prend un ton de complaisant demi-railleur, plein de finesse et par de quoi que ce soit de blessant, et manie sans danger l'arme périlleuse de l'ironie. A lire une de ces lettres, on croirait voir une jeune et jolie femme, de mœurs quelque peu légères, à demi-couchée mollement sur un large divan, en déshabillé galant, dont la toilette est habilement disposée pour avoir l'air de ne point l'être, musquée, papillotée négligemment, coquette à l'excès, et agaçant ses admirateurs par des sourires et de douces moqueries.

» Sans doute la recherche gâte souvent ce gracieux ensemble. Fier de son esprit intarissable, il joue avec lui et se plaît à manier en tous sens, pendant des pages entières, une seul idée, pour en faire sortir tous les traits qu'on y peut trouver, et le plus souvent cette idée n'est qu'un rien, une simple comparaison, un remercîment : Une abbesse lui a envoyé un chat ; il s'est évanoui deux fois à Rome ; un clou le rend malade ; voilà son esprit qui travaille, les traits et les pointes se succèdent ; les rapprochements bizarres se construisent ; les phrases s'agglomèrent, et l'on s'étonne qu'il ait, sur pareilles bagatelles, écrit plus de lignes que bien d'autres ne le peuvent sur de graves affaires. Heureux encore quand il ne donne pas tout entier à un seul mot et qu'il ne plaisante pas sur *car* pendant deux grandes pages souvent fatigantes, malgré l'esprit qu'il y a répandu.

» Reprochez-lui encore, je le veux bien, une fausse exagération d'éloges, lorsqu'il écrit aux princes et aux grands

généraux de l'époque : « Vous me demandez de vous » écrire, dit-il au cardinal de La Vallette, vous en par- » lez-bien à votre aise, vous qui n'avez qu'à comman- » der à 12,000 hommes et à tenir tête à 30,000 ! » Ou bien au duc d'Enghien : « S'il vous plaisait de vous laisser » battre quelquefois, au moins nous nous sauverions par » la diversité. » — Mais ces phrases ne vous ont-elles point rappelé le poète du goût le plus sévère et le plus judicieux, s'écriant à Louis XIV triomphant :

Grand roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire !

» C'est une chose difficile et grande que de savoir arrêter sa plume aux justes limites, quand on loue un roi ou des seigneurs puissants.

» D'ailleurs il ne faisait guère que donner à chacun ce qui convenait le mieux à son genre d'esprit : La Vallette et Condé n'abhorraient pas ces éloges. Julie d'Angennes et mademoiselle Paulet se plaisaient aux galanteries flatteuses, et se réjouissaient même des compliments fades. Mais lorsque ce n'est plus à ces généraux orgueilleux ou à ces dames coquettes qu'il s'adresse, quand il écrit à madame de Rambouillet, ce type pur et noble de la vertu digne et aimable, ou à des hommes graves et sérieux, alors il sait laisser là toutes ces exagérations de salon, et comme régénérer son esprit aux sources de la convenance et de la modération. Son style sera parfaitement ferme dans ses relations à Chaudebonne sur l'Andalousie, plein de sentiment et noblement triste pour consoler l'Alais sur la mort de son fils ; et s'il s'agit de se laver d'une accusation infâme de médisance sur d'Avaux, son protecteur qu'il aime et respecte du fond de

l'âme, son indignation éclate en termes pleins de dignité et de cœur. Faites plus : excitez son âme ; remuez par un beau fait d'armes ses sentiments patriotiques ; qu'il puisse, en se rappelant qu'il est français, oublier qu'il est homme d'esprit : et alors écoutez-le : il s'élèvera par un essor soudain au-dessus de lui-même et de tous, et, faisant éclater de hautes pensées, il vous peindra les efforts de l'Espagne et de l'Allemagne réunies contre nous :

« Cette armée de 25,000 chevaux, de 15,000 hommes » de pied et de 60 canons ; nuée grosse de foudres et » d'éclairs, qui vint fondre sur nous..... et durant cette » tempête, tenant toujours le gouvernail d'une main et » la boussole de l'autre, Richelieu, loin de se jeter dans » l'esquif, prêt, si le grand vaisseau qu'il conduit vient » à se perdre, à mourir devant les autres. »

Il nous dira bonnement : « Ce grand génie a presque » renversé le grand arbre de la maison d'Autriche, et » ébranlé jusque dans ses racines ce tronc, qui de deux » branche couvre le Septentrion et le Couchant, et donne » de l'ombrage au reste de la terre. »

Il s'écriera dans son admiration : « Lorsque, dans deux » cents ans, ceux qui viendront après nous liront en » notre histoire, que le cardinal de Richelieu a démoli La » Rochelle et abattu l'Hérésie, et que par un seul traité, » comme par un coup de rêts, il a pris trente ou » quarante de ses villes pour une fois ; lorsqu'ils ap- » prendront que du temps de son ministère, les Anglais » ont été battus et chassés, Pignerol conquis, Casal se- » couru, toute la Lorraine jointe à cette couronne, la » plus grande partie de l'Alsace mise sous notre pou- » voir, les Espagnols défaits à Veillane et à Avein, et

» qu'ils verront que, tant qu'il a présidé à nos affaires, » la France n'a pas un voisin sur lequel elle n'ait pas » gagné des places ou des batailles ; s'ils ont quelques » gouttes de sang français dans les veines, pourront-ils » lire ces choses sans s'affectionner à lui ; et, à votre » avis, l'aimeront-ils ou l'estimeront-ils moins, à cause « que de son temps les rentes sur l'Hôtel-de-Ville se » seront payées un peu plus tard, ou que l'on aura mis » quelques nouveaux officiers dans la chambre des » comptes ? »

» Périodes, images sublimes, pleines de grandeur et de richesse, glorieux avant-coureur des pompes de Bossuet! l'on reste étonné et l'on ne sait que dire, quand on lit ce morceau, et qu'on songe que trente ans encore le séparent de Pascal. On ne peut comprendre comment tout-à-coup un génie se révèle avec tant de grandeur, et l'on se demande si ce n'était point là le véritable Voiture qui, d'ordinaire, préférait descendre des hauteurs au niveau de son temps et des dames qui l'entouraient. Au moins, reste-t-il évident que, si les affinités de son esprit le rapprochaient plus du genre badin et léger, il était capable de lutter avec qui que ce fût dans le genre noble et élevé. Admirable assemblage de facultés si différentes ! Il faut laisser passer un siècle pour en trouver un second exemple dans Voltaire. »

Cette citation, que je regrette de ne pouvoir étendre, suffit pour prouver que le discours est l'œuvre d'un esprit distingué. Si vous aviez eu deux prix à décerner, le second lui eût été justement accordé. Vous y suppléez autant qu'il est en vous, Messieurs, en accordant à cet écrit une mention éminemment honorable. L'auteur est M. Dauphin, fils, d'Amiens.

Le mémoire que vous avez couronné ne contient pour épigraphe que ces trois mots :

« Rerum cognoscere causas. »

Cette épigraphe résume tout l'ouvrage. On voit, en effet, que, pour apprécier dans Voiture l'homme et l'écrivain, je veux dire pour juger de son caractère et de celui de ses écrits, l'auteur du mémoire se reporte aux circonstances de temps et de lieu qui ont fait de Voiture et de ses œuvres ce qu'ils ont été.

Le discours est divisé en trois parties : Coup-d'œil sur le 16.e siècle ; — L'hôtel de Rambouillet ; — Voiture.

L'auteur remonte à l'état de la littérature au 16.e siècle ; il rappelle le travail dont la langue fut l'objet de la part des écrivains de cette époque ; ils lui avaient donné la force, mais en lui laissant la rudesse ; il lui fallait l'énergie sans dureté, la précision sans sécheresse. — L'hôtel de Rambouillet, sans dessein formellement arrêté, mais par la tendance naturelle des esprits qui le composaient, concourut à épurer et à polir le langage. Mais, en le dégageant des grossiers éléments dont le pédantisme l'avait infecté, cette société célèbre y substitua la recherche et l'afféterie, expression naturelle d'une galanterie sans amour. — A l'apparition de Voiture, si ces défauts ne disparurent point, ils furent sensiblement diminués. Il fit de la correction de la langue son étude assidue. Sous son heureuse influence, le genre précieux fait place à la finesse et au badinage d'une galanterie ingénieuse et quelquefois ironique ; le goût commence à se former ; on entrevoit l'aurore des beaux jours promis

à la littérature française..... Mais hélas ! Voiture meurt et le perfectionnement s'arrête ; les vices qu'il avait combattus renaissent ; le pédantisme reprend sa morgue, l'affectation ses recherches.

« Rassurons-nous, s'écrie en finissant, l'auteur » du discours ; rassurons-nous ! le rideau du théâ- » tre de Molière se lève sur les précieuses ridicules et » les femmes savantes ! Silence donc ! notre tâche est » terminée ; voilà le grand siècle qui commence ! »

Je ne m'arrêterai point ici, Messieurs, à d'inutiles éloges ; l'auteur les trouve bien honorablement imprimés dans la médaille où son nom, placé près de celui de l'académie, rappelle et la main qui traça une œuvre élégante et judicieuse et la compagnie qui en récompense le mérite.

Une courte citation prouvera que cette distinction était méritée ; l'auteur peint l'hôtel de Rambouillet.

« L'hôtel Rambouillet ! — A ce nom ne voyez-vous pas apparaître toute une société élégante et spirituelle ? C'est le temple du goût ; la délicatesse, la galanterie, la politesse, les grâces de l'esprit, toutes ces vertus de la vie intime, trouvent un sanctuaire dans ce brillant asile. Au dehors tout est grossier et brutal ; les orages politiques grondent dans les rues du vieux Paris ; la borne de la rue de la Féronnerie est encore teinte de sang, le cadavre du maréchal d'Ancre a laissé une trace récente sur le pont du Louvre, et déjà le cardinal de Richelieu a commencé, contre la reine-mère, ce terrible combat dont vous savez la fin. Au milieu de toutes ces préoccupations, fatiguées des clameurs de la place publique et des violentes agitations de la cour, las d'user sans

cesse leur existence dans le tourbillon des affaires et des intérêts du moment, les beaux esprits, ceux qui aiment à vivre de la vie de l'intelligence, sortent de temps à autre de la foule, s'échappent des assemblées tumultueuses du Louvre, et viennent à l'hôtel Rambouillet, chercher le calme ami de la pensée, et une causerie fine et galante qui puise un charme toujours nouveau tantôt dans les vives étincelles d'un esprit facile, tantôt dans les délicates inspirations du cœur.

» On respire ici un parfum pénétrant d'élégance et de recherche exquise ; on y sent l'influence d'un esprit supérieur guidé par le bon sens, éclairé par le bon goût ; ses vues sont droites ; mais elles ne s'arrêtent pas à considérer seulement l'ensemble de l'œuvre, elles descendent dans les détails les plus minces, elles embrassent scrupuleusement toutes les parties diverses du monument sans en négliger aucune ; — c'est un esprit subtil, délié, essentiellement analytique et amoureux de la forme, — c'est l'esprit d'une femme.

» Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet, dès les premières années du dix-septième siècle, se sentant mal à l'aise dans le monde de la cour, au *milieu des* désordres des assemblées du Louvre, *sortit* brusquement de la foule pour n'y plus retourner.

» C'était une organisation nerveuse et délicate, une vive intelligence, un esprit pénétrant et distingué, un cœur excellent dans lequel tous les beaux sentiments trouvaient naturellement leur place. La vie heurtée et fiévreuse du monde ne pouvait pas être la sienne ; il lui fallait une société choisie, des sympathies justifiées par les solides qualités du cœur aussi bien que par les brillants mérites de l'esprit.

» Aussi vit-on alors cette femme jeune et belle, renonçant aux succès nombreux qui l'avaient accueillie à la cour, prendre elle-même le crayon de l'architecte et tracer d'une main habile le plan de l'hôtel dont elle voulait se faire une retraite élégante (1). Rien n'échappe à son coup-d'œil, à son goût sûr, à son tact exquis : l'esprit de réforme, grâce à elle, s'étend à toutes choses, depuis le choix des couleurs dans les tentures jusqu'à la distribution des appartements, jusqu'à la forme et à la place des fenêtres (2), et Marie de Médicis envoie les architectes du palais du Luxembourg étudier la belle suite de galeries et de salons et les dispositions intérieures de l'hôtel de Rambouillet.

» Bientôt la vie circule dans cette solitude avec la foule ; — mais qu'elle foule ! — Les hommes les plus éminents, depuis le sévère Montausier, cet homme que l'ancienne Rome eût appelé Caton, jusqu'au jeune duc d'Enghien ; les femmes les plus brillantes, depuis la princesse de Condé jusqu'à la jeune M.lle de Bourbon, si célèbre de-

(1) L'hôtel de Rambouillet fut construit sur le terrain de l'hôtel Pisani, près des anciens Quinze-Vingts (aujourd'hui rue de Chartres et l'ancien Vaudeville).

(2) « C'est la première (M.me de Rambouillet) qui s'est avisée de » faire peindre une chambre d'autre couleur que de rouge ou de tanné; » et c'est ce qui a donné à sa grande chambre le nom de la Chambre-« Bleue. » (T. des Réaux.)

« La chambre bleue était parée d'un ameublement de velours bleu » rehaussé d'or et d'argent . . . . . » . . . . Les fenêtres, sans appui, qui règnent du haut en bas, » depuis son plafond jusqu'à son parterre, la rendent très-gaie, et » laissent jouir, sans obstacle, de l'air, de la vue et du plaisir du jardin. » (Sauval, antiquités de Paris.)

puis sous le nom de duchesse de Longueville. Là, c'est le cardinal de La Valette, le comte de Guiche, le maréchal Schomberg ; plus loin c'est le comte d'Avaux, c'est Chavigny, c'est le président de Maisons, tous les grands noms de France, toutes les gloires de cette époque. Autour de la marquise de Rambouillet viennent se ranger ces femmes qui devaient, avec elle, avoir une si grande influence sur les mœurs de leur siècle : au premier rang, sa fille, la gracieuse Julie d'Angennes, digne objet de l'amour de Montausier et de l'admiration de tous, M.me de Sablé, M.me de Clermont, M.me des Loges, M.lle Paulet, la belle lionne aux cheveux d'or et à la voix enchanteresse, et tant d'autres qui viennent apporter à ces réunions les charmes de leur beauté et les grâces de leur esprit. Et comme toutes les aristocraties doivent ici avoir leurs représentants, voici maintenant le vieux Malherbe, Chapelain, Combaut, Vaugelas, les plus hautes célébrités littéraires de ce temps.

» Ainsi s'est formé le dernier creuset par lequel la langue française doit passer; ici elle perdra ses formes trop rudes, elle se dépouillera de sa raideur primitive ; l'élégance, la délicatesse, l'énergie sans brutalité, la précision, l'expression fine et juste tout à la fois, telles sont les qualités brillantes, inestimables qu'elle va acquérir. Travail difficile, réforme lente, laborieuse, patiente qui s'accomplit jour par jour, à chaque instant, tâche immense enfin par la multitude de détails qu'elle embrasse ! — Et la reconnaissance de la postérité a fait défaut à cette œuvre si utile, si féconde en résultats ! On ne se souvient plus que du ridicule jeté sur les *précieuses*, et on oublie qu'il n'était donné qu'aux femmes peut-être, à leur sensibilité native et à leurs instincts

délicats de faire acquérir à la langue la plupart des qualités essentielles qui lui manquaient.

» Tout est prêt ; le firmament créé par Arthénice (1) brille dans la chambre bleue ; mais au milieu de ces astres une place est vide ; cette place, c'est la première, la plus large, la plus haute, et aucun but ne pourra être atteint, aucun mouvement régulier ne pourra se faire tant qu'elle demeurera inoccupée ; lorsqu'elle sera remplie, au contraire, l'ordre et l'activité se répandront autour d'elle, et, — pardonnez-nous cette ambitieuse comparaison que le goût de ce temps n'aurait pas repoussée, — les étoiles graviteront alors dans leurs brillants orbites autour de l'astre-roi, principe de vie, de chaleur et de lumière.

» Or, celui qui doit venir s'asseoir sur ce trône de l'esprit, celui qui doit venir se poser en maître et seigneur au milieu de cette assemblée dont tous les noms retentissent, cet homme qui va régner, n'a pas vu le jour sous les lambris d'un palais ; il n'a ni blason ni puissance ; il est né à Amiens (1598) dans une maison portant, dit-on, l'enseigne de je ne sais quel *Pigeon blanc*, c'est le fils d'un marchand de vin, suivant la cour, c'est un enfant du peuple ; il se nomme VINCENT VOITURE. »

Telle est l'œuvre, Messieurs, que vous avez couronnée. Un mot suffit pour en résumer l'éloge :

Voiture y trouve un hommage digne de sa mémoire.

L'auteur est M. Gresse, homme de lettres à Amiens.

(1) Nom donné par Malherbe à M.me de Rambouillet. — C'est une espèce d'anagramme du mot : Catherine.

LISTE

DES

MEMBRES RÉSIDANTS

DE L'ACADÉMIE.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Le premier PRÉSIDENT de la Cour royale.

Le PRÉFET de la Somme.

L'ÉVÊQUE d'Amiens.

Le MAIRE d'Amiens.

Le PROCUREUR-GÉNÉRAL près la Cour royale.

Le RECTEUR de l'Académie universitaire d'Amiens.

LEMERCHIER ✻, docteur en médecine, médecin en chef des hospices St.-Charles et des incurables.

JOURDAIN (Léonor), professeur de belles-lettres et de langues vivantes

MALLET-DESPREZ ✻, négociant, membre du Conseil général du commerce.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

BARBIER ✻, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, membre associé de l'Académie de médecine de Paris, etc., etc.

RIGOLLOT, médecin ordinaire de l'Hôtel-Dieu, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, etc.

MACHART (Auguste) père ✻, conseiller à la Cour royale.

ANSELIN, avocat à la Cour royale, doyen du conseil de Préfecture, adjoint au secrétaire-perpétuel.

CHEUSSEY ✻, architecte de la ville et du département.

HUBERT ✻, inspecteur de l'Académie universitaire.

CRETON, avocat à la Cour royale.

OBRY, ancien avoué, avocat à la Cour royale.

PAUQUY, docteur en médecine, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie.

DECAÏEU, conseiller à la Cour royale.

MAROTTE ✻, secrétaire-général de la Préfecture.

DUROYER ✻, Maire d'Amiens, *Secrétaire-Perpétuel.*

BOULLET ✻, I.er président de la Cour royale.

DAVELUY ✻, négociant, président du tribunal et de la chambre de commerce.

QUENOBLE ✻, président de chambre à la Cour royale.

DEWAILLY, ancien propriétaire-cultivateur à Cagny.

GARNIER, professeur, conservateur de la bibliothèque communale.

TAVERNIER ✻, docteur en médecine, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie.

DAMAY ✻, procureur-général près la Cour royale.

ROUSSEL (Martial), directeur de la maison de correction.

POLLET, professeur de physique et de chimie au collége royal, etc.

BOR, pharmacien, etc.

DUBOIS (Amable), docteur en médecine, etc.

ANDRIEU, docteur en médecine, etc.

DAUPHIN, conseiller à la Cour royale.

BREUIL (Auguste), juge-de-paix.

MATHIEU, ancien négociant.

FÉVEZ (Ferdinand), docteur en médecine, etc.

BOUTHORS, greffier en chef de la Cour royale, membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

HENRIOT (Hyppolite), ancien négociant.

ALLOU, avocat.

FORCEVILLE-DUVETTE, ancien négociant.

LISTE

DES

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS

DE L'ACADÉMIE.

MM.

Duméril, membre de l'Institut, à Paris.

Labouisse, membre de la société des belles-lettres.

Berville, 1.er avocat-général près la Cour royale de Paris.

Herpin, secrétaire de la société académique de Metz.

Julien, directeur de la Revue encyclopédique, à Paris.

Liadières, chef de bataillon du génie, officier d'ordonnance du Roi, à Paris.

Deleau, médecin, à St.-Mihiel.

Dejean, lieutenant-général, pair de France, à Paris.

Mangon de Lalande, ancien directeur des domaines, à Paris

Dupont, colonel du génie, à Abbeville.

Mourgues, ancien préfet.

Morin, médecin, à Rouen.

Pongerville (Sanson de), membre de l'Institut, à Paris.

Baldi (Adrien), géographe, à Paris.

Jacquemyns, médecin.

Boucher de Perthes, directeur des douanes, à Abbeville.

Dauvergne, pharmacien, à Hesdin.

Malo (Charles), homme de lettres, à Paris.

Moreau (César), à Paris.

D'Hendecourt, ancien conseiller à la Cour royale d'Amiens, ancien membre titulaire.

De Lacoste (Aristide), préfet des Bouches-du-Rhône.

Louandre, bibliothécaire et archiviste de la ville d'Abbeville.

Le Glay, archiviste du département du Nord, à Lille.

Buteux, membre du Conseil général et maire de Fransart.

Pascalis, ancien procureur-général à Amiens.

Durand, ancien recteur, ancien membre titulaire, à Paris.

Hiver, avocat, membre du Conseil général, à Péronne.

Burnouf, membre de l'Institut, à Paris.

Beuchot, littérateur, à Paris.

Philippart, professeur d'agriculture, à Grignon.

Fumeron d'Ardeuil, ancien préfet, conseiller d'état, à Paris.

Vivien, ancien membre titulaire, ancien ministre de la justice, etc.

Soulacroix, ancien recteur à Amiens, recteur de l'Académie de Lyon.

George, secrétaire de l'Académie de Nancy.

Mercier, médecin, à Arras.

Brégeaut, pharmacien, à Arras.

Boistel, professeur de seconde au collége Rollin, à Paris.

De Cayrol, ancien membre titulaire, à Compiègne.

Ravenel, sous-bibliothécaire de la ville de Paris.

Dubois, sous-préfet, à Vitré.

Génin, professeur de la faculté des lettres de Strasbourg.

Meaume, ancien membre titulaire, ancien inspecteur de l'Académie universitaire.

Bosquillon de Fontenay, ancien avocat général à Amiens, ancien membre titulaire, conseiller à la Cour royale, à Paris.

Mallet de Chilly, propriétaire, à Orléans.

Couture, père, conseiller à la Cour de Douay.

Monnier, professeur de seconde à Gap.

Gresset, l'aîné, à Abbeville.

Mallet (Charles), professeur de philosophie, à Versailles.

Pallas, médecin militaire, à St.-Omer.

Michel-Beer, membre de la société philotechnique, à Paris

Bresseau, propriétaire, à Poix.

La Doucette (baron de), secrétaire-perpétuel de la société philotechnique.

Ignon, secrétaire-perpétuel de la société académique de Mende.

Ravin, docteur en médecine, correspondant de l'académie royale de médecine, à St.-Valery-sur-Somme.

Durand, professeur au collége Louis-le-Grand, à Paris.

Bazennery (Frédéric), procureur du Roi, à Compiègne.

JOURDAIN (Louis), ancien membre titulaire, proviseur du collége royal de Toulouse.

M.me DÉNOIX (Fanny), à Beauvais.

GIRARDIN, professeur de chimie, à Rouen.

DE MONTÉMONT (Albert), homme de lettres, à Paris.

TILLETTE DE CLERMONT-TONNERRE, propriétaire, à Cambron.

BOUCHITTÉ, inspecteur de l'Académie de Paris, à Versailles.

DELORME, ancien membre titulaire, professeur au collége Charlemagne, à Paris.

CAHEN, traducteur de la Bible, à Paris.

DE MORREN (Charles), à Liége.

DU SOUICH, ingénieur des mines, à Arras.

DE SANTAREM, ancien ministre en Portugal, à Paris.

LECANU, pharmacien, à Paris.

COLSON, chirurgien en chef des hôpitaux de Noyon.

LABOURT, ancien procureur du Roi, à Doullens.

CARESME, ancien membre titulaire, recteur de l'Académie de Bourges.

FOLLET, chirurgien militaire à l'armée d'Afrique.

MACHART (Auguste), ingénieur à Châteauroux.

HARDOUIN, avocat à la Cour de cassation et au Conseil-d'Etat.

LEBRETON ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

DISCOURS sur la culture des beaux-arts, prononcé par M. DAMAY, *Directeur de l'Académie* . . . 5

COMPTE-RENDU des travaux de l'Académie, pendant l'année 1844-1845, par le SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL. 19

ANALYSE d'un mémoire intitulé : *sur le Développement de la lumière*, par un newtonien. Par M. POLLET. 37

EXPOSÉ de quelques modifications apportées à la méthode naturelle de Jussieu, par M. PAUQUY, docteur en médecine 53

DE LA CULTURE en Afrique, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être, par M. Amable DUBOIS . . 83

DISCOURS sur l'importance des études archéologiques, par M. BOUTHORS 99

Pages.

RÉFLEXIONS sur les lois anglaise et française, relatives au jeu, par M. Quesnoble, président à la Cour royale d'Amiens 109

DISCOURS sur la réflexion considérée comme l'un des caractères distinctifs de l'homme, par M. Mathieu. 117

NOTICE sur M. Louis Rousset, par M. Raoul Duval. 137

UNE VIEILLE HISTOIRE, par M. Hipp. Henriot . 149

MAITRE AU LOGIS, comédie en un acte et en vers; imitée de l'Allemand, par M. A. Baruil 157

LA VENGEANCE DES FLEURS, imitation de Ferdinand Freiligrath, par M. A. Baruil. 207

LE PAPILLON, par M. St-A. Berville 211

RAPPORT sur le prix de sculpture, par M. Anselin. 215

RAPPORT sur le concours pour le prix de poésie, par M. Machart père. 219

DISCOURS d'ouverture prononcé par M. Machart fils, *Directeur de l'Académie*. 239

COMPTE-RENDU des travaux de l'Académie, pendant l'année 1845-1846, par le Secrétaire-Perpétuel. 253

MÉMOIRE sur l'opération de la cataracte, par M. Andrieu 271

MÉMOIRE sur les équivalents chimiques, par M. Pollet. 283

MÉMOIRE sur le calcul des déblais et remblais, par M. Machart fils 305
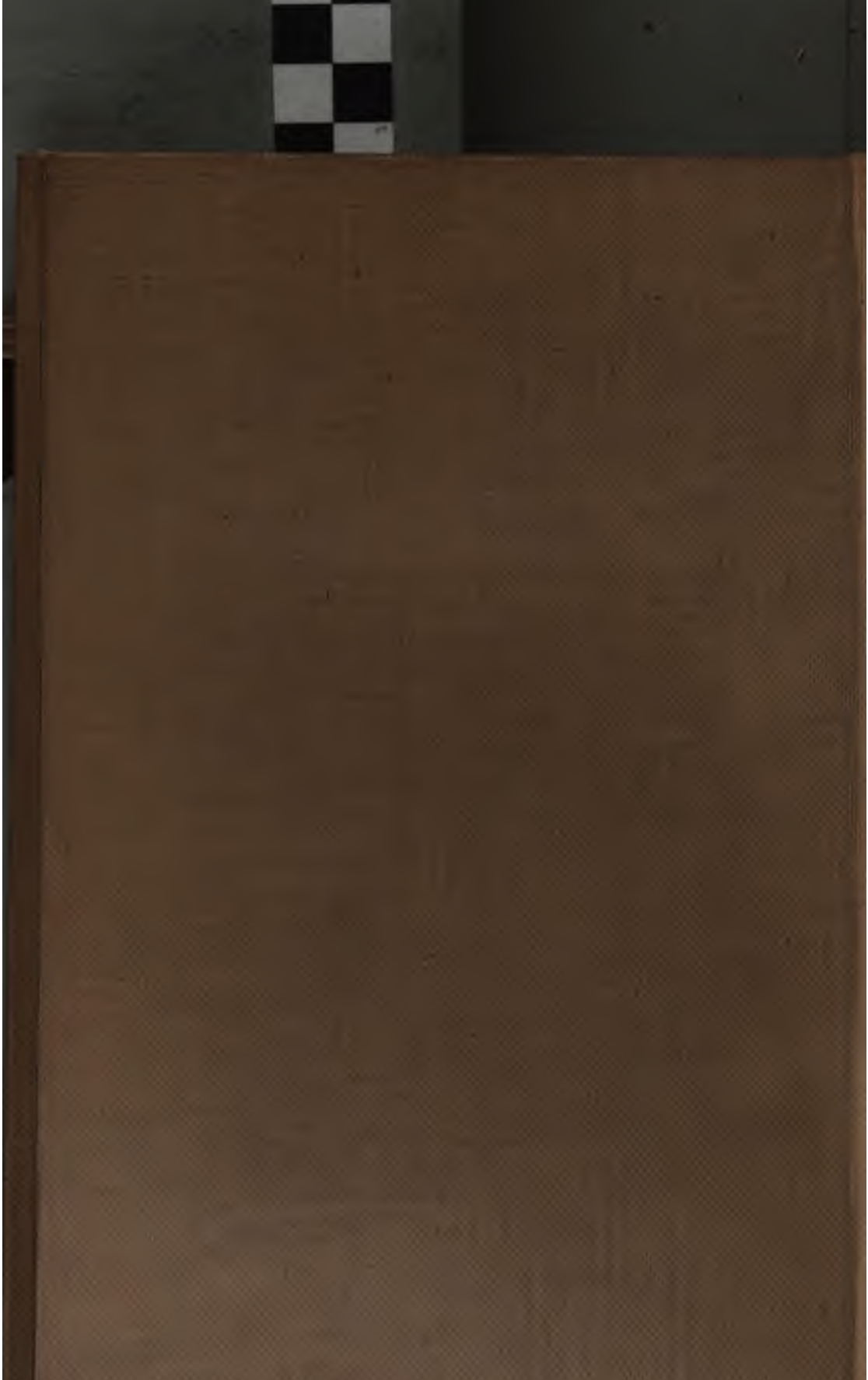
COMPTE-RENDU de l'ouvrage de M. Vivien, intitulé : *Etudes administratives*, rapport fait à l'Académie d'Amiens, par M. Dauphin, conseiller à la Cour royale 311